



Union interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

# 151<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP et réunions connexes

Genève (Suisse)  
19–23 octobre 2025

## Résultats des travaux



Union interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

# TABLE DES MATIÈRES

Page(s)

## Réunions et autres activités

### 151<sup>e</sup> Assemblée

1. Ouverture de l'Assemblée .....	4
2. Participation .....	6
3. Choix d'un point d'urgence .....	7
4. Débats et décisions de l'Assemblée et de ses commissions permanentes .....	8
5. Volet spécial du débat général sur la redevabilité .....	11
6. Volet spécial consacré au lancement des publications de l'UIP .....	12
7. Séance de clôture de l'Assemblée .....	12

### 216<sup>e</sup> session du Conseil directeur

1. Rapport de la Présidente de l'UIP .....	14
2. Rapport du Secrétaire général .....	14
3. Situation financière de l'UIP .....	14
4. Budget consolidé de l'UIP pour 2026 .....	14
5. Questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur .....	15
6. Sixième Conférence mondiale des présidents de parlement .....	19
7. Thème prioritaire de l'UIP pour 2026 .....	19
8. Prochaines réunions interparlementaires .....	19
9. Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP .....	19
10. Rapports des organes pléniers et des comités spécialisés .....	20
11. Politique de durabilité de l'UIP .....	20

### 297<sup>e</sup> session du Comité exécutif

1. Sous-Comité des finances .....	20
2. Questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur .....	20
3. Initiatives de l'UIP dans le domaine de la diplomatie parlementaire et mécanismes permettant de gérer les situations de crise .....	21
4. Préparation de la Stratégie 2027-2031 de l'UIP .....	21
5. Politique de durabilité de l'UIP .....	21
6. Secrétariat de l'UIP .....	21
7. Coopération entre l'UIP et l'Association des secrétaires généraux des parlements (ASGP) .....	21

### Organes subsidiaires du Conseil directeur

1. Forum et Bureau des femmes parlementaires .....	22
2. Forum et Bureau des jeunes parlementaires .....	22
3. Comité des droits de l'homme des parlementaires .....	23
4. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient .....	23
5. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire .....	24
6. Comité sur la santé .....	25
7. Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine .....	26
8. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent .....	27
9. Groupe de travail sur la science et la technologie .....	27
10. Groupe du partenariat entre hommes et femmes .....	29

## Autres manifestations

1. Réunion conjointe des présidents des groupes géopolitiques, des commissions permanentes et des autres organes spécialisés de l'UIP .....	30
2. Atelier sur le thème <i>Briser le cycle de la faim : répondre aux enjeux de la sécurité alimentaire</i> (organisé par l'UIP, l'OMS, le PMNCH et la FAO).....	31
3. Réunion-débat sur le thème <i>Migration, terrorisme et criminalité transnationale organisée : difficultés rencontrées et réponses parlementaires</i> .....	32
4. Atelier sur le thème <i>Triple victoire : protéger le climat, la santé et l'économie en réduisant les émissions de méthane</i> .....	33
5. Séance publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire : <i>Préserver l'action humanitaire en période de conflit armé</i> .....	33
6. Atelier sur le thème <i>Les parlements passent à l'action en matière d'IA : tirer les enseignements de l'expérience mondiale</i> .....	34
7. Atelier sur le thème du dialogue interconfessionnel : <i>Lutter contre l'intolérance et promouvoir les connaissances en matière de religion pour des sociétés plus inclusives et pacifiques</i> .....	35
8. Atelier sur le thème <i>Les droits des enfants dans l'environnement numérique</i> .....	36
9. Atelier sur la médiation parlementaire.....	37
10. Débat paritaire : <i>Mobiliser les hommes et femmes parlementaires en faveur de l'égalité des sexes et du partage des responsabilités familiales</i> .....	38
11. Mise en œuvre de la politique de lutte contre le harcèlement de l'UIP : séance de renforcement des compétences .....	39
12. Séance conjointe UIP-ASGP : <i>Les parlements dans un monde en mutation : gérer la complexité, l'incertitude et les dérèglements</i> .....	39

## Élections, nominations et Membres de l'Union interparlementaire

### Élections et nominations

1. Comité exécutif.....	40
2. Bureau des femmes parlementaires .....	40
3. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient.....	41
4. Bureau des jeunes parlementaires.....	41
5. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire.....	41
6. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.....	41
7. Groupe de travail sur la science et la technologie .....	41
8. Comité sur la santé.....	41
9. Vérificateurs internes des comptes pour l'exercice 2026 .....	42
10. Bureaux des commissions permanentes .....	42
11. Rapporteurs.....	43

Médias et communication ..... 43

Membres de l'Union interparlementaire ..... 46

## Ordre du jour, résolutions et autres textes de la 151<sup>e</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire

Ordre du jour ..... 47

Déclaration de Genève : *Veiller au respect des normes humanitaires et soutenir l'action humanitaire en période de crise* ..... 48

Déclaration des dirigeants de l'UIP sur la situation à Madagascar ..... 51

### Résolution adoptée par l'Assemblée

- *Reconnaître et soutenir les victimes d'adoptions internationales illégales et prendre les mesures pour empêcher cette pratique*..... 52

**Point d'urgence**

- Résultats du vote par appel nominal sur les demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée .....59
- Résolution : *Action parlementaire contre la criminalité transnationale organisée, la cybercriminalité et les menaces hybrides pour la démocratie et la sécurité humaine* .....61

**Rapports des commissions permanentes et autres documents**

- Rapport de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale .....64
- Rapport de la Commission permanente du développement durable .....68
- Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies .....71
- Motion adoptée par la Commission permanente des Affaires des Nations Unies de l'UIP : *Recommandation d'élire pour la première fois une femme au poste de secrétaire général de l'ONU* .....74

**Sixième Conférence mondiale des présidents de parlement**

- Déclaration de haut niveau sur le thème *Le monde dans la tourmente : coopération parlementaire et multilatéralisme en faveur de la paix, de la justice et de la prospérité pour tous* .....75
- Déclaration finale du quinzième Sommet des présidentes de parlement sur le thème *Des présidentes engagées pour une paix inclusive et durable* .....80

**Rapports, décisions et autres textes**

- Budget de l'UIP pour 2026 .....83
- Barème des contributions pour 2026 .....84
- Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP .....88
- Rapport du Forum des femmes parlementaires .....89
- Rapport du Forum des jeunes parlementaires .....91
- Rapport du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient .....93
- Rapport du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire .....94
- Rapport du Comité sur la santé .....96
- Rapport du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent .....97
- Rapport du Groupe de travail sur la science et la technologie .....99
- Rapport du Groupe du partenariat entre hommes et femmes .....101
- Plan d'action visant à atteindre la parité hommes-femmes dans les parlements .....106
- Promotions au sein du Secrétariat de l'UIP .....110

**Prochaines réunions**

- Calendrier des prochaines réunions interparlementaires et autres activités .....111
- Ordre du jour de la 152<sup>e</sup> Assemblée .....115

**Autres documents disponibles en ligne**

- [Décisions du Comité des droits de l'homme des parlementaires](#)

## 151<sup>e</sup> Assemblée

### 1. Ouverture de l'Assemblée

*L'hymne de l'UIP a été diffusé.*

**Mme G. Morawska-Stanecka, Vice-Présidente de l'UIP et Présidente de la 151<sup>e</sup> Assemblée**, a ouvert l'Assemblée le 20 octobre 2025 et transmis les chaleureuses salutations de la Présidente de l'UIP, la Dr Tulia Ackson, qui ne pouvait être présente en raison d'élections dans son pays. Le sujet du droit international humanitaire (DIH) était approprié pour une Assemblée se tenant à Genève, où sont nées, il y a près de 80 ans, les Conventions de Genève, qui constituent la pierre angulaire du DIH, fondé sur la conviction profonde que la dignité humaine doit être préservée même en période de conflit. Au fil du temps, le DIH avait été étoffé pour intégrer l'idée que certaines armes et tactiques sont trop inhumaines pour être tolérées et qu'elles devaient appartenir au passé.

La multiplication des conflits dans le monde a des conséquences dévastatrices : près de 310 millions de personnes ont besoin d'aide humanitaire, 123 millions de personnes ont été déplacées contre leur gré, et 1,9 million de personnes se trouvent dans une situation catastrophique de famine. Parallèlement, les normes humanitaires sont remises en question et rejetées, et l'action humanitaire voit son financement réduit. Elle a formulé trois propositions d'actions que les parlements pourraient mener : prendre des mesures en amont des conflits afin de prévenir les violations du DIH, appliquer rigoureusement les normes humanitaires dans le cadre d'un mécanisme de redevabilité efficace, et veiller constamment à ce que tous les travaux parlementaires soient centrés sur des questions humanitaires. Elle a exhorté les parlementaires à faire preuve de courage, à ne pas détourner le regard de la souffrance et à défendre leurs principes en respectant les normes humanitaires et en protégeant l'action humanitaire fondée sur des principes.

**M. M. Chungong, Secrétaire général de l'UIP**, a déclaré que l'accent mis par l'Assemblée sur le DIH, destiné à protéger toutes les personnes des pires atrocités de la guerre, était très opportun en cette période où des conflits continuent de ravager de nombreuses régions du monde. L'UIP s'attache depuis longtemps à promouvoir le respect du DIH, puisqu'elle possède un comité dédié à cette question. Établi il y a plus de 30 ans, ce dernier conduit des missions, collabore avec des partenaires clés tels que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), et contribue à d'autres domaines de travail de l'UIP. L'UIP est également à l'avant-garde de l'élaboration et de la ratification d'instruments clés ayant une portée humanitaire dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. En résumé, il existe un lien spécial entre l'UIP et le DIH.

Au cours de l'Assemblée, le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire allait tenir une séance publique consacrée à la préservation de l'action humanitaire. Par ailleurs, le CICR animerait un stand de réalité virtuelle permettant d'avoir un aperçu de l'atroce réalité des conflits armés. Le DIH revêt une importance particulière pour le thème que l'UIP a choisi pour 2025, à savoir l'égalité des sexes : les efforts déployés par les parlements pour devenir plus sensibles au genre permettraient l'adoption de lois et de politiques qui mettraient en œuvre le DIH de manière à tenir compte des besoins des femmes et des filles et à lutter efficacement contre la violence sexuelle liée aux conflits. Les parlements ont non seulement joué un rôle essentiel dans la ratification des traités et conventions de DIH, mais également en veillant à ce que les gouvernements y souscrivent. Les parlements doivent intensifier leurs efforts en matière de plaidoyer et d'élaboration de lois dans le domaine de l'action humanitaire, dans le cadre de l'obligation fondamentale qui leur incombe de venir en aide aux personnes touchées par les conflits et les catastrophes.

**Mme C. López Castro (Mexique), Présidente du Bureau des femmes parlementaires**, a fait observer que le cadre humanitaire bâti pendant de nombreuses décennies était actuellement en danger, mais elle a exhorté les parlementaires à considérer cette menace comme une occasion de renouveler leur engagement en faveur du multilatéralisme et de la paix. Les crises humanitaires nuisent particulièrement aux femmes : chaque jour, 500 femmes et filles meurent des suites de complications liées à la grossesse ou à l'accouchement dans des situations humanitaires précaires, 60 % des personnes exposées à la privation de nourriture et à la faim sont des femmes et des filles, et la violence sexuelle continue d'être utilisée comme une arme dans de nombreuses zones de guerre. C'est pour le bien de toutes les personnes – et pas seulement des femmes – que l'action humanitaire doit tenir compte de l'égalité hommes-femmes.

De même, allouer des fonds à l'action humanitaire dans une perspective de genre devrait être considéré comme un investissement en vue de rompre le cycle de la violence, de prévenir l'instabilité et de favoriser le relèvement. Les efforts visant à résoudre les crises humanitaires – qu'il s'agisse des conflits, de la crise climatique, des pandémies, de l'insécurité alimentaire ou les effets néfastes de l'usage des nouvelles technologies – doivent associer les femmes. Malgré la tenue de nombreuses élections à travers le monde en 2024 et 2025, les femmes ne représentent toujours que 27,2 % des parlementaires. Il faut davantage de femmes dans les parlements et à des fonctions de direction, en particulier dans les initiatives de consolidation de la paix.

**Mme J. Sierra (Uruguay), membre du Bureau des jeunes parlementaires**, représentant la Présidente du Bureau, Mme N. Abu Ghosh, a rappelé que des millions de jeunes grandissaient dans des zones de conflits armés et que les jeunes comptaient parmi les personnes le plus touchées par la guerre. Plus d'un enfant sur six vit actuellement dans une situation de conflit et plus de 240 millions de jeunes voient leur éducation perturbée en raison des conflits. La vie des jeunes doit être protégée en toutes circonstances, comme leurs espoirs, qui représentent ceux de toute la société. Dans la résolution sur la jeunesse, la paix et la sécurité qu'il a adoptée en 2015, le Conseil de sécurité de l'ONU avait exprimé l'idée qu'il n'était plus possible d'exclure les jeunes générations des processus de consolidation de la paix et des interventions humanitaires.

Seuls 2,8 % des parlementaires dans le monde ont 30 ans ou moins – un taux qui n'a pas augmenté depuis 2023. La proportion de jeunes femmes de moins de 30 ans au parlement a diminué. Lorsque les jeunes sont exclus du pouvoir, ils cherchent d'autres moyens de se faire entendre, comme le démontrent les récents mouvements de la "Génération Z" dans plusieurs régions du monde. Elle a encouragé les parlementaires à déployer des efforts pour renforcer la participation des jeunes, sauvegarder leur éducation et leurs emplois, et défendre leurs droits fondamentaux, même dans les situations de crise et de conflit. Dans l'intérêt de centaines de millions de jeunes, les parlementaires doivent faire leur part pour assurer un accès sans entrave à l'aide humanitaire, le respect du DIH et une paix juste et durable.

**M. P. Krähenbühl, Directeur général du Comité international de la Croix-Rouge (CICR)**, orateur principal, a remercié l'UIP pour son engagement de longue date en faveur des principes humanitaires, surtout en cette période où ils sont mis à rude épreuve. Le thème du débat général invitait les participants non seulement à réfléchir, mais également à agir sans plus attendre pour préserver la dignité humaine et traduire des idées en mesures de protection concrètes, notamment en investissant dans des mécanismes de prévention et de résolution des conflits armés. Le CICR et l'UIP ont une longue histoire commune – deux de leurs fondateurs respectifs, Henry Dunant et Frédéric Passy, ayant reçu conjointement le premier prix Nobel de la paix en 1901.

Le CICR a actuellement connaissance de plus de 130 conflits armés dans le monde – le nombre le plus élevé des dernières décennies. Des collaborateurs du CICR sont tous les jours témoins de l'ampleur des destructions en Palestine, en Ukraine, au Soudan, au Myanmar, en Afghanistan et en République arabe syrienne, entre autres. Les conflits se multiplient et s'intensifient. Parallèlement, le financement de l'action humanitaire diminue et l'accès aux personnes ayant besoin d'aide est bloqué en raison de contraintes liées à l'insécurité et d'obstacles administratifs. Le CICR continue de répondre par une action humanitaire neutre, impartiale et indépendante, mais ses opérations sont de plus en plus entravées par la diminution de l'engagement des États à respecter les normes humanitaires. Le DIH fait face à trois grandes menaces : les violations généralisées et la complaisance, l'application sélective et les interprétations permissives, et la réticence à ratifier, mettre en œuvre ou rester lié aux traités pertinents.

Derrière ces menaces se cache un processus social plus profond : la déshumanisation. La perte d'empathie et la banalisation de la souffrance contribuent à lever les obstacles politiques et juridiques à l'adoption de politiques permissives, réduisent les exigences en matière de redevabilité et rendent les reculs juridiques plus tolérables sur le plan politique. Le DIH reste un rempart contre ce glissement, mais les parlements doivent réaffirmer leur engagement. Une véritable préparation exige que les parlements adoptent ou actualisent les lois visant à mettre en œuvre les obligations conventionnelles, associent des conseillers juridiques qualifiés à la planification opérationnelle et fassent en sorte que les mécanismes de surveillance et de responsabilité demeurent indépendants. En 2024, le CICR et six partenaires nationaux avaient lancé *l'Initiative mondiale visant à revitaliser l'engagement politique en faveur du droit international humanitaire*, qui vise à faire du DIH une priorité politique, à mobiliser le leadership et à formuler des recommandations concrètes relatives à des actions nationales. Le message de l'Initiative mondiale est simple : en temps de guerre, c'est l'humanité qui doit prévaloir. Il a exhorté les parlementaires présents à encourager leurs gouvernements respectifs à rallier l'initiative et à se mobiliser concrètement en sa faveur.

La question portée devant l'Assemblée de l'UIP n'est pas uniquement le sort du DIH, mais le sort de l'humanité tout entière. Les parlements pourraient contribuer à briser un cercle vicieux dans lequel les guerres sont considérées avec désinvolture comme quasiment inévitables. Les parlementaires doivent prêter leur voix, leur courage politique et leur leadership au CICR en vue de bâtir un monde où l'humanité commune est la norme, et non l'exception.

## 2. Participation

Des délégations des 129 Parlements membres ci-après ont pris part aux travaux de l'Assemblée\* :

Afghanistan\*\*, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bosnie Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Costa Rica, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guinée équatoriale, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Lesotho, Lettonie, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Maldives, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Monténégro, Mozambique, Myanmar\*\*, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palestine, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint Marin, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Tchèque, Thaïlande, Tunisie, Türkiye, Turkménistan, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

Les six Membres associés ci-après ont également pris part aux travaux de l'Assemblée : Assemblée législative de l'Afrique de l'Est (EALA), Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), Parlement arabe, Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Parlement du MERCOSUR (PARLASUR) et Parlement panafricain.

Les Observateurs comprenaient des représentants :

- i) du système des Nations Unies : Nations Unies, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation mondiale du commerce (OMC), Organisation mondiale de la Santé (OMS) et Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH) ;
- ii) des assemblées ou associations parlementaires : Assemblée interparlementaire sur l'orthodoxie (AIO), Assemblée parlementaire asiatique (APA), Assemblée parlementaire de la Communauté des pays de langue portugaise (AP-CPLP), Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), Assemblée parlementaire de l'Organisation du Traité de sécurité collective (AP-OTSC), Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UpM), Assemblée parlementaire des États turcs (TURKPA), Confédération parlementaire des Amériques, Conseil consultatif maghrébin, Forum des parlements de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (FP-CIRGL), Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe (FP-SADC), ParlAmericas, Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires (PNND), Réseau international des parlementaires pour l'éducation (IPNEd), Réseau de parlementaires pour la santé mondiale UNITE, Union interparlementaire arabe (UIPA), Union parlementaire africaine (UPA) et Union parlementaire des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (UPCI) ;
- iii) des Organisations internationales non gouvernementales : Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) ;

---

\* Pour une liste complète des Membres de l'UIP, voir [page 46](#).

\*\* Conformément à la décision du Conseil directeur à Madrid en novembre 2021, l'UIP poursuit son dialogue avec les anciens parlementaires afghans démocratiquement élus et avec le Comité représentant le Pyidaungsu Hluttaw (CRPH). Leurs délégations respectives assistent aux Assemblées en qualité d'observateurs sans droit de vote.

- iv) des fédérations internationales de partis politiques : Conférence permanente des partis politiques d'Amérique latine et des Caraïbes (COPPPAL), Internationale libérale (IL) et Verts mondiaux ;
- v) des autres organisations partenaires de l'UIP : Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité, Genève (DCAF), Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA), Ordre souverain de Malte et Organisation internationale de droit du développement (IDLO).

Plusieurs invités spéciaux ont également assisté à l'Assemblée et ont prononcé des discours lors des volets de haut niveau.

Sur les 1 103 délégués qui ont participé à l'Assemblée, 594 étaient des parlementaires (581 des Parlements membres et 13 des délégations des Membres associés). Ces parlementaires comprenaient 42 présidents, 40 vice-présidents, 216 femmes parlementaires (37,1%) et 80 jeunes parlementaires (13,7%).

Dans le prolongement des pratiques des récentes Assemblées, la 151<sup>e</sup> Assemblée a été un événement en présentiel avec des aménagements pour une participation hybride. La plupart des salles de réunion étaient équipées pour la participation externe et l'interprétation à distance, et ces capacités techniques ont été utilisées tout au long de l'Assemblée. Au total, 91 réunions ont été tenues, et toutes offraient la possibilité de participer à distance.

Les travaux du Forum des femmes parlementaires, du débat général de l'Assemblée et des séances du Conseil directeur ont été diffusés en direct en anglais et dans la langue d'origine, avec un total de 9 291 vues. Voir la section [Médias et communications](#) pour plus de détails.

### 3. Choix d'un point d'urgence

Le 21 octobre 2025, les deux propositions suivantes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour ont été présentées :

- *Appel mondial à la solidarité parlementaire et à une action coordonnée en faveur de Madagascar* (Afrique du Sud, au nom du Groupe africain)
- *Action parlementaire contre la criminalité transnationale organisée, la cybercriminalité et les menaces hybrides pour la démocratie et la sécurité humaine* (Thaïlande, Argentine, Chili, Pologne et Suède, avec l'appui du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes et du Groupe des Douze Plus)

La Présidente de l'Assemblée a invité les auteurs à présenter leurs propositions. À la suite de la présentation de la deuxième proposition, un délégué de la Fédération de Russie a déclaré que sa délégation s'y opposait pour des raisons de procédure, ajoutant que la proposition contrevenait à l'article 11.2 du Règlement de l'Assemblée, dans la mesure où elle ne portait pas sur une situation majeure de portée internationale. Le délégué a souligné que l'objection de la Fédération de Russie était fondée sur des motifs de procédure et ne portait pas sur le contenu de la proposition.

En réponse, la Présidente de l'Assemblée a expliqué que, conformément à l'article 11.3 du Règlement de l'Assemblée, le Bureau restreint s'était réuni le matin même et avait confirmé que la deuxième proposition répondait aux critères énoncés à l'article 11.2.

L'Assemblée a ensuite procédé à un vote par appel nominal sur les deux propositions (voir [pages 59-60](#)).

La Présidente de l'Assemblée a annoncé que les deux propositions avaient obtenu la majorité requise des deux tiers. Conformément à l'article 11.2 b) du Règlement de l'Assemblée, la deuxième proposition, qui a recueilli le plus grand nombre de voix favorables, a été inscrite à l'ordre du jour de la 151<sup>e</sup> Assemblée.

#### 4. Débats et décisions de l'Assemblée et de ses commissions permanentes

a) Débat général : Veiller au respect des normes humanitaires et soutenir l'action humanitaire en période de crise  
(Point 3)

Au cours des trois jours de délibérations, quelque 132 législateurs de 114 Parlements membres et des deux parlements observateurs sans droit de vote, y compris 33 présidents de parlement et 15 jeunes parlementaires, ainsi que des représentants de 5 Membres associés et de 14 Observateurs permanents, ont contribué au débat général. Les discussions menées dans le cadre du débat ont été retransmises sur le web et un grand nombre des bonnes pratiques et des recommandations qui en sont ressorties ont été prises en compte dans le document final.

b) Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

La Commission a tenu deux séances, les 20 et 21 octobre 2025, sous la conduite de sa Présidente, Mme A. Kuspan (Kazakhstan).

Lors de sa première séance, la Commission a tenu deux réunions-débat consécutives. La première était intitulée *Politique de maîtrise des armements et non-prolifération : prévenir la prochaine course aux armements*. Les débats ont porté sur la nécessité urgente de relancer le désarmement multilatéral dans un contexte de dépenses militaires record et de tensions géopolitiques croissantes, et ont souligné que plus de 130 conflits armés étaient en cours dans le monde, ce qui met à rude épreuve les cadres de maîtrise des armements et de désarmement humanitaire. Les intervenants ont insisté sur le rôle central des parlements dans le renforcement des régimes de contrôle des armements, la prévention des flux illicites d'armes et la garantie de la transparence et de la redevabilité dans le contrôle national. Plus de 20 délégués ont pris la parole, soulignant l'importance de la transparence, de la vérification et d'une action parlementaire plus vigoureuse dans le domaine du désarmement et de la gouvernance technologique. Ils ont appelé à un renouvellement du dialogue politique qui permettrait d'empêcher une nouvelle course aux armements, au respect des instruments de désarmement humanitaire et à des investissements accrus dans l'éducation au désarmement et les mesures de confiance.

La deuxième réunion-débat était consacrée au thème *Renforcer le contrôle parlementaire des dépenses de défense* et a débuté par le lancement d'un bulletin thématique de l'UIP préconisant la transparence, la redevabilité et le contrôle démocratique dans l'élaboration du budget de la défense, ainsi que par la présentation d'un nouveau projet de recherche conjoint sur les pratiques budgétaires exceptionnelles en matière de défense, en collaboration avec le Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité (DCAF) de Genève et l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI). La réunion-débat a souligné que le contrôle est un devoir démocratique essentiel au maintien de la confiance du public, d'autant plus que les dépenses militaires mondiales ont atteint 2 700 milliards d'USD en 2024, plus de 100 pays ayant augmenté leur budget pour la dixième année consécutive. Les discussions ont établi un lien entre les dépenses militaires incontrôlées et la réduction des investissements dans les secteurs sociaux et l'augmentation des répercussions environnementales. Huit délégués ont pris la parole, s'accordant à dire qu'une sécurité véritable va au-delà de l'armement et dépend de la transparence, de la redevabilité et d'une allocation équitable des ressources.

Lors de sa deuxième séance, la Commission a tenu une audition d'experts sur le thème de sa prochaine résolution intitulée *Le rôle des parlements dans la mise en place de mécanismes solides de gestion post-conflit et dans la restauration d'une paix juste et durable*. Les experts invités ont insisté sur le fait que la paix durable repose sur la justice, l'inclusion et la volonté politique plutôt que sur des accords rapides ou superficiels. Ils ont mis en avant le rôle unique des parlements lorsqu'il s'agit de gommer les divergences, d'instaurer la confiance et de garantir la légitimité. La reprise inclusive a été jugée essentielle, et des approches sensibles au genre et tenant compte de l'ensemble de la société, reliant les parlements et la société civile, ont été préconisées. La rapporteure a présenté ses premières observations sur le projet de résolution en cours d'élaboration, en mettant l'accent sur quatre piliers : la justice et la redevabilité, la mise en œuvre des accords de paix, la réforme de la gouvernance et la relève nationale avec le soutien international. Au cours du débat, les délégués ont souligné l'importance des mesures législatives pour faire respecter les accords de paix, protéger les personnes déplacées et promouvoir les mécanismes de vérité et de réconciliation. Ils sont convenus que les parlements jouent un rôle central dans la consolidation de la paix, car ils sont capables de traduire les engagements en lois et en mesures de contrôle qui garantissent la justice, la réconciliation et une paix durable.

À la fin de la session de la Commission, des élections ont été tenues pour pourvoir des postes au Bureau de la Commission, notamment ceux du président et du vice-président.

Voir le rapport complet de la Commission à la [page 64](#).

c) Commission permanente du développement durable

La Commission s'est réunie les 21 et 22 octobre 2025 et a tenu trois débats auxquels ont participé des experts de l'ONU, de la société civile et du monde universitaire. Une cinquantaine de délégations étaient présentes et la session s'est déroulée sous la conduite de sa Vice-Présidente, Mme M.S. Al Suwaidi (Émirats arabes unis).

Le premier débat a porté sur le thème *Bâtir une économie mondiale équitable et durable : le rôle des parlements dans la lutte contre le protectionnisme, la réduction des droits de douane et la prévention de la fraude fiscale des entreprises*, qui correspond au titre de la résolution qui sera présentée à la Commission lors de sa prochaine session en avril 2026. La Commission a approuvé la proposition des co-rapporteurs de remplacer le terme "fraude" par "évitement" dans le titre de la résolution, afin de mettre l'accent sur les failles juridiques en matière fiscale que les parlements peuvent combler.

Le deuxième débat a porté sur l'impact des changements climatiques sur les populations et les pays vulnérables. Des experts et des personnes directement concernées ont mis en lumière les menaces qui pèsent sur les défenseurs de l'environnement, la multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes, la montée du niveau des mers et la perte de biodiversité. Vingt-quatre délégués ont présenté l'expérience de leur pays et ont appelé à des politiques climatiques inclusives, à un renforcement de la coopération internationale et à un engagement accru des parlements pour réduire les émissions de méthane et s'attaquer à d'autres enjeux environnementaux majeurs.

Le troisième débat a porté sur le projet de document final de la Réunion parlementaire qui allait se tenir à Belém (Brésil), à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques 2025 (COP30), qui serait axée sur le suivi et la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

À la fin de la session, des élections ont été organisées afin de pourvoir les postes vacants au sein du Bureau de la Commission, notamment ceux de président et de vice-président.

La Commission a également approuvé son plan de travail pour la prochaine Assemblée. Elle consacra l'ensemble de ses séances à l'élaboration de la résolution.

Voir le rapport complet de la Commission à la [page 68](#).

d) Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

La Commission a tenu deux séances, les 20 et 22 octobre 2025, sous la conduite de sa Présidente par intérim, Mme D. O'Neill (Australie).

Le 20 octobre 2025, la Commission a examiné le projet de résolution intitulé *Reconnaître et soutenir les victimes d'adoptions internationales illégales et prendre les mesures pour empêcher cette pratique*, présenté par les co-rapporteurs, Mme C.L. Crexell (Argentine), M. M. De Maegd (Belgique) et M. S. Patra (Inde).

Lors de l'examen du projet de résolution, la Commission s'est penchée sur 174 amendements présentés par 26 parlements : Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Canada, Chine, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Lituanie, Maroc, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Qatar, Roumanie, Singapour, Soudan du Sud, Suisse, Thaïlande, Türkiye et Ukraine. Trois amendements ont été proposés par le Forum des femmes parlementaires.

Les co-rapporteurs ont présenté le projet de résolution révisé à la Commission lors de sa dernière séance, le 22 octobre 2025. La Commission a adopté des décisions sur deux amendements proposés, puis a adopté le projet de résolution. La Fédération de Russie a exprimé son opposition à l'ensemble du texte de la résolution. Le Bélarus a émis une réserve sur l'ensemble du texte de la résolution.

Le Bureau s'est réuni le 22 octobre 2025 afin d'examiner les propositions relatives au futur programme de travail de la Commission. Il a recommandé que le thème de la prochaine résolution soit le *Développement social inclusif pour tous : stratégies parlementaires pour promouvoir les droits et l'autonomisation des personnes handicapées*. Il a en outre recommandé que la Commission organise, lors de la 152<sup>e</sup> Assemblée en avril 2026, un débat consacré à l'intelligence artificielle, qui ne débouchera pas sur une résolution.

La Commission a approuvé les deux propositions. Elle a également approuvé la nomination de Mme F. Öncü (Turquie), M. C. Lohr (Suisse) et Mme C.M. Mumma (Kenya) en tant que co-rapporteurs de la prochaine résolution. Un débat préparatoire aura lieu lors de la 152<sup>e</sup> Assemblée en avril 2026 et la résolution sera finalisée lors de la 153<sup>e</sup> Assemblée en octobre 2026.

Lors de sa dernière séance, la Commission a élu les nouveaux membres du Bureau. Elle a pris note du fait que le Groupe Eurasie n'avait pas présenté de candidat à la présidence de la Commission, tel que prévu par la répartition convenue des présidences des commissions permanentes, et a approuvé la candidature, émanant du Groupe africain, de Mme F. Ilimi Haddouche (Algérie) au poste de vice-présidente de la Commission.

e) Commission permanente des Affaires des Nations Unies

La Commission a tenu deux séances, les 21 et 22 octobre 2025, sous la conduite de sa Vice-Présidente, Mme C.L. Crexell (Argentine).

La première séance a été consacrée à un échange sur le processus d'élection du Secrétaire général de l'ONU. Les intervenants étaient M. A. Motter, Conseiller principal pour les affaires économiques et sociales, Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès de l'ONU, Mme C. Gallach, représentante de GWL Voices, et Mme M.N. Leoni, Directrice de GQUAL.

Une motion intitulée *Recommandation d'élire pour la première fois une femme au poste de secrétaire général de l'ONU*, présentée par Mme S. Ataullahjan (Canada), a été adoptée. La séance a réuni 34 délégations et donné lieu à 14 interventions.

La deuxième séance a porté sur la nouvelle initiative de réforme de l'ONU, *ONU80*. Les intervenants étaient M. G. Ryder, Secrétaire général adjoint chargé des politiques de l'ONU, M. P. Linnér, Directeur des programmes à la Fondation Dag Hammarskjöld, et Mme B. Adams, Présidente du conseil d'administration du Global Policy Forum (GPF). La séance a réuni 28 délégations, et 11 membres ont pris la parole à la suite des exposés.

Voir le rapport complet de la Commission à la [page 71](#).

f) Débat sur le point d'urgence

Le débat, ouvert par la Présidente de l'Assemblée et placé sous la conduite de M. T. Tavares-Finson (Jamaïque), a porté sur la question urgente de la criminalité transnationale organisée, de la cybercriminalité et des menaces hybrides qui pèsent sur la démocratie et la sécurité humaine. Les échanges ont souligné l'interdépendance de ces menaces, l'importance d'une action législative et leurs répercussions sur la démocratie, les droits de l'homme et la stabilité régionale. Les principales questions abordées concernaient le trafic de drogue, les cybermenaces, la désinformation et la responsabilité partagée des parlementaires dans l'établissement d'un cadre juridique cohérent.

Les participants ont évoqué la prolifération alarmante des drogues illicites et les défis majeurs posés par la cybercriminalité et la désinformation, appelant à des mesures vigoureuses pour lutter contre ces problèmes croissants et à l'adoption d'une résolution ferme de l'UIP.

Les participants ont également évoqué des attaques et des violations de l'espace aérien, se demandant si elles résultaient d'une incompétence ou d'actes de sabotage, et ont appelé à une condamnation internationale de ces menaces. La complexité de la criminalité transnationale, qui porte à la fois sur des phénomènes comme la traite des personnes ou les cyberinfractions et soulève la question plus large de la nécessité d'un cadre juridique international entre démocraties, a été soulignée.

Les répercussions de la criminalité transnationale sur la crise humanitaire au Myanmar ont mis en évidence la nécessité d'un cadre législatif pour lutter contre les organisations criminelles opérant dans la région depuis le coup d'État de 2021.

En conclusion, un délégué de la Thaïlande, pays coauteur de la proposition, a souligné l'urgence de lutter contre la criminalité organisée et les menaces hybrides, rappelant leur ampleur mondiale et soulignant que le projet de résolution constituait un appel à une action globale et coordonnée des parlements pour défendre les valeurs démocratiques et les droits de l'homme.

L'Assemblée a transmis ce point d'urgence à un comité de rédaction composé de représentants de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, du Cambodge, de la Chine, de Djibouti, de la Jordanie, du Mexique, des Pays-Bas, de la Suède et de la Thaïlande.

## 5. Volet spécial du débat général sur la redevabilité

Comme lors des précédentes Assemblées, le débat général a compris un volet spécial sur la redevabilité. Lors de cette séance conduite par la Vice-Présidente de l'UIP, les délégations ont été invitées à rendre compte des mesures prises pour donner suite aux résultats de l'Organisation.

La Vice-Présidente de l'UIP a souligné l'importance de transposer les décisions de l'Organisation dans les politiques nationales et a rappelé la responsabilité des délégués de présenter les résolutions de l'UIP à leurs parlements, d'en promouvoir la mise en œuvre et de rendre compte des résultats obtenus au Secrétariat de l'UIP. Mme A. Filip, Directrice de la Division des Parlements membres et des Relations extérieures de l'UIP, a présenté les rapports des Membres pour 2025. Ce processus comprend la diffusion d'une enquête annuelle auprès d'une sélection de parlements de chaque groupe géopolitique.

Le taux de réponse à l'enquête de 2025 s'est élevé à 76 %. L'enquête a montré que 81 % des répondants transmettaient les résultats des Assemblées de l'UIP à leurs parlements, près de la moitié prenant des mesures supplémentaires telles que la révision de textes législatifs ou la tenue de débats parlementaires.

Au total, 20 délégations et une organisation partenaire sont intervenues pour partager des exemples concrets d'initiatives prises par les parlements à titre de suivi des décisions de l'UIP. L'accent a été mis sur la durabilité, l'égalité des sexes et la coopération multilatérale.

Parmi les mesures présentées figuraient notamment les suivantes :

- Allemagne : le Parlement a présenté son initiative *Les parlementaires protègent les parlementaires*, lancée en 2003, qui permet aux parlementaires de venir en aide à leurs collègues menacés partout dans le monde. Actuellement, 95 parlementaires allemands soutiennent 187 parlementaires et défenseurs des droits de l'homme de 43 pays.
- Australie : le Parlement fonctionne entièrement à l'énergie renouvelable et met en place des initiatives respectueuses de la biodiversité sur son site, notamment l'installation de ruches et la création d'espaces favorables à la faune. La coopération avec les parlements du Pacifique a été renforcée grâce à un engagement de 1,3 milliard d'AUD en faveur d'initiatives climatiques et à un programme de 125 millions d'AUD pour la transition énergétique dans le Pacifique.
- Azerbaïdjan : un guide parlementaire sur les marchés du carbone a été publié en azéri, et le Parlement a également annoncé des projets visant à tripler la capacité du pays en énergies renouvelables, en alignant les mécanismes de suivi nationaux sur les recommandations de l'UIP en matière d'action climatique.
- Canada : des amendements à la Loi sur la concurrence ont été présentés afin de lutter contre l'écoblanchiment, exigeant des entreprises qu'elles étayent leurs allégations environnementales. Le Parlement a aussi fait avancer une législation visant à élargir l'accès à Internet pour les populations autochtones et du Nord, et a élaboré un nouveau cadre relatif à l'intelligence artificielle et à la cybersécurité.
- Chili : le Parlement s'est vu décerner le Sceau de l'égalité de genre pour les institutions publiques. En partenariat avec le PNUD, il a mis en place des mesures visant à promouvoir une représentation équilibrée, adopté des protocoles pour la prévention du harcèlement et présenté un manuel sur l'utilisation d'un langage inclusif sur le lieu de travail.
- Portugal : un moratoire sur l'exploitation minière des fonds marins a été instauré dans l'attente d'une évaluation scientifique des incidences de cette pratique sur l'environnement. Dans le cadre du Plan national sur l'énergie et le climat à l'horizon 2030, le pays vise à porter la part des énergies renouvelables à 51 %. Par ailleurs, un Conseil indépendant pour l'action climatique a été créé afin de renforcer le contrôle parlementaire.
- Singapour : le Parlement a fait état des objectifs environnementaux du pays, notamment la réduction de 50 millions de tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub> d'ici 2030 et la neutralité carbone d'ici 2050. La coopération avec l'Indonésie a été renforcée par le biais de trois protocoles d'accord portant sur la capture du carbone et l'industrie durable.
- Türkiye : une commission parlementaire de recherche sur l'intelligence artificielle a terminé ses travaux plus tôt dans l'année. En 2025, le Parlement a adopté une loi sur la cybersécurité en mars et une loi sur le climat en juillet, qui fixe des objectifs contraignants en matière de réduction des émissions de carbone. La Türkiye a réaffirmé son engagement en faveur du multilatéralisme et a appelé à une réforme du Conseil de sécurité de l'ONU.

D'autres délégations ont pris la parole au cours de cette séance, notamment l'Algérie, Bahreïn, l'Inde, le Maroc, le Mexique, la Suède, la Suisse, la Thaïlande, la Tunisie, le Yémen, le Zimbabwe, ainsi qu'un représentant du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH).

## 6. Volet spécial consacré au lancement des publications de l'UIP

La Vice-Présidente et le Secrétaire général ont annoncé le lancement de deux nouvelles publications de l'UIP lors de l'Assemblée : un bulletin thématique sur le contrôle parlementaire des dépenses militaires et un outil pour l'installation et le départ des parlementaires.

Alors que les dépenses militaires mondiales ont atteint un niveau record de 2 700 milliards d'USD en 2024, le bulletin thématique intitulé [Contrepoids démocratiques et équilibres militaires : le contrôle parlementaire sur fond de hausse des dépenses militaires](#) invite les parlements à renforcer leur contrôle des dépenses allouées à la défense dans l'intérêt de la transparence, de la redevabilité et de la démocratie.

Le nouveau guide intitulé [L'accueil des nouveaux parlementaires : Bonnes pratiques pour l'installation \(et le départ\) des parlementaires](#), élaboré en partenariat avec l'Association des secrétaires généraux des parlements (ASGP), offre des idées et des exemples inspirants aux administrations parlementaires du monde entier qui s'acquittent de la tâche importante d'accueillir et d'orienter les parlementaires nouvellement élus et réélus.

La deuxième édition du [Guide pour une Assemblée prenant en compte l'égalité des sexes](#) a également été lancée. Élaboré par l'UIP, le réseau des Champions internationaux de l'égalité des sexes et Women at the Table, ce guide pratique explique comment créer des environnements propices à la participation et à l'influence égales des femmes durant les Assemblées, et comment veiller à ce que les délibérations respectent l'égalité des sexes. Il met en avant les mesures clés à prendre avant, pendant et après les Assemblées, et constitue une source d'inspiration pour les parlements et autres organes délibératifs.

## 7. Séance de clôture de l'Assemblée

Lors de la séance de clôture, tenue le 23 octobre 2025, **Mme H.P. Manyeneng (Botswana)** et **M. L. Wehrli (Suisse)** ont présenté la Déclaration de Genève sur le thème *Veiller au respect des normes humanitaires et soutenir l'action humanitaire en période de crise* (voir [page 48](#)). L'Assemblée a fait sienne la Déclaration de Genève à l'unanimité.

**M. M. De Maegd (Belgique)**, co-rapporteur de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, a présenté la résolution intitulée *Reconnaître et soutenir les victimes d'adoptions internationales illégales et prendre les mesures pour empêcher cette pratique* (voir [page 52](#)). L'Assemblée a adopté la résolution – la Fédération de Russie ayant exprimé son opposition et le Bélarus sa réserve pour l'ensemble du texte. L'Assemblée a pris note d'une modification apportée au futur programme de travail de la Commission par sa Présidente, **Mme D. O'Neill (Australie)**.

L'Assemblée a pris note des rapports de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, présenté par le membre du Bureau, **Mme F. Belhirsch (Pays-Bas)**, de la Commission permanente du développement durable, présenté par sa Vice-Présidente, **Mme M.S. Al Suwaidi (Émirats arabes unis)**, et de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies, présenté par sa Vice-Présidente, **Mme C.L. Crexell (Argentine)** (voir [page 64](#)).

L'Assemblée a approuvé le thème d'étude pour la résolution qui sera préparée par la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme en vue de son adoption lors de la 153<sup>e</sup> Assemblée, ainsi que les rapporteurs qui travailleront sur le projet de résolution (voir [page 43](#)).

L'Assemblée a pris note de la décision de la Commission permanente du développement durable de modifier le titre de la résolution qu'elle préparera pour adoption lors de la 152<sup>e</sup> Assemblée, *Le rôle des parlements dans la lutte contre le protectionnisme, la réduction des droits de douane et la prévention de l'évitement fiscal des entreprises*, dans lequel le mot "évitement" remplace désormais le mot "fraude".

L'Assemblée a pris note de la motion adoptée par la Commission permanente des Affaires des Nations Unies, intitulée *Recommandation d'élire pour la première fois une femme au poste de secrétaire général de l'ONU*.

Un message vidéo de la Présidente de l'Assemblée générale des Nations Unies, Mme A. Baerbock, a été diffusé, dans lequel elle invitait les Parlements membres de l'UIP à célébrer le 80<sup>e</sup> anniversaire de l'ONU le 24 octobre 2025.

L'Assemblée a adopté à l'unanimité un amendement aux Statuts de l'UIP officialisant le statut d'observateur sans droit de vote des Parlements membres qui ne fonctionnent plus sur le territoire du pays concerné.

L'Assemblée a pris note du fait que, lors du vote sur le point d'urgence le 21 octobre 2025, des erreurs avaient été commises dans l'enregistrement du vote des délégations de l'Algérie et du Viet Nam. Ces erreurs, qui n'avaient pas affecté le résultat du vote, étaient désormais corrigées.

**M. H. Aden Gueddi (Djibouti)**, rapporteur du comité de rédaction, a présenté la résolution sur le point d'urgence, intitulée *Action parlementaire contre la criminalité transnationale organisée, la cybercriminalité et les menaces hybrides pour la démocratie et la sécurité humaine* (voir [page 61](#)). L'Assemblée a adopté la résolution à l'unanimité.

À l'issue de l'Assemblée, les représentants des groupes géopolitiques ont pris la parole : **Mme A.T. Didiza (Afrique du Sud)**, Présidente du Groupe africain, **M. J. Fakhro (Bahreïn)**, au nom du Groupe arabe, **M. Tian Xuejun (Chine)**, Président du Groupe Asie-Pacifique, **M. R. Edwards (Chili)**, Président du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, et **M. L. Wehrli (Suisse)**, Président du Groupe des Douze Plus. Ils ont remercié la Présidente de l'Assemblée, le Secrétaire général et le Secrétariat de l'UIP, ainsi que toutes les personnes ayant contribué à la réussite de cette Assemblée. Ils ont félicité les personnes présentes pour les débats fructueux, qui ont couvert un large éventail de questions importantes. Ils ont fait rapport sur les délibérations et décisions de leur groupe respectif. Ils ont salué la déclaration des dirigeants sur la situation à Madagascar (voir [page 51](#)), inspirée de la proposition de point d'urgence faite par l'Afrique du Sud, arrivée en deuxième place lors du vote. Ils ont souhaité un bon retour aux délégations et se sont réjouis à la perspective de participer à la 152<sup>e</sup> Assemblée à Istanbul (Turquie), en avril 2026.

Dans ses observations finales, **M. M. Chungong, Secrétaire général de l'UIP**, a exprimé ses sincères remerciements à Mme Morawska-Stanecka, pour son excellente présidence de l'Assemblée. Il a indiqué avoir observé un renouvellement de l'esprit de coopération parmi les Parlements membres de l'UIP au cours des derniers jours, qui s'était reflété dans les décisions et résultats qu'ils venaient d'adopter. En particulier, la coopération active entre les groupes géopolitiques a conduit à l'adoption d'une résolution sur un point d'urgence concernant un problème en constante évolution qui méritait l'attention renouvelée des parlementaires du monde. Les efforts de diplomatie parlementaire de l'UIP se sont poursuivis sur plusieurs fronts lors de la présente Assemblée, notamment sous la forme d'une nouvelle réunion bilatérale entre les Présidents des Parlements d'Arménie et d'Azerbaïdjan et d'un début de processus similaire avec des parlementaires de la République démocratique du Congo et du Rwanda. L'UIP aurait un programme de travail chargé au cours des semaines à venir : des événements étaient prévus dans le cadre du deuxième Sommet mondial pour le développement social, au Qatar, et de la COP30, au Brésil, et une conférence parlementaire sur l'intelligence artificielle devait être organisée en Malaisie. Enfin, il a rendu hommage à la Suisse, le pays qui abrite le Siège de l'UIP et qui s'est toujours montré disposé à organiser les Assemblées de l'UIP à Genève. Il a remercié les personnes qui travaillent sous les feux des projecteurs ainsi que celles qui œuvrent dans l'ombre pour faire tourner les rouages des Assemblées de l'UIP.

Dans ses observations finales, **Mme G. Morawska-Stanecka, Présidente de la 151<sup>e</sup> Assemblée et Vice-Présidente de l'UIP**, a remercié les personnes présentes pour leur participation active et leur détermination. Elle a déclaré que la 151<sup>e</sup> Assemblée avait véhiculé les valeurs les plus chères à l'UIP : le respect, le dialogue et la volonté partagée de placer l'humanité au cœur de ses délibérations. Le point culminant avait sans aucun doute été l'adoption de la Déclaration de Genève, qui souligne le rôle du droit international humanitaire comme fondement moral et juridique protégeant la dignité humaine même dans les moments les plus sombres. La Déclaration envisage un monde dans lequel les hommes et les femmes participent sur un pied d'égalité, où les jeunes auraient toute leur place dans les processus décisionnels et où le dialogue serait considéré par tous comme le chemin le plus sûr vers la compréhension. Les parlementaires devaient maintenant transformer la compassion qu'ils éprouvent en mesures concrètes. Un autre point fort avait été l'adoption d'une résolution sur un point d'urgence traitant de la cybercriminalité et d'autres menaces, qui avait été soutenue par des auteurs de plusieurs groupes géopolitiques. Elle s'est également félicitée du fait qu'il ait été possible de publier une déclaration des dirigeants sur la situation à Madagascar. Elle espérait que le sentiment de détermination qu'elle avait observé parmi les parlementaires présents les guiderait dans les mois à venir et renforcerait leur détermination à protéger la vie, la dignité et la paix, là où elles sont menacées.

*Mme G. Morawska-Stanecka a déclaré la 151<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP close et l'hymne de l'UIP a été jouée.*

## 216<sup>e</sup> session du Conseil directeur

### 1. Rapport de la Présidente de l'UIP

Le Conseil directeur a pris note du rapport de la Présidente de l'UIP, présenté en son nom par le Secrétaire général en l'absence de celle-ci, retenue par les élections parlementaires dans son pays. Depuis la dernière session du Conseil directeur, la Présidente a représenté l'UIP à des réunions régionales et internationales de haut niveau et a présidé des réunions de l'UIP et de ses partenaires. Ces activités ont contribué à promouvoir l'action de l'UIP conformément à ses objectifs stratégiques.

Le Conseil directeur a félicité la Présidente de l'UIP pour les nombreuses activités entreprises et lui a adressé ses meilleurs vœux de succès pour sa réélection au Parlement.

### 2. Rapport du Secrétaire général

Le Conseil directeur a entendu le rapport du Secrétaire général sur les activités menées par l'UIP au cours des neuf derniers mois pour mettre en œuvre la Stratégie de l'Organisation. Depuis janvier 2025, l'UIP a organisé :

- 27 activités nationales de soutien dans 17 pays pour renforcer les capacités des parlements sur le plan institutionnel et sur des questions thématiques clés.
- 69 événements régionaux et mondiaux visant à mobiliser et à valoriser l'action parlementaire ainsi qu'à favoriser l'apprentissage : 36 en présentiel, 28 en ligne et 5 au format hybride.

L'UIP a également lancé six nouvelles publications et trois autres ont été présentées lors de l'Assemblée.

Le Secrétaire général a présenté un bilan des activités menées en lien avec chacun des cinq objectifs stratégiques de l'UIP. Une attention particulière a été accordée à l'appui aux pays en transition, à l'intelligence artificielle et à la transformation numérique, ainsi qu'aux grandes initiatives mondiales visant à favoriser le dialogue, la paix et la diplomatie parlementaire.

Le Conseil directeur a pris note du rapport intérimaire du Secrétaire général. Un rapport plus complet sur l'impact des activités menées par l'UIP en 2025 sera présenté lors de la prochaine Assemblée, conformément à la pratique habituelle.

### 3. Situation financière de l'UIP

Le Conseil directeur a reçu un rapport sur la situation financière de l'UIP au 31 juillet 2025, accompagné d'une liste actualisée des contributions statutaires impayées. S'exprimant au nom du Comité exécutif, M. M. Dick (Australie) a indiqué que l'exécution budgétaire de l'UIP était conforme aux prévisions pour l'année en cours et que la situation financière de l'Organisation demeurerait saine et stable. Les marchés financiers mondiaux ont connu un début d'année 2025 chahuté, mais le portefeuille d'investissements de l'UIP et de sa Caisse de prévoyance désormais close a néanmoins enregistré un rendement positif de 1 % depuis le début de l'année. La situation des contributions volontaires demeure satisfaisante pour le reste de l'année en cours. Le Comité exécutif a également examiné les arriérés de contributions statutaires, qui s'élèvent désormais à 1,5 million de CHF, soit une amélioration de près d'un million de CHF depuis la dernière Assemblée.

### 4. Budget consolidé de l'UIP pour 2026

Le projet de budget consolidé pour 2026 a été présenté au Conseil directeur. Le projet de budget a été élaboré sous la supervision du Sous-Comité des finances et a été examiné en détail par le Comité exécutif. S'exprimant au nom de ce dernier, M. Dick a présenté un résumé du projet de budget, dont le total des recettes et des dépenses est estimé à 18 994 000 CHF. Il a souligné que 2026 serait la cinquième et dernière année de l'actuelle Stratégie de l'UIP. Des fonds ont été réservés pour l'évaluation de l'actuelle Stratégie et l'élaboration de la nouvelle Stratégie pour la période 2027-2031. Le budget reflète l'engagement de l'UIP face aux crises mondiales : conflits multiples, urgences climatiques et environnementales, effets de la pandémie et inégalités croissantes. Les écosystèmes parlementaires seront mobilisés autour d'un ensemble d'accords et d'instruments internationaux, comme indiqué dans le document budgétaire. L'intégration des différents programmes de l'UIP – démocratie, paix et sécurité, développement, changements climatiques, innovation scientifique et technologique – se poursuit parallèlement à la transformation numérique des pratiques de travail de l'Organisation. L'UIP appuie les efforts des parlements visant à encadrer et à réguler le développement et l'utilisation des nouvelles technologies, notamment l'intelligence artificielle, afin d'en exploiter le potentiel en en limitant les

risques. Parallèlement, l'UIP continuera à investir dans la numérisation de ses archives afin de préserver et de partager la longue et riche histoire de l'Organisation. Le document budgétaire présente en détail l'ensemble des activités programmées pour 2026 dans le cadre des cinq objectifs stratégiques. M. Dick a indiqué que le Secrétariat s'efforce également de réduire les coûts partout où cela est possible et a donné plusieurs exemples concrets montrant comment l'UIP réussit à faire plus avec moins, tout en réduisant ses émissions pour tendre vers la neutralité carbone.

S'agissant des recettes, le budget ordinaire prévoit une augmentation de 3 % des contributions statutaires, conformément à la décision prise par le Conseil directeur en octobre 2022, afin de rétablir d'ici la fin de la période couverte par l'actuelle Stratégie, le niveau global des contributions à celui de 2011. Il a également rappelé l'engagement à long terme d'accroître progressivement les contributions statutaires des Parlements membres à partir de 2027 afin de répondre aux besoins de l'UIP et de compenser la hausse de l'inflation. La mobilisation de ressources extérieures devrait générer l'an prochain des contributions volontaires d'un montant de 4,7 millions de CHF, soit 25 % des recettes totales. Ce chiffre représente une légère hausse des contributions volontaires prévues par rapport à 2025, grâce à d'importantes subventions pluriannuelles octroyées notamment par l'ASDI (Suède), l'Union européenne, l'Assemblée populaire nationale de Chine et le Conseil de la choura du Qatar. M. Dick a encouragé tous les Parlements membres à soutenir la mobilisation de contributions volontaires en faveur de l'UIP dans leurs propres pays et au sein de leurs groupes géopolitiques.

Le Conseil directeur a approuvé le budget consolidé pour 2026.

## 5. Questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur

Les efforts constants de l'UIP en vue d'atteindre l'universalité continuent de porter leurs fruits. À cet égard, sur recommandation du Comité exécutif, le Conseil directeur a accueilli le Parlement de Brunéi Darussalam en tant que nouveau Parlement membre de l'UIP. Le Conseil directeur a constaté avec satisfaction que l'objectif d'universalité était désormais à portée de main et s'est engagé à redoubler d'efforts pour l'atteindre.

Le Conseil directeur a pris note de la demande du Niger de réintégrer l'UIP, après la suspension de son affiliation en avril 2025 à Tachkent (Ouzbékistan). Prenant note des échanges tenus entre le Comité exécutif et le Président du Conseil consultatif de la refondation (CCR), M. M. Djingarey, notamment de la demande d'appui adressée à l'UIP pour soutenir les efforts du CCR visant à orienter les processus de réforme dans son pays, le Conseil directeur a entériné la recommandation du Comité exécutif d'accepter la demande de réaffiliation du Niger.

Sur recommandation du Comité exécutif, le Conseil directeur a approuvé les demandes de statut d'observateur permanent présentées par Action mondiale des parlementaires, le Forum parlementaire européen pour les droits sexuels et reproductifs, et le World Future Council.

S'agissant de deux autres demandes de statut d'observateur permanent, présentées respectivement par la Conférence des présidents des parlements africains (CoSPAL) et par le Conseil parlementaire Asie-Afrique, le Conseil directeur a pris note de l'avis du Comité exécutif selon lequel ces deux organisations, créées relativement récemment, devaient développer davantage leur coopération avec l'UIP avant de pouvoir satisfaire aux conditions requises pour l'obtention de ce statut.

Le Conseil directeur a pris note des arriérés de contributions de Sainte-Lucie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines et du Vanuatu, et a décidé de reporter à sa prochaine session la décision de suspendre leurs droits de membre, le temps qu'aboutissent les négociations en cours sur la question.

Le Conseil directeur a entériné la recommandation du Comité exécutif visant à suspendre les droits de membre associé du Parlement andin en raison du non-paiement de sa contribution depuis 2018.

Le Conseil directeur a été informé de la situation de certains parlements, regroupés comme suit :

### I. Parlements qui ne fonctionnent pas

#### - Afghanistan

L'UIP ne reconnaît pas les Talibans, qui ont pris le pouvoir en août 2021 et dissous les institutions, notamment le parlement élu. En signe de solidarité, l'UIP a reconnu les membres du parlement élu en 2018 comme ses interlocuteurs, dont beaucoup vivent en exil, et leur a permis d'assister à ses réunions en qualité d'observateurs sans droit de vote.

Un amendement aux Statuts a été soumis à la présente Assemblée afin de créer un statut spécifique de Parlement membre observateur sans droit de vote, pour les entités parlementaires ne fonctionnant pas sur le territoire d'un État indépendant ou souverain, mais que les organes directeurs ont décidé de reconnaître comme leurs interlocuteurs dans l'intérêt de la démocratie et de la légitimité. Le Conseil directeur a réaffirmé sa décision de continuer à reconnaître le parlement qui était en place avant la prise de pouvoir par les Talibans.

- **Bangladesh**

Le Parlement a été dissous après les troubles sociaux survenus en juillet 2024 et plusieurs responsables de la Ligue Awami, dont l'ancien Président de l'UIP Saber Chowdhury, ont été arrêtés. À la suite d'une intervention de l'UIP, M. Chowdhury a été remis en liberté. Plusieurs cas de violations des droits de l'homme des parlementaires sont actuellement examinés par le Comité de l'UIP dédié à ces questions. D'après les dernières informations disponibles, des élections pourraient se tenir en février 2026.

Le Conseil directeur a pris note de ces évolutions, a invité le Secrétaire général à continuer de suivre la situation et a exprimé l'espoir que les organes directeurs auront prochainement le plaisir d'accueillir à nouveau aux Assemblées de l'UIP un Parlement du Bangladesh à part entière.

- **Guinée-Bissau**

La lutte de pouvoir entre le Chef de l'État et le Président de l'Assemblée nationale a finalement conduit à la destitution de ce dernier et à son remplacement par l'un des vice-présidents de l'institution. Les organes directeurs de l'UIP ont régulièrement invité le Président déchu de l'Assemblée nationale et sa délégation à participer aux réunions de l'UIP. Le Président de l'Assemblée nationale a récemment signalé qu'il avait été disqualifié par les autorités pour participer aux élections législatives prévues en novembre 2025.

Le Conseil directeur a approuvé la recommandation du Comité exécutif d'exprimer des regrets quant aux restrictions imposées aux droits politiques des parlementaires et d'autres responsables politiques en Guinée-Bissau, et a décidé de continuer à manifester sa solidarité avec le Parlement en place jusqu'à l'élection d'un nouveau parlement, conformément à la volonté du peuple.

- **Haïti**

Les droits de membre d'Haïti à l'UIP ont été suspendus en 2023 en raison du non-paiement de ses contributions et le pays ne dispose actuellement d'aucun parlement en fonctionnement. L'UIP continue de suivre l'évolution de la situation. Des élections sont prévues pour novembre 2025 et toute évolution sera portée à l'attention des organes directeurs.

Le Conseil directeur a pris note des dernières évolutions en Haïti et a exprimé l'espoir que les élections aient lieu comme prévu.

- **Koweït**

Le Parlement du Koweït a été dissous en 2024 et un délai de quatre ans a été fixé pour la tenue de nouvelles élections. Dans l'intervalle, l'administration parlementaire continue de fonctionner.

Le Conseil directeur a entériné la recommandation du Comité exécutif de continuer à suivre la situation dans le pays et a souligné la nécessité d'organiser des élections dès que possible afin de pouvoir accueillir à nouveau un parlement à part entière au sein de l'UIP.

- **Myanmar**

Comme pour l'Afghanistan, l'UIP a reconnu le Parlement démocratiquement élu au Myanmar, qui a ensuite été suspendu par l'armée. Un groupe de parlementaires, le Comité représentant le Pyidaungsu Hluttaw (CRPH), représente le Parlement du Myanmar en exil et est donc l'interlocuteur de l'UIP. Il bénéficie du même statut d'observateur sans droit de vote que l'Afghanistan. Les représentants du CRPH continuent de participer aux Assemblées de l'UIP.

Le Conseil directeur a approuvé la recommandation du Comité exécutif de maintenir sa décision initiale de reconnaître le CRPH comme interlocuteur de l'UIP en tant qu'observateur sans droit de vote, et a estimé que des mesures supplémentaires devaient être prises, au-delà du simple suivi et des déclarations de condamnation, pour rétablir la démocratie au Myanmar.

- **Soudan**

Aucun parlement ne fonctionnant dans le pays, l'affiliation du Soudan à l'UIP demeure suspendue. Les récentes évolutions ne laissent pas présager la tenue d'élections prochainement.

Face à la poursuite du conflit, le Conseil directeur a réitéré ses appels à un cessez-le-feu et au dialogue et a approuvé la recommandation du Comité exécutif selon laquelle l'UIP doit continuer à suivre la situation et à rechercher des moyens de soutenir tout effort susceptible de conduire à la restauration de l'ordre constitutionnel au Soudan.

- **République arabe syrienne**

Des progrès ont été signalés depuis la chute du Président Bachar al-Assad. Des élections parlementaires ont été organisées et 119 sièges sur 140 ont été pourvus. Le Parlement nouvellement élu sera désormais l'interlocuteur de l'UIP.

Le Conseil directeur a pris note de ces évolutions positives et a encouragé l'UIP à continuer de rechercher des moyens de soutenir le processus de transition en République arabe syrienne.

II. **Parlements en transition**

- **Burkina Faso**

L'Assemblée législative de transition demeure l'interlocuteur de l'UIP au Burkina Faso et remplit efficacement sa mission législative. Sur recommandation des organes directeurs, l'UIP a élaboré et mis en œuvre plusieurs activités visant à accélérer le retour à la normalité constitutionnelle.

Le Conseil directeur a pris note de ces progrès encourageants et, sur recommandation du Comité exécutif, a souligné la nécessité que le processus de transition s'achève dans les délais prévus.

- **Érythrée**

Malgré les efforts déployés par le Secrétariat de l'UIP pour établir un contact avec le pays, notamment avec son ambassadeur à Genève, aucune information n'a été reçue sur la situation de l'Assemblée nationale de transition d'Érythrée, qui n'a jamais été Parlement membre de l'UIP. Le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP est saisi de plusieurs cas concernant les droits de l'homme des parlementaires dans ce pays.

Le Conseil directeur a pris note de l'absence de progrès et a encouragé le Secrétariat à continuer de rechercher des possibilités de coopération.

- **Gabon**

D'importants progrès ont été rapportés, notamment l'organisation d'élections présidentielles et législatives, mettant ainsi un terme au processus de transition au Gabon, que l'UIP a largement soutenu, conformément aux recommandations des organes directeurs.

Le Conseil directeur a pris note de ces évolutions positives et a indiqué se réjouir de coopérer prochainement avec le nouveau Parlement à part entière.

- **Guinée**

À la demande des organes directeurs, le Secrétariat de l'UIP a poursuivi ses échanges avec le Conseil national de transition. Une nouvelle Constitution a été approuvée le 15 septembre 2025 et l'UIP a convenu de fournir un soutien à la rédaction des lois nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Conseil directeur a approuvé la recommandation du Comité exécutif de prendre acte de ces évolutions positives et d'encourager les autorités à poursuivre la mise en œuvre de leurs plans de transition.

- **Libye**

Le Parlement reconnu par l'UIP et élu en 2014 en Libye siégeait auparavant à Tobrouk mais se trouve désormais à Benghazi. Ces dernières années, des efforts ont été déployés pour organiser des élections, mais celles-ci n'ont pas encore pu avoir lieu pour diverses raisons. Des élections ont néanmoins eu lieu au niveau municipal, et des consultations sont en cours afin d'organiser des élections présidentielles et parlementaires dans un avenir très proche.

Le Conseil directeur a pris note de ces informations et a invité le Secrétaire général à effectuer une mission en Libye et à rendre compte aux organes directeurs.

- **Mali**

Le Parlement du Mali se trouve dans une situation comparable à celle des autres parlements de transition d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest. Ces derniers mois, le processus de transition a souffert d'un manque de clarté préoccupant : plusieurs partis politiques ont été dissous pour diverses raisons et des rivalités sont apparues au sein du pouvoir.

Le Conseil directeur a invité le Secrétaire général à suivre la situation de près et à porter à l'attention des organes directeurs, pour réaction immédiate, toute autre évolution préoccupante.

- **Niger**

En l'absence de parlement fonctionnel, le Conseil directeur a suspendu en avril 2025 l'affiliation du Niger à l'UIP. Quelques semaines plus tard, le Conseil consultatif de la refondation (CCR) a été mis en place. Il comprend 194 membres représentant l'ensemble du tissu sociopolitique et économique du pays. Le Président du CCR, M. M. Djingarey, a rencontré à deux reprises les membres du Comité exécutif, auprès desquels il a plaidé pour la réaffiliation de son Parlement à l'UIP. Sur recommandation du Comité exécutif, le Conseil directeur a approuvé plus tôt au cours de la session la demande de réaffiliation du Niger.

Le Conseil directeur a invité le Secrétaire général à continuer de suivre la situation et à collaborer avec le CCR en vue de garantir le respect du calendrier fixé pour la transition.

- **Soudan du Sud**

La situation s'est dégradée au Soudan du Sud et les élections ont été reportées à plusieurs reprises. Le Vice-Président et la Ministre de l'intérieur ont été récemment arrêtés, et le gouvernement d'union nationale s'est effondré.

Sur recommandation du Comité exécutif, le Conseil directeur a exprimé sa profonde préoccupation face à l'instabilité au Soudan du Sud et aux reports répétés des élections, et a exprimé l'espoir que les conflits internes du pays puissent être résolus dans les plus brefs délais afin de remettre le processus de transition sur la bonne voie.

**III. Pays où la situation politique a des répercussions sur le fonctionnement du parlement**

- **Madagascar**

Des manifestations du mouvement "Gen Z" ont éclaté à Madagascar en septembre 2025, et le Président a tenté de dissoudre l'Assemblée nationale. Le colonel M. Randrianirina a récemment prêté serment comme Président par intérim et a promis une période de transition d'une durée maximale de deux ans.

Le Conseil directeur a pris note avec regret des événements préoccupants survenus à Madagascar et, sur recommandation du Comité exécutif, a convenu que l'UIP devait réagir de manière vigoureuse, notamment en surveillant la situation et en cherchant des possibilités de coopération avec les nouvelles autorités malgaches afin de stabiliser la situation.

- **Népal**

Des manifestations du mouvement "Gen Z" semblables à celles observées à Madagascar ont récemment éclaté au Népal, sur fond de mécontentement de la jeunesse, entraînant des dégradations matérielles. La chambre haute du Parlement continue de siéger, tandis que la chambre basse a été dissoute en vue des élections prévues en mars 2026.

Le Conseil directeur a exprimé sa préoccupation concernant les événements récents au Népal et a encouragé le Secrétariat de l'UIP à examiner les possibilités de coopération avec le Parlement en vue de favoriser un retour à la normale.

- **Palestine**

Aucune avancée n'a été constatée dernièrement sur le plan électoral et la situation générale en Palestine rend peu probable la tenue d'élections dans un avenir proche.

Sur recommandation du Comité exécutif, le Conseil directeur a exprimé sa préoccupation face à la crise persistante en Palestine et a réaffirmé la position de l'UIP, conformément à la résolution adoptée à la 150<sup>e</sup> Assemblée en avril 2025, en faveur d'une solution à deux États pour résoudre la crise au Moyen-Orient.

- **République bolivarienne du Venezuela**

Le Conseil directeur a pris note du fait qu'il n'y a eu aucun changement significatif récent en République bolivarienne du Venezuela et, sur recommandation du Comité exécutif, est convenu de réexaminer la question en 2026, après l'entrée en fonction de la nouvelle Assemblée nationale élue en mai 2025.

- **Yémen**

Le Parlement du Yémen a continué de fonctionner dans des conditions difficiles et a demandé récemment à être dispensé du paiement de sa contribution à l'UIP en raison de difficultés financières.

Sur recommandation du Comité exécutif, le Conseil directeur est convenu de réexaminer cette question à sa prochaine session.

- **Géorgie**

Le Conseil directeur a pris note avec préoccupation des informations indiquant que les mandats de plus d'un tiers des parlementaires ont récemment été révoqués et que plusieurs d'entre eux ont ensuite été incarcérés, et a invité le Secrétaire général à continuer de suivre la situation.

## 6. Sixième Conférence mondiale des présidents de parlement

Le Conseil directeur a entendu un rapport sur la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement, qui s'est tenue à l'Office des Nations Unies à Genève du 29 au 31 juillet 2025, et sur le quinzième Sommet des présidentes de parlement, organisé le 28 juillet 2025 au Siège de l'Organisation internationale du Travail à Genève. Le Conseil directeur a fait siennes les déclarations finales adoptées lors de ces deux événements de haut niveau (voir [page 75](#)).

## 7. Thème prioritaire de l'UIP pour 2026

Le Secrétaire général de l'UIP a présenté le thème prioritaire proposé pour 2026. Après avoir successivement porté sur les changements climatiques (2023), la paix et la sécurité (2024) et l'égalité des sexes (2025), il a été proposé que le thème prioritaire pour 2026 soit consacré au respect des droits de l'homme.

Trois anniversaires offriront en 2026 d'importantes occasions de réaffirmer l'engagement de l'UIP en faveur des droits de l'homme. Ils constitueront des rendez-vous opportuns pour renforcer l'action parlementaire vis-à-vis du système mondial des droits de l'homme et affermir l'universalité et l'indivisibilité de ces droits. Ces anniversaires sont les suivants :

- Le **50<sup>e</sup> anniversaire du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP**, seul mécanisme de redevabilité au monde chargé de défendre les droits des représentants élus.
- Le **20<sup>e</sup> anniversaire du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies**, organe clé avec lequel l'UIP collabore pour encourager la coopération des parlementaires avec les mécanismes mondiaux relatifs aux droits de l'homme.
- Le **60<sup>e</sup> anniversaire du Pacte international relatif aux droits civils et politiques** et du **Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels**, deux piliers du cadre international des droits de l'homme, offrant une nouvelle occasion de réaffirmer l'universalité et l'indivisibilité de ces droits.

En outre, l'UIP met en œuvre d'importants programmes de renforcement des capacités afin d'aider les parlements à consolider leur rôle de promoteurs et de défenseurs des droits de l'homme. Grâce à la formation, à l'assistance technique et au partage des bonnes pratiques, ces initiatives fournissent aux parlementaires les outils, les connaissances et les cadres institutionnels dont ils ont besoin pour promouvoir les droits de l'homme dans la législation et dans la pratique, ainsi que pour collaborer efficacement avec les mécanismes internationaux des droits de l'homme.

Le thème prioritaire sera l'occasion pour l'UIP de renforcer son engagement en faveur de la défense des droits de l'homme des parlementaires, ainsi que son appui aux parlements dans leur mission de protection des droits de l'homme de tous les citoyens.

## 8. Prochaines réunions interparlementaires

Le Conseil directeur a approuvé la liste des prochaines réunions, conformément à la recommandation du Comité exécutif. La délégation de Türkiye a chaleureusement invité les personnes présentes à participer à la 152<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, prévue à Istanbul du 15 au 19 avril 2026.

## 9. Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP

Le Conseil directeur a approuvé des amendements aux Règles et pratiques du Comité des droits de l'homme des parlementaires, afin de formaliser une large représentation géopolitique parmi ses membres.

## 10. Rapports des organes pléniers et des comités spécialisés

Le Conseil directeur a approuvé les recommandations contenues dans les rapports sur les activités du Comité des droits de l'homme des parlementaires, du Forum des femmes parlementaires, du Forum des jeunes parlementaires, du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, du Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine, du Comité sur la santé, du Groupe de travail sur la science et la technologie et du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Le Conseil a approuvé les nouvelles nominations au sein de ces organes (voir [page 40](#)).

## 11. Politique de durabilité de l'UIP

Le Secrétaire général a indiqué que, lors de sa session actuelle, le Comité exécutif avait examiné un projet de Politique de durabilité de l'UIP, qui serait soumise pour adoption formelle par le Conseil directeur lors de sa 217<sup>e</sup> session en avril 2026.

# 297<sup>e</sup> session du Comité exécutif

## 1. Sous-Comité des finances

Le Président du Sous-Comité des finances, M. M. Dick, a informé le Comité exécutif des travaux du Sous-Comité, qui s'était réuni pour débattre des questions financières en amont de la session du Comité exécutif. Le Sous-Comité a examiné la situation financière de l'UIP au 31 juillet 2025. L'exécution du budget de l'Organisation était conforme aux prévisions pour l'année en cours et ses finances étaient saines et stables. Le niveau des contributions volontaires était également satisfaisant pour le reste de l'année 2025. Les arriérés cumulés des contributions statutaires à l'UIP s'élevaient actuellement à 1,5 million de CHF, ce qui représentait une amélioration significative depuis le début de l'année 2025.

Le Sous-Comité a débattu du projet de budget de l'UIP pour 2026 et examiné le document budgétaire, qu'il a présenté dans son intégralité au Comité exécutif. Le budget ordinaire comprenait l'augmentation de 3 % du montant total des contributions statutaires, approuvée en octobre 2022 par le Conseil directeur, qui visait à rééquilibrer le montant total des contributions pour le ramener à son niveau de 2011 d'ici la fin de la période couverte par la Stratégie actuelle. Dans le même temps, les recettes volontaires devaient augmenter légèrement grâce à l'octroi ou au renouvellement de subventions. Le Sous-Comité des finances a conseillé au Comité exécutif de recommander le budget 2026 au Conseil directeur.

Le Comité exécutif a également entendu le rapport du Secrétaire général sur la mobilisation des contributions volontaires. M. Dick a exprimé sa gratitude envers les membres du Sous-Comité des finances pour leur soutien et a remercié l'équipe du Secrétariat de l'UIP pour son travail.

## 2. Questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur

Le Comité a approuvé à l'unanimité la demande d'affiliation à l'UIP présentée par le Parlement de Brunéi Darussalam et l'a soumise au Conseil directeur pour approbation.

Le Comité avait tenu deux entretiens très fructueux avec le Président du Conseil consultatif de la refondation (CCR) du Niger (par visioconférence, en juin 2025, puis à nouveau en personne dans le cadre de la 151<sup>e</sup> Assemblée), au cours desquels ce dernier a expliqué les raisons pour lesquelles son entité souhaitait réintégrer l'UIP : principalement que le soutien de l'Organisation serait très apprécié pour accompagner les efforts du Parlement en vue de rétablir la démocratie et la bonne gouvernance.

Le Comité a recommandé au Conseil directeur d'accepter la demande de réaffiliation du Niger à l'UIP et a invité le Secrétaire général à engager le dialogue avec le CCR et à examiner comment l'UIP pourrait l'aider au mieux dans ses travaux.

Le Comité a débattu des demandes de statut d'observateur présentées par cinq organisations, dont trois ont été recommandées au Conseil directeur pour approbation et deux provenaient d'organisations relativement récentes qui devaient donc établir un historique de coopération avec l'UIP avant de pouvoir prétendre au statut d'observateur permanent.

Le Comité a examiné la situation des arriérés de paiement de trois Parlements membres au sein des petits États insulaires en développement. Pour Vanuatu, compte tenu des efforts de sensibilisation constants déployés par le Parlement australien pour aider à résoudre le problème, le Comité a recommandé de reporter à sa prochaine session, qui se tiendra à Doha (Qatar) en janvier 2026, la décision relative à la suspension des droits de membre en vertu de l'article 5.3 des Statuts. Pour Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines, il a recommandé la suspension des droits de membre en vertu de l'article 5.3 des Statuts. Par la suite, le Conseil directeur n'a pas adopté cette recommandation, car il estimait que dans ces cas également, la situation pourrait être résolue grâce à un soutien (notamment en réexaminant les termes de référence du Fonds de solidarité parlementaire) et à des efforts de sensibilisation au sein du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Le Comité a recommandé au Conseil directeur de suspendre les droits de membre associé du Parlement andin en raison du non-paiement de sa contribution depuis 2018.

### **3. Initiatives de l'UIP dans le domaine de la diplomatie parlementaire et mécanismes permettant de gérer les situations de crise**

Le Comité a examiné les travaux en cours de l'UIP dans le domaine de la gestion des situations de crise et de la diplomatie parlementaire, en s'appuyant sur les débats précédents et en tenant compte des informations recueillies lors de sa session tenue à Olympie (Grèce) en juin 2025.

Le Comité a souligné qu'il importait de continuer à renforcer les capacités parlementaires en matière de négociation, de médiation et de gestion des situations de crise, notamment par la mise en place d'outils et l'organisation d'ateliers.

Le Comité a appelé à continuer de s'appuyer sur les structures existantes de l'UIP, tout en restant ouvert à la création de groupes ad hoc lorsque de nouvelles crises surgissent. Il a exprimé son soutien à une proposition visant à faire appel à des personnalités éminentes de l'UIP pour aider aux efforts de diplomatie parlementaire au cas par cas, mais n'a pas jugé nécessaire de mettre en place un groupe formel de personnalités de haut niveau à cette fin.

### **4. Préparation de la Stratégie 2027-2031 de l'UIP**

Le Comité a entendu une présentation de la consultante recrutée pour mener l'examen de la Stratégie 2022-2026 de l'UIP et préparer la Stratégie 2027-2031 de l'UIP. Le Comité a pris note de l'objectif visant à mener ce processus dans un esprit encore plus inclusif qu'auparavant, en s'appuyant sur de nouvelles méthodes pour impliquer les Parlements membres et mettre en avant les résultats de l'impact de l'UIP.

Le Comité a appelé à une large participation de tous les acteurs pertinents à l'enquête et aux discussions de groupe associées, et a recommandé de mettre particulièrement l'accent sur l'analyse comparative et la collecte de points de vue extérieurs sur le positionnement stratégique, notamment ceux du système des Nations Unies.

### **5. Politique de durabilité de l'UIP**

Le Comité a examiné le projet de Politique de durabilité de l'UIP visant à clarifier et à orienter les pratiques de durabilité au sein de l'UIP, et a recommandé qu'il soit présenté au Conseil directeur lors de sa prochaine session à Istanbul en avril 2025.

Le Comité a formulé plusieurs recommandations pour soutenir la mise en œuvre de cette politique, notamment l'élaboration de plans de mise en œuvre réguliers assortis d'objectifs mesurables et d'allocations budgétaires.

### **6. Secrétariat de l'UIP**

Le Comité a été informé des mouvements de personnel et des promotions (voir [page 110](#)), et a reçu des informations actualisées sur le processus de sélection d'un nouveau secrétaire général.

### **7. Coopération entre l'UIP et l'Association des secrétaires généraux des parlements (ASGP)**

Le Comité a été informé des progrès réalisés dans le cadre de la coopération entre l'UIP et l'Association des secrétaires généraux des parlements (ASGP) par son Président, M. J.P. Montero.

La coopération progressait de manière satisfaisante et la complémentarité active entre les deux institutions ne cessait de se renforcer.

Le Comité s'est félicité de cette coopération fructueuse et a encouragé la poursuite des échanges bilatéraux et du partage des connaissances entre les parlements nationaux ainsi qu'entre l'ASGP et l'UIP.

## Organes subsidiaires du Conseil directeur

### 1. Forum et Bureau des femmes parlementaires

Le Forum des femmes parlementaires a tenu sa 40<sup>e</sup> session le 19 octobre 2025, en présence de 244 participants, dont 158 parlementaires (136 femmes et 22 hommes) de 73 pays, sous la présidence de la Présidente du Bureau des femmes parlementaires, Mme C. López Castro (Mexique).

À titre de contribution aux travaux de l'Assemblée, les participants ont examiné, sous l'angle de l'égalité hommes-femmes, le projet de résolution soumis à la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme intitulé *Reconnaître et soutenir les victimes d'adoptions internationales illégales et prendre les mesures pour empêcher cette pratique*. Le Forum a proposé des amendements tenant compte de la dimension de genre, qui ont tous été intégrés au texte du projet de résolution.

Le Forum a organisé une réunion-débat sur le thème *Transformer le leadership : surmonter les nouveaux défis liés à l'égalité des sexes*, au cours de laquelle les participants ont présenté leurs parcours en matière de leadership et réfléchi aux moyens qu'ils mettent en œuvre pour surmonter les obstacles anciens ou récents à la participation politique. Parmi les stratégies évoquées figuraient la remise en cause des normes patriarcales fortement ancrées, la redéfinition des cultures de leadership en faveur de l'inclusion et de l'égalité, la réforme des politiques et des processus institutionnels, ainsi que la coopération entre femmes et avec les hommes. Ils sont convenus que le leadership féministe était une pratique collective et réparatrice fondée sur le partage du pouvoir, la responsabilité réciproque et la résilience collective.

Le Bureau des femmes parlementaires s'est réuni les 19 et 22 octobre 2025. Dans leurs délibérations, les membres ont examiné la situation des femmes dans les zones touchées par les conflits et exprimé leur solidarité envers les femmes et les filles victimes de ces conflits. Ils ont appelé à une participation accrue et à un leadership renforcé des femmes dans les processus de consolidation et de maintien de la paix, et ont invité l'UIP à axer ses futurs travaux sur leur rôle en tant que bâtisseuses de la paix.

### 2. Forum et Bureau des jeunes parlementaires

Le Forum des jeunes parlementaires s'est réuni le 20 octobre 2025, en présence de plus de 100 participants, dont 61 parlementaires (21 jeunes femmes et 40 jeunes hommes) issus de 48 pays. La réunion a été conduite par Mme J. Sierra (Uruguay) qui, en tant que plus jeune membre du Bureau des jeunes parlementaires présente, a remplacé le Président de ce Bureau.

La Vice-Présidente et le Secrétaire général de l'UIP ont prononcé des allocutions d'ouverture soulignant le rôle déterminant du Forum pour faire entendre la voix des jeunes dans un contexte marqué par les mouvements issus de la génération Z. Elles ont également mis en lumière la contribution essentielle des jeunes parlementaires à la promotion de l'égalité des sexes, en relevant que la onzième édition de la Conférence mondiale des jeunes parlementaires avait, pour la première fois de son histoire, atteint la parité parmi les participants.

Les membres du Forum ont présenté les récentes avancées en matière de participation des jeunes dans leurs pays, notamment la création de forums de jeunes, la nomination de jeunes parlementaires à des postes de responsabilité et des réformes visant à abaisser l'âge d'éligibilité pour se présenter aux élections. En s'appuyant sur de nouvelles données de l'UIP indiquant que la proportion des jeunes parlementaires a marqué le pas depuis 2023, ils ont alerté que le monde avançait trop lentement en matière d'inclusion des jeunes et ont appelé à des actions plus transformatrices.

Les membres ont examiné le thème du débat général de la 151<sup>e</sup> Assemblée dans la perspective des jeunes. Ils ont souligné la nécessité de protéger l'accès des jeunes à l'éducation et aux opportunités économiques en période de crise, et ont appelé à l'adaptation des systèmes humanitaires face aux menaces émergentes. Ils ont également partagé leurs points de vue sur le projet de résolution intitulé *Reconnaître et soutenir les victimes d'adoptions internationales illégales et prendre les mesures pour*

*empêcher cette pratique.* Ils ont insisté sur la nécessité de renforcer les protections juridiques, d'offrir un soutien psychologique et des programmes de réinsertion pour les victimes d'adoptions internationales illégales, ainsi que de mener des campagnes de sensibilisation auprès du public.

Dans la perspective de la 152<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, le Forum a nommé M. H. Ebrahim (Bahreïn) en tant que rapporteur pour les jeunes pour le projet de résolution intitulé *Le rôle des parlements dans la mise en place de mécanismes solides de gestion post-conflit et dans la restauration d'une paix juste et durable.* À cet égard, les participants ont appelé à une plus grande institutionnalisation de la participation des jeunes aux efforts de paix, ainsi qu'à la mise en œuvre de la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU sur les jeunes, la paix et la sécurité. Le Forum a également nommé M. W. Soto (Pérou) en tant que rapporteur pour les jeunes pour le projet de résolution intitulé *Bâtir une économie mondiale équitable et durable : le rôle des parlements dans la lutte contre le protectionnisme, la réduction des droits de douane et la prévention de la fraude fiscale des entreprises.* Les participants ont souligné l'importance de renforcer les capacités des jeunes pour qu'ils puissent analyser le commerce international et lutter contre la fraude fiscale, y compris en partenariat avec d'autres parties prenantes.

Le Forum a par ailleurs organisé une séance de questions-réponses consacrée à la campagne de l'UIP *Atteindre l'égalité des sexes, action par action*, mettant en lumière les synergies avec la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* et réaffirmant que l'autonomisation des jeunes et l'égalité des sexes se renforcent mutuellement.

Plus tôt dans la journée, le Bureau des jeunes parlementaires a passé en revue la participation des jeunes lors de la 151<sup>e</sup> Assemblée et a exhorté les parlements à inclure, à l'avenir, au moins un parlementaire de moins de 40 ans dans chaque délégation. Ils sont également convenus des modalités de mise en œuvre de la modification récente des Statuts et Règlements de l'UIP, laquelle autorise le Forum à proposer des amendements aux résolutions des commissions permanentes.

### **3. Comité des droits de l'homme des parlementaires**

La 178<sup>e</sup> session du Comité des droits de l'homme des parlementaires s'est tenue du 18 au 22 octobre 2025, sous la conduite de son Président, par M. E. Blanc (France).

Au cours de cette session, le Comité a examiné la situation de 300 parlementaires (dont 30 % de femmes) dans 16 pays. De nouveaux cas concernant 9 parlementaires ont été déclarés recevables, à savoir 1 parlementaire en Algérie, 1 parlementaire en République démocratique du Congo, 3 parlementaires en Somalie et 4 parlementaires en Türkiye. Un cas en Équateur a été déclaré irrecevable. Le Comité a également tenu dix auditions avec des délégations nationales, des organisations de la société civile et des plaignants, à la fois en ligne et en personne.

Le Comité a présenté au Conseil directeur, pour adoption, des décisions sur la situation de 288 parlementaires des pays suivants : Algérie, Bangladesh, Burundi, Équateur, Eswatini, Iraq, Israël, Myanmar, Pakistan, Palestine, République démocratique du Congo, Somalie, Thaïlande et Türkiye.

[Voir le document des décisions adoptées.](#)

### **4. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient**

Le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient s'est réuni deux fois, les 20 et 22 octobre 2025, sous la conduite de son Président, M. H.-J. Talsma (Pays-Bas).

Le Secrétariat a présenté un nouvel assistant virtuel basé sur l'intelligence artificielle, qui vise à aider le Comité dans ses analyses de données et ses rapports, accompagné d'un code d'éthique régissant son utilisation. L'assistant virtuel a fait un exposé sur l'évolution de la situation dans la bande de Gaza depuis la 150<sup>e</sup> Assemblée, couvrant la situation humanitaire, le nombre de victimes et les efforts déployés au niveau international pour tenter d'obtenir un cessez-le-feu. Les membres ont exprimé leur vive préoccupation face aux informations faisant état de la poursuite des hostilités malgré l'annonce d'un cessez-le-feu. Ils ont demandé instamment que soit consolidé un cessez-le-feu durable, vérifiable et inconditionnel, afin d'éviter de nouvelles souffrances, et ont réaffirmé que l'aide humanitaire devait rester inconditionnelle et être acheminée sans entrave conformément au droit international.

Le Comité a entendu un exposé de M. D.F. Puyana, Ambassadeur et observateur permanent de l'Université des Nations Unies pour la paix à Genève, sur l'éducation à la paix et à la coexistence. Il a souligné le rôle des parlements dans la promotion de l'éducation à la paix et du dialogue inclusif. Les membres sont convenus que l'éducation à la paix était essentielle pour rétablir la confiance et la tolérance tout en notant qu'elle devait être corrélée à des progrès politiques tangibles et refléter les

situations sur le terrain. Ils ont attiré l'attention sur les difficultés de promouvoir l'éducation à la paix dans un contexte d'occupation, soulignant que l'éducation à la paix devait aller de pair avec des efforts visant à restaurer la confiance dans le droit international et les institutions internationales.

S'agissant des questions organisationnelles, le Comité a examiné une proposition concernant la restructuration de sa composition et de ses méthodes de travail, conformément à la résolution sur *Le rôle des parlements dans la promotion d'une solution à deux États en Palestine* adoptée en avril 2025. Le Comité a pris note de la proposition modifiée du Secrétariat, qui prévoit : 12 membres élus répartis de manière égale entre les groupes géopolitiques et garantissant la parité hommes-femmes ; les 2 membres de droit (Israël et la Palestine) ; et des invitations permanentes au Bureau des femmes parlementaires et au Bureau des jeunes parlementaires. Alors que les membres sont convenus qu'il importe d'assurer la représentativité et la poursuite du dialogue, plusieurs d'entre eux ont formulé des réserves sur certains aspects des changements proposés. En particulier, les membres ont mis en question la nécessité d'établir de nouveaux mécanismes, tels qu'un groupe de facilitateurs pour Israël et la Palestine, car ils pourraient détourner la fonction première du Comité en tant que principal forum parlementaire de dialogue sur le sujet. Le Comité est convenu que la question israélo-palestinienne devait rester au cœur de son mandat et que toute restructuration devait renforcer son objectif fondateur et améliorer la participation, l'inclusion, la représentativité et l'efficacité. Le Secrétariat a été prié d'adapter la proposition en conséquence et de présenter une version révisée à la prochaine réunion.

Les membres ont fait part de leur inquiétude quant à l'absence récurrente du représentant de droit israélien, y compris à la présente session, et sont convenus que le Président devait demander officiellement des explications aux deux membres de droit, Israël et la Palestine, afin qu'ils réaffirment leur engagement et leur volonté de participer aux travaux du Comité.

Le Comité a réaffirmé son attachement indéfectible à la mise en œuvre rapide et effective d'une solution à deux États juste et durable, dans le cadre du droit international, garantissant la fin de l'occupation et la réalisation de la souveraineté palestinienne, seule voie crédible vers une paix durable. Les membres ont souligné que cet objectif appelait de toute urgence une action parlementaire coordonnée.

Le Comité a réaffirmé la nécessité d'assurer un accès humanitaire immédiat, de renouveler le dialogue politique et de poursuivre les efforts engagés pour rétablir la confiance entre les parties.

Le Secrétariat a informé les membres des progrès accomplis dans l'élaboration d'un rapport sur les activités menées de longue date par l'UIP au Moyen-Orient et il a présenté un projet de plan de travail pour 2025-2026. Ce dernier prévoit notamment la tenue, début 2026, d'un séminaire à l'intention des membres du Comité visant à réexaminer les méthodes de travail et de renforcer la coopération dans la perspective de la 152<sup>e</sup> Assemblée, qui se tiendra en avril 2026. Les membres se sont également félicités des préparatifs assurés par le King Hamad Global Centre for Coexistence and Tolerance en vue d'un événement pour marquer la Journée internationale de la coexistence pacifique, qui se tiendra à Bahreïn, considérant cet événement ainsi que le séminaire comme des occasions opportunes de renforcer le dialogue et la visibilité s'agissant des travaux du Comité.

## **5. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire**

Le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (DIH) s'est réuni le 21 octobre 2025, sous la conduite de son Président, M. A. Farrugia (Malte).

Le Comité a été informé des actions menées par le Parlement thaïlandais pour mettre fin à l'apatridie et protéger les réfugiés. À la suite d'une mesure législative récente, le Gouvernement a décidé de simplifier et de rationaliser la procédure de demande de nationalité ou de résidence permanente pour environ 480 000 apatrides. En outre, le Gouvernement avait adopté une résolution qui accordait à quelque 81 000 réfugiés de longue date originaires du Myanmar le droit de travailler en Thaïlande. Le Comité a également été informé des actions menées pour venir en aide à d'anciens parlementaires afghans actuellement en danger. Il a salué les initiatives exposées par les représentants de la Thaïlande et de Malte.

Le Comité a été informé de l'évolution de la situation humanitaire en République démocratique du Congo (RDC). Il a tenu une audition avec la délégation de la RDC, conduite par le Président du Sénat, M. J.-M. Sama Lukonde Kyenge.

Le Président a informé le Comité de la situation humanitaire critique que connaît actuellement la RDC. On compte aujourd'hui près de 7,3 millions de personnes déplacées, dont une grande majorité – environ 80 % – dans l'est du pays. Les flux incessants de déplacements, de retours temporaires et de nouveaux déplacements pèsent lourdement sur les communautés d'accueil et sur les infrastructures

urbaines périphériques. Le niveau des violences dirigées contre les femmes et les enfants demeure élevé dans l'est de la RDC, et le nombre d'incidents touchant les acteurs humanitaires est également alarmant, 126 cas ayant été enregistrés entre août et septembre 2025. Cette situation est aggravée par des urgences de santé publique, notamment des épidémies d'Ebola, de choléra et de rougeole. La question de l'accès humanitaire a également été soulevée comme une source de préoccupation, en particulier dans les zones occupées ou contrôlées par des groupes armés. La mise en œuvre et la continuité des opérations humanitaires continuent d'être entravées, ce qui prive de larges pans de la population de toute assistance. Le Comité a appelé les parlementaires du monde entier à alerter sur la crise humanitaire en RDC et à intensifier les efforts visant à apporter un appui financier aux activités en cours et à soutenir l'aide humanitaire, en particulier dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la santé, de la nutrition, du logement, des biens essentiels et de l'éducation.

Le Comité a exprimé de vives préoccupations face à la situation humanitaire catastrophique en RDC, en particulier concernant l'impact considérable des récentes réductions de financement de l'aide humanitaire au niveau mondial sur la réponse apportée dans le pays. En 2025, seuls 389 millions d'USD sur les 2,5 milliards nécessaires pour l'aide humanitaire en RDC ont été reçus. Le Comité a souligné le rôle essentiel des acteurs humanitaires en RDC et a insisté sur l'importance de mettre à disposition des victimes des mécanismes leur permettant de solliciter une assistance, notamment juridique, médicale et psychologique. Par ailleurs, les membres du Comité ont rappelé que le respect du DIH en RDC était essentiel pour réduire les attaques contre les hôpitaux et les écoles, qui continuent de se produire dans le cadre du conflit en cours.

Le Comité a passé en revue les efforts déployés pour mettre fin à l'apatridie, en mettant l'accent sur l'apatridie des enfants. Les membres du Comité ont décidé que la séance publique que tiendrait le Comité lors de la 152<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP serait consacrée au thème de l'apatridie.

Le Comité a poursuivi son examen des conclusions du rapport du CICR intitulé [International Humanitarian Law and the Challenges of Contemporary Armed Conflicts](#) (*Le droit international humanitaire et les défis des conflits armés contemporains*) et a discuté de la question de la protection des installations médicales, en mettant l'accent sur la protection des hôpitaux dans les conflits armés. Le Comité a reconnu que l'action des parlements, à travers la transposition des normes pertinentes du DIH dans la législation et les politiques nationales, est essentielle pour rendre cette protection effective.

Le Comité a également souligné la pertinence de l'[Initiative mondiale visant à revitaliser l'engagement politique en faveur du droit international humanitaire](#), lancée par le CICR conjointement avec six pays partenaires en septembre 2024. Les membres sont convenus de sensibiliser leur parlement et leur groupe géopolitique à l'Initiative et d'utiliser les canaux parlementaires pour encourager leur gouvernement à rejoindre l'Initiative, s'il ne l'a pas encore fait, et à s'impliquer dans ses volets de travail, en particulier ceux des "Bonnes pratiques en matière de prévention" et des "Commissions nationales de DIH".

Le Comité a également décidé des thèmes qui seront abordés dans sa future série de webinaires, à savoir : le respect du DIH lors de la mise en œuvre de mesures de lutte contre le terrorisme, le DIH et l'environnement naturel, et les dispositions à prendre pour garantir le respect du DIH dans les conflits à grande échelle, notamment en matière de détention et de recherche des personnes disparues et décédées.

Le Comité a poursuivi ses travaux de sensibilisation aux principaux traités humanitaires en matière de désarmement. Au cours de la séance, le Comité a axé ses débats sur la [Convention sur les armes à sous-munitions](#). Il a examiné différentes mesures par lesquelles les parlements peuvent appuyer l'universalisation et la mise en œuvre de la Convention au niveau national, et a appelé les Parlements membres à porter cette question devant leurs institutions respectives.

Le Comité a réélu M. A. Farrugia (Malte) à sa présidence pour un nouveau mandat d'un an. Enfin, le Comité a pris note de l'absence d'un de ses membres du Groupe Eurasie (d'Arménie) pendant trois sessions consécutives et a décidé, conformément à son règlement, de déclarer son siège vacant.

## 6. Comité sur la santé

Le Comité sur la santé a tenu sa première réunion le 19 octobre 2025 en présence de 10 membres. Le Comité a également organisé le même jour un dialogue avec des partenaires techniques sur la santé sexuelle et procréative et les droits connexes. Le Comité a élu Mme O. Ataniyazova (Ouzbékistan) à sa présidence pour un mandat d'un an.

S'appuyant sur les travaux de l'UIP en matière de santé et sur les contributions de l'ancien Groupe consultatif de l'UIP sur la santé, le Comité a discuté de l'action parlementaire en faveur de la couverture sanitaire universelle (CSU) dans le suivi de la résolution de l'UIP de 2019 intitulée *Réaliser l'objectif de couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé*. Il a débattu des possibilités d'action, soulignant l'importance de compléter les données mondiales par des bonnes pratiques et des exemples de mesures parlementaires au niveau national, en tenant compte des différents contextes nationaux. Il a souligné l'importance de la coopération, en particulier en période de crise, ainsi que de l'équité et de la résilience en tant que priorités incontournables, tout en reconnaissant la nécessité de concentrer ses efforts sur un nombre limité de questions à fort impact. Le Comité a demandé au Secrétariat de l'UIP de proposer une feuille de route pour la mise en œuvre des activités dans la perspective de la Réunion de haut niveau des Nations Unies sur la couverture sanitaire universelle qui se tiendra en 2027.

Le Comité a également réfléchi aux résultats de ses échanges avec ses partenaires techniques sur la santé sexuelle et procréative et les droits connexes, l'un des domaines les plus controversés des soins de santé en raison de la fragmentation de la structure et du financement de la santé au niveau mondial, des politiques régressives, de la dévalorisation de la science et de la marginalisation croissante de la question de la santé sexuelle et procréative et des droits connexes dans le contexte des crises actuelles. Le débat a mis en évidence de nombreuses priorités en matière de santé sexuelle et procréative et de droits connexes, soulignant la complexité de leurs interconnexions et la nécessité de les relier à des questions structurelles liées à l'équité, à la résilience et aux contextes sociaux et économiques. Le Comité a souligné l'importance d'écouter et de travailler avec la population, de mettre l'accent sur les jeunes, de promouvoir l'éducation et de sensibiliser le public. Il a donné des exemples de lois servant à protéger les droits, à lutter contre les pratiques néfastes et à améliorer l'accès aux services liés à la santé sexuelle et procréative et aux droits connexes, notamment au moyen d'une harmonisation au niveau régional.

Enfin, le Comité a débattu de son programme de travail pour l'année à venir, notamment de son action en faveur de la santé des adolescents et du renforcement des liens avec les parlements grâce à des visites sur le terrain.

## 7. Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine

Depuis sa création en mars 2022, le Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine s'emploie à promouvoir le dialogue politique pour appuyer les efforts de consolidation de la paix, et étudie les possibilités de coopération afin de remédier aux conséquences humanitaires du conflit. Le Groupe de travail demeure profondément préoccupé par la guerre en cours, qui a entraîné la destruction d'infrastructures civiles essentielles et causé de très lourdes pertes en vies humaines.

Le Groupe de travail a poursuivi ses discussions avec les délégations de l'Ukraine et de la Fédération de Russie sur la question humanitaire des enfants séparés de leurs parents et de leurs proches. En 2024, à la suite d'une demande du Groupe de travail, la délégation ukrainienne avait présenté une première série de cas à examiner. Toutefois, en dépit de plusieurs cycles d'échanges indirects que les parties ont menés par l'intermédiaire du Groupe de travail, les avancées sont restées modestes. Aussi, en 2025, le Groupe de travail a invité la délégation ukrainienne à lui soumettre de nouveaux cas assortis d'informations plus claires concernant les liens familiaux. Ces informations ont été fournies par la délégation ukrainienne en juin et transmises à la délégation de la Fédération de Russie, qui a émis une réponse officielle. Le Groupe de travail a noté avec satisfaction que les efforts internationaux avaient abouti à des résultats tangibles, un enfant ayant pu être réuni avec son père. Lors de son audition à la quinzième réunion du Groupe de travail, le 20 octobre 2025, la délégation ukrainienne a mis en avant cette avancée et a indiqué qu'elle soumettrait une nouvelle série de cas.

Au cours de cette réunion, le Groupe de travail s'est félicité de la poursuite du dialogue et des échanges indirects entre les deux parties, et les a encouragées à presser leurs autorités nationales respectives d'intensifier leurs efforts en vue de régler la question non résolue de la réunification familiale. Les membres du Groupe de travail ont souligné que la protection du bien-être et des droits des enfants et de leurs familles demeurait un objectif humanitaire essentiel et ont réaffirmé leur plein engagement à collaborer de manière constructive avec les deux parties.

En écho au thème du débat général de la 151<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, *Veiller au respect des normes humanitaires et soutenir l'action humanitaire en période de crise*, le Groupe de travail a exprimé sa profonde préoccupation face à l'aggravation des conséquences humanitaires de la guerre, en particulier pour les plus vulnérables, notamment les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes déplacées. Les membres ont relevé que les attaques répétées contre les infrastructures

énergétiques risquaient d'aggraver encore la situation des civils, en particulier à l'approche de l'hiver, période où l'accès à l'électricité, au chauffage et aux services essentiels devient encore plus crucial. En outre, le Groupe de travail a reçu une communication officielle de la délégation de la Fédération de Russie, accompagnée d'une liste de 496 personnes présentées comme des prisonniers politiques. Le Groupe de travail a pris note de cette communication, qu'il examinera en temps utile.

Le Groupe de travail s'est réjoui de la perspective de tenir sa prochaine réunion en Türkiye en avril 2026. Les membres sont convenus de tirer pleinement parti de cette opportunité de se réunir sous les auspices d'un pays qui s'est imposé comme un acteur et médiateur clé dans le conflit en accueillant des pourparlers entre la Fédération de Russie et l'Ukraine, en contribuant à désamorcer les tensions et à enrayer les hostilités, et en favorisant des accords majeurs, notamment l'Initiative de la mer Noire.

Enfin, les membres ont nommé Mme S. D'Hose (Belgique) au poste de vice-présidente pour pourvoir au poste laissé vacant par M. P. Katjavivi (Namibie).

## 8. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

Depuis la dernière Assemblée, le Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent a organisé le 21 août 2025, Journée internationale du souvenir en hommage aux victimes du terrorisme, un webinaire intitulé *L'éducation comme outil de prévention, de réconciliation et d'autonomisation*. Les participants, issus d'une vingtaine de parlements, d'organisations internationales et de la société civile, ont insisté sur le rôle de l'éducation dans la prévention de la radicalisation, la promotion de la cohésion sociale et l'intégration des témoignages des victimes dans les systèmes éducatifs.

Au cours de la 151<sup>e</sup> Assemblée, le Groupe a tenu sa 19<sup>e</sup> réunion le 19 octobre 2025, sous la conduite de Mme M. Guerra Castillo (Mexique). Le Secrétaire général de l'UIP, M. M. Chungong, a fait valoir l'interconnexion entre le terrorisme, les crises sociales et environnementales, et la nécessité d'apporter des solutions inclusives et fondées sur les droits de l'homme.

La réunion comprenait une audition d'experts sur les changements climatiques et l'extrémisme violent, à laquelle ont participé des intervenants de l'Institut pour l'économie et la paix (IEP) et du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), qui ont souligné que les changements climatiques constituaient un "amplificateur de menaces" dans les régions fragiles telles que le Sahel, insistant sur la nécessité d'une gouvernance et d'une résilience inclusives grâce au cadre de la paix positive.

Le Groupe a examiné les progrès réalisés dans le cadre de l'initiative *Appel du Sahel*, a nommé de nouveaux facilitateurs pour ses cinq domaines prioritaires (sécurité, éducation, environnement, communauté et développement) et est convenu de réaliser des visites parlementaires sur le terrain afin de renforcer la coopération avec les parlements nationaux et de repérer les possibilités de reproduire les initiatives ayant porté leurs fruits. Parmi les programmes proposés pour être présentés lors de ces visites figuraient le Cadre de paix positive et le programme Lafiya Sarari de la Dr Fatima Akilu, un modèle d'éducation et de réadaptation pour les filles touchées par la violence de Boko Haram, qui combine l'éducation formelle, la thérapie des traumatismes et le soutien psychosocial pour la réintégration.

Le 20 octobre 2025, le Groupe a organisé une réunion-débat intitulée *Migration, terrorisme et criminalité transnationale organisée : difficultés rencontrées et réponses parlementaires*.

Toutes les activités du Groupe ont reflété son souci d'intégrer la prévention, l'éducation, les droits de l'homme et l'action humanitaire dans les stratégies parlementaires de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, tout en favorisant la paix, l'inclusion et la solidarité grâce à la coopération parlementaire renforcée et une action sur le terrain accrue.

## 9. Groupe de travail sur la science et la technologie

Le Groupe de travail sur la science et la technologie a tenu deux séances : une en ligne, le 16 juin 2025, et une à Genève, le 21 octobre 2025.

Lors de sa séance du 16 juin, les nouveaux membres du Groupe de travail ont examiné la *Charte de l'UIP sur l'éthique de la science et de la technologie* et débattu des moyens de la promouvoir au sein des parlements nationaux, notamment dans des domaines émergents tels que l'intelligence artificielle (IA), ainsi que de la façon de renforcer la coopération avec la communauté scientifique. Le Secrétariat de l'UIP a présenté un exposé aux membres sur la session des Écoles de la science au service de la paix, destinée au personnel parlementaire, sur le thème *Comprendre l'intelligence artificielle (IA) et ses répercussions sur les travaux parlementaires : IA, conscience humaine et éthique*, qui s'est déroulée du 5 au 9 mai 2025 au Centre international de rayonnement synchrotron pour les sciences expérimentales et appliquées au Moyen Orient (SESAME), à Allan (Jordanie).

Lors de sa séance du 21 octobre 2025, le Groupe de travail a tenu une discussion générale sur les actions menées par les parlements en matière de science et de technologie. Tous les membres présents ont exposé les initiatives et les mécanismes institutionnels mis en place dans leurs pays à cet égard. Ils ont souligné l'importance d'élaborer des politiques fondées sur des données probantes, de renforcer la culture scientifique des parlementaires et de garantir un accès équitable aux technologies numériques. Les membres ont souligné d'une même voix que le progrès technologique doit être guidé par des principes éthiques, l'esprit d'inclusion et le respect des droits de l'homme.

Le Groupe de travail a souligné que la question de l'eau était un thème central de l'action parlementaire et une priorité de longue date du Groupe de travail. Ils sont convenus de faire de l'eau un thème majeur à promouvoir en coopération avec l'ONU. Le Groupe de travail a entendu un exposé de Mme S. Koepfel, Secrétaire de la Convention de l'ONU sur l'eau, qui a présenté des analyses sur les défis mondiaux liés à l'eau et sur le rôle de la science, des données et de l'IA dans la promotion d'une gestion durable et pacifique de l'eau. Elle a souligné que la technologie doit être accompagnée de mesures législatives solides, d'un financement adéquat et d'un contrôle parlementaire rigoureux pour garantir un accès équitable à l'eau potable et à l'assainissement.

Le Groupe de travail a examiné l'évolution rapide de l'IA et son influence dans tous les domaines, notamment l'éducation, la santé, la sécurité nationale et l'intégrité électorale, et a souligné la nécessité pour les parlements de considérer à la fois ses opportunités et ses risques. Les membres ont présenté l'expérience de leur pays en matière de promotion de l'innovation fondée sur l'IA et d'encadrement de son utilisation éthique, et ont souligné l'importance de la transparence, de la redevabilité, de la supervision humaine et de l'inclusion dans le développement et l'utilisation de l'IA. Les membres ont également mis en garde sur le fait qu'en l'absence de réglementation adéquate, l'IA risque d'accroître les inégalités et d'alimenter la désinformation.

Le Groupe de travail a réaffirmé que la *Charte de l'UIP sur l'éthique de la science et de la technologie* constitue un cadre de référence essentiel pour guider la gouvernance éthique du progrès scientifique et technologique. Conscients de la complexité mais aussi du pouvoir transformateur de l'IA, les membres sont convenus d'élaborer une *Annexe sur l'éthique de l'IA* à la Charte, afin de proposer aux législateurs des orientations concrètes sur l'élaboration des politiques et de la législation en matière d'IA. Les membres ont nommé M. N. In-na (Thaïlande) rapporteur pour l'Annexe et ont souligné la responsabilité incombant aux parlements de veiller à ce que l'IA serve le bien-être collectif tout en préservant les droits et les valeurs des citoyens.

Deux experts invités ont contribué à la discussion sur l'IA. M. P. Glauner, professeur de technologies d'IA à l'Institut de technologie de Deggendorf (Allemagne), a mis en évidence le fait que l'IA transforme rapidement tous les secteurs de la société et a souligné que la législation doit évoluer au rythme du progrès technologique. Il a mis en garde contre le fait qu'une supervision insuffisante pourrait entraîner des manquements à l'éthique, des discriminations et une perte de confiance des citoyens, et a souligné la nécessité d'une mobilisation parlementaire proactive et d'une coopération internationale pour réglementer l'IA. M. A. Bikha, chargé de projet au Centre pour l'innovation au parlement de l'UIP, a présenté les travaux du Centre sur l'IA appliquée à l'action publique et au fonctionnement parlementaire, en vue de promouvoir un usage responsable, la transparence et la mobilisation citoyenne. Parmi les principales initiatives figurent la série de webinaires intitulée *Transformer les parlements* ainsi que des publications sur l'IA générative, des lignes directrices et des exemples d'utilisation à travers le monde. Un cadre de maturité en matière d'IA est également en cours d'élaboration pour guider les parlements vers une adoption éthique et efficace de l'IA.

## 10. Groupe du partenariat entre hommes et femmes

Le Groupe du partenariat entre hommes et femmes a tenu sa 52<sup>e</sup> session les 18 et 22 octobre 2025. Étaient présents M. A. Almodóbar Barceló (Espagne), qui a présidé la session, Mme S. Mikayilova (Azerbaïdjan), M. M. Ali Sera (Indonésie) et Mme C. López Castro (Bureau des femmes parlementaires). Le Secrétaire général de l'UIP a assisté à la réunion du Groupe le 22 octobre.

Conformément à son mandat, le Groupe a examiné la situation de la participation des femmes dans les parlements nationaux, ainsi que dans les organes et aux Assemblées de l'UIP. Il a notamment examiné la composition des délégations à la 151<sup>e</sup> Assemblée. Au 22 octobre 2025, 36,9 % des délégués à l'Assemblée étaient des femmes (voir [page 103](#)), ce qui est légèrement inférieur à la dernière Assemblée et supérieur aux cinq Assemblées précédentes. À la présente Assemblée, 39 délégations sur 132 (29,5 %) respectaient un équilibre entre les sexes, c'est-à-dire qu'elles étaient composées de 40 à 60 % de femmes ou d'hommes. Ce pourcentage est plus bas que lors de la dernière Assemblée (voir [page 104](#)). Sur les 132 délégations présentes, 121 étaient composées d'au moins deux délégué(e)s, dont neuf étaient exclusivement masculines (6,4 %). En outre, deux délégations de deux délégué(e)s ou plus étaient entièrement composées de femmes. Au total, quatre délégations font l'objet de sanctions à cette Assemblée.

Le Groupe s'est félicité de la publication de la deuxième édition du *Guide pour une Assemblée prenant en compte l'égalité des sexes*, élaboré par les Champions internationaux de l'égalité des sexes, en collaboration avec l'UIP et Women at the Table. Il inclut bon nombre des politiques pionnières que l'UIP s'est employée à promouvoir au fil des ans, notamment grâce aux travaux du Groupe de partenariat entre hommes et femmes. Le Groupe a encouragé les Parlements membres à appliquer l'outil dans leur propre pays, en s'inspirant des bonnes pratiques énoncées.

Le Groupe a en outre fait le point sur les mesures prises pour mettre en œuvre la *Politique visant à prévenir et à éliminer le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des Assemblées et autres événements de l'UIP*. Dans le cadre des efforts déployés par l'UIP pour prévenir le harcèlement, la Politique a bénéficié d'une visibilité accrue à cette Assemblée, notamment par des messages sur des épinglettes, et une formation de lutte contre le harcèlement a été dispensée pour la première fois aux participants de l'Assemblée. Le Groupe a par ailleurs recommandé aux Parlements membres de solliciter l'UIP pour dispenser des formations similaires à l'intention de leurs parlementaires et des membres de leur personnel parlementaire.

Comme le prévoit la Politique, le Groupe a évalué sa mise en œuvre deux ans après son adoption (voir [page 104](#)). Il a relevé que 11 incidents avaient été traités depuis l'adoption de la Politique. Les incidents signalés portaient sur des cas de harcèlement, notamment sexuel. Le mécanisme de signalement informel prévu dans la Politique a été utilisé dans tous les cas. Les personnes ayant subi les actes de harcèlement, y compris de harcèlement sexuel, ont été placées au centre du processus : leur anonymat et leurs souhaits en ce qui concerne les mesures de protection ont été respectés. Tous les auteurs présumés ont été identifiés, des mesures ont été prises pour protéger les personnes ayant signalé des incidents lors des Assemblées, et des notifications du Secrétaire général et des points focaux de lutte contre le harcèlement ont été envoyées aux personnes concernées, lorsque cela était nécessaire, pour éviter une aggravation du préjudice. Tous les incidents ont été enregistrés pour permettre d'identifier les éventuels schémas répétitifs ou les problèmes systémiques et pour élaborer des stratégies préventives ciblées si nécessaire.

Conformément à son mandat visant à promouvoir la participation des femmes dans les parlements nationaux, le Groupe a mené des dialogues avec deux délégations de parlements comptant moins de 10 % de femmes – la Gambie et le Nigéria – afin d'examiner les moyens d'améliorer la situation après une baisse de la représentation des femmes.

Le Groupe a eu un dialogue fructueux avec la délégation de la Gambie, conduite par le Vice-Président du Parlement. À la suite des élections de 2022, les femmes occupent désormais 5 des 58 sièges du Parlement, soit 8,6 % des membres, contre 10,3 % lors des élections de 2017. En 2022, seuls 8 % des candidats étaient des femmes et, sur les 19 femmes en lice, 3 ont été élues, une seule représentant un parti politique, les deux autres s'étant présentées sans étiquette. La délégation a indiqué que les normes sociales néfastes et les obstacles financiers demeuraient les principaux freins à la participation des femmes à la vie politique. Le soutien en faveur de l'adoption d'une législation sur les quotas de genre demeure limité. Il est donc essentiel de mener des actions de sensibilisation, de mobiliser les hommes favorables aux quotas et d'encourager les partis politiques à adopter librement des quotas pour remédier à la sous-représentation des femmes. Le Groupe a indiqué que l'UIP se tenait prête à soutenir les efforts du Parlement de Gambie en vue des élections de 2027.

Le Groupe a également rencontré la délégation du Nigéria, où la représentation des femmes à l'issue des élections de 2023 était tombée à tout juste 3,9 % des sièges à la Chambre des représentants et 2,8 % au Sénat. Il s'agissait du quatrième dialogue que le Groupe tenait avec le Nigéria, après ceux qui avaient eu lieu lors des 144<sup>e</sup>, 145<sup>e</sup> et 147<sup>e</sup> Assemblées. La délégation nigériane a réitéré les défis persistants auxquels les femmes sont confrontées pour obtenir le soutien de leur famille et de leur parti politique afin de se présenter aux élections et de rester dans la vie politique. Les stéréotypes de genre, combinés à un soutien financier restreint, constituent les principaux obstacles à l'égalité des chances pour les femmes. La délégation a indiqué qu'un projet de loi visant à modifier la Constitution afin de réserver des sièges aux femmes au Parlement était en cours d'examen dans les deux chambres. Outre ce projet de loi, il était important de veiller à ce que les partis politiques s'ouvrent aux femmes et deviennent plus sensibles à la question du genre. Des efforts de sensibilisation étaient en cours et le rôle de l'UIP serait essentiel pour garantir un large soutien parmi les parlementaires et les autres dirigeants politiques afin d'assurer l'adoption du projet de loi. Le Groupe s'est félicité des efforts en cours pour modifier la Constitution du Nigéria afin de réserver des sièges aux femmes, ainsi que de la demande de la délégation visant à obtenir le soutien de l'UIP afin de renforcer la volonté politique des partis politiques et des décideurs. Le Groupe s'est engagé à donner suite à cette demande, notamment en étudiant la possibilité d'envoyer une délégation de haut niveau de l'UIP au Nigéria.

## Autres manifestations

### 1. Réunion conjointe des présidents des groupes géopolitiques, des commissions permanentes et des autres organes spécialisés de l'UIP

Le 19 octobre 2025, la Vice-Présidente et le Secrétaire général de l'UIP ont rencontré les présidents des groupes géopolitiques, des commissions permanentes et des autres organes spécialisés de l'UIP.

La Vice-Présidente de l'UIP a rappelé qu'à la suite des amendements apportés au Règlement de l'Assemblée, la réunion avait été élargie afin d'inclure les présidents de tous les organes subsidiaires du Conseil directeur. Elle a indiqué que les échanges visaient ainsi à renforcer la coordination et à promouvoir les synergies entre les différents organes de l'UIP.

La réunion a porté sur trois points substantiels : 1) les initiatives de l'UIP en matière de diplomatie parlementaire et les mécanismes de gestion des situations de crise, 2) le thème prioritaire de l'UIP pour 2025 et les modifications afférentes aux Statuts et Règlements, ainsi que le thème prioritaire pour 2026, et 3) les préparatifs de la prochaine Stratégie de l'UIP.

M. M. Chungong, Secrétaire général de l'UIP, a présenté un aperçu des mécanismes de l'UIP destinés à répondre aux situations de crise et à promouvoir la diplomatie parlementaire. Il a distingué trois grandes catégories de mécanismes – institutionnels, politiques et programmatiques.

Concernant les mécanismes institutionnels, le Secrétaire général a fait état des initiatives de médiation dans diverses régions, notamment en Afrique de l'Ouest, dans le Caucase du Sud et dans la péninsule coréenne, et plus récemment au Rwanda et en République démocratique du Congo. Il a également relevé la contribution des organes spécialisés de l'UIP qui se concentrent sur des situations spécifiques, telles que les guerres en Ukraine et au Moyen-Orient. S'agissant des mécanismes politiques de l'UIP, il a souligné l'importance des commissions permanentes et des résolutions relatives aux points d'urgence pour mobiliser l'action parlementaire à travers des déclarations politiques. Enfin, en ce qui concerne les mécanismes programmatiques, il a évoqué les activités visant à traduire les engagements politiques en actions concrètes, notamment le renforcement des capacités, le plaidoyer et les initiatives de réconciliation.

Lors de la discussion qui a suivi, les participants ont mis en avant la nécessité d'assurer la cohérence, l'efficacité et la complémentarité des mécanismes existants de l'UIP. Plusieurs titulaires de poste à l'UIP ont appuyé les efforts visant à rationaliser les structures, à éviter les doublons et à mieux exploiter l'expertise disponible au sein de l'Organisation. D'autres ont souligné l'importance de maintenir le dialogue avec toutes les parties aux conflits et de veiller à ce que la diplomatie parlementaire demeure souple et préventive, plutôt que simplement réactive. Les participants ont également mis l'accent sur la nécessité d'assurer une coordination entre les comités et commissions, et de renforcer le partage d'informations entre les groupes géopolitiques et les organes spécialisés.

S'agissant du deuxième point à l'ordre du jour, le Secrétaire général a rappelé que l'égalité des sexes avait été désignée comme thème prioritaire de l'UIP pour 2025. Il a souligné que cette année marquait plusieurs jalons importants, notamment le 30<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action

de Beijing et le 40<sup>e</sup> anniversaire du Forum des femmes parlementaires de l'UIP. Il a également annoncé que le thème prioritaire de l'UIP pour 2026 serait les droits de l'homme, en considération du 50<sup>e</sup> anniversaire du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP.

Mme C. López Castro (Mexique), Présidente du Bureau des femmes parlementaires, a présenté les amendements récemment adoptés en vue de renforcer l'égalité des sexes dans les Statuts et Règlements de l'UIP. Elle a rappelé que les réformes adoptées en 2024-2025 avaient consolidé l'équilibre et l'alternance entre les sexes dans les postes de direction, assuré la participation de la Présidente du Bureau des femmes parlementaires dans les principaux organes de l'UIP, et défini la parité comme un objectif organisationnel. Elle a présenté les nouvelles propositions du Bureau visant à renforcer les sanctions à l'encontre des délégations non mixtes, à favoriser une représentation équilibrée entre les sexes parmi les titulaires de postes de l'UIP et à réduire la taille des délégations qui n'assurent pas cet équilibre. Ces propositions devront être transmises aux groupes géopolitiques pour consultation.

Abordant le troisième point, Mme K. Jabre, Directrice de la Division des programmes, a présenté la feuille de route pour l'élaboration de la Stratégie 2027-2031 de l'UIP, qui sera adoptée lors de la 152<sup>e</sup> Assemblée en avril 2026. Elle a expliqué que le processus serait piloté par le Comité exécutif, avec l'appui du Secrétariat, et organisé en deux étapes : une phase d'évaluation (octobre-décembre 2025) et une phase d'élaboration (janvier-mars 2026). Le processus comprendra des analyses documentaires, des enquêtes, des discussions de groupe et des entretiens avec les Parlements membres de l'UIP, ses partenaires et ses bailleurs de fonds. La démarche sera inclusive, consultative et axée sur les résultats.

Dans le cadre des discussions, des suggestions préliminaires ont été formulées quant aux priorités possibles pour la prochaine Stratégie quinquennale de l'UIP. Il a également été suggéré que chaque Commission permanente envisage de présenter ses projets de résolution à l'organe spécialisé pertinent de l'UIP pour le thème prioritaire annuel. Par exemple, en 2026, ce processus pourrait être suivi par le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, ce qui permettra de généraliser la prise en compte des droits de l'homme dans tous les travaux de l'Organisation. Enfin, il a été proposé de procéder à une réévaluation approfondie des modalités du processus des points d'urgence de l'UIP, afin de favoriser des échanges constructifs et inclusifs et de garantir que les questions d'actualité soient abordées de manière appropriée.

## **2. Atelier sur le thème *Briser le cycle de la faim : répondre aux enjeux de la sécurité alimentaire* (organisé par l'UIP, l'OMS, le PMNCH et la FAO)**

L'atelier s'est déroulé le 20 octobre 2025. Il a été organisé conjointement avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). L'atelier a été animé par Mme C. Roth (Allemagne), qui a souligné que les systèmes alimentaires sont mis à rude épreuve par les conflits, les changements climatiques et diverses crises interconnectées, et que pour rompre le cycle de la faim, il faut privilégier des mesures législatives et politiques multisectorielles axées sur l'équité, la résilience et l'innovation.

M. J.-L. Touadi (FAO) a appelé à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre le droit à l'alimentation, soulignant que la faim ne recule pas suffisamment en raison des inégalités structurelles persistantes, ce qui en fait un enjeu majeur de justice et de gouvernance. Il a rappelé que la législation a le pouvoir de rendre visible ce qui ne l'est pas et a insisté sur l'importance du multilatéralisme. Enfin, il a informé les participants de la tenue prochaine du troisième Sommet parlementaire mondial contre la faim et la malnutrition, prévu en 2026 en Afrique du Sud, en précisant que le présent atelier contribuera à alimenter la réflexion en vue du Sommet.

Mme K. Engesveen (OMS) a souligné que la plupart des pays ne disposent pas de données suffisantes ou ne sont pas en voie d'atteindre les objectifs mondiaux en matière de nutrition, ce qui entraîne diverses formes de malnutrition. Elle a présenté plusieurs mesures que les parlementaires peuvent encourager, notamment l'étiquetage des aliments, la limitation de la promotion des aliments mauvais pour la santé, le plaidoyer en faveur de la taxation des boissons sucrées et des aliments peu sains, la protection de l'allaitement maternel et le renforcement de la sécurité sanitaire des aliments.

Mme E.T. Muteka (Namibie) a souligné que l'insécurité alimentaire, qui touche 40 % de la population namibienne, constitue un défi majeur dans son pays, en raison des chocs climatiques, de la hausse des prix des denrées alimentaires et du taux élevé de chômage. Les femmes, les enfants de moins de cinq ans, les agriculteurs de subsistance et les personnes âgées figurent parmi les groupes les plus

touchés. Elle a en outre souligné la dimension de genre de la sécurité alimentaire ainsi que la situation dans les zones rurales isolées. Mme Muteka a souligné plusieurs priorités pour l'action parlementaire, notamment le renforcement de la législation et du contrôle, l'amélioration de l'accès à l'alimentation au niveau local, l'amélioration de la résilience et la coopération aux échelons régional et international.

Mme M. del Socorro Núñez Monreal (Mexique) a présenté les progrès réalisés par son pays en matière de sécurité alimentaire et de nutrition grâce à une série de mesures, notamment le renforcement de la législation et de la réglementation pour lutter contre le double fardeau de la malnutrition, l'application de taxes sur les boissons sucrées, la mise en place de programmes sociaux visant à réduire la pauvreté, et des initiatives en faveur des communautés autochtones et des populations rurales marginalisées.

Mme S. Panzani (Mouvement pour le renforcement de la nutrition) a évoqué un contexte mondial marqué par une raréfaction des ressources et une concurrence accrue entre les secteurs pour l'accès aux financements. Elle a toutefois souligné l'ampleur de l'engagement sans précédent manifesté lors du Sommet sur la nutrition pour la croissance 2025, montrant que la nutrition mérite d'être considérée comme un investissement prioritaire. Elle a appelé les parlementaires à soutenir la mise en œuvre des engagements en faveur de la nutrition et a présenté plusieurs exemples d'initiatives multisectorielles et d'actions parlementaires fructueuses aux niveaux national et régional.

Des parlementaires et des représentants de Bahreïn, du Burkina Faso, du Canada, de la Fédération de Russie, de l'Inde, de l'Iran (République islamique d'), de la Namibie, du Pérou, des Philippines et du Parlement andin ont pris la parole au cours du débat. Ils ont mis en lumière les effets des changements climatiques, des conflits, des déplacements de population et des politiques commerciales sur la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que le manque d'accès aux moyens de production pour les populations autochtones et les femmes. La question du méthane et de sa contribution aux changements climatiques a également été soulevée. Des exemples de mesures visant à améliorer la nutrition des enfants et des femmes – en particulier des femmes enceintes et allaitantes – ont été présentés. Les mesures portaient notamment sur l'éducation, les programmes sociaux, les réformes agricoles et la législation. Les échanges ont mis en évidence l'importance de mutualiser les données d'expérience et d'adopter des approches globales en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.

### **3. Réunion-débat sur le thème *Migration, terrorisme et criminalité transnationale organisée : difficultés rencontrées et réponses parlementaires***

Le 20 octobre 2025, le Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent a organisé une réunion-débat afin d'examiner les liens complexes entre migration, terrorisme et criminalité transnationale organisée. La séance a réuni plus de 30 participants, dont des parlementaires de divers pays, ainsi que des experts d'organisations spécialisées et du monde universitaire.

Le débat a mis en évidence que l'un des principaux enjeux mondiaux actuels est lié à l'exploitation des personnes déplacées et des migrants, en particulier des enfants migrants non accompagnés, par des réseaux criminels opérant dans des contextes vulnérables. Les participants ont noté que les discours politiques et médiatiques associent souvent la migration à l'insécurité et au terrorisme, occultant ainsi les véritables causes structurelles telles que la pauvreté, les inégalités et les changements climatiques.

Les experts ont souligné que la migration ne devait pas être assimilée au terrorisme ou à l'insécurité, mettant en avant la nécessité d'adopter des approches fondées sur les droits de l'homme, la protection et la coopération internationale. Ils ont attiré l'attention sur l'émergence d'"écosystèmes terroristes et criminels" dans des régions telles que le Sahel, où le terrorisme et le crime organisé se recoupent de plus en plus. Le débat a également souligné qu'une gouvernance efficace de la migration devait se concentrer sur la protection, la prévention et le partenariat, tout en favorisant la résilience institutionnelle, la cohésion sociale et les opportunités économiques afin de faire face aux causes profondes de la radicalisation.

Les représentants de la région du Sahel ont rappelé la persistance du trafic illicite de ressources telles que l'or et le carburant, qui continue de financer le terrorisme. Ils ont proposé de créer une commission permanente au sein de l'UIP et de renforcer la coordination avec les mécanismes régionaux tels que l'Alliance des États du Sahel (AES). Les délégués d'autres régions, notamment d'Asie et d'Europe, ont souligné les coûts humains et économiques élevés du terrorisme et ont appelé à la mise en place de cadres juridiques harmonisés, de mesures de lutte contre la corruption et d'une protection renforcée des groupes vulnérables.

En conclusion, la Présidente du Groupe consultatif, Mme M. Guerra Castillo, a mis l'accent sur l'importance de renforcer les interventions humanitaires fondées sur la solidarité, la dignité et le partage des responsabilités. Elle a souligné le rôle essentiel des parlements dans l'adoption de lois qui protègent les migrants et les personnes déplacées touchées par le terrorisme et l'extrémisme violent. Enfin, elle a exhorté la communauté internationale à placer l'action humanitaire au cœur des stratégies mondiales de sécurité, réaffirmant qu'une paix durable nécessite de la compassion, de l'inclusion et de la protection pour les personnes les plus frappées par l'instabilité. Les parlementaires doivent veiller à ce que la protection humanitaire reste au cœur du programme mondial.

#### **4. Atelier sur le thème *Triple victoire : protéger le climat, la santé et l'économie en réduisant les émissions de méthane***

L'atelier, qui s'est tenu le 21 octobre 2025, a réuni 48 participants, dont 42 parlementaires et membres de personnel parlementaire de 31 pays de toutes les régions du monde. Un président de parlement et un vice-président de parlement y ont participé, ainsi que des représentants de haut niveau de la Coalition pour le climat et la qualité de l'air, du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), de Campaign for Nature et d'autres partenaires.

La discussion a porté sur la manière dont les parlements peuvent utiliser leurs pouvoirs législatif, budgétaire et de contrôle pour accélérer la réduction des émissions de méthane et ainsi produire de nombreux effets bénéfiques pour le climat, la santé et l'économie. Mme M. Otto, cheffe du Secrétariat de la Coalition pour le climat et la qualité de l'air, a déclaré que "le méthane était notre frein à main", c'est-à-dire qu'il constitue le premier levier pour réduire les températures mondiales dans notre décennie. Elle a souligné que les parlementaires devaient envoyer des signaux politiques clairs, élaborer des lois et établir des mécanismes d'investissement.

Les parlementaires ont présenté des initiatives fructueuses en matière d'action parlementaire relative au méthane dans leur pays. Un délégué du Ghana a fait état de nouvelles lois sur le climat et d'initiatives de compostage créant des emplois verts, et un délégué du Royaume-Uni a présenté les résultats d'une enquête parlementaire sur le méthane. Un délégué de l'Inde a évoqué les programmes agricoles et de valorisation énergétique des déchets qui permettent de réduire les émissions. Un délégué de la Grèce a décrit des mesures nationales de suivi prises à la suite d'ateliers organisés par l'UIP ainsi que d'auditions parlementaires consacrées au méthane, et a évoqué le nouveau règlement de l'Union européenne sur la réduction des émissions de méthane et les initiatives visant à capturer le gaz de décharges et à le convertir en biogaz et en biométhane. Des délégués du Pakistan, de l'Afrique du Sud, du Bhoutan et d'autres pays ont décrit des efforts déployés pour renforcer le suivi, la réglementation, l'éducation et la législation.

Les parlementaires ont reconnu la nécessité d'intégrer la réduction des émissions de méthane dans les lois nationales sur le climat, les contributions déterminées au niveau national (CDN) et les processus budgétaires. Les participants ont proposé que les gouvernements soient juridiquement tenus d'informer les parlements de leurs engagements en matière de CDN, ce qui garantirait un contrôle accru.

L'atelier s'est conclu par un consensus autour du fait que l'action parlementaire est essentielle pour concrétiser les engagements pris au niveau international pour réduire les émissions de méthane en mesures nationales. Les participants ont souligné que la réduction des émissions de méthane était une stratégie rentable et efficace pour protéger le climat, la santé et l'économie. Ils sont convenus de l'importance de la poursuite de la coopération dans le cadre du projet de l'UIP intitulé *Intensifier la contribution parlementaire à la lutte contre les changements climatiques : renforcer les capacités et accroître les efforts de réduction des émissions de méthane*, financé par le Global Methane Hub.

#### **5. Séance publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire : *Préserver l'action humanitaire en période de conflit armé***

Le 21 octobre 2025, le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (DIH) a tenu une séance publique sur le thème *Préserver l'action humanitaire en période de conflit armé*. Parmi les intervenants figuraient Mme E. Misola Richard, Conseillère juridique au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ; Mme J. Wong, Conseillère juridique à Médecins Sans Frontières (MSF), Mme S. Howard, Directrice du Bureau mondial de Genève au Programme alimentaire mondial (PAM) et Mme G. Morawska-Stanecka (Vice-Présidente de l'UIP et membre du Comité). La séance était conduite par le Président du Comité, M. A. Farrugia (Malte).

D'après les estimations du Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA), [plus de 300 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire](#) dans le monde en 2025, principalement en raison des conflits armés. La situation actuelle en matière d'action humanitaire pose de nombreux défis, en particulier dans le cadre des conflits armés. Les acteurs humanitaires impartiaux et neutres sont victimes d'abus, de menaces et d'actes de violence durant les conflits armés. Selon l'OCHA, en 2024, un [nombre record de 383 travailleurs humanitaires ont été tués, tandis que 308 autres ont été blessés, 125 ont été kidnappés et 45 ont été détenus](#). Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, des restrictions et des mesures largement réglementées ont également conduit, dans certains cas, à criminaliser les activités menées par des organisations humanitaires impartiales, neutres et indépendantes.

Dans ce contexte, les participants à la séance publique du Comité ont discuté du rôle des parlements dans la protection et la facilitation de l'action humanitaire en temps de conflit armé. Les intervenants ont rappelé que le DIH fournit un cadre juridique qui protège l'action humanitaire fondée sur des principes et impose aux États l'obligation de protéger le personnel humanitaire ainsi que d'autoriser et de faciliter le passage rapide et sans entrave de l'aide humanitaire impartiale jusqu'aux civils dans le besoin. En outre, le consentement à l'aide humanitaire ne doit pas être refusé pour des motifs arbitraires. Le débat a également mis en lumière le fait que les hôpitaux et les établissements de santé sont la cible d'attaques dans les conflits armés contemporains. Dans le cas de MSF, l'organisation a dû faire face à des difficultés supplémentaires pour fournir des soins de santé impartiaux dans les zones de conflit contrôlées ou occupées par des groupes armés non étatiques en raison des sanctions et des mesures antiterroristes qui leur ont été imposées. Cette situation a conduit à l'arrestation ou à l'inculpation pénale de fonctionnaires de MSF pour un "appui présumé au terrorisme".

Les intervenants et les participants ont soulevé la question des récentes réductions des budgets consacrés à l'aide humanitaire à l'échelle mondiale, qui ont eu un lourd impact sur la fourniture de l'aide humanitaire par des organisations telles que le PAM. En 2025, le PAM a enregistré un déficit de financement de 40 % par rapport à 2024, ce qui a posé des difficultés considérables pour ses opérations d'aide alimentaire aux personnes touchées par les conflits armés, en particulier celles confrontées à la famine au Soudan et à Gaza. Les participants ont également assisté à un exposé sur la manière dont le Parlement polonais appuie l'action humanitaire en adoptant un certain nombre de lois régissant les services médicaux dans le cadre de l'aide humanitaire. Bien qu'elle ne soit pas elle-même partie à un conflit armé, la Pologne est concernée par un tel conflit et a adopté des lois et créé des programmes visant à faciliter l'aide humanitaire et à garantir l'inclusion sociale de plus de deux millions de réfugiés ukrainiens qui ont demandé l'asile en Pologne.

Les participants ont fait valoir d'autres problèmes, notamment le manque de volonté politique pour créer un environnement au niveau national dans lequel les normes et principes humanitaires constituent une priorité, ainsi que les difficultés rencontrées par les petits pays pour contribuer aux initiatives humanitaires mondiales. Bien que l'application des normes du DIH dans la législation nationale ait été identifiée comme un défi, les participants ont souligné que les parlementaires jouent un rôle clé pour garantir que les lois et les politiques reflètent ces normes de manière à protéger l'action humanitaire. Ils sont convenus que l'aide humanitaire ne doit pas être utilisée comme une arme de guerre et qu'il est essentiel de mettre le programme humanitaire à l'ordre du jour du parlement et, plus largement, de l'UIP. Les participants ont également été encouragés à demander à leurs gouvernements d'adhérer à la [Déclaration pour la protection du personnel humanitaire](#) lancée récemment.

## **6. Atelier sur le thème *Les parlements passent à l'action en matière d'IA : tirer les enseignements de l'expérience mondiale***

L'atelier a réuni des parlementaires d'une multitude de pays en vue de débattre des obstacles à surmonter dans la gouvernance de l'intelligence artificielle et des possibilités offertes en la matière. Il a été modéré par Mme S. Teleanu (DiploFoundation), et M. H. Ebrahim (Bahreïn) et M. R. Edwards (Chili) ont prononcé des déclarations liminaires.

Cinq thèmes centraux sont ressortis des débats, donnant la mesure à la fois de la complexité de la tâche à accomplir et de la volonté des organes législatifs d'aborder avec discernement cette technologie porteuse de changement.

**Compréhension et renforcement des capacités** : un thème récurrent était le besoin crucial de développer les capacités parlementaires. Pour que la gouvernance de l'IA soit efficace, il faut que les législateurs aient des connaissances techniques suffisantes, non pas pour devenir programmeurs, mais pour en savoir assez pour pouvoir poser les bonnes questions. Ces lacunes en matière de connaissances représentent un défi de taille, car les parlementaires doivent évaluer des systèmes

technologiques complexes tout en garantissant l'obligation de rendre compte et la transparence. Un délégué des Pays-Bas a fait remarquer qu'un contrôle efficace exigeait des législateurs qu'ils comprennent bien les systèmes d'IA, même s'ils ne disposaient pas de compétences techniques avancées. Cette compréhension, qui est un élément fondamental, a été systématiquement considérée comme la condition préalable à toutes les activités législatives et activités de contrôle ultérieures.

**Approches en matière de gouvernance de l'IA :** les participants ont examiné différents cadres réglementaires adoptés à l'échelle mondiale, en accordant une attention particulière aux approches fondées sur les risques qui établissent une distinction entre les applications d'IA à haut risque et celles à faible risque. Le Chili et plusieurs autres pays s'inspirent du modèle de gouvernance de l'IA fondé sur les risques mis au point par l'Union européenne. Ils mettent en place des systèmes qui imposent des exigences plus strictes pour l'IA utilisée dans des domaines sensibles, tels que la santé, la justice et l'administration publique, tout en maintenant des réglementations plus souples pour les applications à faible risque. Le débat a fait ressortir des tensions entre les cadres horizontaux, qui établissent des politiques nationales générales en matière d'IA, et les législations sectorielles ciblant des cas d'utilisation particuliers, tels que les véhicules autonomes ou la protection du droit d'auteur. Un délégué de l'Argentine a relevé un défi de taille : la réglementation territoriale peine à régir un phénomène mondial, ce qui peut créer des désavantages concurrentiels pour les régions dotées de règles plus strictes, tout en ne parvenant pas à contrôler de manière adéquate les systèmes d'IA transnationaux.

**Éducation et capital humain :** l'exposé sur l'intégration de l'IA dans l'éducation à Bahreïn a fourni un exemple concret de mise en œuvre systémique. Le modèle proposé établit un lien entre les ministères, les établissements d'enseignement, les enseignants, les élèves et les parents grâce à une plateforme intégrée qui personnalise l'apprentissage, génère des évaluations évolutives et fournit des analyses à l'échelle du système tout en maintenant une surveillance humaine. Cette approche illustre bien l'accent mis sur l'IA, à la fois comme sujet pour les programmes et comme méthode éducative. Plusieurs intervenants ont souligné que la préparation des générations futures à un monde intégrant l'IA nécessitait une action immédiate dans les systèmes éducatifs, car les élèves constitueront la main-d'œuvre qui devra se frayer un chemin dans des environnements de plus en plus automatisés.

**Action et contrôle parlementaires :** les débats ont fait apparaître la diversité des approches de la mobilisation des parlementaires en faveur de l'IA. Un délégué de l'Inde a décrit la vision globale du gouvernement intitulée "L'IA pour tous", soutenue par des commissions parlementaires chargées d'examiner les multiples impacts de l'IA et par des plateformes numériques améliorant l'accessibilité législative. Un délégué de la Türkiye a appelé l'attention sur la création d'une commission parlementaire dédiée à la question de l'IA en 2024. Les recherches menées par l'UIP ont également recensé quatre grands domaines d'action parlementaire : la mise en place de structures fondamentales (commissions, groupes de travail, etc.), la rédaction et l'adoption d'une législation propre à l'IA, l'exercice d'un contrôle lors des séances de questions aux ministres et des audiences publiques et l'organisation de consultations multipartites. L'objectif est d'assurer une large participation à l'élaboration des politiques en matière d'IA.

**Coopération internationale :** le consensus peut-être le plus évident a été celui qui s'est dégagé autour de la nécessité d'une collaboration mondiale. Étant donné que l'élaboration et les infrastructures de l'IA restent concentrés aux États-Unis d'Amérique et en Chine, les intervenants ont souligné que la coopération internationale était essentielle pour éviter que la fracture technologique et économique ne se creuse davantage. Le Chili a réitéré l'importance de la collaboration au niveau international pour développer des solutions open source et établir des normes communes, avertissant que l'absence de coopération déboucherait sur un monde marqué par la montée des inégalités. Les références à des initiatives multilatérales, notamment le Partenariat mondial sur l'intelligence artificielle, les cadres de l'UNESCO et le prochain Sommet sur l'impact de l'IA en Inde, ont montré que l'on s'accordait de plus en plus à reconnaître qu'une gouvernance efficace de l'IA transcendait les frontières nationales et nécessitait des approches internationales coordonnées pour établir des systèmes interopérables, des normes de déontologie communes et un accès équitable aux avantages de l'IA.

## **7. Atelier sur le thème du dialogue interconfessionnel : *Lutter contre l'intolérance et promouvoir les connaissances en matière de religion pour des sociétés plus inclusives et pacifiques***

L'atelier a initié les parlementaires à la connaissance de la religion, à l'engagement religieux et à la citoyenneté inclusive, qui sont des outils aidant les parlementaires à lutter contre l'intolérance, à célébrer la diversité religieuse, à veiller au respect de la liberté de religion ou de croyance et à promouvoir des sociétés plus pacifiques et inclusives. Il a permis de partager des exemples de bonnes

pratiques adoptées par des acteurs parlementaires et non parlementaires pour appliquer ces outils dans différents contextes. L'atelier a été conçu en prévision de l'outil sur la culture religieuse et la citoyenneté inclusive que l'UIP était en train d'élaborer.

Mme A. Filip, Directrice de la Division des Parlements membres et des Relations extérieures de l'UIP, a prononcé une allocution liminaire et a replacé l'atelier dans le cadre plus large des travaux de l'UIP sur le dialogue interconfessionnel. L'atelier était modéré par Mme S. Markiewicz, Conseillère de l'UIP pour le dialogue interconfessionnel. Les intervenants spécialistes de la question étaient M. F. Daou, Directeur général de Globethics, et M. J. Cass, Conseiller principal pour la liberté de religion ou de croyance chez Culham St. Gabriel's Trust. Parmi les intervenants qui ont cité des exemples de bonnes pratiques mises en œuvre par des organisations non parlementaires, on comptait M. A. Adam, Directeur général d'Adyan, une organisation dont le siège est situé à Beyrouth (Liban) qui se consacre à la promotion d'une citoyenneté inclusive dans la région, et M. A. Mahmood, Vice-Président de la Commission des États-Unis sur la liberté religieuse internationale. Lors de l'atelier, il a été également fait mention d'exemples de bonnes pratiques adoptées par les parlements en matière d'engagement religieux. Ces exemples ont été présentés par Mme N. Mutti (Zambie), Mme S. Atallahjan (Canada) et Mme K. Bradley (Royaume-Uni).

Les deux experts ont passé en revue les thèmes principaux de l'atelier. Ensuite, des exemples de bonnes pratiques ont été donnés par des organisations jouant un rôle dans la promotion de la citoyenneté inclusive et des droits de l'homme, ainsi que par des initiatives parlementaires visant à promouvoir des politiques inclusives et à lutter contre l'intolérance. Des parlementaires et des représentants d'assemblées parlementaires, d'organisations confessionnelles et d'institutions nationales sont intervenus. Les participants ont mis en évidence l'importance d'une action éducative solide portant sur les religions et les croyances, ainsi que sur l'instruction civique, les valeurs, la démocratie et les droits de l'homme, en particulier dès le plus jeune âge, afin de favoriser l'émergence de sociétés qui célèbrent la diversité et sont plus inclusives. Il a également été souligné qu'une bonne éducation religieuse pouvait s'épanouir là où la liberté religieuse était respectée. Les participants ont en outre souligné que l'engagement religieux posait comme principe le fait que les acteurs laïques reconnaissent l'impact de la religion sur les sociétés et la nécessité de s'associer aux acteurs confessionnels pour faire avancer leurs propres programmes. Il a été noté que la citoyenneté inclusive nécessitait une culture de participation globale à la vie publique. Des exemples de bonnes pratiques ont été présentés : des projets encourageant des réformes fondées sur des valeurs au sein d'un système confessionnel, la diplomatie parlementaire visant à favoriser le dialogue interconfessionnel, la solidarité et la réconciliation et la promotion des droits de l'homme, en particulier la liberté de religion ou de croyance, comme mesure visant à rendre les sociétés plus inclusives. Les responsables de l'élaboration des politiques doivent être conscients des dangers liés à l'instrumentalisation de la religion par les acteurs politiques, et vice-versa.

## **8. Atelier sur le thème *Les droits des enfants dans l'environnement numérique***

L'atelier *Les droits de l'enfant dans l'environnement numérique*, qui s'est tenu le 21 octobre 2025, a été organisé en collaboration avec le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.

Mme S. Kiladze, Présidente du Comité des droits de l'enfant, a donné le ton en reconnaissant que les environnements numériques présentaient à la fois d'excellentes occasions et de graves risques pour les enfants, avec une augmentation des violations des droits des enfants en ligne par rapport aux générations précédentes. Elle a souligné qu'un certain nombre des problèmes ont été recensés : les préjudices causés par l'IA (par exemple, les suicides liés aux agents conversationnels), l'explosion des abus sexuels sur mineurs en ligne, le cyberharcèlement et les services de réadaptation limités pour les victimes.

M. S.A. Ndiaye (Sénégal) a proposé quatre grands modèles de gouvernance : le modèle centralisé, le modèle axé sur le marché, le modèle multipartite (public, privé et société civile) et le modèle à paramètres distribués (fondé sur des normes et des règles). Il a mis l'accent sur le large soutien dont bénéficiaient les approches multipartites, fondées sur des droits et évolutives en fonction des risques, avec un contrôle parlementaire et une transparence algorithmique. Selon lui, la coopération internationale a un rôle déterminant à jouer en raison du caractère transfrontière de la criminalité en ligne et de la portée mondiale des plateformes numériques.

M. I. Annan, Directeur chargé des droits de l'homme au Parlement du Ghana, a abordé les questions liées à la culture. Il a dit que le contexte culturel devrait donner forme à la mise en œuvre des politiques relatives aux droits de l'enfant, mais ne devait pas être utilisé pour justifier des pratiques qui franchissent les lignes rouges, telles que les châtiments corporels. Il s'est dit préoccupé par le fait que

les enfants n'aient pas de moyens directs de se faire entendre lors de l'élaboration des politiques et a suggéré de les impliquer davantage dans l'élaboration des lois et politiques pertinentes. Il a plaidé en faveur d'un engagement parental responsable et d'une aptitude pour les parents et les enseignants de se servir des outils numériques et a reconnu la difficulté d'exercer une surveillance et d'enquêter sur la criminalité en ligne visant les enfants en raison de son ampleur et de sa complexité.

Les deux intervenants ont souligné que les parlements jouaient un rôle crucial dans la protection des droits de l'enfant, avec des fonctions allant de la législation au contrôle, en passant par l'élaboration du budget et la sensibilisation du public. Ils ont appelé à l'adoption de lois globales, à la publication de rapports parlementaires annuels sur les droits de l'enfant, à la définition des priorités budgétaires et à la création et au suivi de stratégies et de cadres nationaux pour la protection des enfants en ligne.

Les pratiques nationales suivantes ont été mises en avant :

- Sénégal et Ghana : gouvernance multipartite, cadres nationaux, comités de surveillance et mesures de sensibilisation du public,
- Andorre : création d'un centre dédié au bien-être numérique, cartes SIM sécurisées pour enfants, contrôles parentaux et programmes éducatifs,
- Inde : commissions nationales, lignes d'assistance téléphonique pour les enfants, réformes juridiques et campagnes intensives en faveur de l'aptitude à se servir des outils numériques et de la sécurité numérique,
- Iran (République islamique d') : actualisation de la législation, vérification de l'âge, applications de contrôle parental et priorité accordée à la protection de la vie privée en ligne,
- Philippines : politiques d'inclusion numérique, projets de loi essentiels sur l'initiation aux médias, surveillance active et mise à jour des lois pour lutter contre les abus sexuels en ligne,
- Fidji : révision de la loi sur la sécurité en ligne et recherche des meilleures pratiques internationales en matière de protection des enfants liée à l'IA.

## 9. Atelier sur la médiation parlementaire

Cet atelier, qui s'est tenu le 22 octobre 2025, a porté sur le rôle singulier des parlementaires dans la médiation et le règlement des conflits. Il visait à consolider les connaissances des participants sur les principes de la médiation et à réfléchir aux moyens de les ajuster pour les adapter au mandat parlementaire, surmonter les défis pratiques et promouvoir des approches novatrices favorisant une paix durable par un dialogue inclusif centré sur les personnes.

Dans son allocution d'ouverture, Mme Ş. Pavey, Conseillère principale au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et ancienne parlementaire turque, a souligné la valeur préventive de la médiation pour éviter les crises humanitaires et a insisté sur l'importance du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. S'appuyant sur son expérience parlementaire et au sein des Nations Unies, elle a montré comment les parlementaires peuvent jouer un rôle de médiateur dans leur circonscription. Elle a cité des exemples d'initiatives réussies, notamment la création de l'Association d'amitié turco-australienne, fruit de l'esprit de réconciliation issu de la campagne de Gallipoli de 1915, ainsi qu'une initiative locale de médiation dans l'est du Soudan où des chefs communautaires et religieux ont obtenu des terres pour des personnes déplacées grâce à la confiance et à leur autorité morale. Elle a conclu que les parlementaires incarnent naturellement la fonction de médiation en raison de leur pratique quotidienne du dialogue et de la représentation.

En visioconférence, M. D. Kiniger-Passigli, Vice-Président de l'Académie mondiale des arts et des sciences et fondateur de l'initiative New Peace Offensive, a abordé les fondements conceptuels et éthiques de la médiation. Il a souligné que les parlementaires constituent un maillon essentiel entre les institutions nationales et les populations locales, et que la paix véritable repose sur un engagement durable fondé sur la confiance plutôt que sur des accords hâtifs. Se référant à la Charte des Nations Unies, il a énoncé plusieurs "règles d'or" : le consentement, l'impartialité, la préparation, le respect du contexte et la garantie que les parties concernées s'approprient les résultats du processus. Il a également souligné le rôle de la science, de la culture et de l'éducation dans la restauration de la confiance face à l'érosion du multilatéralisme.

Mme S. Naraghi Anderlini, fondatrice et Directrice générale de l'International Civil Society Action Network (ICAN), a axé son intervention sur la médiation inclusive et sur la nécessité de repenser les processus de paix afin d'y intégrer davantage les acteurs locaux et de la société civile. Elle a mis en garde contre les modèles qui récompensent la violence ou qui privilégient les groupes armés au détriment des bâtisseurs de paix au sein des communautés, soulignant que les femmes, souvent les premières à jouer un rôle de médiation en temps de crise, continuent d'être exclues des processus

officiels. Étant son propos à l'aide des expériences menées en Colombie, en Somalie et au Yémen, elle a soutenu que la paix durable repose à la fois sur la volonté politique et sur l'inclusivité, faute de quoi les accords manquent de légitimité et de soutien populaire. Elle a fait observer que les parlementaires sont particulièrement bien placés pour combler le fossé entre les institutions de l'État et les citoyens, lutter contre la désinformation et promouvoir la diplomatie et la sécurité humaine plutôt que le recours à des mesures coercitives.

Le débat qui a suivi a illustré la diversité des points de vue des parlementaires sur la pratique de la médiation. Les participants ont fait part de leur expérience dans des contextes politiques et culturels complexes, soulignant à la fois le potentiel et les limites de l'action parlementaire en faveur de la consolidation de la paix. Plusieurs exemples ont illustré le courage et la persévérance nécessaires pour maintenir le dialogue dans des contextes de pression, notamment les efforts déployés pour désamorcer les tensions religieuses par le dialogue, y compris avec des figures communautaires radicales, ainsi que des initiatives régionales de médiation destinées à atténuer les différends frontaliers en Asie du Sud-Est.

La discussion a également souligné l'importance d'intégrer les principes humanitaires et juridiques dans les processus de paix. Le respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme, ainsi qu'une plus grande inclusion des femmes et des représentants de la société civile dans les efforts de paix, ont été jugés essentiels pour instaurer la confiance entre les parties et favoriser les conditions d'une paix durable.

Les participants ont souligné que la médiation exige non seulement une expertise technique, mais aussi une évolution des mentalités. En tant qu'élus, les parlementaires exercent souvent leurs fonctions dans un cadre partisan, alors qu'une médiation efficace exige neutralité, empathie et l'instauration de la confiance au-delà des clivages. Les participants ont souligné qu'une paix durable ne saurait reposer uniquement sur un leadership individuel, mais doit s'appuyer sur des institutions résilientes et inclusives capables de maintenir le dialogue et la réconciliation dans la durée. Ils ont appelé à la mise à disposition d'outils concrets pour aider les parlementaires à mettre en pratique les principes de la médiation et à exercer efficacement cette fonction.

Le débat s'est conclu sur la réaffirmation que la médiation parlementaire est à la fois un privilège et une responsabilité. Forts de leur légitimité, de la confiance du public et de leur proximité avec les citoyens, les parlementaires peuvent être des facilitateurs crédibles du dialogue, capables de combler le fossé entre les acteurs politiques et les populations locales, et de contribuer pleinement à une paix durable et inclusive.

## **10. Débat paritaire : Mobiliser les hommes et femmes parlementaires en faveur de l'égalité des sexes et du partage des responsabilités familiales**

Le 22 octobre 2025, le Forum des femmes parlementaires a organisé un débat paritaire qui a réuni 88 participants, dont 30 femmes et 16 hommes parlementaires de 30 pays. La rencontre a été présidée par Mme T. Vardanyan (Arménie), première Vice-Présidente du Bureau des femmes parlementaires.

Les participants ont déploré la stagnation des progrès en matière de participation des femmes au parlement, la proportion de femmes parlementaires dans le monde demeurant autour de 27 %. Ils ont également souligné la persistance du sexisme, du harcèlement et de la violence à l'égard des femmes en politique.

S'agissant des solutions, ils ont présenté des initiatives menées dans leurs pays et parlements respectifs, visant non seulement à renforcer la participation des femmes et à lutter contre la violence sexiste, mais aussi à transformer les institutions parlementaires en lieux de travail sensibles au genre et favorables à un partage équitable des responsabilités familiales entre hommes et femmes, tant parmi les parlementaires que parmi le personnel. Les participants ont échangé sur de bonnes pratiques concernant le congé parental, les services de garde d'enfants, les politiques inclusives en matière de partage des responsabilités familiales et les mesures visant à favoriser l'égalité d'accès aux postes de direction au sein du parlement.

Le débat s'est conclu par un appel à l'action invitant les parlementaires à adhérer à la campagne de l'UIP intitulée *Atteindre l'égalité des sexes, action par action*, et à redoubler d'efforts pour promouvoir l'égalité des sexes et le partage équitable des responsabilités familiales au sein de leurs institutions respectives.

## 11. Mise en œuvre de la politique de lutte contre le harcèlement de l'UIP : séance de renforcement des compétences

Une séance de renforcement des compétences sur la mise en œuvre de la politique de lutte contre le harcèlement de l'UIP a été organisée dans le cadre des efforts déployés par l'UIP pour mettre en œuvre sa [Politique visant à prévenir et à éliminer le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des Assemblées et autres événements de l'UIP](#), approuvée par le Conseil directeur lors de la 147<sup>e</sup> Assemblée tenue à Luanda (Angola) en octobre 2023. Cette politique vise à garantir un environnement inclusif, respectueux et sûr avant, pendant et après les Assemblées et autres réunions de l'UIP, en prévenant les comportements inacceptables tels que l'abus d'autorité, la discrimination et le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel.

Cette séance était ouverte à tous les participants à l'Assemblée et vise à réduire l'écart entre la politique et sa mise en œuvre par les actions suivantes :

- faire connaître la Politique de lutte contre le harcèlement de l'UIP,
- promouvoir une vision commune des comportements attendus de tous dans un environnement fondé sur une tolérance zéro à l'égard du harcèlement,
- encourager différents types de réaction, notamment le signalement et l'intervention des témoins, et
- faciliter le partage de bonnes pratiques pour lutter contre le harcèlement au sein de l'UIP et des parlements nationaux.

Après une présentation de la politique et des mécanismes mis en place pour son application, les participants ont échangé des idées avec un consultant expert indépendant sur la création d'environnements de travail sûrs. Des conseils et des stratégies sur la manière de réagir au harcèlement en tant que témoin ont été partagés. Les participants ont ensuite partagé les bonnes pratiques actuellement mises en œuvre dans leurs parlements respectifs pour prévenir et lutter contre le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel. Ils ont assisté à une brève présentation de la Vice-Présidente de la Chambre des représentants australienne, qui a été le fer de lance des efforts dans ce domaine dans son pays.

Les participants ont exprimé leur satisfaction pour cette séance de formation et ont encouragé les délégations à envoyer davantage de participants, y compris des hommes, aux futures séances de ce genre. Ils ont recommandé qu'une telle séance devienne un élément régulier du programme de l'Assemblée et que la Politique soit davantage mise en avant, éventuellement à l'aide de courtes vidéos et d'autres supports de communication visant à sensibiliser le public.

## 12. Séance conjointe UIP-ASGP : Les parlements dans un monde en mutation : gérer la complexité, l'incertitude et les dérèglements

La séance, tenue le 22 octobre 2025 et organisée conjointement par l'UIP et l'Association des secrétaires généraux des parlements (ASGP), visait à créer un espace qui permettrait aux praticiens parlementaires de tenir des conversations honnêtes sur les pressions auxquelles les parlements sont confrontés dans le monde d'aujourd'hui et sur la façon dont ils y font face. L'événement était animé par Mme V. Hasson (Secrétariat de l'UIP) et Mme A. Ferreyra (Programme des Nations Unies pour le développement), et plus de 40 parlementaires et fonctionnaires parlementaires de plus de 15 pays y ont participé. La séance a été conçue pour rendre possible l'apprentissage par les pairs grâce à trois questions thématiques, les participants prenant part à des discussions entre pairs avant de partager leurs expériences en séance plénière.

Le discours d'ouverture a été prononcé par M. Kim Minki (Secrétaire général de l'Assemblée nationale de la République de Corée), qui a décrit la manière dont son Parlement a surmonté une crise démocratique lorsque le Président a déclaré la loi martiale le 3 décembre 2024. Des troupes spéciales, 400 soldats armés et 1 800 policiers, ont été déployés pour empêcher les parlementaires et le personnel d'entrer dans l'Assemblée nationale. L'été précédent, la direction du Parlement avait préparé des procédures à déployer dans l'éventualité de telles situations. Lorsque les troupes sont arrivées au Parlement, le personnel, les assistants et les agents de sécurité ont barricadé les entrées pour leur résister. En l'espace de quelques heures, l'Assemblée nationale a pu tenir une séance au cours de laquelle elle a annulé la déclaration illégale de la loi martiale. La procédure de destitution a commencé le 4 décembre 2024 et, le 4 avril 2025, la Cour constitutionnelle a démis le Président de ses fonctions. M. Kim a souligné que la démocratie reste vulnérable si elle n'est pas activement protégée.

Ce discours a encadré le premier thème, *Les parlements sous pression*, qui a exploré les défis auxquels les parlements ont été confrontés ces dernières années. M. J.M. Nyegenye (Secrétaire général du Sénat du Kenya) a raconté que des manifestants avaient envahi le Parlement en juin 2025, lors de discussions sur des mesures fiscales, et a reconnu la nécessité pour les parlements d'être à l'écoute de l'opinion publique. Un délégué de la République démocratique du Congo a fait part de son expérience de la concurrence politique féroce pendant la transition du pouvoir après les élections de 2019. M. S. Godefroy (Conseiller au Sénat français) a décrit les pressions structurelles exercées par la prolifération des médias et des médias sociaux, qui font que le public s'attend à une action parlementaire immédiate, ce qui est en conflit avec le processus délibératif nécessaire pour une législation de qualité.

Le deuxième thème, *Faire fonctionner les parlements*, a examiné les obstacles à l'efficacité parlementaire. M. M. Xaso (Secrétaire de l'Assemblée nationale d'Afrique du Sud) a décrit la mise en œuvre d'un plan de contrôle pour mesurer l'impact des lois. M. L. Rojas (Secrétaire adjoint de la Chambre des députés du Chili) a évoqué l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle et de bases de données pour aider les parlementaires à accéder à la législation et à évaluer les impacts plus efficacement, tout en soulignant la nécessité d'une validation humaine de tous les résultats. M. I. Mattson (Secrétaire général du Riksdagen de Suède) a mis en garde contre le fait d'accorder une trop grande importance à l'efficacité, faisant valoir que la démocratie exigeait du temps pour un examen approfondi. M. J.P. Montero (Secrétaire général du Sénat de l'Uruguay) a souligné que le travail parlementaire devait être mesuré en fonction de la qualité plutôt que de la quantité, soulignant que les partis d'opposition avaient besoin d'un temps de débat adéquat.

Le troisième thème, *Regarder vers l'avenir*, a exploré la façon dont les parlements abordent les défis à long terme. M. L. Rojas (Secrétaire adjoint de la Chambre des députés du Chili) a mis en évidence les préoccupations des fonctionnaires concernant l'évolution de leurs rôles en raison de la numérisation, et a souligné que la technologie devrait permettre d'offrir un meilleur service aux citoyens. Mme C. Surtees (Secrétaire générale de la Chambre des représentants d'Australie) a insisté sur l'importance d'un leadership fort pour le personnel parlementaire et de l'entretien de relations productives entre le personnel et les parlementaires. M. T. Molise (Secrétaire général du Sénat du Lesotho) a décrit les réformes parlementaires en cours et les premiers efforts de numérisation. M. N. El Khadi (Secrétaire général de la Chambre des députés du Maroc) a souligné l'importance de la communication institutionnelle pour lutter contre la désinformation et la nécessité de renforcer les compétences parlementaires.

M. C. Rennard (Royaume-Uni) a prononcé le discours de clôture, établissant un parallèle entre les événements récents en République de Corée et un épisode historique au Royaume-Uni datant de 1642, lorsque le roi Charles I<sup>er</sup> a tenté d'arrêter cinq membres de la Chambre des communes, ce qui a conduit à sept années de guerre civile et a finalement permis d'établir un régime parlementaire à la place d'une monarchie absolue.

## Élections et nominations

### 1. Comité exécutif

Le Conseil directeur a élu les membres suivants au Comité exécutif pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en octobre 2029.

#### *Groupe africain*

- M. H.A. Gueddi (Djibouti)

#### *Groupe des Douze Plus*

- M. A. Gryffroy (Belgique)
- Mme K. Bradley (Royaume-Uni)

### 2. Bureau des femmes parlementaires

Le Forum des femmes parlementaires a élu la représentante régionale suivante au Bureau des femmes parlementaires pour un mandat arrivant à échéance en mars 2027 :

#### *Groupe Asie-Pacifique*

- Mme S. Claydon (Australie)

### 3. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

Le Conseil directeur a élu le membre suivant pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en octobre 2029 :

- Ms. L. Procopio Quartapelle (Italie)

### 4. Bureau des jeunes parlementaires

Le Forum a élu le membre suivant à son Bureau pour le poste non pourvu à la 150<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP pour un mandat arrivant à échéance en mars 2027 :

*Groupe africain*

- Mme J. Quashie (Ghana)

### 5. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

Pour ce comité, un poste reste vacant pour le groupe Eurasie.

### 6. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

Le Conseil directeur a élu les membres suivants pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en octobre 2029 :

*Groupe africain*

- M. K. Kabre (Burkina Faso)

*Groupe Eurasie*

- Deux postes restent vacants pour ce groupe

*Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes*

- M. A. Gajadien (Suriname)

### 7. Groupe de travail sur la science et la technologie

Le Conseil directeur a élu les membres suivants pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en octobre 2029 :

*Group arabe*

- Mme M. Aljaghoub (Jordanie)

*Groupe Asie-Pacifique*

- Mme S. Kiran (Fidji)

*Groupe Eurasie*

- Deux postes restent vacants pour ce groupe

*Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes*

- Mme B. Rodríguez (Uruguay)

*Groupe des Douze Plus*

- M. B. Akburak (Türkiye)

### 8. Comité sur la santé

Le Conseil directeur a élu les membres suivants pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en octobre 2029 :

- M. M.I. Ravalia (Canada)
- M. H. Obeidat (Jordanie)
- M. I. Danfa (Sénégal)

Le Comité a élu Mme O. Ataniyazova (Ouzbékistan) en tant que présidente, pour une période d'une année.

## 9. Vérificateurs internes des comptes pour l'exercice 2026

Le Conseil directeur a nommé les vérificateurs internes des comptes suivants pour l'exercice 2026 :

- M. S. Patra (Inde)
- M. R. Parmessar (Suriname)

## 10. Bureaux des commissions permanentes

À la suite des consultations au sein des groupes géopolitiques sur la formule convenue pour la répartition des postes de présidents et de vice-présidents des commissions permanentes, les titulaires de postes suivants ont été élus pour le prochain cycle de deux ans, d'octobre 2025 à octobre 2027 :

### Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

Président : M. H. Mohammad (Malaisie)  
Vice-Présidente : Mme F. Belhirsch (Pays-Bas)

### Commission permanente du développement durable

Présidente : Mme M. Al Suwaidi (Émirats arabes unis)  
Vice-Président : M. C. Rendón García (Mexique)

### Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

Président : ce poste reste vacant  
Vice-Présidente : Mme F. Ilimi Haddouche (Algérie)

### Commission permanente des Affaires des Nations Unies

Présidente : Mme V. Centeno (Équateur)  
Vice-Président : M. F. Al-Nouiri (Libye)

Les commissions permanentes ont élu les membres suivants à leurs Bureaux respectifs pour des mandats arrivant à échéance en octobre 2027 :

### Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

#### *Groupe arabe*

- M. A.N. Salman Ahmed (Bahreïn) pour un second mandat
- Mme S. Najem (Mauritanie) pour un premier mandat

#### *Groupe Eurasie*

- Mme A. Kuspan (Kazakhstan) pour un second mandat
- Un poste reste vacant pour remplacer M. K. Bayramov (Azerbaïdjan), qui n'a pas souhaité être réélu pour un second mandat

#### *Groupe Asie-Pacifique*

- Mme S. Faruqi (Pakistan) pour un premier mandat

#### *Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes*

- Un poste reste vacant pour ce groupe

#### *Groupe des Douze Plus*

- Mme F. Belhirsch (Pays-Bas) pour un second mandat

### Commission permanente du développement durable

#### *Groupe africain*

- M. M.A. Bouchouit (Algérie) pour un premier mandat

#### *Groupe Eurasie*

- Un poste reste vacant pour ce groupe

#### *Groupe des Douze Plus*

M. A. Gerasymov (Ukraine) pour un second mandat

Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme*Groupe africain*

- M. C. Lutundula Apala Pen' Apala (République démocratique du Congo) pour un premier mandat

*Groupe Eurasie*

- Mme A. Aghazada (Azerbaïdjan) pour un second mandat
- Un poste reste vacant pour ce groupe

*Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes*

- M. E. Goerling (Argentine) pour un premier mandat
- Mme R. Abed (Paraguay) pour un premier mandat

*Groupe des Douze Plus*

- M. M. De Maegd (Belgique) pour un second mandat

Commission permanente des Affaires des Nations Unies*Groupe africain*

- M. J. Uerikua (Namibie) pour un premier mandat

*Groupe arabe*

- Mme R.S. Alyahya (Arabie saoudite) pour un premier mandat

*Groupe Asie-Pacifique*

- Mme M.I. Marcos (Philippines) pour un premier mandat

*Groupe Eurasie*

- Un poste reste vacant pour ce groupe

*Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes*

- Mme V. Centeno (Équateur) pour un premier mandat

*Groupe des Douze Plus*

- Mme M. Tender (Portugal) pour un premier mandat

**11. Rapporteurs**

Sur proposition de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, l'Assemblée a nommé Mme F. Öncü (Türkiye), M. C. Lohr (Suisse) et Mme C. Mumma (Kenya) en tant que co-rapporteurs pour le thème d'étude *Développement social inclusif pour tous : stratégies parlementaires pour promouvoir les droits et l'autonomisation des personnes handicapées*.

## Médias et communication

La 151<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP a enregistré une augmentation significative des visites sur son site web, une hausse du nombre de vues de la retransmission en direct et un niveau d'engagement constant sur les réseaux sociaux, comparable à celui des Assemblées précédentes. Il convient également de noter un intérêt marqué pour les versions papier des récentes publications de l'UIP.

Toutefois, la couverture médiatique a été moins importante que lors des Assemblées précédentes, probablement en raison de la lassitude des médias après la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement, qui s'était tenue trois mois auparavant, également à Genève.

### Médias

L'UIP a publié huit communiqués de presse et articles d'actualité au cours de la période de dix jours.

La 151<sup>e</sup> Assemblée a été mentionnée dans quelque 2 500 médias, contre 3 210 lors de la 150<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP à Tachkent et 3 500 lors de la 149<sup>e</sup> Assemblée de Genève. La plupart des articles ont été publiés par les médias nationaux accompagnant leurs délégations. Les médias indiens ont été particulièrement actifs lors de l'Assemblée.

Malgré le moindre intérêt des correspondants des médias de l'ONU à Genève, certains médias locaux ont couvert l'événement, notamment la chaîne de télévision France 3 Alpes, qui a réalisé un reportage spécial sur les parlementaires français de la région qui assistaient à l'Assemblée, ainsi que la presse locale, qui a fait part de manifestations anti-russes à l'entrée du centre de conférence.

### **Web, diffusion en direct et vidéos à la demande**

Au total, plus de 11 400 personnes ont suivi la retransmission en direct du Forum des femmes parlementaires, du Conseil directeur et de l'Assemblée, contre environ 10 000 lors des deux dernières Assemblées.

La mise à disposition d'extraits vidéo des discours prononcés en séance plénière pendant le débat général a de nouveau été très appréciée par les délégués. L'équipe de la communication a répondu à 26 demandes de vidéos à la demande, provenant pour la plupart du débat général.

Plus de 26 000 personnes ont visité le site ipu.org au cours des deux semaines avant et pendant l'Assemblée (soit une augmentation de 4 000 visiteurs par rapport à la 150<sup>e</sup> Assemblée).

Quelque 80 000 pages web du site ipu.org ont été consultées au cours de la même période, contre environ 70 000 lors de la dernière Assemblée. Les pays les plus représentés parmi les visiteurs étaient les États-Unis d'Amérique, la France, la Suisse, l'Inde et la Chine.

### **Réseaux sociaux**

Des participants de plus de 100 pays ont contribué au [mur de réseaux sociaux de l'UIP](#) en utilisant le hashtag dédié #IPU151. Des partenaires, des orateurs invités, des parlementaires et des membres du personnel parlementaire ont publié des messages. La Türkiye a été très active dans la promotion de la 152<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP.

Au total, 109 tweets ont été publiés sur le réseau X au cours des deux semaines, générant 44 000 impressions et un taux d'engagement de 2,5 %. Ce chiffre est inférieur à celui des Assemblées précédentes et s'explique probablement par le fait que de nombreux parlementaires et parlements ont abandonné cette plateforme ou laissé leurs comptes inactifs. Il convient de noter que le nombre de comptes parlementaires officiels sur la plateforme X a considérablement diminué.

La page LinkedIn de l'UIP a enregistré 8 600 impressions pendant la période de l'Assemblée, contre 7 000 à Tachkent, et a enregistré 140 nouveaux abonnés.

La chaîne YouTube de l'UIP a enregistré 12 000 vues au cours des deux semaines avant et pendant l'Assemblée et a enregistré 85 abonnés supplémentaires.

Sur Instagram, 201 publications ont généré 130 285 impressions. Le nombre total de vues des stories quotidiennes s'est élevé à 66 434. Le compte de l'UIP a obtenu 215 nouveaux abonnés. Le taux d'engagement s'est élevé à 4,5 % (celui de l'Assemblée de Tachkent était légèrement supérieur, à 5,5 %).

L'initiative visant à mobiliser les stagiaires de la génération Z de l'UIP (qui ont produit huit vidéos en tant que reporters lors de l'Assemblée) a contribué à de bons résultats d'audience sur Instagram.

Sur Facebook, le contenu de l'UIP a atteint 30 000 impressions et a enregistré 300 nouveaux abonnés, soit deux fois plus que lors de la dernière Assemblée. La page de l'UIP a été consultée par 75 000 comptes.

### **Interviews de parlementaires**

Au cours de l'Assemblée, l'équipe de l'UIP a interviewé une douzaine de parlementaires et d'experts sur divers sujets, notamment le thème de l'Assemblée et les campagnes de l'UIP en faveur de l'égalité des sexes et du climat.

### **Publications**

Les exemplaires papier des publications de l'UIP présentés au stand de la communication ont suscité un vif intérêt. Environ 700 exemplaires imprimés en plusieurs langues ont été distribués, y compris ceux des publications présentées lors de l'Assemblée et d'autres publications récentes. L'équipe a dû réapprovisionner plusieurs fois ses stocks pendant l'Assemblée.

Les dix publications les plus demandées étaient les suivantes :

1. Bulletin thématique : *Contrepoids démocratiques et équilibres militaires : le contrôle parlementaire sur fond de hausse des dépenses militaires*
2. Outil : *L'accueil des nouveaux parlementaires – Bonnes pratiques pour l'installation (et le départ) des parlementaires*
3. *10 actions pour l'égalité des sexes*
4. Femmes en politique : carte 2025
5. Les femmes au parlement 1995-2025
6. Bulletin thématique : *Sexisme, harcèlement et violence à l'encontre des femmes dans les parlements de la région Asie-Pacifique*
7. Infographique : *Participation des jeunes dans les parlements nationaux 2025*
8. Rapport sur la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement
9. *Rapport parlementaire sur la religion et la conviction – Œuvrer à l'édification de sociétés plus pacifiques et inclusives : Partie II*
10. Rapport d'impact de l'UIP 2024

### **Photos**

L'équipe de photographes a produit des centaines de photographies de haute qualité au cours de quelque 75 séances, réunions bilatérales, cérémonies de signature et autres événements parallèles.

### **Nouveaux contacts**

Plus de 700 contacts ont été ajoutés à la base de données centralisée Zoho de l'UIP, ce qui démontre que les Assemblées de l'UIP rassemblent non seulement des visages familiers, mais également de nouveaux participants.

## Membres de l'Union interparlementaire<sup>1</sup>

### Membres (183)

Afghanistan\*\*, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo\*, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti\*, Honduras\*, Hongrie, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar\*\*, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Palestine, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée\*, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine\*, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Tchéquie, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Türkiye, Turkménistan, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

### Membres associés (15)

Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des États indépendants (AIP CEI), Assemblée législative de l'Afrique de l'Est, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), Assemblée parlementaire de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire, Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Parlement andin\*, Parlement arabe, Parlement centraméricain (PARLACEN), Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)\*, Parlement européen, Parlement latino-américain et caribéen (PARLATINO), Parlement du MERCOSUR (PARLASUR) et Parlement panafricain.

---

<sup>1</sup> À la clôture de la 151<sup>e</sup> Assemblée

\* Membres et Membres associés non participants (tous droits suspendus)

\*\* Membres participant aux travaux de l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote

## Ordre du jour, résolutions et autres textes de la 151<sup>e</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire

1. Élection du Président de la 151<sup>e</sup> Assemblée
2. Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
3. Débat général sur le thème *Veiller au respect des normes humanitaires et soutenir l'action humanitaire en période de crise*
4. Volet spécial sur la redevabilité en matière de mise en œuvre des résolutions et autres décisions de l'UIP
5. *Reconnaître et soutenir les victimes d'adoptions internationales illégales et prendre les mesures pour empêcher cette pratique*  
(Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme)
6. Rapports des commissions permanentes
7. Approbation du thème d'étude pour la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme à la 153<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP et désignation des co-rapporteurs
8. Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP
9. Action parlementaire contre la criminalité transnationale organisée, la cybercriminalité et les menaces hybrides pour la démocratie et la sécurité humaine

## Déclaration de Genève

### *Veiller au respect des normes humanitaires et soutenir l'action humanitaire en période de crise*

*que la 151<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP a faite sienne  
(Genève, 23 octobre 2025)*

Nous, parlementaires du monde entier participant à la 151<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP à Genève, en Suisse, réaffirmons notre engagement à défendre et à promouvoir le respect du droit international humanitaire (DIH) et à soutenir l'action humanitaire.

Nous nous réunissons à un moment où la violence armée impliquant des acteurs étatiques et non étatiques atteint des niveaux sans précédent, entraînant des conséquences humanitaires majeures. Les civils sont les premières victimes des hostilités, en particulier les femmes et les filles, qui sont touchées de manière disproportionnée, ainsi que les plus vulnérables, soit les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes déplacées, les blessés et les malades. Les infrastructures civiles, les hôpitaux et le personnel médical et de secours font également l'objet d'attaques.

Nous rappelons que le DIH a été conçu pour établir un équilibre entre les principes d'humanité et les nécessités militaires. Ses normes et principes visent à alléger les souffrances et à préserver la dignité humaine pendant les conflits armés, en protégeant les personnes qui ne participent pas ou ne participent plus aux hostilités et en imposant des restrictions sur les moyens et méthodes de guerre. Ils représentent les critères minimaux d'humanité commune sur le champ de bataille et doivent être respectés en tout temps par toutes les parties à un conflit armé.

Les Conventions de Genève de 1949 et leurs protocoles additionnels constituent le cœur du DIH. Ils ont été adoptés en tant que réaction multilatérale aux horreurs de la Seconde Guerre mondiale. Les quatre Conventions de Genève ont été universellement ratifiées et sont largement intégrées dans le droit international coutumier, qui lie tous nos États et toutes les parties à des conflits armés.

Au fil du temps, en réponse aux évolutions des techniques de guerre, d'autres instruments importants du DIH, tels que la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et la Convention sur les armes à sous-munitions, ont également été adoptés. Ces traités visent à interdire certaines armes en raison des conséquences humanitaires dévastatrices résultant de leur utilisation, y compris les conséquences qui perdurent longtemps après la fin des conflits armés.

Ces instruments humanitaires ont été créés pour limiter au maximum les souffrances des civils pendant les conflits armés et leur vocation est donc d'être appliqués et respectés en cas de conflit armé. Les traités relatifs au DIH sont des outils de protection qui ne doivent pas être appliqués de manière sélective, interprétés avec latitude ou utilisés comme des instruments politiques. Défendre ces normes, c'est préserver les valeurs morales qui nous unissent.

Depuis leur adoption, les cadres juridiques liés au DIH, lorsqu'ils ont été appliqués et respectés, ont sauvé des millions de vies et considérablement limité l'impact des conflits armés sur nos citoyens, leur existence et leur avenir. Si de nouvelles méthodes et de nouveaux moyens de guerre ont vu le jour au fil du temps en raison des progrès technologiques, les règles existantes du DIH restent valables et doivent continuer de s'appliquer, y compris en ce qui concerne les opérations militaires dans l'espace cybernétique, les systèmes d'armes autonomes et l'intelligence artificielle utilisée dans la planification et les processus décisionnels militaires.

L'action humanitaire rencontre également des difficultés croissantes.

Le contexte mondial actuel a conduit à une politisation accrue de l'aide humanitaire et fortement compromis l'action humanitaire. Les questions relatives à l'accès aux zones de conflit et à la capacité de fournir de l'aide sont devenues une préoccupation majeure. Les réductions des financements consacrés à l'aide humanitaire à l'échelle mondiale ont mis le système humanitaire dans une situation critique, et de nombreuses personnes ayant besoin d'aide risquent désormais de perdre la vie.

Nous rappelons l'importance de soutenir une action humanitaire fondée sur des principes, c'est-à-dire des activités humanitaires menées conformément aux principes fondamentaux d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance. En outre, le DIH impose à toutes les parties à un conflit l'obligation d'autoriser et de faciliter le passage rapide et sans entrave de l'aide humanitaire impartiale. Par conséquent, les hôpitaux, les centres de soins, les ambulances et les convois humanitaires ne doivent jamais être pris pour cible ou utilisés à des fins militaires, l'éthique médicale doit être respectée et le personnel médical ne doit jamais être contraint d'agir à l'encontre de ses devoirs humanitaires.

Nous rappelons qu'il est important d'apporter un soutien financier adéquat aux activités des organisations humanitaires et nous exprimons notre soutien au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, y compris au Comité international de la Croix-Rouge (CICR), aux agences humanitaires des Nations Unies et aux autres organisations humanitaires. Nous saluons le travail vital accompli par les professionnels de l'action humanitaire, souvent à leurs risques et périls. Leur protection et leur indépendance doivent être garanties à tout moment. Nous saluons la [Déclaration pour la protection du personnel humanitaire](#), lancée lors de la 80<sup>e</sup> Assemblée générale des Nations Unies, et appelons les Parlements membres de l'UIP à encourager leurs gouvernements respectifs à y adhérer.

À une époque marquée par la multiplication des conflits armés, la polarisation et les inégalités croissantes, ainsi que la désinformation généralisée, un engagement politique fort et soutenu en faveur du respect et de la garantie du respect du DIH, ainsi que du soutien à l'action humanitaire, est plus nécessaire que jamais. Nous, parlementaires, reconnaissons que, forts de nos fonctions législative, de contrôle et de représentation, nous avons un rôle central à jouer.

Nous nous engageons donc en faveur des mesures ci-après.

#### **Renforcer le cadre juridique actuel du DIH et son application en :**

- poursuivant les efforts en vue de l'adhésion aux traités du DIH ou de leur ratification ;
- veillant à ce que le DIH soit pleinement intégré dans la législation nationale, en adoptant de nouvelles lois ou en révisant et modifiant la législation existante afin d'ancrer les obligations découlant du DIH dans nos cadres juridiques nationaux ;
- intégrant le DIH dans la formation militaire en veillant à ce que les budgets de la défense prévoient des dispositions pour une formation régulière au DIH à l'intention des forces armées et de sécurité ;
- veillant à ce que des mécanismes de sanction efficaces soient mis en place pour réprimer les violations du DIH au niveau national, notamment en adoptant une législation pénale appropriée et en garantissant que les autorités judiciaires nationales disposent des moyens législatifs nécessaires pour poursuivre les responsables de violations graves du DIH et de crimes de guerre ;
- renforçant nos fonctions de contrôle afin de garantir que toute décision gouvernementale relative à l'utilisation de la force armée, au transfert d'armes ou aux opérations de paix soit fondée sur des données probantes et conforme aux obligations du DIH, et que l'impact humanitaire des décisions adoptées soit clairement pris en compte ;
- appuyant les mécanismes régionaux et mondiaux mis en place pour mettre fin à l'impunité des auteurs de violations du DIH, notamment la Cour pénale internationale créée en vertu du Statut de Rome.

#### **Prévenir les violations du DIH en :**

- soutenant la création ou le renforcement des commissions nationales chargées du DIH qui appuient le gouvernement dans la mise en œuvre, le suivi du respect et la diffusion du DIH ;
- prévoyant des financements stables et sur plusieurs années pour le renforcement des capacités en matière de DIH et sa mise en œuvre nationale ;
- intégrant l'expertise en matière de DIH dans nos services législatifs et de recherche parlementaire, afin de garantir la conformité des nouvelles lois avec les obligations qui incombent à nos États au titre du DIH, notamment par la création d'un organe parlementaire chargé des questions relatives au DIH ;
- renforçant la compréhension des normes et de l'action humanitaires dans l'opinion publique, en mettant à profit notre influence en tant que leaders d'opinion et représentants du peuple pour nous faire entendre et réaffirmer la pertinence du DIH, lutter contre la désinformation et promouvoir le respect mutuel et le dialogue ;

- combattant la déshumanisation qui accompagne souvent les conflits et la polarisation et qui entraîne une érosion de l'empathie et une banalisation de la souffrance, en rappelant que le DIH protège toutes les personnes touchées par un conflit armé, quelle que soit la partie au conflit à laquelle elles appartiennent ou sont rattachées.

**Soutenir la mise en œuvre d'une action humanitaire fondée sur des principes en :**

- adoptant des lois et des cadres administratifs garantissant un accès humanitaire rapide et sans entrave, tout en préservant la neutralité, l'impartialité et l'indépendance de l'action humanitaire, et en veillant à ce que ces dispositions soient connues et appliquées ;
- réexaminant les cadres nationaux relatifs aux sanctions et à la lutte contre le terrorisme afin de veiller à ce que leur champ d'application, s'il est trop large, ne nuise pas aux activités des organisations humanitaires impartiales, neutres et indépendantes ;
- plaidant en faveur de l'aide humanitaire et en apportant un soutien politique et financier aux organisations d'aide humanitaire nationales et internationales.

**Renforcer l'écosystème humanitaire mondial en :**

- établissant des partenariats aux niveaux national, régional et mondial avec des acteurs œuvrant dans le domaine du DIH ;
- intensifiant la coopération avec le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, notamment le CICR, les agences humanitaires des Nations Unies ainsi que d'autres organisations humanitaires ;
- adoptant une approche multisectorielle et inclusive dans nos travaux, ce qui est essentiel pour faire avancer les objectifs humanitaires – cette approche implique notamment de s'attaquer aux problèmes politiques, sociaux et de développement plus généraux qui exacerbent les souffrances des civils dans les situations de conflit armé et de prendre en considération les besoins des personnes les plus vulnérables en période de conflit armé ;
- veillant à ce que les femmes et les jeunes prennent part de manière significative aux processus décisionnels, tant au sein du parlement qu'au-delà. Les femmes et les filles sont tout particulièrement confrontées à des inégalités sexospécifiques sur le plan structurel, y compris dans les situations de conflit. La prise en compte de ces différences dans la mise en œuvre du DIH permettra d'assurer une meilleure protection pour tous ;
- mobilisant la diplomatie et le dialogue parlementaires en tant qu'outils indispensables pour préserver et renouveler les valeurs multilatérales telles que l'inclusion, la solidarité, la coopération, le partage des responsabilités et l'ordre international basé sur des règles.

Nous saluons [l'Initiative mondiale visant à revitaliser l'engagement politique en faveur du droit international humanitaire](#), lancée par le CICR en collaboration avec l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, la France, la Jordanie et le Kazakhstan, ainsi que la [campagne mondiale](#) du Secrétaire général de l'ONU visant à faire respecter les normes en matière de désarmement humanitaire et à renforcer la lutte contre les mines. Nous nous engageons à sensibiliser nos parlements à ces initiatives et à encourager nos gouvernements à les approuver officiellement et à y participer de manière active.

Nous soulignons que l'UIP joue un rôle unique en faisant du DIH une priorité politique dans le programme parlementaire mondial. Nous encourageons l'UIP à continuer d'intégrer le DIH dans ses activités et de renforcer son assistance technique aux parlements dans ce domaine. Nous encourageons l'UIP à continuer de nouer des partenariats avec le CICR, l'ONU et d'autres parties prenantes afin de garantir que les parlements restent des défenseurs efficaces des normes et de l'action humanitaires au niveau mondial.

Soyons les défenseurs de l'humanité, de la compassion et de l'état de droit.

Nous nous engageons à présenter cette déclaration à nos parlements respectifs, à diffuser les résultats de notre travail collectif auprès de nos autorités nationales et à chercher à mettre en œuvre ses principes par des mesures législatives, budgétaires, de contrôle et de représentation. Nous nous engageons à promouvoir ce programme au sein de nos parlements et au moyen d'un dialogue et d'une coopération interparlementaires continus, notamment sous les auspices de l'UIP.

## Déclaration des dirigeants de l'UIP sur la situation à Madagascar

*publiée à la 151<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP  
(Genève, 23 octobre 2025)*

Au nom des parlementaires du monde entier, nous souhaitons exprimer notre profonde préoccupation à la suite du coup d'État militaire à Madagascar et de la suspension de la Constitution.

Nous déplorons les pertes en vies humaines, les blessés et les dégâts matériels occasionnés par ces troubles.

Nous appelons de nos vœux une action internationale immédiate et coordonnée pour faire face à la crise actuelle à Madagascar.

La situation en cours représente non seulement une grave menace pour la stabilité de la région du sud de l'Afrique, mais elle crée également un dangereux précédent pour la démocratie sur l'ensemble du continent, en violation flagrante du droit international.

Lorsqu'une démocratie vacille, cela affaiblit la démocratie partout.

L'instabilité actuelle à Madagascar menace d'aggraver la situation d'urgence humanitaire dans le pays, entraînant des déplacements massifs et des souffrances pour la population, en particulier les plus vulnérables, notamment les personnes âgées et les enfants.

Nous appelons au calme, à la retenue et au dialogue inclusif.

L'UIP est prête à collaborer avec d'autres organismes internationaux, notamment les Nations Unies, la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Union africaine, afin de trouver une solution pacifique à la crise et de rétablir l'ordre constitutionnel.

L'UIP et les parlementaires du monde entier sont disposés à soutenir activement le rétablissement d'une démocratie parlementaire fonctionnelle, représentative et efficace, au service de tous les Malgaches afin de répondre à leurs attentes.

*Tulia Ackson, Présidente de l'UIP, et  
Martin Chungong, Secrétaire général de l'UIP*

## Reconnaître et soutenir les victimes d'adoptions internationales illégales et prendre les mesures pour empêcher cette pratique

*Résolution adoptée par consensus\* par la 151<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP  
(Genève, 23 octobre 2025)*

La 151<sup>e</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire,

*rappelant* les principes fondamentaux des droits de l'homme inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966 et la Convention relative aux droits de l'enfant adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1989, et en particulier son article 21, ainsi que la Convention relative aux droits des personnes handicapées adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2006, qui soulignent la priorité de l'intérêt supérieur de l'enfant, principes réaffirmés dans la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant de 1990 et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030,

*se référant* en particulier à l'article 7 de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui a trait à l'enregistrement des naissances et au droit à l'identité, ainsi qu'à son article 8, qui oblige les États parties à fournir une aide adaptée afin de rétablir l'identité d'un enfant qui en est privé illégalement,

*se référant également* au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, adopté en 2000, et en particulier à son article 3, ainsi qu'aux Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants de 2009,

*prenant en considération* les conventions internationales, telles que la Convention de La Haye de 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, qui visent à assurer que les adoptions internationales respectent la loi, répondent à l'intérêt supérieur de l'enfant et respectent ses droits fondamentaux, tout en luttant contre les enlèvements, la vente et la traite d'enfants, et *reconnaissant* que certains États, conformément à leur droit et principes culturels ou religieux internes, prévoient une protection de remplacement pour les enfants et des systèmes de placement, comme la tutelle ou la kafala, en lieu et place de l'adoption telle que définie dans la Convention de La Haye de 1993,

*reconnaissant* la vulnérabilité particulière des enfants déplacés à l'étranger en raison d'un conflit, comme le reconnaît la Recommandation concernant l'application de la Convention de La Haye aux enfants réfugiés,

*reconnaissant également* le mouvement mondial en pleine expansion d'individus adoptés illégalement qui plaident courageusement pour que justice leur soit rendue et pour avoir accès à des recours concernant les graves violations des droits de l'homme qu'ils ont subies, et *affirmant* leurs droits fondamentaux à la vérité, à l'identité et à la réparation, ainsi que leur droit de participer activement à toutes les procédures ayant une incidence sur leur vie,

*reconnaissant en outre* que les adoptions internationales illégales compromettent la sécurité et la dignité des enfants et des familles, tout en sapant l'intégrité des systèmes d'adoption légale et en érodant la confiance entre les États, les institutions et les populations locales,

*prenant note* de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, et notamment de son article 25, qui impose aux États parties de prendre les mesures nécessaires en la matière pour garantir l'intérêt supérieur de l'enfant,

*prenant acte* de la *Déclaration commune sur l'adoption internationale illégale*, adoptée le 29 septembre 2022 par le Comité des disparitions forcées des Nations Unies au nom de plusieurs autres organes et rapporteurs spéciaux de l'ONU, laquelle affirme que les adoptions illégales peuvent constituer un crime contre l'humanité,

*se référant* au Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants,

*reconnaissant* que le Statut de Rome de la Cour pénale internationale qualifie la déportation, le transfert ou l'adoption illégale d'enfants, notamment en période de conflit armé, de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité lorsqu'ils sont commis dans le cadre d'attaques généralisées ou systématiques, *rappelant* que les mécanismes internationaux compétents ont déjà reconnu la gravité de tels actes et qu'en particulier la Cour pénale internationale a émis des mandats d'arrêt à l'encontre des auteurs de ces crimes, et *soulignant* l'importance de la coopération des États avec ces instances pour garantir la justice, la responsabilité et la protection des enfants dans les situations de conflit,

*considérant* que les adoptions internationales illégales peuvent constituer une forme de traite des êtres humains et que ce phénomène entrave les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable, qui sont d'importants catalyseurs de la paix et de la prospérité, notamment la cible 16.2, qui vise à "mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants",

*considérant également* qu'il est de la plus haute importance que les parlements, de concert avec leurs gouvernements, sensibilisent le public à l'impact négatif des adoptions internationales illégales sur les enfants,

*rappelant* la résolution intitulée *Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats*, adoptée le 27 octobre 2023, lors de la 147<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, et la résolution intitulée *L'impulsion parlementaire en faveur du développement local et régional des pays à taux de migration internationale élevé et de la cessation de toutes les formes de traite des êtres humains et de violation des droits de l'homme, y compris celles commanditées par les États*, adoptée lors de la 145<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP le 15 octobre 2022, qui réaffirme "le droit de tout être humain de ne pas faire l'objet d'une déportation arbitraire par une puissance étrangère, telle que le déplacement forcé par la Fédération de Russie de civils ukrainiens, dont des milliers d'enfants, des territoires temporairement occupés vers la Fédération de Russie",

*profondément préoccupée* par la persistance de cas d'adoptions internationales illégales, qui impliquent souvent la traite d'enfants, des séparations forcées et des falsifications d'identité, des crimes qui constituent une grave violation des droits de l'enfant et sont à l'origine d'un traumatisme durable pour les victimes, leurs familles et leurs communautés d'origine,

*consciente* que ces adoptions illégales créent des situations dévastatrices pour les enfants, qui, en tant que victimes, sont pris dans un cercle vicieux de pertes multiples, y compris la perte de leur identité et de leur patrimoine culturel, de leur famille biologique, de leur stabilité psychologique, de protection contre les abus et l'exploitation, et souvent, de leurs droits civils, et sont parfois exposés à un endoctrinement idéologique, ce qui rend essentielle une réponse immédiate et adaptée pour corriger ces injustices,

*estimant* que les victimes sont de trois sortes dans ces situations : les enfants, qui peuvent faire face à des difficultés liées à leurs racines, à leur identité culturelle et aux liens avec leurs parents biologiques ; les parents biologiques, qui sont privés de leur droit fondamental de s'occuper de leur enfant, ce qui génère souvent une douleur indicible ; et les parents adoptifs, qui peuvent avoir été induits en erreur par des intermédiaires ou autorités, et qui peuvent éprouver de la détresse ou un sentiment de culpabilité lorsqu'ils découvrent les circonstances de l'adoption,

*reconnaissant* que les enfants adoptés illégalement peuvent être exposés à des formes d'exploitation telles que la mendicité, la prostitution et la pornographie, le trafic de drogues ou le recrutement par des groupes armés, en particulier dans les contextes de conflits armés,

*profondément préoccupée* par les différents rapports élaborés par les agences spécialisées de l'ONU, particulièrement par l'UNICEF et ses partenaires, sur la situation des enfants dans des zones de conflit armé et la recrudescence alarmante des cas d'enlèvement, de séquestration, d'adoption illégale, de falsification d'identité et d'enrôlement militaire des victimes par des groupes armés, surtout les groupes terroristes ou séparatistes ; et *rappelant* que l'enrôlement militaire des

enfants est considéré comme un "crime de guerre", interdit par les conventions et traités internationaux, particulièrement par la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, ainsi que par les Principes de Vancouver et les Principes de Paris,

*rappelant* que dans le contexte de conflits armés, l'article 50 de la quatrième Convention de Genève interdit à une Puissance occupante de modifier le statut personnel d'un enfant, y compris par l'adoption,

*précisant* que les conséquences administratives pour les victimes d'adoptions illégales peuvent aussi susciter des violations des droits de l'homme en ce qu'elles ont trait à la nationalité et à l'identité, créant des obstacles en matière d'accès à l'éducation, de mariage, de changement de nom ou de reconnaissance d'un enfant,

*soulignant* que de nombreux enfants victimes d'adoption illégale ignorent leur situation jusqu'à l'âge adulte, et qu'il pourrait être tenu compte de cet état de fait en ce qui concerne les délais de prescription,

*soulignant également* que les procédures d'adoption doivent être transparentes, et qu'en particulier les aspects financiers, la prévention des pratiques d'adoption fermée et le contrôle des organismes d'adoption, y compris des agences privées, effectué par l'État ou par des entités indépendantes, doivent être renforcés afin d'éviter les abus et de garantir le respect plein et entier des droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant,

*soulignant en outre* que la collaboration et la coopération internationales, en s'appuyant sur les instruments internationaux pertinents pour enrayer les adoptions internationales illégales, permettront de réduire cette pratique criminelle contre les enfants,

*reconnaissant* que la discrimination et la violence fondées sur le genre, qui sont souvent ancrées dans des normes patriarcales et des représentations morales et religieuses quant au statut social ou marital de la mère, l'exclusion de personnes appartenant aux minorités et aux peuples autochtones, ainsi que les lacunes dans la législation interne, sont d'importants catalyseurs des adoptions illégales,

*consciente* que les possibilités limitées de prise en charge sur le sol national, la corruption, les difficultés économiques, la pauvreté, le handicap, la dépendance, la migration, les déplacements forcés, l'incarcération des parents, l'abus de substance et l'absence de soutien social de la part des autorités pertinentes sont des catalyseurs supplémentaires menant à la séparation inutile d'enfants et de leur famille et doivent être dûment pris en considération,

*reconnaissant* le rôle essentiel des parlements s'agissant de prévenir, de suivre et de punir les pratiques qui violent les droits des enfants, ainsi qu'en matière d'harmonisation de la législation interne avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme,

*reconnaissant également* que les nouvelles technologies, y compris l'intelligence artificielle et la tenue de registres électroniques, peuvent jouer un rôle crucial dans la prévention et la détection de l'usurpation d'identité liée aux adoptions illégales,

*également consciente* du fait que les conflits internationaux et les situations d'instabilité créent des conditions propices au fonctionnement des réseaux de traite d'enfants, y compris dans le cadre d'adoptions illégales,

*préoccupée* par le fait que les adoptions illégales, en tant que forme moderne de traite des personnes, sont de plus en plus facilitées par les plateformes numériques et les réseaux en ligne, lesquels suscitent de nouveaux défis en matière de prévention et d'application des lois,

1. *exhorte* les États qui ne sont pour l'heure pas Parties contractantes à la Convention relative aux droits de l'enfant ou à la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, à renforcer leurs cadres nationaux en matière d'adoption d'enfants conformément aux principes des conventions, y compris en envisageant d'engager les procédures nécessaires et pertinentes pour acquérir un tel

statut ; et *réaffirme* que les États parties doivent garantir et promouvoir le bon fonctionnement des procédures juridiques relatives à l'adoption internationale conformément à l'intérêt supérieur de l'enfant ;

2. *exhorte* tous les États, qu'ils soient ou non Parties à la Convention relative aux droits de l'enfant ou à la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, à reconnaître formellement l'existence des adoptions internationales illégales et leur impact sur les enfants et leurs familles, et à appliquer les mesures juridiques, administratives et d'enquête nécessaires pour traduire en justice les auteurs et empêcher la perpétration et leur répétition, conformément aux accords internationaux pertinents, tout en préservant la confiance dans les adoptions légales menées dans le respect des normes internationales ;
3. *exhorte également* les États à reconnaître formellement les personnes concernées par ces adoptions internationales illégales (enfants adoptés, parents biologiques et parents adoptifs) comme des victimes, à présenter leurs excuses et à s'engager à leur apporter un soutien, une protection, un accès à la justice et des recours appropriés, et, dans la mesure du possible, à faciliter la réunification, en conciliant le fait de reconnaître les souffrances et de veiller à ce que les personnes impliquées rendent des comptes, en indiquant clairement que les adoptions légales restent une forme valide de protection et ne devraient pas être stigmatisées ;
4. *condamne*, avec la plus grande fermeté, la déportation, le transfert et l'adoption illégaux d'enfants originaires de territoires occupés ; et *insiste* sur le fait que de tels actes constituent de graves violations du droit international humanitaire ;
5. *condamne également* le transfert par la Fédération de Russie de milliers d'enfants ukrainiens des territoires occupés, qui rend possibles les adoptions illégales et constitue une violation des obligations de la Fédération de Russie au titre du droit international humanitaire, y compris l'interdiction d'altérer l'identité personnelle, la nationalité et les liens familiaux d'enfants telle qu'énoncée à l'article 50 de la quatrième Convention de Genève ;
6. *exhorte* les États à évaluer dans quelle mesure, dans le cadre juridique national, la qualification des adoptions internationales illégales devrait relever d'une forme de traite des êtres humains, conformément à leur ordre juridique respectif, et à étudier des mesures efficaces de prévention de ces pratiques ; et *exhorte par ailleurs* les parlements à adopter des textes législatifs qualifiant de crime de guerre l'enrôlement militaire des personnes victimes d'adoptions internationales illégales ;
7. *exhorte* les parlements à plaider en faveur de la mise en place de protocoles nationaux de signalement des cas de traite, d'enlèvement et de vente d'enfants dans le cadre de l'adoption internationale et d'enquête sur ces allégations, à titre de mesures préventives visant à détecter de tels actes et à y remédier, ces protocoles devant garantir l'accessibilité des mécanismes de signalement, l'indépendance et la transparence des enquêtes et la protection de toutes les victimes ;
8. *appelle* les parlements, d'une part, à mener des enquêtes indépendantes en vue d'identifier les dysfonctionnements législatifs, administratifs ou judiciaires ayant permis ces adoptions illégales et, d'autre part, à prendre des mesures concrètes pour remédier à ces dysfonctionnements, ainsi que des mesures réparatrices visant à ce que justice soit rendue aux victimes de telles pratiques et à les soutenir ;
9. *appelle également* les parlements à créer ou à renforcer les sanctions pénales applicables aux individus ou aux institutions – y compris les agences privées, les professionnels de santé et les responsables – ayant été jugés complices de pratiques d'adoption illégale ;
10. *exhorte* à renforcer la coopération internationale et à établir des groupes de travail régionaux et multilatéraux chargés de coordonner les efforts de lutte contre les adoptions internationales illégales pour prévenir celles-ci et à promouvoir l'échange de bonnes pratiques visant à renforcer les systèmes légaux d'adoption internationale, en vertu des accords bilatéraux ou multilatéraux existants et des instruments internationaux pertinents,

en améliorant les systèmes de suivi et d'échange d'informations entre les États, les enquêtes conjointes et en sanctionnant les réseaux criminels impliqués dans ces trafics ainsi qu'en mettant en adéquation les pratiques juridiques, ainsi que la coopération avec les mécanismes de justice internationale, y compris la Cour pénale internationale, lorsqu'il s'agit d'enquêter sur des cas de déportation et d'adoption illégales d'enfants et d'engager des poursuites dans de tels cas;

11. *exhorte* les différentes agences de l'ONU, particulièrement le Haut-Commissariat aux réfugiés ainsi que les missions de paix de l'ONU, à apporter leur contribution à l'effet de prévenir les adoptions internationales illégales en procédant particulièrement au recensement des personnes victimes de celles-ci dans les zones de conflit armé ;
12. *appelle* les parlements à s'attaquer activement aux catalyseurs sous-jacents des adoptions internationales illégales, en prêtant une attention particulière aux stéréotypes de genre liés au statut social ou marital de la mère, à la xénophobie, à la pauvreté ainsi qu'à la discrimination, notamment contre des groupes spécifiques de la population, tels que les minorités ethniques, religieuses et linguistiques, les migrants, les réfugiés et les peuples autochtones, et *insiste* sur le fait que les adoptions d'enfants issus de groupes ethniques doivent respecter leurs droits, en particulier leur droit de préserver leur identité culturelle, linguistique et ethnique, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant ;
13. *appelle également* les parlements à légiférer pour encadrer les activités des agences d'adoption privées ;
14. *appelle en outre* les parlements à prévenir les adoptions internationales illégales en renforçant les systèmes de protection sociale, en investissant dans le soutien à la parentalité et en garantissant l'accès aux services essentiels ;
15. *exhorte* les États à développer et à mettre en œuvre des systèmes numériques de suivi des procédures d'adoption centralisés et sûrs, incluant des données biométriques et l'enregistrement numérique des naissances, afin d'empêcher la falsification de l'identité et de garantir la redevabilité ;
16. *prie* les États, en coopération avec la société civile et des acteurs internationaux, de soutenir et, le cas échéant, d'établir des mécanismes permettant l'identification, la localisation et le retour d'enfants déportés ou adoptés illégalement, en veillant à leur intérêt supérieur, y compris la réunification familiale ou une prise en charge appropriée dans leur pays d'origine et le rétablissement de leur identité juridique et de leur nationalité ;
17. *appelle* les États à mettre en place un soutien financier et structurel pour les victimes d'adoptions internationales illégales, comprenant par exemple :
  - a) l'accès facilité aux archives pour permettre aux victimes de rechercher leurs origines ;
  - b) la garantie que l'éventuelle annulation de leur adoption ne conduise à aucune perte de droits civils, de nationalité ou d'identité ;
  - c) une assistance psychologique, juridique, sociale et administrative accessible pour les victimes et leurs familles, les frais y afférents étant levés pour les victimes ;
  - d) la facilitation du changement de nom permettant de retrouver une identité perdue ;
  - e) la suppression du délai de prescription pour de tels faits, permettant aux victimes qui découvriront la vérité tardivement d'intenter malgré tout une action en justice ;
  - f) la mise en place de bases de données d'ADN, compte dûment tenu du droit à la vie privée, du consentement éclairé et des garanties connexes ;
  - g) la mise en place de programmes de réapprentissage linguistique et de réintégration culturelle pour les personnes adoptées illégalement souhaitant renouer avec leur pays d'origine ;
  - h) l'intégration des organisations de victimes dans les processus de recherche de vérité, d'ouverture d'archives, de soutien juridique et de sensibilisation du public ;
  - i) la création de fonds d'affectation spéciale à l'échelle nationale ou internationale pour financer l'assistance juridique, les tests ADN, la thérapie et le voyage de victimes d'adoptions illégales en recherche de justice ou de réunification familiale ;

18. *exhorte* les États à inclure des études de cas d'adoptions internationales illégales dans les programmes de formation à l'intention des magistrats, procureurs, avocats, policiers, travailleurs sociaux et diplomates, en particulier des consuls, afin de renforcer leur capacité à reconnaître et à traiter ces situations ;
19. *exhorte également* les États à renforcer la coopération d'ensemble les uns avec les autres, y compris au moyen de mécanismes bilatéraux, régionaux et multilatéraux, afin de partager des bonnes pratiques, des enseignements et des succès en matière de procédures d'adoption, tout en veillant à ce que de telles pratiques soient conformes aux instruments juridiques internationaux contraignants ;
20. *exhorte* les parlements à recommander à leurs gouvernements respectifs de mettre en place des mesures réparatrices pour les victimes, au moyen de mécanismes légaux de compensation, ainsi qu'à travers le soutien à la recherche de leurs origines ;
21. *exhorte également* les parlements à recommander à leurs gouvernements respectifs de promouvoir une vigilance accrue dans les zones de conflit et de crise humanitaire, où le risque d'adoption internationale illégale et de traite d'enfants, ainsi que de leur enrôlement militaire, est plus élevé, en renforçant les mesures de protection de l'enfance dans ces contextes, en veillant à ce que les droits et les besoins spécifiques des femmes et des filles soient pleinement pris en compte, car elles font partie des groupes les plus vulnérables aux violations dans les situations de conflit et d'urgence humanitaire, et, le cas échéant, en suspendant temporairement les adoptions internationales dans ces zones et en axant la formation des responsables sur la détection des enlèvements d'enfants aux frontières, dans les aéroports et aux carrefours maritimes ;
22. *exhorte* les États et les parlements à renforcer le suivi et la réglementation des plateformes numériques pour prévenir leur détournement aux fins de facilitation des adoptions illégales et des activités de traite connexes ;
23. *encourage* la mise en place de plateformes de dialogue régulier et d'assistance technique destinées aux hauts responsables visant à améliorer la transparence, le contrôle et la responsabilité dans le cadre des systèmes d'adoption internationale ;
24. *exhorte* les États à collaborer avec les organismes internationaux tels que les Nations Unies et la Cour pénale internationale, afin de traiter les cas d'adoptions internationales illégales et l'enrôlement militaire des victimes dans un cadre de justice internationale et de reconnaître ces crimes comme des violations graves des droits de l'homme pouvant être qualifiés de crimes contre l'humanité, et de proposer de nouvelles voies de recours pour les victimes ;
25. *invite* les États à envisager d'adopter une loi visant à créer un fondement juridique permettant de poursuivre les auteurs de crimes d'adoption illégale à l'échelle universelle ;
26. *exhorte* les parlements à donner la priorité aux adoptions nationales pour préserver les liens sociaux et culturels des enfants, et à veiller à ce que les adoptions réalisées dans les zones de conflit le soient uniquement par l'intermédiaire d'organismes internationaux reconnus comme les Nations Unies ou le Comité internationale de la Croix-Rouge ;
27. *appelle* les parlements à sensibiliser les autorités et le grand public à ces questions au moyen de campagnes d'information et, le cas échéant, à inclure dans les programmes scolaires et les modules pédagogiques au sens large l'importance de procédures d'adoption transparentes qui sont conformes au droit et aux principes éthiques internationaux ;
28. *exhorte* les parlements à veiller à un contrôle des procédures d'adoption indépendant, efficace et s'appuyant sur des ressources suffisantes, en garantissant que les décisions sont prises en toute transparence et dans le respect plein et entier de l'intérêt supérieur de l'enfant et que les lanceurs d'alertes et les témoins sont protégés des représailles, et en préservant la crédibilité des adoptions internationales légales ;

29. *prie* les autorités compétentes de veiller à ce que la reconnaissance publique des cas d'adoptions internationales illégales ne se solde pas par une stigmatisation des enfants adoptés, en mettant en place des garanties strictes de confidentialité et de protection de l'identité ;
30. *invite* les États et leurs parlements à conserver leurs archives et à veiller à la collecte de données fiables sur les cas d'adoptions internationales illégales ainsi que sur les cas d'enrôlement militaire des victimes, le cas échéant en lien avec les institutions internationales, afin d'évaluer l'ampleur du phénomène et d'améliorer les réponses politiques, ainsi qu'à recueillir et partager des données sur les bonnes pratiques en matière de systèmes d'adoption légale ;
31. *exhorte* les États à intégrer une perspective sensible au genre et à appliquer le principe de non-discrimination conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme, telles que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, dans toutes les mesures visant à prévenir et à combattre l'adoption internationale illégale, ainsi que lorsqu'ils fournissent des recours et un soutien aux victimes, et à veiller à ce que les droits et les besoins spécifiques des femmes et des filles soient pleinement pris en compte ;
32. *invite* les États et les parlements à adopter des politiques visant à renforcer et à promouvoir les systèmes légaux d'adoption internationale afin d'offrir aux enfants privés de soins parentaux la possibilité de bénéficier d'un environnement familial sain et aimant, conformément au droit international.
33. *invite* l'Union interparlementaire et les parlements nationaux à multiplier leur coopération avec les organismes concernés de l'ONU à l'effet de mettre en œuvre des plans d'action de prévention des adoptions internationales illégales ; et *exhorte* le Comité exécutif de l'UIP à examiner la proposition visant à ce que l'UIP et ses partenaires organisent une conférence parlementaire de prévention des adoptions internationales illégales.

---

\*- La Fédération de Russie a exprimé son opposition à l'ensemble du texte de la résolution.  
- Le Bélarus a émis une réserve sur l'ensemble du texte de la résolution.

## Appel mondial à la solidarité parlementaire et à une action coordonnée en faveur de Madagascar

Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation de l'Afrique du Sud, au nom du Groupe africain, pour l'inscription d'un point d'urgence

### Résultats

Voix positives ..... 743      Total des voix positives et négatives 861  
Voix négatives ..... 138      Majorité des deux tiers ..... 587  
Abstentions ..... 468

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afrique du Sud	18			Fidji	10			Pakistan			22
Albanie		Absent			Finlande			12	Palestine	Absent	
Algérie	16			France	18			Paraguay			12
Allemagne	9		10	Gambie	Absent			Pays-Bas	6		7
Andorre		10		Géorgie			10	Pérou		15	
Angola	15			Ghana	15			Philippines	Absent		
Arabie saoudite	15			Grèce	5		8	Pologne		15	
Argentine		16		Guinée équatoriale	11			Portugal		13	
Arménie			11	Hongrie		10		Qatar	Absent		
Australie			14	Inde	23			République de Corée	17		
Autriche	6		6	Iran (Rép. islam. d')	19			République démocratique du Congo	20		
Azerbaïdjan	Absent			Irlande	Absent			République démocratique populaire lao			12
Bahamas	Absent			Islande			10	République dominicaine			13
Bahreïn	11			Italie			17	Roumanie			13
Bélarus	10			Jamaïque	Absent			Royaume-Uni	18		
Belgique		13		Japon	10			Rwanda	13		
Bénin	Absent			Jordanie	13			Saint-Marin	Absent		
Bhoutan			10	Kazakhstan	Absent			Sénégal	Absent		
Bosnie-Herzégovine	Absent			Kenya	17			Serbie			12
Botswana	11			Lesotho	11			Singapour			12
Brésil			22	Lettonie		11		Slovénie			11
Brunéi Darussalam	Absent			Libye	12			Somalie	13		
Bulgarie	Absent			Liechtenstein			10	Soudan du Sud	13		
Burkina Faso	Absent			Lituanie		11		Sri Lanka		14	
Burundi	Absent			Luxembourg	Absent			Suède			13
Cabo Verde	10			Macédoine du Nord	11			Suisse			12
Cambodge	Absent			Malaisie	15			Suriname	2		8
Canada	16			Maldives	10			Tchad	13		
Chili			13	Malte	10			Tchéquie		10	
Chine			23	Maroc	10			Thaïlande			18
Chypre	6		5	Maurice	11			Tunisie	13		
Costa Rica	5		5	Mauritanie	12			Türkiye	19		
Croatie			10	Mexique			20	Turkménistan	Absent		
Danemark	6		6	Monaco	Absent			Ukraine	Absent		
Djibouti	11			Monténégro			10	Uruguay	10		1
Égypte	Absent			Mozambique	15			Viet Nam			20
Émirats arabes unis	13			Namibie	11			Yémen	13		
Équateur			10	Népal	14			Zambie	14		
Espagne			16	Niger	Absent			Zimbabwe	13		
Estonie	Absent			Nigéria	22						
Eswatini	11			Norvège			12				
Éthiopie	20			Nouvelle-Zélande			12				
Fédération de Russie	20			Oman	12						
				Ouganda	Absent						
				Ouzbékistan	Absent						

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des articles 5.2 et 5.3 des Statuts. Les parlements qui participent à l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote, conformément à la décision de la 209<sup>e</sup> session du Conseil directeur à Nusa Dua, ne figurent pas sur cette liste.

## Action parlementaire contre la criminalité transnationale organisée, la cybercriminalité et les menaces hybrides pour la démocratie et la sécurité humaine

Résultats du vote par appel nominal sur la demande des délégations de la Thaïlande, de l'Argentine, du Chili, de la Pologne et de la Suède, avec l'appui du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes et du Groupe des Douze Plus pour l'inscription d'un point d'urgence

### Résultats

Voix positives.....	834	Total des voix positives et négatives .	1 069
Voix négatives .....	235	Majorité des deux tiers .....	713
Abstentions.....	280		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afrique du Sud		18		Fidji	10			Pakistan		11	11
Albanie		Absent		Finlande	12			Palestine		Absent	
Algérie		16		France	18			Paraguay	12		
Allemagne	19			Gambie		Absent		Pays-Bas	13		
Andorre	10			Géorgie	10			Pérou	15		
Angola		15		Ghana		15		Philippines		Absent	
Arabie saoudite			15	Grèce	13			Pologne	15		
Argentine	16			Guinée équatoriale		11		Portugal	13		
Arménie	11			Hongrie	10			Qatar		Absent	
Australie	14			Inde			23	République de Corée	17		
Autriche	12			Iran (Rép. islam. d')	19			République démocratique du Congo		20	
Azerbaïdjan		Absent		Irlande		Absent		République démocratique populaire lao	12		
Bahamas		Absent		Islande	10			République dominicaine	13		
Bahreïn	11			Italie	17			Roumanie	13		
Bélarus			10	Jamaïque		Absent		Royaume-Uni	18		
Belgique	13			Japon	10			Rwanda			13
Bénin		Absent		Jordanie			13	Saint-Marin		Absent	
Bhoutan	10			Kazakhstan		Absent		Sénégal		Absent	
Bosnie-Herzégovine		Absent		Kenya			17	Serbie	12		
Botswana		11		Lesotho			11	Singapour	12		
Brésil	22			Lettonie	11			Slovénie	11		
Brunéi Darussalam		Absent		Libye		12		Somalie	13		
Bulgarie		Absent		Liechtenstein	10			Soudan du Sud			13
Burkina Faso		Absent		Lituanie	11			Sri Lanka	14		
Burundi		Absent		Luxembourg		Absent		Suède	13		
Cabo Verde	5		5	Macédoine du Nord	11			Suisse	12		
Cambodge		Absent		Malaisie	8	7		Suriname	10		
Canada	16			Maldives	10			Tchad	13		
Chili	13			Malte	10			Tchéquie	10		
Chine		10	13	Maroc		10		Thaïlande	18		
Chypre	6		5	Maurice	1	10		Tunisie			13
Costa Rica	10			Mauritanie			12	Türkiye			19
Croatie	10			Mexique	20			Turkménistan		Absent	
Danemark	12			Monaco		Absent		Ukraine		Absent	
Djibouti			11	Monténégro	10			Uruguay	11		
Égypte		Absent		Mozambique			15	Viet Nam	20		
Émirats arabes unis			13	Namibie		11		Yémen	13		
Équateur	10			Népal			14	Zambie		14	
Espagne	16			Niger		Absent		Zimbabwe		13	
Estonie		Absent		Nigéria			22				
Eswatini		11		Norvège	12						
Éthiopie	20			Nouvelle-Zélande	12						
Fédération de Russie		20		Oman			12				
				Ouganda		Absent					
				Ouzbékistan		Absent					

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts. Les parlements qui participent à l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote, conformément à la décision de la 209<sup>e</sup> session du Conseil directeur à Nusa Dua, ne figurent pas sur cette liste.

## Action parlementaire contre la criminalité transnationale organisée, la cybercriminalité et les menaces hybrides pour la démocratie et la sécurité humaine

*Résolution adoptée à l'unanimité par la 151<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP  
(Genève, 23 octobre 2025)*

La 151<sup>e</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire,

*rappelant* les buts et principes de la Charte des Nations Unies, notamment le respect de la souveraineté nationale, de l'intégrité territoriale, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États et du règlement pacifique des différends, ainsi que de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (CNUCT) (2000), de la Convention des Nations Unies contre la corruption (2003) et d'autres instruments internationaux pertinents,

*réaffirmant* l'engagement de l'UIP, aux côtés d'autres institutions et de la société civile, en faveur de la démocratie, de la paix, des droits de l'homme et de l'état de droit en tant que fondements de la gouvernance légitime, et *prenant note* de la prochaine Convention des Nations Unies contre la cybercriminalité,

*alarmée* par les liens croissants entre la criminalité transnationale organisée, le trafic de drogue, la cybercriminalité et les menaces hybrides, qui constituent un danger pour les institutions démocratiques, la sécurité nationale et la stabilité mondiale, sapent la démocratie, corrompent les institutions et détruisent le tissu social et économique de nos sociétés,

*profondément préoccupée* par les attaques, les menaces, la violence sexiste en ligne et les assassinats visant des parlementaires, des journalistes, des responsables politiques, des dirigeants locaux et des chefs d'entreprise en raison de leur rôle dans la défense de la transparence et de l'état de droit,

*consciente de* la nécessité de renforcer la coopération entre les parlements nationaux, l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et des organisations régionales, afin d'harmoniser les cadres législatifs et de contrer ces menaces en constante évolution, en particulier la fraude en ligne, la traite des êtres humains, les drogues illicites, le blanchiment d'argent et les abus connexes qui ont une portée de plus en plus transnationale,

*prenant note* de la lettre d'intention signée par l'UIP et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) en juin 2025 et de leur engagement commun à renforcer les capacités parlementaires dans la lutte contre la criminalité organisée,

*alarmée* par un récent rapport de l'ONUDC<sup>1</sup>, qui révèle la prolifération à grande échelle de centres d'escroquerie dans toute l'Asie du Sud-Est, où des centaines de milliers de victimes de plus de 70 pays du monde font l'objet de traite et sont contraintes de participer à des cyberescroqueries,

*profondément alarmée* du fait que les centres d'escroquerie évoluent rapidement, se muant de pôles criminels régionaux en une économie souterraine mondialisée, qu'ils exploitent les problèmes de gouvernance dans les régions en développement sous couvert d'investissements ou de constructions d'immeubles ou de complexes de loisir, avec la complicité d'intermédiaires locaux, et du fait que ces centres génèrent désormais des recettes rivalisant avec le produit intérieur brut (PIB) de certains pays et s'étendent à l'échelle mondiale,

*prenant acte* des rapports de l'ONUDC (2025) et d'autres organisations, qui révèlent des niveaux alarmants d'exploitation à des fins d'escroqueries numériques, de traite des êtres humains, de désinformation et de corruption par des acteurs étatiques et non étatiques, notamment des opérations directement liées à des structures de crime organisé, des sites illégaux de vente en ligne et des systèmes bancaires souterrains, générant des recettes annuelles dépassant les 50 à 75 milliards d'USD,

<sup>1</sup> ONUDC, [Inflection Point: Global Implications of Scam Centres, Underground Banking and Illicit Online Marketplaces in Southeast Asia](#), avril 2025.

*profondément préoccupée* par de récents cas de cyberintrusions coordonnées, de sabotage d'infrastructures essentielles, d'espionnage et de campagnes de désinformation ciblées à l'encontre de plusieurs pays sur tous les continents, menés par des acteurs étatiques et non étatiques,

*rappelant* que les réseaux criminels transnationaux exploitent les lacunes de gouvernance, les zones économiques spéciales, les zones touchées par les conflits et les casinos pour blanchir les produits du crime, ce qui favorise la corruption, déstabilise les populations locales, viole les droits de l'homme, sape la souveraineté, menace la stabilité régionale, entrave le développement et compromet les efforts internationaux visant à combattre le crime organisé et à préserver l'état de droit,

*rappelant également* des exemples frappants de l'utilisation destructrice de tactiques hybrides par des acteurs étatiques, notamment le recours aveugle à la force militaire, les cyberopérations et la guerre psychologique,

*préoccupée* par le fait que des victimes, notamment des femmes, des enfants et d'autres groupes vulnérables, sont contraintes de participer à des escroqueries en ligne sous la menace d'être torturées ou placées en détention et risquent souvent d'être à nouveau exploitées ou de subir d'autres atteintes à leurs droits,

*saluant* le rôle des parlements en matière de renforcement de la législation, du contrôle et de la coopération, qui permet d'examiner les liens entre la cybercriminalité, la traite des êtres humains, le blanchiment d'argent et la corruption tout en veillant à ce que les contre-mesures veillent pleinement au respect des principes humanitaires et des droits de l'homme,

*considérant* que la nature transnationale et technologiquement avancée des organisations criminelles crée un déséquilibre qui élargit leur expansion et leur influence, ce qui contraint les institutions chargées d'assurer la justice et la sécurité à recourir à des institutions supranationales et à des stratégies et des moyens technologiquement avancés, et *reconnaissant* qu'une telle menace devient encore plus grave lorsque les acteurs impliqués sont des États ou qu'ils opèrent avec le soutien d'un État,

*saluant* le rôle de l'UIP et les efforts qu'elle déploie pour servir de cadre mondial de dialogue multilatéral entre les parlements nationaux sur les questions de paix et de sécurité et pour contribuer à mettre en œuvre des solutions concrètes grâce à sa Stratégie 2022-2026, notamment l'Objectif stratégique 4, à savoir "favoriser l'action parlementaire collective",

1. *déclare* que la lutte contre la criminalité transnationale organisée, le trafic de drogue, la cybercriminalité et les menaces hybrides – qu'elles soient le fait d'acteurs étatiques ou non étatiques – constitue une priorité mondiale nécessitant une action parlementaire concertée et une gouvernance démocratique solide, et *exhorte* les parlements à envisager des mesures garantissant que les auteurs de tels crimes répondent de leurs actes ;
2. *condamne* toutes les formes de criminalité organisée, telles que la cybertraite, la criminalité forcée et l'esclavage moderne, qu'elles soient perpétrées par des acteurs étatiques ou non étatiques, en accordant une attention particulière à leur impact disproportionné sur les femmes et les enfants, et *exhorte* les parlements à adopter des lois et des politiques qui privilégient une approche centrée sur les victimes et garantissent la protection et la réinsertion de l'ensemble des victimes et survivants ;
3. *souligne* l'importance de s'attaquer aux causes profondes de la vulnérabilité, telles que la pauvreté, le manque d'éducation, les inégalités, la traite des personnes, les conflits et la corruption, qui alimentent le recrutement au sein des sites d'escroquerie, et *exhorte* les autorités concernées à mettre en œuvre des solutions concrètes pour y remédier ;
4. *exhorte* les Parlements membres de l'UIP à actualiser leur législation nationale conformément au droit international applicable afin de lutter contre la participation d'acteurs étatiques et non étatiques à la cybercriminalité et à renforcer les mécanismes de contrôle parlementaire des services de sécurité et de renseignement, dans le respect de l'état de droit et des droits de l'homme, tout en garantissant que les mesures de lutte contre la cybercriminalité n'entraînent ni violations des principes humanitaires ni victimisation secondaire des personnes victimes de la traite ;
5. *exhorte* les parlements à renforcer leur cadre juridique national pour :
  - a) ériger en infraction pénale la contrainte exercée à des fins d'escroquerie en ligne ;
  - b) alourdir les sanctions à l'encontre des entreprises de sécurité impliquées dans des actes malveillants ;
  - c) combler les lacunes juridiques exploitées par les jeux d'argent illicites en ligne, le blanchiment de cryptomonnaies et les systèmes bancaires clandestins ;

- d) réviser les lois électorales, financières ainsi que celles relatives à la transparence pour prévenir l'infiltration du crime organisé et l'ingérence étrangère dans les institutions démocratiques ;
  - e) renforcer le contrôle indépendant des services de sécurité de l'État et des autorités chargées de l'application de la loi afin de prévenir toute complicité dans la traite des personnes et la cybercriminalité ;
  - f) renforcer les sanctions à l'encontre de tout fonctionnaire ou gouvernement impliqué dans des actes malveillants ;
6. *appelle* à la protection des parlementaires et *demande* au Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP de surveiller et de documenter les attaques dirigées contre eux ;
  7. *invite* les gouvernements et les parlements à s'attaquer aux causes structurelles de la vulnérabilité – pauvreté, inégalités, faiblesses institutionnelles et corruption – au moyen de politiques inclusives et durables ;
  8. *soutient* le travail des organismes régionaux, internationaux et mondiaux chargés de la sécurité et de l'application de la loi qui luttent contre la criminalité transnationale organisée dans le cadre de la CNUCT, tels que l'ONUUDC, INTERPOL et les organismes régionaux de lutte contre la criminalité organisée, et *encourage* la création de nouvelles institutions chargées de lutter contre la criminalité organisée dans la sphère transnationale où elle opère, telles qu'une cour internationale de lutte contre la corruption, la Cour pénale latino-américaine et caribéenne contre la criminalité organisée transnationale (COPLA) ou une agence du MERCOSUR chargée de lutter contre la criminalité organisée transnationale ;
  9. *invite* les Parlements membres de l'UIP, conformément au droit international et à la jurisprudence internationale émergente, à reconnaître que les actes de criminalité transnationale organisée — qu'ils soient commis par des acteurs non étatiques ou par un État ou ses agents agissant de manière organisée ou systématique — peuvent constituer des crimes contre l'humanité ;
  10. *recommande* l'élaboration de cadres et de normes communs en matière de cybersécurité entre les Parlements membres afin de protéger les infrastructures critiques et les systèmes d'information publics, conformément à la résolution de l'UIP intitulée *Cybercriminalité : les nouveaux risques pour la sécurité mondiale*, adoptée lors de la 146<sup>e</sup> Assemblée (Manama, Bahreïn, mars 2023) ;
  11. *appelle* à une réglementation plus stricte des cryptomonnaies, des plateformes en ligne et des flux financiers transfrontaliers, en vue de freiner le blanchiment d'argent illicite lié aux centres d'escroquerie, et *exhorte* les institutions financières internationales à faire preuve d'une vigilance accrue ;
  12. *encourage* les parlements à collaborer avec le secteur privé et la société civile afin de favoriser l'innovation technologique, qui lutte contre la désinformation et l'exploitation numérique, tout en préservant les libertés civiles, en protégeant la vie privée et en garantissant le plein respect des droits de l'homme dans toutes les mesures visant à lutter contre les menaces numériques ;
  13. *reconnaît* que les tactiques de menaces hybrides — notamment le cybersabotage, la désinformation et les attaques contre les infrastructures critiques —, lorsqu'elles sont menées ou soutenues par des acteurs étatiques ou non étatiques, peuvent constituer des violations du droit international et, dans certains cas, des actes de terrorisme; et *exhorte* donc au respect intégral du droit international humanitaire et des normes relatives aux droits de l'homme ;
  14. *dénonce* le recours aux violations de l'espace aérien, aux opérations d'influence coordonnées et aux cyberintrusions ciblées comme moyens d'intimidation, d'agression et d'ingérence dans les affaires intérieures d'États souverains ;
  15. *demande* à l'UIP d'utiliser ses organes existants pour faciliter la coopération législative dans la lutte contre la criminalité forcée, les crimes financiers et les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et de surveiller sa mise en œuvre ;
  16. *propose* d'inscrire cette question en tant que point permanent à l'ordre du jour, sous le titre *Démocratie, gouvernance et sécurité mondiale*, et d'examiner les progrès accomplis lors des prochaines Assemblées de l'UIP.

## Rapport de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

*dont la 151<sup>e</sup> Assemblée a pris acte  
(Genève, 23 octobre 2025)*

La Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale a tenu deux séances les 20 et 21 octobre 2025 sous la conduite de sa Présidente, Mme A. Kuspan (Kazakhstan).

Le 20 octobre, la Commission a tenu une première réunion-débat sur le thème *Politique de maîtrise des armements et non-prolifération : prévenir la prochaine course aux armements*, présentée par Mme A. Kuspan (Kazakhstan), Présidente de la Commission. La séance a été modérée par Mme Y. Issar du Programme pour la paix et le désarmement au Quaker United Nations Office (QUNO) à Genève, qui a insisté sur l'urgence de revitaliser le désarmement multilatéral dans un contexte de dépenses militaires record et d'escalade des tensions mondiales. Elle a fait valoir que plus de 120 conflits armés étaient en cours dans le monde, tandis que les cadres de contrôle des armes et de désarmement humanitaire étaient mis à rude épreuve, et que les parlementaires jouent un rôle crucial dans la prévention d'une nouvelle militarisation et la sauvegarde des principes humanitaires.

Mme C. Solmirano, Cheffe du Secrétariat du Traité sur le commerce des armes (TCA), a insisté sur le rôle crucial des parlements dans la mise en œuvre du TCA, premier instrument juridiquement contraignant régissant le commerce international des armes conventionnelles. Elle a expliqué qu'avec 117 États parties, le Traité vise à prévenir le commerce illicite et le détournement d'armes qui attisent les conflits et les violations des droits de l'homme. S'appuyant sur les conclusions d'un atelier régional organisé en Zambie, elle a souligné que la volonté politique et le contrôle parlementaire sont essentiels à une mise en œuvre efficace et à l'établissement d'un lien entre les engagements mondiaux et les pratiques nationales. Elle a conclu que la réglementation du commerce des armes n'est pas seulement un impératif de sécurité, mais aussi une question de responsabilité humaine. M. C. Foradori, Président de la 11<sup>e</sup> Conférence des États parties au TCA (CSP11), a complété l'exposé de Mme Solmirano en mettant en lumière la contribution du Traité à la paix et à la transparence sur le marché mondial des armes. Il a noté que les lacunes en matière d'adhésion, en particulier dans les régions où la participation est limitée, comme l'Amérique latine, créent des risques, des "trous noirs", exploités par les réseaux criminels. Il a appelé les parlementaires à promouvoir la ratification, à renforcer le contrôle au niveau national et à inciter les jeunes à soutenir les efforts de désarmement.

Mme M. Parke, Directrice exécutive de la Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires (ICAN) et ancienne parlementaire, a averti que le risque d'utilisation de l'arme nucléaire est plus élevé aujourd'hui qu'il ne l'a jamais été depuis la Guerre froide. Elle a fait valoir que même un échange nucléaire limité entraînerait des conséquences humanitaires et climatiques dévastatrices, aggravées par l'effondrement des principaux accords de contrôle des armements et l'intégration de l'intelligence artificielle (IA) dans les systèmes nucléaires. Présentant le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires comme une voie vers le désarmement et l'assistance aux victimes, elle a mis l'accent sur le rôle essentiel des parlements dans l'alignement des politiques nationales sur le droit international et les principes humanitaires. Elle a exhorté les membres à soulever la question dans leurs assemblées législatives, à signer l'Engagement parlementaire de l'ICAN et à participer aux prochaines réunions des États parties, en réaffirmant que le désarmement nucléaire n'est pas une utopie, mais un impératif existentiel.

Mme S. Mohan, Chercheuse associée à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), a abordé la question de la gouvernance des technologies émergentes, en particulier l'IA et les cybercapacités. Elle a noté leur utilisation croissante dans des contextes militaires, y compris les armes autonomes et les cyberopérations, et a fait référence aux processus de l'ONU en cours tels que le Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et le Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létaux autonomes. Elle a insisté sur l'importance de combler les fossés numériques, d'intégrer les perspectives de genre et de relier le désarmement, la cybersécurité et les programmes relatifs aux femmes, à la paix et à la sécurité. Mme Mohan a exhorté les parlementaires à promouvoir une innovation responsable, à renforcer les capacités de contrôle et à soutenir une gouvernance inclusive des technologies qui façonnent la sécurité mondiale.

M. R. Lennane, Conseiller en désarmement au Comité international de la Croix-Rouge (CICR), a mis l'accent sur une approche humanitaire du désarmement axée sur l'impact humain des armes plutôt que sur leur possession ou leur nombre. Il a expliqué que cette perspective responsabilise tous les États et souligne le lien entre le désarmement et la protection des personnes représentées par les parlements. Faisant valoir les résultats des traités de désarmement humanitaire, tels que la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et la Convention sur les armes à sous-munitions, il a noté qu'ils ont réussi à réduire les souffrances et à façonner des normes mondiales, même parmi les États qui n'y sont pas parties. M. Lennane a prévenu que les récents retraits de ces instruments risquaient de compromettre des décennies de progrès et a exhorté les parlementaires à défendre et à promouvoir leur universalisation, soulignant que les normes humanitaires sont essentielles en temps de conflit comme en temps de paix.

Plus de 20 délégués ont pris la parole, convergeant sur la nécessité de renforcer les régimes de contrôle des armements existants et d'améliorer la gouvernance des technologies émergentes. Les interventions ont reflété les expériences nationales en matière de pollution par les armes, de destruction des stocks et de contrôle de l'IA. Les délégués ont souligné l'importance de la transparence, de la vérification et du respect réciproque, et ont appelé à un engagement parlementaire plus fort dans l'élaboration de cadres éthiques et juridiques pour les nouvelles technologies. Plusieurs participants ont insisté sur l'adhésion aux traités de désarmement humanitaire, en particulier à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, et ont mis en exergue les conséquences humaines, environnementales et socio-économiques de la pollution par les armes. D'autres ont appelé au dialogue politique et à l'instauration d'un climat de confiance pour éviter une nouvelle course aux armements, à des investissements plus importants dans l'éducation au désarmement et à la paix, et à des mesures visant à réduire les risques nucléaires.

Dans leurs observations de clôture, les intervenants ont réaffirmé la responsabilité partagée des parlementaires dans la promotion de la paix, du désarmement et de la non-prolifération. Ils ont appelé à rétablir la confiance dans le multilatéralisme, à faire respecter le droit international et les principes humanitaires, et à renforcer le contrôle parlementaire des technologies émergentes. La séance s'est conclue par un appel collectif à renouer le dialogue, la solidarité et la confiance afin de bâtir un monde plus sûr et plus pacifique pour les générations futures.

Le même jour, la Commission a organisé une deuxième réunion-débat sur le thème *Renforcer le contrôle parlementaire des dépenses de défense*. Mme A. Kuspan (Kazakhstan), Présidente de la Commission, a ouvert la séance et lancé le Bulletin thématique de l'UIP intitulé *Contrepoids démocratiques et équilibres militaires : le contrôle parlementaire sur fond de hausse des dépenses militaires*. Cette publication appelle à une plus grande transparence et à une redevabilité accrue lors de l'établissement du budget de la défense, en insistant sur le rôle essentiel des parlements pour garantir que les allocations au domaine militaire sont conformes aux principes démocratiques et aux priorités des citoyens en matière de sécurité. La Présidente a également annoncé un projet de recherche conjoint UIP-DCAF-SIPRI sur les pratiques exceptionnelles en matière de budget de la défense et a invité les délégués à contribuer à une enquête mondiale appuyant cette initiative.

La modératrice, Mme Y. Issar (QUNO), a ouvert la séance en faisant valoir que le contrôle parlementaire n'est pas une formalité procédurale mais une responsabilité démocratique fondamentale s'agissant de la redevabilité, de la transparence et de la confiance du public. Elle a noté que les dépenses militaires mondiales ont atteint un record de 2 700 milliards d'USD en 2024, avertissant que cette croissance continue risque d'exacerber les inégalités, d'éroder la confiance entre les États et de détourner les ressources de la sécurité humaine et du développement durable.

M. D. Lopes da Silva, Chercheur à l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI), a présenté un aperçu analytique des tendances récentes en matière de dépenses militaires mondiales. Il a fait observer que plus de 100 pays ont augmenté leur budget de défense en 2024, marquant ainsi la dixième année consécutive de croissance. Il a averti que le recours croissant à des mécanismes hors budget et extrabudgétaires sape le contrôle démocratique et affaiblit le contrôle parlementaire. Il a appelé les parlements à veiller à ce que les allocations à la défense restent transparentes, efficaces et répondent aux besoins des citoyens.

Mme C. Fredriksen, Directrice générale à l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI), a mis en lumière le rôle indispensable des institutions supérieures de contrôle dans la promotion de la transparence fiscale et de la redevabilité dans le secteur de la défense. Elle a fait remarquer que l'excès

de secret et les exemptions conduisent souvent à l'inefficacité, à la mauvaise gestion et au déclin de la confiance du public. Faisant le parallèle avec les dépenses d'urgence engagées lors de la pandémie de COVID-19, elle a averti que des dépenses militaires non contrôlées peuvent avoir des conséquences similaires, en détournant les ressources des services publics essentiels. Elle a exhorté les parlementaires à utiliser les résultats des audits de manière proactive afin d'améliorer le contrôle et de renforcer la bonne gouvernance.

Mme D. Lui, Chargée de programme au Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité de Genève (DCAF), a souligné qu'un contrôle efficace nécessite des mandats juridiques solides, une capacité institutionnelle et un engagement ferme envers les principes démocratiques. Elle a présenté l'initiative conjointe UIP-DCAF-SIPRI visant à recenser les pratiques parlementaires mondiales en matière de contrôle de la défense, afin d'identifier les défis communs et les bonnes pratiques. Elle a également souligné l'importance des cadres de gouvernance qui prennent en compte les technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle et les armes autonomes, appelant à une innovation centrée sur l'humain et responsable dans le secteur de la sécurité.

M. M. Spies, Spécialiste hors classe des questions politiques auprès du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU (UNODA), a rappelé les efforts déployés de longue date par les Nations Unies pour établir un lien entre le désarmement et le développement, y compris les études sur les impacts sociaux et économiques des dépenses militaires. Il a appelé à redoubler d'efforts pour évaluer les coûts environnementaux et sociétaux de la militarisation et pour étudier la manière dont les économies réalisées dans le domaine du désarmement pourraient contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. Il a également souligné que la transparence des rapports nationaux présentés aux Nations Unies est essentielle pour favoriser le dialogue sur la réduction des dépenses militaires.

Au cours du débat qui a suivi, huit délégués ont pris la parole. Les intervenants ont reconnu que si les investissements militaires restent nécessaires dans un contexte de conflits permanents, de cybermenaces et d'instabilité mondiale, la véritable sécurité ne peut reposer sur les seules armes. Ils ont fait remarquer que le contrôle est ce qui transforme les dépenses en une véritable protection, qu'il s'agisse des frontières, de la démocratie ou de la dignité humaine, et garantit que le financement appuie également la prévention, la médiation et l'inclusion. Les participants ont également souligné la nécessité d'un débat parlementaire éclairé et transparent sur les implications à long terme de l'augmentation des budgets militaires, en particulier les risques liés à l'opacité et aux mécanismes extrabudgétaires qui affaiblissent la redevabilité. Plusieurs délégués ont rappelé qu'avec la montée en flèche des dépenses militaires mondiales, les ressources sont détournées de l'investissement social et contribuent à l'augmentation des émissions. Ils ont appelé à une approche équilibrée qui garantit le financement de la consolidation de la paix, de l'innovation et de la résilience sociale tout en s'attaquant aux coûts environnementaux et économiques de la militarisation.

Dans toutes les prises de parole, un large consensus s'est dégagé sur le fait que la transparence est une source de force et que le contrôle parlementaire est essentiel pour garantir que les budgets de la défense ne sont pas simplement plus importants lorsque c'est nécessaire, mais aussi plus sages, plus équitables et mieux alignés sur les principes de la sécurité humaine et de la sécurité commune. Les participants ont conclu que l'augmentation du montant des budgets de défense pose des défis non seulement fiscaux, mais aussi démocratiques et éthiques. Un contrôle parlementaire fort, appuyé par la transparence et la redevabilité, reste indispensable pour garantir que les ressources publiques contribuent à la paix, à la stabilité et à la sécurité humaine.

Le 21 octobre, Mme A. Kuspan (Kazakhstan) a présenté et conduit l'audition d'experts sur le thème de la prochaine résolution de la Commission, intitulée *Le rôle des parlements dans la mise en place de mécanismes solides de gestion post-conflit et dans la restauration d'une paix juste et durable*. Des experts et des parlementaires ont pris part à cette séance pour examiner la manière dont les institutions législatives peuvent favoriser une paix durable, la justice et l'inclusion dans les sociétés sortant d'un conflit.

M. P. Dziatkowicz, Directeur de la Médiation et de l'appui à la paix au Centre de politique de sécurité de Genève (GCSP), a insisté sur le rôle crucial des parlements dans le maintien de la paix et de la justice transitionnelle. S'appuyant sur plus de 20 ans d'expérience diplomatique et de médiation, il a souligné qu'une paix durable dépend de la justice, de l'inclusion et de la volonté politique, et non de "solutions rapides" ou d'accords superficiels. Citant les exemples de la Colombie, de l'Irlande du Nord et des Balkans occidentaux, il a montré que la participation des victimes, de la société civile et des parlements

renforce la légitimité et réduit le risque de reprise des conflits. Il a conclu que les parlementaires, du fait de leur rôle législatif, de contrôle et de représentation, sont particulièrement bien placés pour combler les fossés, instaurer la confiance et favoriser un dialogue permanent au sein des sociétés et entre elles.

Mme S. Naraghi Anderlini, Fondatrice et PDG de l'International Civil Society Action Network (ICAN), a mis l'accent sur le besoin urgent d'une consolidation de la paix inclusive dans un contexte de conflit mondial généralisé. Avec plus de 120 millions de personnes déplacées et deux milliards de personnes vivant dans des contextes fragiles, elle a fait valoir que le relèvement après la guerre devait aller au-delà de la sécurité et inclure la santé, l'éducation, la justice et des politiques tenant compte de l'égalité des sexes. S'appuyant sur des exemples du Rwanda, de Sri Lanka, de l'Iraq et de l'Afghanistan, elle a averti que l'exclusion des femmes et l'ignorance des dynamiques de genre entretiennent l'inégalité et l'instabilité. Elle a exhorté les parlements à inscrire l'inclusion, la dignité et le potentiel humain dans les lois et les politiques, soulignant que seule une approche "globale de la société", associant les parlements et la société civile, peut transformer une crise en une paix durable et une prospérité partagée.

Mme F. Belhirsch (Pays-Bas), co-rapporteuse du projet de résolution, a présenté la vision des co-rapporteurs en matière de relèvement postconflit. Elle a fait noter que la résolution ne visait pas seulement à faire en sorte que les parlements mettent fin officiellement aux guerres, mais aussi à donner aux parlements les moyens de transformer les cessez-le-feu fragiles en une paix juste et inclusive. Soulignant que l'injustice et l'impunité alimentent la reprise de la violence, elle a appelé à une paix durable fondée sur la redevabilité, les réparations et la vérité. Le projet de résolution repose sur quatre piliers : la justice et la redevabilité, la mise en œuvre des accords de paix, la réforme des institutions et de la gouvernance, et le relèvement appuyé par la communauté internationale mais pris en charge par les pays eux-mêmes. Soulignant l'importance de l'inclusion, en particulier des femmes, des jeunes, des personnes déplacées et des minorités, elle s'est référée à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU comme cadre d'orientation. Mme Belhirsch a conclu que les parlements sont des bâtisseurs de paix essentiels, rétablissant la légitimité et la confiance, et a affirmé que la résolution sera axée sur la justice, l'inclusion et l'appropriation, rappelant que "la paix sans justice n'est pas la paix du tout".

Au cours du débat qui a suivi, 19 délégués ont pris la parole. Nombre d'entre eux ont insisté sur le rôle central des parlements lorsqu'il s'agit de transformer les cessez-le-feu en paix durable grâce à l'élaboration de lois, au contrôle de l'application de celles-ci, à l'accent mis sur la justice, à l'inclusion et à la redevabilité. Ils ont insisté sur l'importance de l'appropriation nationale du relèvement, appelant à une action législative pour valider les accords de paix, protéger les personnes déplacées et mettre en place des mécanismes de vérité, de réparation et d'amnistie. Les participants ont également souligné la nécessité d'une réforme du secteur de la sécurité menée par les civils et d'un leadership parlementaire dans le financement de la reconstruction, de l'éducation et de l'aide psychosociale.

Plusieurs délégués ont insisté sur l'institutionnalisation de l'inclusion, en particulier des femmes, des jeunes et des minorités, au moyen de mécanismes tels que la règle de la double majorité et les commissions intercommunautaires. D'autres ont appelé au renforcement des cadres de lutte contre la corruption, à la mise en place d'indicateurs de réconciliation mesurables et au passage d'une sécurité militarisée à une sécurité humaine, en appuyant les systèmes d'alerte précoce et la société civile. L'importance de la diplomatie parlementaire, de la coopération régionale et de la lutte contre la désinformation a également été mise en lumière. Le débat s'est conclu par un large consensus sur le fait que les parlements sont des bâtisseurs de paix décisifs, capables de codifier les engagements, de superviser la mise en œuvre, de réintégrer les ex-combattants et de favoriser la cohésion sociale afin de garantir l'instauration et le maintien de la paix.

## Rapport de la Commission permanente du développement durable

*dont la 151<sup>e</sup> Assemblée a pris acte  
(Genève, 23 octobre 2025)*

La Commission permanente du développement durable a tenu ses séances les 21 et 22 octobre. Les deux séances ont été conduites par la Vice-Présidente de la Commission, Mme M.S. Al Suwaidi (Émirats arabes unis).

### **Débat sur le thème de la prochaine résolution de la Commission intitulée *Bâtir une économie mondiale équitable et durable : le rôle des parlements dans la lutte contre le protectionnisme, la réduction des droits de douane et la prévention de la fraude fiscale des entreprises***

Le thème de la prochaine résolution a été présenté par quatre experts : M. A.R. Khan, Conseiller, Coopération internationale et politique fiscale, Bureau du financement du développement durable du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (DESA) ; Mme V. Gonzalez Behar, Responsable des partenariats, de la sensibilisation et de la mobilisation des ressources au sein du Cadre intégré renforcé, Organisation mondiale du commerce ; M. M. Kobetsky, Professeur honoraire à l'Australian National University College of Law et membre du Tax and Transfer Policy Institute à la Crawford School of Public Policy ; et Mme M. St. Louis, Directrice de Global Trade Watch de Public Citizen. Les co-rapporteurs, Mme D. O'Neill (Australie), M. J.M.R. Edwards (Chili) et Mme J. Sabao (Zambie), étaient également présents.

M. A.R. Khan (DESA) a indiqué que la dette publique mondiale a dépassé les 100 000 milliards d'USD, les pays en développement étant soumis à une forte pression fiscale. Selon les données de la Banque mondiale, 1 400 milliards d'USD sont payés chaque année pour le service de la dette extérieure, dont 400 milliards d'USD d'intérêts, ce qui fait que près de la moitié de la population mondiale vit dans des pays qui dépensent plus en intérêts qu'en santé et en éducation réunies. M. Khan a fait observer que les efforts visant à augmenter les impôts pour réduire la dette érodent souvent la confiance du public, révélant un problème structurel dans la mobilisation des revenus. Il a noté qu'un certain nombre d'entreprises multinationales, qui bénéficient de la meilleure expertise fiscale, paient le moins d'impôts possible. Il a souligné que les gouvernements pourraient avoir la même opportunité s'ils étaient capables de s'attaquer à ce problème d'une manière plus coordonnée. M. Khan a insisté sur la nécessité d'une action gouvernementale coordonnée et d'un renforcement du rôle des parlementaires s'agissant d'améliorer la gouvernance fiscale, notamment grâce à des commissions des comptes publics, des mécanismes de contrôle et des comités chargés des finances.

Mme V. Gonzalez Behar (OMC) a souligné que le commerce ne se limite pas aux droits de douane, mais qu'il implique également des normes et des réglementations qui facilitent la circulation des biens et des services à travers les frontières. Rappelant les années 1930, elle a mis en garde contre les mesures protectionnistes qui ont entraîné un effondrement du commerce mondial et ont finalement contribué à la Seconde Guerre mondiale. Si le système commercial actuel est plus résistant grâce aux règles internationales qui ont été établies pour éviter que certaines situations ne se reproduisent, elle a averti que le commerce reste fragile. Elle a mis en lumière le rôle central des parlementaires dans les politiques commerciales et a formulé quelques suggestions pour aider à diffuser la prochaine résolution. Elle a recommandé de se concentrer sur les mesures non tarifaires, de ratifier l'Accord de l'OMC sur la pêche, de soutenir la réforme de l'OMC et de participer à la prochaine Conférence parlementaire sur l'OMC afin que la résolution puisse être une référence pour les ministres.

M. M. Kobetsky (Australian National University College of Law) a souligné que les recettes fiscales sont essentielles au financement des biens et services publics. Il a insisté sur le rôle crucial des parlements dans l'imposition des multinationales et dans la réforme de la législation permettant de tenir compte de leurs activités mondiales. Tout comme les multinationales sont bien conseillées et disposent de ressources suffisantes, les parlementaires doivent également être bien conseillés et agir au niveau mondial grâce à des forums tels que ceux de l'UIP et de l'ONU. Il a souligné qu'il existe un certain nombre de mécanismes qui peuvent aider à développer des politiques fiscales efficaces pour veiller à ce que les multinationales ne trouvent pas de failles. Il est en effet crucial de s'attaquer à ce problème, car lorsqu'il y a évitement fiscal, soit les contribuables doivent couvrir les manques à gagner, soit les gouvernements devaient accroître leurs emprunts.

Mme M. St Louis (Public Citizen) a fait remarquer que le commerce mondial est nécessaire, mais que les accords de libre-échange actuels et les politiques néolibérales, qui sont principalement façonnés par les intérêts des grandes entreprises du Nord, ne sont pas viables. Elle a exhorté les parlements à plaider en faveur de règles commerciales mondiales plus équitables, de la responsabilisation des entreprises et de l'investissement dans des chaînes d'approvisionnement qui respectent les travailleurs et les droits de l'homme et soutiennent une économie verte. Elle a également appelé à davantage de transparence et de redevabilité dans l'élaboration des politiques commerciales, à la protection de l'espace politique national et à la réglementation dans l'intérêt du public. Enfin, elle a souligné la nécessité pour les parlementaires de s'engager activement dans les débats concernant les accords de commerce et d'investissement, car ils ont des implications considérables sur de nombreux aspects de l'élaboration des politiques nationales.

Après les exposés des experts, 22 délégués ont fait connaître des exemples de la façon dont leurs pays renforcent les efforts qu'ils déploient pour lutter contre la fraude et l'évitement fiscaux, promouvoir la croissance économique et contribuer à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD). Les mesures déployées comprennent la promulgation de lois, le développement de l'analyse des données, l'introduction de régimes de sanctions et le renforcement de la coopération internationale. Certains pays ont criminalisé le fait de soumettre des déclarations fiscales frauduleuses et reconnu la fraude fiscale comme une forme de blanchiment d'argent.

Les délégués se sont inquiétés du fait que l'interdépendance économique mondiale rend les économies en développement et les petites économies particulièrement vulnérables. Ils ont souligné que des millions de personnes vivent dans l'extrême pauvreté, que beaucoup sont encore privées d'accès à l'eau et au logement, et que l'économie mondiale se fragmente en raison du protectionnisme, des mesures coercitives, des sanctions, de la fermeture unilatérale des frontières et de la perturbation de la logistique et des chaînes d'approvisionnement internationales. Ils ont fait valoir que le protectionnisme semble protéger temporairement les intérêts nationaux, mais qu'à long terme, il affaiblit la compétitivité, perturbe les chaînes d'approvisionnement et sape la confiance entre les pays à un moment où la solidarité et la coopération multilatérale sont le plus nécessaires.

Les parlements ont été reconnus comme des acteurs clés pouvant inverser ces tendances négatives en promulguant des lois fiscales équitables et transparentes, en comblant les lacunes et en veillant à ce que les politiques nationales soient alignées sur les ODD. Les délégués ont souligné que les parlements jouent un rôle essentiel dans la promotion du commerce et de l'investissement durables, dans le renforcement du contrôle des engagements internationaux et lorsqu'il s'agit de garantir que les politiques économiques donnent la priorité aux personnes plutôt qu'aux profits. Les délégués ont également insisté sur l'importance du dialogue parlementaire, du partage d'informations et de la collaboration dans le cadre de forums internationaux, tels que ceux de l'UIP, de l'ONU, de l'OCDE ou du G20, pour favoriser une gouvernance économique mondiale équitable.

Les co-rapporteurs se sont également adressés à la Commission. Ils ont demandé que le mot "fraude" dans le titre de la résolution soit remplacé par "évitement" pour leur permettre de se concentrer sur les failles fiscales légales sur lesquelles les parlements peuvent agir. La Commission a approuvé cette proposition.

### **Réunion-débat sur le thème *L'impact du réchauffement climatique : un appel parlementaire pour protéger les plus vulnérables***

La réunion-débat a porté sur le rôle des parlements dans la lutte contre les répercussions des changements climatiques sur les communautés vulnérables. La modératrice, Mme A. Ellis, Directrice générale des partenariats stratégiques et des réseaux au Julie Ann Wrigley Global Futures Laboratory, a souligné que les changements climatiques ne sont pas seulement une crise environnementale, mais aussi une crise humaine, ceux qui y contribuent le moins étant souvent ceux qui en supportent les plus lourdes conséquences. Les intervenants étaient Mme A. Tolentino, militante de la jeunesse et responsable de Care About Climate, Philippines, qui a participé en ligne, M. I. Seruiratu, membre du Parlement des Fidji, et M. R. Feingold, Président du Comité directeur mondial de Campaign for Nature et ancien sénateur américain.

Mme A. Tolentino (Care About Climate) a évoqué les graves conséquences des changements climatiques aux Philippines, notamment dans le secteur de la santé qui constate l'augmentation des maladies liées au climat. Elle a également signalé les risques croissants auxquels sont confrontés les

défenseurs de l'environnement, qui sont pris pour cible, et le fait que les médias ne rendent pas suffisamment compte de ces circonstances. Mme Tolentino a souligné l'importance d'un leadership climatique inclusif et le rôle des jeunes dans la défense de la justice climatique. Elle a appelé à un renforcement des partenariats avec les organisations de jeunes, à l'intégration de l'éducation climatique dans les écoles et à des campagnes de sensibilisation destinées à informer et à responsabiliser les communautés locales.

M. I. Seruiratu (Fidji) a décrit les effets directs des changements climatiques aux Fidji, notamment la montée du niveau de la mer et l'acidification des océans. Il a évoqué les répercussions sur la société, notamment les déplacements internes et l'érosion de l'identité et du patrimoine des communautés de pêcheurs qui ne peuvent plus vivre dans les zones côtières. Il a insisté sur la nécessité d'un soutien international, notamment en matière de financement et de technologie, et sur le fait que les pays doivent honorer les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de l'Accord de Paris. M. Seruiratu a souligné que les Fidji remplissent leurs engagements en matière d'atténuation des changements climatiques, mais que le soutien international pour faire progresser l'adaptation doit être renforcé.

M. R. Feingold (Campaign for Nature) a évoqué l'interconnexion des changements climatiques et de la perte de biodiversité, soulignant l'importance de traiter les deux avec la même urgence. Il a insisté sur l'importance des forêts et des récifs coralliens pour l'atténuation des changements climatiques, la nécessité d'augmenter le financement pour soutenir la conservation de la biodiversité et le rôle des peuples autochtones s'agissant de préserver la biodiversité. M. Feingold a mis l'accent sur la difficulté de garantir la cohérence des politiques climatiques entre les administrations gouvernementales, tout en soulignant que la biodiversité est un sujet qui peut unir les différents acteurs au-delà des clivages politiques. Il a encouragé les parlements à collaborer avec leurs gouvernements pour protéger au moins 30 % des terres et des océans de la planète d'ici 2030.

Des participants de 23 pays pris la parole. Ils ont mis l'accent sur les questions clés liées à la biodiversité et au climat, notamment la nécessité d'une action climatique inclusive et fondée sur les connaissances scientifiques, d'une surveillance accrue des engagements climatiques et de cadres juridiques et budgétaires plus solides pour une action climatique efficace. L'importance d'une coopération internationale plus forte, notamment en termes de partage des connaissances et de transfert de technologies, a été évoquée à plusieurs reprises.

### **Préparatifs de la Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP30) au Brésil**

Le rapporteur de la Réunion parlementaire à l'occasion de la COP30, M. H. Costa, membre du Parlement du Brésil, a fait savoir que la Réunion parlementaire à l'occasion de la COP30, organisée par l'UIP et le Parlement du Brésil, aura lieu le 14 novembre 2025 à Belém, au Brésil. Une brève vidéo a été projetée pour montrer les lieux où se dérouleront la Réunion parlementaire et la COP principale à Belém.

M. Costa a ensuite présenté les thèmes clés de l'avant-projet de document final de la réunion parlementaire à la COP30. Il a souligné que ce document appelle les parlements à prendre plusieurs mesures pour renforcer l'action climatique, notamment la nécessité de veiller à ce que les engagements internationaux en matière de climat soient traduits dans la législation et les politiques nationales, de prendre en compte les émissions de méthane, la décarbonation, le reboisement et la santé dans les solutions aux défis climatiques, de donner la priorité aux besoins des groupes vulnérables et d'encourager l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle pour lutter contre les changements climatiques.

Des parlementaires de sept parlements nationaux et des représentants de quatre organisations et d'un parlement régional ont pris la parole. Les points soulevés lors de la discussion comprenaient : l'importance de la surveillance et de la redevabilité en matière de changements climatiques, la nécessité de reconnaître les liens entre les changements climatiques et la santé humaine et les déplacements, l'urgence de s'attaquer aux émissions de méthane et le rôle vital des peuples autochtones et d'autres groupes vulnérables dans l'action pour le climat.

## Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies

*dont la 151<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP a pris acte  
(Genève, le 23 octobre 2025)*

La Commission permanente des Affaires des Nations Unies a tenu deux séances, les 21 et 22 octobre 2025, sous la conduite de Mme L. Crexell (Argentine), Présidente du Bureau de la Commission. Après avoir ouvert la réunion, Mme Crexell a invité toutes les personnes présentes à adopter l'ordre du jour et à approuver le compte rendu de la session précédente de la Commission, qui s'est tenue lors de la 150<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP à Tachkent, en avril 2025.

### **Le processus d'élection du Secrétaire général de l'ONU : modalités et fondements politiques**

Intervenants : M. A. Motter, Conseiller principal aux Affaires économiques et sociales, Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès de l'ONU ; Mme C. Gallach, membre de GWL Voices ; Mme M. Noel Leoni, Directrice de campagne, Gqual ; Mme S. Ataullahjan (Canada), sénatrice, membre du Bureau de la Commission.

La séance a été consacrée à une discussion portant sur le processus d'élection du Secrétaire général de l'ONU et sur la nécessité de choisir une femme pour remplacer l'actuel titulaire du poste, M. A. Guterres, lorsque son mandat expirera, le 31 décembre 2026. Une motion intitulée *Élire pour la première fois une femme au poste de secrétaire général de l'ONU*, soumise par le Bureau de la Commission, a été discutée. Après une brève présentation de M. Motter sur les grandes étapes de l'élection du Secrétaire général de l'ONU, la Présidente a invité les deux principales intervenantes, Mmes Gallach et Noel Leoni, à exposer les arguments en faveur du choix d'une femme pour le poste de secrétaire général de l'ONU.

Mme C. Gallach (GWL Voices) a présenté le point de vue de son groupe sur les principales raisons pour lesquelles il était temps qu'une femme devienne la "diplomate la plus haut placée" du monde, proposition soutenue par 80 gouvernements environ. Élire pour la première fois une femme au poste de secrétaire général de l'ONU après la série de neuf hommes ayant occupé ce poste depuis la création de l'organisation en 1945 était tout simplement la bonne chose à faire compte tenu de l'engagement des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes. La crise existentielle que traverse l'ONU et la détérioration de la situation mondiale exigeaient une nouvelle approche et un nouveau style de leadership, qu'une femme était plus à même d'apporter. Mme Gallach s'est félicitée de l'engagement des parlements sur cette question, qu'elle considérait comme le meilleur moyen de faire entendre la voix du peuple.

Pour sa part, Mme M. Noel Leoni (Gqual) a donné des précisions sur la récente résolution de l'Assemblée générale qui a établi le processus d'élection du secrétaire général de l'ONU, en soulignant que, bien que cette résolution représente une amélioration par rapport au passé du point de vue de la transparence et de l'ouverture, elle n'avait toutefois pas répondu aux attentes en n'appelant pas explicitement à l'élection d'une femme la prochaine fois. Mme Leoni a suggéré de mieux définir les qualifications requises pour le poste afin que les candidats potentiels puissent être plus facilement sélectionnés sur la base de leur mérite. Les parlements pourraient contribuer à préciser les qualifications adaptées en organisant des auditions publiques. En outre, elle a invité la société civile et les parlements à prendre une part active à l'ensemble du processus électoral, notamment en plaidant en faveur de candidates dans leurs pays respectifs et en invitant tous les candidats à répondre à une série de questions.

Après avoir entendu les intervenants, la Présidente a invité Mme S. Ataullahjan (Canada) à présenter la motion qu'elle avait soumise la veille au Bureau de la Commission et que ce dernier avait soutenue. Mme Ataullahjan a déclaré qu'après mûre réflexion, il avait été prévu de modifier le titre de la motion pour qu'il devienne *Recommandation d'élire pour la première fois une femme au poste de secrétaire général de l'ONU*. Elle a présenté le texte, qui appelait sans équivoque à l'élection d'une femme en 2026, en indiquant que les parlements devraient organiser des réunions d'information pour faire le point sur les prochaines élections tout en s'engageant activement auprès des gouvernements dans le but d'identifier le plus grand nombre possible de candidates potentielles à présenter.

Le débat qui a suivi, auquel ont participé 34 délégations et au cours duquel ont été présentées 16 interventions, a mis en évidence les points suivants :

- Le meilleur moyen pour les parlements de contribuer à l'élection d'une femme au poste de secrétaire général de l'ONU en 2026 était de soutenir autant de candidates que possible. Dans la mesure du possible, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, dont le soutien était indispensable (en raison de leur droit de veto), devraient être persuadés de ne présenter ou de ne soutenir que des candidates.
- Le dossier des candidats devrait mettre en valeur leurs compétences et leur respect de l'ensemble des valeurs des Nations Unies, ainsi que leur impartialité et leur autorité morale.
- Quelle que soit la personne finalement élue, le nouveau secrétaire général devrait disposer d'une plus grande autonomie pour prendre des décisions dans l'intérêt de l'organisation et du monde.
- L'élection d'une femme au poste de secrétaire général de l'ONU pour la première fois l'année prochaine serait également importante pour ouvrir la voie aux femmes dirigeantes dans d'autres secteurs du système des Nations Unies, où elles continuaient à être sous-représentées.

À l'issue du débat, la Présidente a soumis la motion remaniée au vote. La motion a été adoptée à l'unanimité.

### **ONU80 : une refonte très ambitieuse et de grande envergure du système des Nations Unies dans son ensemble**

Intervenants : M. G. Ryder, Secrétaire général adjoint aux politiques, Coordinateur en chef de l'initiative ONU80 ; M. P. Linnér, Directeur de programme, Fondation Dag Hammarskjöld ; Mme B. Adama, Global Policy Forum.

En tant que Coordinateur en chef de l'initiative ONU80, M. G. Ryder a présenté le contexte et l'objectif de cette initiative, qui visait à faire de l'ONU une organisation plus pertinente et plus efficace pour répondre aux défis mondiaux actuels. L'ONU était à court de liquidités, car certains grands donateurs ne payaient pas leur contribution à temps ni dans son intégralité. Pire encore, l'ONU était confrontée à une "crise des valeurs" dans le cadre de laquelle le multilatéralisme était remis en cause par une tendance "à faire cavalier seul".

M. Ryder a expliqué les trois principaux axes de travail de l'initiative ONU80, qui visaient essentiellement à réduire le budget de l'ONU de 15 à 20 % à l'échelle du système, en éliminant ou en rationalisant une multitude de mandats accumulés au fil des décennies, et en fusionnant ou en recentrant les agences et les programmes existants afin de réduire les chevauchements. L'initiative ONU80 ne devait toutefois pas être considérée comme un simple exercice de réduction des coûts : son véritable objectif était de recentrer l'ONU sur les éléments essentiels de son cœur de mission. Un système onusien plus léger résoudrait plus efficacement des problématiques telles que l'intelligence artificielle (IA) et les autres questions cruciales qui se profilaient à l'horizon.

Ceci étant, M. Ryder a fait observer qu'il était indispensable de consolider les finances de l'ONU. Deux donateurs représentaient à eux seuls près de la moitié du budget ordinaire du Secrétariat de l'ONU, ce qui rendait l'ensemble de l'organisation vulnérable financièrement en cas de non-paiement ou de retard de paiement. Il n'était souvent pas possible de dépenser les fonds reçus au cours du dernier trimestre de l'année en les consacrant aux projets retenus. Les règles en vigueur imposaient par conséquent de les restituer au donateur, transformant de fait un retard de paiement en un non-paiement. Moins l'ONU était capable de remplir son mandat, moins elle bénéficierait de la confiance de la communauté internationale.

S'exprimant en tant que proche collaborateur de l'ONU en matière de gestion financière, M. P. Linnér, de la Fondation Dag Hammarskjöld, a insisté dans ses remarques sur le fait que la restructuration actuelle de l'ONU devait tenir compte, non seulement de la quantité, mais aussi la *qualité* du financement. Il a notamment souligné que trop d'activités concrètes de l'ONU à l'échelle des pays dépendaient de fonds préaffectés, dans le cadre desquels les donateurs liaient leur financement à des projets spécifiques au lieu de verser leur contribution à des réserves de fonds permettant un usage plus efficace. M. Linnér a également exprimé sa crainte que la crise de liquidité que traversait actuellement l'ONU, aussi grave soit-elle, n'entrave la réflexion à plus long terme sur le rôle de l'ONU dans le monde. Les changements importants apportés à la base de financement de l'ONU devaient viser à repositionner l'Organisation pour l'avenir. M. Linnér a exhorté les parlementaires à s'engager auprès de leur Ministre des affaires étrangères et de leurs citoyens sur toutes ces questions afin d'exercer un contrôle plus strict et d'exiger davantage de redevabilité quant aux résultats.

Approfondissant la question de la qualité du financement, Mme B. Adama, du Global Policy Forum, a fait remarquer que les contributions préaffectées versées au système des Nations Unies avaient doublé depuis 2010, passant de 20 milliards d'USD à plus de 40 milliards, malgré un pacte de financement de l'ONU conclu il y a quelques années, qui appelait les pays à inverser cette tendance. Mme Adama a fait observer qu'une trop grande part du budget de l'ONU était allouée à l'aide humanitaire, au détriment du travail de développement à long terme, qui était essentiel à la fois pour prévenir les crises humanitaires et pour améliorer le bien-être général de l'humanité et la durabilité. Faisant écho aux autres intervenants, Mme Adama a souligné le déséquilibre du financement, en vertu duquel une dizaine de pays contrôlaient le travail programmatique de l'ONU en raison du fait qu'ils finançaient près de la moitié du budget de l'Organisation. Il était essentiel que l'initiative ONU80 aille bien au-delà d'un simple exercice de réduction des coûts pour remédier à tous ces déséquilibres.

Le débat qui a suivi, auquel ont participé 11 délégations, s'est articulé autour des points clés suivants :

- Les parlements devraient exercer un contrôle étroit sur l'initiative ONU80 afin de s'assurer qu'elle aboutisse à de meilleurs résultats, tant pour ce qui était des actions concrètes pour soutenir les pays que pour ce qui était de la gestion de questions mondiales complexes.
- Les parlements devraient passer plus systématiquement au crible toutes les allocations budgétaires du système des Nations Unies afin de s'assurer qu'elles étaient de bonne qualité, qu'elles étaient liées à moins de préaffectations spécifiques et que davantage de fonds étaient alloués à des réserves de fonds plus efficaces.
- Même si l'avenir du système des Nations Unies dépendait en grande partie de sa base de financement, ce qui devait changer en dernière analyse, c'étaient ses processus et ses structures décisionnels, notamment le Conseil de sécurité, où quelques pays étaient aux commandes.
- Toute restructuration du système des Nations Unies devait respecter les trois piliers de l'ONU, à savoir la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement, en veillant à ce qu'aucun ne soit sacrifié au détriment des autres. Le sous-financement actuel du pilier des droits de l'homme en particulier devait être corrigé.
- Afin de garantir son indépendance financière, l'ONU ne devait pas hésiter à envisager des mécanismes financiers innovants (par exemple, une petite taxe sur les déplacements en avion).
- L'amélioration de l'efficacité et de la redevabilité de l'ONU en tant que principale organisation multilatérale dépendrait essentiellement du renforcement de son engagement auprès des parlements, de la société civile, du secteur privé et d'autres acteurs, conformément aux lignes directrices établies dans le Pacte pour l'avenir 2025.

En guise d'annonce finale, le Secrétariat a annoncé que le Président de l'Assemblée générale avait envoyé une lettre à tous les présidents des parlements pour les inviter à célébrer dans leur parlement la Journée des Nations Unies, le 24 octobre. Toutes les délégations présentes ont été encouragées à soutenir les activités qui s'y rapportent.

## Recommandation d'élire pour la première fois une femme au poste de secrétaire général de l'ONU

*Motion adoptée par la Commission permanente des Affaires des Nations Unies de l'UIP (Genève, 21 octobre 2025)*

Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies (ONU) en 1945, neuf hommes ont été successivement élus ou réélus au poste de secrétaire général. Ce déséquilibre entre les sexes est principalement attribué aux contextes internationaux et culturels dominés par les hommes dans lesquels les Nations Unies ont opéré.

Beaucoup de choses ont changé dans le monde au cours des 80 années d'existence de l'ONU, notamment un consensus croissant autour de l'égalité des sexes et du droit des femmes à occuper des postes de direction au niveau national et international. Le principe de l'égalité des sexes a été inscrit dans de nombreux accords internationaux, et tant l'ONU que l'UIP en ont fait un moteur essentiel de leurs travaux consacrés au développement, aux droits de l'homme et à la démocratie.

L'année dernière, dans le cadre du **Pacte pour l'avenir** (septembre 2024), les États membres de l'ONU ont décidé de :

"Souligner que la sélection et la nomination du ou de la Secrétaire général(e) doivent être guidées par les principes du mérite, de la transparence et de l'inclusion et compte dûment tenu de l'équilibre des genres et du roulement régional, et garder à l'esprit, lors de la prochaine procédure de sélection et de nomination et des suivantes, qu'il est regrettable qu'aucune femme n'ait encore jamais été Secrétaire générale, tout en encourageant les États membres à envisager de présenter des candidates."

La dernière résolution en date intitulée *Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale* (septembre 2025), qui rend le processus d'élection du ou de la secrétaire général(e) de l'ONU plus ouvert et transparent que jamais, réitère le sentiment de "regret" qui figure dans le Pacte pour l'avenir, mais s'abstient de lancer un appel direct à l'élection d'une femme en 2026.

En adoptant cette motion, la Commission permanente des Affaires des Nations Unies de l'UIP affirmera que, dans le contexte du processus actuel de sélection du ou de la prochain(e) secrétaire général(e) de l'ONU en 2026, le moment historique est venu d'élire une femme à ce poste, à la fois comme une question de principe et comme une démonstration de l'engagement des Nations Unies à garantir l'égalité pour tous.

Nous reconnaissons les nombreuses femmes dirigeantes accomplies qui ont occupé ou continuent d'occuper des postes de direction dans le monde entier, y compris dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui est considérée comme la prochaine dans le roulement géographique pour le poste du ou de la secrétaire général(e) de l'ONU. Notant en outre que les candidats à ce poste doivent être officiellement parrainés par leurs gouvernements respectifs, la Commission appelle les Parlements membres de l'UIP, en particulier les Membres du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, à :

1. organiser des réunions d'information au sein de leurs commissions des affaires étrangères respectives afin de faire le point sur les modalités d'élection du ou de la secrétaire général(e) de l'ONU et sur le calendrier du processus de sélection et de nomination qui se déroulera au cours de l'année 2026 ; et
2. coopérer avec les dirigeants de leur gouvernement en vue de lancer une recherche de candidates dès que possible afin d'assurer un grand nombre de candidates hautement qualifiées pour l'élection par le Conseil de sécurité.

# Déclaration de haut niveau de la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement<sup>1</sup>

## **Le monde dans la tourmente : coopération parlementaire et multilatéralisme en faveur de la paix, de la justice et de la prospérité pour tous**

*Adoptée lors de la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement (Genève, 31 juillet 2025)*

*et faite sienne par le Conseil directeur de l'UIP lors de sa 216<sup>e</sup> session (Genève, 20 octobre 2025)*

Nous, présidents de parlement du monde entier, sommes réunis afin de faire le point sur les nombreuses crises qui submergent le monde d'aujourd'hui et de réaffirmer les principes fondamentaux qui doivent guider notre action parlementaire future.

Forts de notre rôle de présidents de parlement, nous pouvons contribuer à stimuler le débat public, à défendre les pratiques démocratiques au sein de nos parlements et à exercer une diplomatie parlementaire afin de faire progresser la paix et la compréhension entre les peuples. Par-dessus tout, nous pouvons exercer un leadership moral et servir de modèle à nos collègues parlementaires et aux citoyens en général.

### **Le monde dans la tourmente**

Nous constatons avec inquiétude que la situation dans le monde n'est pas sensiblement meilleure aujourd'hui que lors de notre dernière réunion en 2021, durant la pandémie de COVID-19. À l'heure actuelle, presque partout dans le monde, nous observons un sentiment généralisé de malaise et d'anxiété. Ce sentiment reflète, selon nous, un manque de paix, entendue non seulement comme l'absence de conflit, mais aussi comme la satisfaction des besoins humains fondamentaux tant au niveau individuel qu'au niveau sociétal.

Il est particulièrement inquiétant de constater l'érosion rapide du multilatéralisme et la progression de perspectives égoïstes et à somme nulle qui ne tiennent pas compte des défis complexes du terrain. Les progrès vers un monde pacifique et la vision transformatrice du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses objectifs de développement durable (ODD), qui ont inspiré nos déclarations passées, sont pratiquement au point mort. En particulier :

- nous assistons à une tendance croissante au mépris de l'état de droit et des menaces accrues qui pèsent sur la démocratie, tant au niveau national qu'international ;
- le nombre et l'ampleur des conflits à l'intérieur des pays et entre les pays, ainsi que les victimes civiles qui touchent de manière disproportionnée les femmes et les enfants, ont augmenté ; faute d'être maîtrisés, ces conflits ont favorisé un contexte dans lequel les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme sont de plus en plus fréquentes ; le terrorisme et l'extrémisme violent restent des phénomènes très répandus à l'échelle mondiale ;
- la montée du nationalisme et la mise en œuvre de politiques protectionnistes sapent l'esprit de collaboration et de coopération entre les nations ; cette tendance menace les liens à l'échelle mondiale et remet en question les principes de coopération et de solidarité qui sous-tendent le multilatéralisme ;
- la désinformation croissante et l'utilisation abusive des plateformes de communication mondiales ont conduit à une distorsion de la perception du public et des processus décisionnels ; ce phénomène est susceptible d'influencer les élections, les décisions politiques et les relations internationales ;
- les progrès en matière de promotion de l'inclusion, de l'accessibilité et du soutien aux personnes handicapées dans les fonctions politiques ont été lents, ce qui a entraîné une sous-représentation ; cette absence de représentation peut perpétuer des politiques qui ne répondent pas de manière adéquate aux besoins et aux droits des personnes handicapées ;

<sup>1</sup> L'expression "présidents de parlement" désigne tous les présidents des parlements nationaux monocaméraux ou de l'une ou l'autre chambre des parlements nationaux bicaméraux, quel que soit leur titre officiel.

- le nombre de personnes déplacées de force n'a jamais été aussi élevé ;
- la reprise alarmante de la course à l'armement nucléaire, s'accompagnant de menaces croissantes d'utilisation d'armes et de l'érosion des normes de désarmement, constitue un risque existentiel pour la survie de l'humanité ;
- l'environnement politique est de plus en plus fracturé, les partis d'opposition étant trop souvent dépeints comme des ennemis et le terrain d'entente entre les factions politiques étant trop difficile à trouver ; le rôle des processus décisionnels fondés sur des données probantes et des vérités scientifiques fondamentales est remis en question ;
- Les capacités maximales de la planète, qui déterminent les limites de la durabilité, sont soumises à des pressions continues, sans que l'on puisse en voir la fin ; le monde est confronté à une urgence climatique et les pays en développement et les personnes en situation de vulnérabilité supportent la majeure partie du fardeau ;
- la pauvreté augmente à nouveau et les inégalités se creusent ;
- le pouvoir économique et financier se concentre de plus en plus entre les mains d'un petit nombre de personnes, mettant en péril les principes d'équité, d'égalité et de participation inclusive ; l'examen approfondi des structures de financement pourrait améliorer les perspectives pour combler les écarts existants, réduire les inégalités et encourager davantage la participation coopérative entre les nations ;
- les avancées en matière d'égalité des sexes et de réalisation des droits des femmes sont beaucoup trop lentes et se heurtent à des résistances et à des régressions dans un certain nombre de pays ;
- l'intolérance à l'égard des migrants et des réfugiés, des communautés religieuses, des peuples autochtones et des autres personnes en situation de vulnérabilité, y compris des apatrides, resurgit ;
- l'intelligence artificielle et d'autres technologies de l'information et de la communication émergentes pénètrent tous les aspects de l'existence humaine et les outils visant à protéger les personnes et les institutions sont très limités ;
- les jeunes restent fortement sous-représentés dans les processus décisionnels politiques, alors que ce sont eux et les générations futures qui seront les plus touchés par le manque d'efforts visant à relever tous les défis susmentionnés.
- l'architecture politique et économique internationale actuelle n'est pas en mesure de répondre à tous ces défis et crises contemporains.

Pour sortir du contexte des progrès lents, des revers et des menaces émergentes, nous ne devons pas nous contenter de nous attaquer à leurs causes principales. Nous devons avant tout faire appel à un sentiment fondamental d'humanité partagée afin de travailler ensemble en vue d'un monde plus pacifique, plus juste et plus prospère, qui est solidement fondé sur la protection et la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Tant qu'il n'y aura pas de justice et que l'impunité prévaudra pour les auteurs de ces actes, il n'y aura pas de paix véritable pour les personnes qui vivent des situations d'exclusion, d'exploitation, de violence, de discrimination et de déni des droits et libertés fondamentaux.

### **Transitions clés vers la paix, la justice et la prospérité**

Inspirés par les valeurs et les principes de l'UIP, ainsi que par les résultats des principaux processus des Nations Unies au cours de ces dernières années, nous sommes parvenus à la conclusion que la construction d'un monde plus pacifique, plus juste et plus prospère nécessite les grandes transitions politiques ci-après :

- Assurer le respect total et constant du droit international et des principes de la Charte des Nations Unies, y compris la souveraineté, l'intégrité territoriale, la non-ingérence dans les affaires intérieures des États et la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de manière cohérente et non sélective.
- Mettre en place des institutions solides, transparentes et redevables pour maintenir la paix et la justice. Cela implique notamment de réformer les systèmes judiciaires, de renforcer l'application de la loi et de veiller à ce que les structures de gouvernance soient inclusives et équitables.

- Donner la priorité à la prévention des conflits et investir dans ce domaine, tout en redéfinissant la "sécurité" de manière plus large, en associant le concept traditionnel fondé sur la puissance militaire aux approches de la sécurité humaine et de la sécurité commune<sup>2</sup> afin de réaliser une sécurité globale et durable.
- Promouvoir l'utilisation pacifique, sûre, ouverte et inclusive des technologies de l'information et de la communication (TIC) conformément au droit international, y compris le droit international des droits de l'homme, et unir les efforts pour prévenir et lutter contre la cybercriminalité et les cyberactivités malveillantes en soutenant la coopération mondiale et régionale, le renforcement des capacités et le comportement responsable des États dans le cyberspace, notamment par le biais des Nations Unies et de ses organismes spécialisés, tout en respectant la vie privée et les autres droits fondamentaux.
- Intégrer plus efficacement les ODD dans les politiques, stratégies et budgets nationaux afin de fournir une approche intégrée de l'éradication de la pauvreté, de la lutte contre les changements climatiques, de la réduction des inégalités et de la promotion de la paix, de la justice et de la prospérité.
- Faire évoluer le paradigme économique actuel vers un modèle davantage axé sur les personnes et fondé sur la coopération, la solidarité, l'inclusion et la durabilité. Des modèles économiques tels que l'économie des soins rémunérés, l'économie verte et l'économie circulaire, entre autres, doivent être intégrés. La transition visant à s'éloigner de l'économie basée sur les combustibles fossiles doit s'accélérer si nous voulons jouir d'un avenir durable sur cette planète. Parallèlement, ce changement doit être soigneusement planifié, en tenant compte des différentes circonstances et priorités nationales. La coopération doit être la force motrice de l'innovation scientifique et technologique afin que l'humanité devienne meilleure.
- Investir davantage dans la santé, l'éducation, la préservation de l'environnement et d'autres biens publics qui bénéficient directement aux personnes. Les dépenses pour les programmes sociaux et les infrastructures publiques doivent être considérées comme des *investissements* pour l'avenir et non comme des coûts actuels. Les mesures d'austérité dictées par les déficits budgétaires et d'autres impératifs financiers doivent être calibrées de manière à protéger d'abord les personnes en situation de vulnérabilité.
- Promouvoir l'égalité des sexes, en droit et en pratique, dans tous les domaines et à tous les niveaux, en particulier dans les parlements, mais également dans les institutions internationales, la société civile et le secteur des entreprises, en tant que condition nécessaire à la paix, au développement et à la justice. Le monde ne peut se permettre de gaspiller 50 % de ses talents. La parité hommes-femmes dans les parlements est une étape essentielle de la transition significative vers la réalisation de l'égalité des sexes et du respect des droits des femmes partout dans le monde. Les lois, les politiques et les budgets doivent être analysés et contrôlés au prisme de l'égalité entre les hommes et les femmes afin de s'assurer d'obtenir des résultats équitables et de soutenir une culture de tolérance zéro à l'égard de la discrimination et de la violence à l'égard des femmes.
- Donner aux jeunes les moyens d'agir, mettre à profit leurs points de vue et leur potentiel, renforcer leur confiance en matière d'élaboration des politiques et tirer parti de leur esprit d'innovation afin qu'ils puissent mieux contribuer à la résolution des problèmes mondiaux. Il s'agit notamment de renforcer la participation politique et le leadership des jeunes hommes et des jeunes femmes et de mettre en place des politiques publiques adaptées aux besoins des jeunes dans tous les domaines.
- Valoriser la diversité dans nos sociétés comme un atout à cultiver et à protéger et non comme une menace à craindre, notamment en veillant à ce que les droits de tous les individus, tels qu'ils sont reconnus dans le cadre du droit international des droits de l'homme, soient respectés et protégés. Une meilleure prise en compte de la diversité des expériences et de l'enrichissement mutuel des idées et des cultures, ce qui accroît les connaissances, conduit à l'innovation et facilite les efforts de tous les acteurs pour faire face aux complexités de ce siècle. Une connaissance accrue de notre diversité peut également contribuer à la tolérance, à l'acceptation et à la compréhension mutuelle entre les personnes, les communautés et les groupes, créant ainsi les conditions d'une paix durable. Les migrations contribuent depuis

<sup>2</sup> La *sécurité humaine* met l'accent sur la protection des individus contre les menaces que sont la peur, le manque et l'indignité en s'attaquant aux causes profondes de l'insécurité et de la souffrance humaine. La *sécurité commune* incarne l'idée qu'aucune nation ne peut atteindre la sécurité seule, aux dépens d'une autre, et que la meilleure façon pour les pays de construire la sécurité est la coopération, la réciprocité et le multilatéralisme.

longtemps à la diversité et au développement et peuvent être gérées de manière appropriée afin d'en maximiser les avantages pour les pays d'accueil et les pays d'origine.

- Admettre l'idée que les problèmes mondiaux exigent une action collective fondée sur la prise de conscience qu'aucun État ou groupe d'acteurs ne peut relever seul ces défis mondiaux. L'engagement multilatéral est le moyen le plus efficace pour les pays de trouver des solutions aux questions brûlantes de notre époque, du désarmement et de la non-prolifération nucléaires aux changements climatiques, en passant par la stabilité financière mondiale, la santé mondiale, le commerce international, l'intelligence artificielle et les migrations. Les mécanismes multilatéraux de coopération tels que le G7, le G20, les BRICS, l'OCDE et d'autres doivent travailler en étroite collaboration et coordination avec le système multilatéral dirigé par l'ONU.
- Renforcer la pratique de la démocratie dans nos pays et dans les relations internationales, en mettant fortement l'accent sur la collaboration multilatérale, et défendre les valeurs démocratiques de transparence, de dialogue inclusif et de promotion et de protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la vie politique et la société. Les parlements, en tant que principale institution représentative de la nation, ont la responsabilité particulière d'incarner les pratiques et les valeurs démocratiques, et d'assurer la redevabilité.

### **Notre engagement pour l'avenir**

Nous saluons le Pacte pour l'avenir adopté par les Nations Unies en septembre 2024, ainsi que le Pacte numérique mondial et la Déclaration sur les générations futures qui l'accompagnent. Il s'agit du dernier effort en date de la communauté mondiale pour reconstituer l'ordre multilatéral sur des bases plus solides, donner un coup d'accélérateur aux ODD et trouver un terrain d'entente sur les questions clés de notre époque.

Nous soulignons le rôle crucial des organisations parlementaires et de la coopération interparlementaire dans la gouvernance mondiale, en particulier pour soutenir le respect des normes et des principes du droit international, la consolidation et le maintien de la paix, les droits de l'homme et le développement durable.

Nous prenons tout particulièrement note de la Mesure 55 du Pacte pour l'avenir qui appelle à accroître la participation des parlements aux travaux de l'ONU, y compris à ses processus intergouvernementaux, qui s'appuie sur 25 ans d'interaction croissante entre l'ONU, les parlements nationaux et l'UIP. Nous notons avec satisfaction l'action de l'UIP visant à démocratiser la gouvernance mondiale en ouvrant le système multilatéral dirigé par l'ONU à la contribution des parlements et des parlementaires.

Compte tenu de ce contexte, nous nous efforcerons de prendre les mesures suivantes :

- intensifier les efforts pour mettre en place un multilatéralisme plus fort et plus efficace, avec les Nations Unies en son centre, qui soit au service des peuples et de la planète ;
- contribuer à une réforme efficace des Nations Unies, y compris du Conseil de sécurité, et de l'architecture financière mondiale, en faveur de sociétés pacifiques, justes et inclusives, afin d'atteindre les ODD et de combler le déficit de financement des pays en développement ;
- appuyer un système commercial multilatéral équitable, ouvert et non discriminatoire, avec l'Organisation mondiale du commerce en son centre, et favoriser un environnement propice au commerce et à l'investissement pour tous ;
- accroître la connaissance au sein des parlements des principaux accords des Nations Unies, tels que le Pacte pour l'avenir, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Accord de Paris sur la lutte contre les changements climatiques, le Pacte mondial pour les migrations sûres, ordonnées et régulières, le Pacte mondial sur les réfugiés et la Déclaration et le Programme d'action de Beijing afin que, dans chaque contexte national, les engagements soient mis en œuvre au moyen de lois, de réglementations, de politiques et de budgets ;
- encourager le contrôle parlementaire sur les positions prises, y compris les accords convenus, par les gouvernements à l'ONU et dans d'autres forums internationaux ;
- partager les connaissances avec les citoyens et le grand public en général des principaux accords des Nations Unies afin de favoriser une meilleure appropriation et compréhension de leurs objectifs par les pays ;

- favoriser une participation plus active de nos parlements aux principaux processus des Nations Unies et autres processus mondiaux afin d'apporter une contribution et de renforcer l'appropriation parlementaire des résultats pertinents, en accordant une attention particulière à l'inclusion de toutes les principales forces politiques, ainsi qu'à la participation des femmes et des jeunes ;
- faciliter l'égalité hommes-femmes et une plus grande représentation des jeunes ainsi que des personnes en situation de vulnérabilité et d'autres groupes sous-représentés dans nos parlements afin de mieux refléter leur part de la population générale et d'assurer leur participation et leur influence ; il s'agit notamment de faire en sorte que les parlements soient des environnements sûrs, exempts de discrimination et de violence ;
- ouvrir nos parlements à une plus large participation au processus législatif de la société civile, du monde des affaires, de la communauté scientifique, des syndicats, des communautés religieuses, des groupes minoritaires ainsi que des citoyens dans toute leur diversité ;
- renforcer la confiance et incarner l'espoir pour notre avenir commun par le biais des travaux de l'UIP en matière de dialogue interconfessionnel ;
- mettre en œuvre la diplomatie parlementaire en complément des efforts gouvernementaux, afin de prévenir et résoudre les conflits en s'attaquant à leurs causes profondes, en engageant un dialogue direct avec tous les acteurs concernés et en accordant la priorité à la sécurité des civils et au respect du droit international humanitaire ;
- reconnaître et promouvoir la diplomatie scientifique en tant qu'outil essentiel pour résoudre les problèmes auxquels le monde est confronté, éclairer les processus de prise de décision et faire progresser les objectifs diplomatiques de manière plus générale ; les parlements doivent soutenir activement l'intégration de l'expertise scientifique dans les efforts diplomatiques et avoir recours à des approches fondées sur des données probantes afin d'élaborer des politiques mieux informées ;
- soutenir la prévention des souffrances humaines causées par les armes et garantir la surveillance parlementaire des engagements pris en matière de désarmement, de contrôle des armes et de non-prolifération des armes de destruction massive ;
- encourager les auditions parlementaires qui examinent, entre autres, les causes profondes des conflits et de l'insécurité, telles que les changements climatiques, la dégradation de l'environnement, la sécurité alimentaire, les maladies, la pauvreté, l'exclusion sociale et la discrimination ;
- participer activement aux efforts au niveau mondial pour réglementer et exploiter le potentiel des technologies émergentes, y compris l'intelligence artificielle, afin d'en maximiser les avantages et d'en minimiser les risques ;
- soutenir un plan d'action pour renforcer les compétences numériques des parlementaires et de l'administration parlementaire, afin que le parlement soit une institution moderne, équipée pour façonner notre avenir numérique, notamment en ce qui concerne la réglementation éthique de l'intelligence artificielle ;
- promouvoir des processus législatifs inclusifs et efficaces, afin de soutenir une culture de respect mutuel, de dialogue et de compréhension dans le cadre des délibérations parlementaires, en veillant à ce que toutes les voix, tous les points de vue et tous les groupes d'intérêt soient entendus et appréciés à leur juste valeur ;
- envisager la création d'une commission parlementaire du futur pour traiter les questions transversales émergentes dans les parlements où une telle commission n'est pas encore en place.

Nous remercions nos hôtes, la Confédération helvétique, l'Office des Nations Unies à Genève, ainsi que le Secrétaire général de l'ONU et le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies pour le soutien qu'ils ont apporté à notre Conférence, ce qui est une nouvelle illustration du partenariat étroit entre l'UIP et l'ONU, soit l'une des clés pour faire de ce monde un endroit meilleur où existent des voies vers la paix et la justice pour tous.

*N.B. Nous reconnaissons qu'en raison de leur position constitutionnelle ou d'autres facteurs, certains présidents de parlement ne peuvent pas s'associer directement à des déclarations politiques de fond et ne doivent donc pas être considérés comme apportant un soutien spécifique à toutes les sections. Néanmoins, au nom de leurs chambres, ils reconnaissent l'importance des questions soulevées et les intentions de leurs collègues de proposer des solutions spécifiques.*

# Déclaration finale du quinzième Sommet des présidentes de parlement

## Des présidentes engagées pour une paix inclusive et durable

*Adoptée lors du quinzième Sommet des présidentes de parlement  
(Genève, 28 juillet 2025)*

*et faite sienne par le Conseil directeur de l'UIP lors de sa 216<sup>e</sup> session  
(Genève, 20 octobre 2025)*

Le quinzième Sommet des présidentes de parlement, organisé par l'Union interparlementaire (UIP) en étroite collaboration avec le Parlement suisse, s'est tenu à Genève (Suisse) le lundi 28 juillet 2025. Vingt-neuf présidentes de parlement et 3 présidents d'assemblées et d'organisations parlementaires y ont participé, parmi quelque 330 participants de 37 pays.

À l'issue de leurs débats, les présidentes de parlement ont adopté la déclaration finale suivante :

- 1) Nous, *présidentes de parlement*, nous sommes rassemblées à l'occasion du quinzième Sommet des présidentes de parlement à un tournant décisif et au cours d'une année jalonnée d'événements pour les femmes et les filles à travers le monde, marquant le trentième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, le dixième anniversaire de la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) et les 25 ans d'existence du programme sur les femmes, la paix et la sécurité, visant à inspirer le chapitre suivant pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation et au leadership des femmes,
- 2) vivement préoccupées par le sentiment croissant de désespoir et de désillusion face à l'état du monde, et par le mépris alarmant des valeurs et principes démocratiques, des droits de l'homme universels et du droit international humanitaire, l'érosion de la confiance dans les institutions et la propagation de la polarisation, des conflits et de l'hostilité qui sapent la cohésion civique et la gouvernance pacifique inclusive,
- 3) préoccupées par le fait que des normes négatives persistantes et les stéréotypes en matière de masculinité et de féminité, et les rôles des hommes et des femmes, continuent de façonner la conduite des politiques et des relations internationales, renforçant souvent l'exclusion et les approches conflictuelles qui compromettent une paix inclusive et durable,
- 4) extrêmement préoccupées par l'impact des conflits armés sur les populations civiles, et soulignant que les conflits armés touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles ; que la violence fondée sur le sexe, y compris son utilisation comme arme de guerre, constitue l'une des menaces les plus graves pour la sécurité, qui creusent les inégalités existantes et entravent les progrès vers la justice et la paix durable,
- 5) exprimant notre solidarité avec toutes les femmes et les filles dans les zones de conflits et de guerres,
- 6) reconnaissant l'importance du respect du pluralisme civilisationnel et religieux dans l'élaboration des modèles d'autonomisation et de leadership des femmes, y compris les modèles fondés sur des références religieuses et des traditions nationales,
- 7) convaincues que la voix et le leadership des femmes font partie intégrante de l'accélération des progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable, mais qu'elles continuent d'être exclues des rôles décisionnels dans les processus essentiels pour atténuer les risques, répondre aux crises et renforcer la résilience,
- 8) affirmant que l'égalité des sexes<sup>4</sup>, l'inclusion et le leadership des femmes sont essentiels pour une paix et une sécurité durables, tel que reconnu dans le programme sur les femmes, la paix et la sécurité, et qu'il est clairement établi que des processus inclusifs, multidimensionnels, multilatéraux et participatifs, dirigés par des femmes et respectant le droit international, contribuent à la prévention et à la résolution des conflits, ainsi qu'au relèvement post-conflit, et aboutissent à des accords de paix plus durables et plus efficaces,
- 9) préoccupées par le fait que la sous-représentation des femmes dans la médiation et la négociation de la paix demeure un obstacle important à l'instauration d'une paix durable et d'une gouvernance inclusive,

---

<sup>4</sup> Dans le *Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre*, adopté à l'unanimité par la 127<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP (Québec, octobre 2012), l'UIP définit l'égalité des sexes comme suit : "L'égalité des sexes signifie que les femmes et les hommes jouissent d'une égalité de droits, de responsabilité et de chances pleine et entière."

- 10) vivement préoccupées par la sous-représentation significative des femmes dans les rôles diplomatiques, comme le souligne la résolution 76/269 de l'Assemblée générale des Nations Unies, réaffirmant l'importance cruciale de promouvoir le leadership des femmes dans les affaires étrangères, les institutions multilatérales et la diplomatie, afin de renforcer la gouvernance mondiale inclusive, et reconnaissant l'importance de la Journée internationale des femmes dans la diplomatie afin de promouvoir la pleine et égale représentation des femmes à tous les niveaux de la diplomatie,
- 11) soulignant que la science et la diplomatie sont liées lorsqu'il s'agit de relever les défis transfrontières, et que le rôle des femmes diplomates et scientifiques est essentiel et doit être soutenu pour façonner les solutions tant scientifiques que politiques,
- 12) certaines que les défis mondiaux actuels les plus urgents, notamment les changements climatiques, l'évolution technologique, l'érosion des droits de l'homme et les profondes inégalités hommes-femmes, redéfinissent les perspectives de paix et requièrent des actions et un leadership sensible au genre forts et concertés, dans le cadre d'un partenariat entre les hommes et les femmes,
- 13) inquiètes que les femmes soient toujours sous-représentées dans les processus décisionnels relatifs au climat, et reconnaissant que les changements climatiques accentuent la précarité et favorisent l'instabilité, en particulier dans des environnements fragiles, ce qui a des répercussions sur les femmes et les filles,
- 14) reconnaissant que les nouvelles technologies transforment les sociétés et la gouvernance, engendrant à la fois des opportunités et des risques importants, et préoccupées par l'absence de dialogue politique inclusif intégrant la dimension de genre sur la gouvernance de l'intelligence artificielle,
- 15) soulignant qu'il est impératif que les femmes jouent un rôle de premier plan dans le développement, la gouvernance et la réglementation des nouvelles technologies pour s'assurer que ces systèmes sont inclusifs, exempts de préjugés et propices à la cohésion sociale et à l'égalité des sexes,
- 16) saluant les progrès accomplis en matière de représentation des femmes dans les parlements nationaux, qui a plus que doublé au cours des 30 dernières années, passant de 11,3 % en 1995 à 27,2 % en 2025, notant que l'application de quotas de genre, ou d'autres initiatives et soutiens visant à accroître la participation des femmes à la vie politique, reste un moteur essentiel de ces progrès, nous félicitant des progrès accomplis en matière de leadership des femmes dans les parlements, qui est passé de 10,5 % il y a 30 ans à 23,7 % aujourd'hui, et appelant à un engagement sans faille et des mesures accélérées dans la coopération entre hommes et femmes en vue d'atteindre la parité en matière de participation et de leadership,
- 17) affirmant que la parité hommes-femmes est fondamentale pour la légitimité, la résilience et l'efficacité des institutions démocratiques dans tous les domaines de la vie, et convaincues qu'il est plus urgent que jamais de parvenir à la parité hommes-femmes dans les parlements et les sphères de décision afin de relever efficacement les défis mondiaux et de construire une paix inclusive et durable,
- 18) réaffirmant notre engagement sans équivoque pour atteindre la parité hommes-femmes, tel qu'il est inscrit dans le plan d'action pour la parité hommes-femmes dans les parlements adopté lors de la Conférence mondiale des femmes parlementaires de l'UIP en mars 2025 au Mexique, qui a constitué un appel décisif à faire de la parité une norme politique universelle, conformément à la Recommandation générale n°40 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur la représentation égale et inclusive des femmes dans les processus décisionnels,

Nous engageons à :

- Sensibiliser, au sein même et au-delà de nos parlements, à l'importance du multilatéralisme et du dialogue interparlementaire inclusif en tant que mécanisme fondamental de renforcement de la confiance pour une coopération internationale efficace et une paix durable.
- Appeler au plein respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme, en œuvrant par l'intermédiaire de nos parlements pour promouvoir des règlements pacifiques et négociés au lieu d'un recours croissant à la violence et à la guerre, et faire face aux conséquences que cela suppose pour les femmes, et réaffirmer l'urgence d'une diplomatie sensible au genre et de processus de paix inclusifs en tant que seule voie viable vers une paix durable.
- Soutenir le leadership des femmes dans la diplomatie et les affaires étrangères en renforçant la représentation paritaire à tous les niveaux du service diplomatique et en soutenant des institutions de politique étrangère inclusives qui reflètent et conduisent un changement systémique dans la gouvernance mondiale.

- Encourager toutes les institutions, tous les gouvernements et toutes les organisations participant aux efforts de médiation et de négociation à adopter des politiques sensibles au genre et à garantir une participation effective des femmes à tous les stades de ces processus ; et demander instamment l'octroi de ressources, d'une formation et d'un soutien adéquats afin d'autonomiser les médiatrices et négociatrices, notamment aux niveaux local et de la collectivité.
- Promouvoir dans nos parlements une plus grande sensibilisation à la paix durable et inclusive en tant que processus multidimensionnel, en plaçant l'égalité des sexes au cœur de ce processus.
- Opérer un changement de paradigme politique en transformant nos parlements en institutions sensibles au genre tout en s'attaquant aux normes sexistes préjudiciables à travers des procédures inclusives, un renforcement durable des capacités et des réformes structurelles.
- Redoubler d'efforts pour rétablir la confiance dans les institutions démocratiques en favorisant un leadership inclusif et en s'attaquant aux causes profondes du désengagement, en particulier parmi les jeunes générations, afin de combler le fossé générationnel qui ne cesse de s'élargir.
- Réitérer notre engagement à faire de la parité la norme au sein et au-delà de nos parlements, tout en soutenant activement les actions de plaidoyer au niveau mondial pour encourager et permettre à tous les parlements d'adopter des pratiques et des structures sensibles au genre.
- Renforcer la réponse de nos parlements à toutes les formes de violence à l'égard des femmes et la violence fondée sur le genre, au sein même et en dehors des parlements, en adoptant et en faisant respecter des lois et des politiques de tolérance zéro, en renforçant la redevabilité et en abordant cette question comme un défi fondamental pour la démocratie.
- Agir d'urgence pour garantir la pleine participation des femmes à la lutte contre les changements climatiques et reconnaître que les stratégies sensibles au genre sont essentielles pour renforcer la résilience, faciliter l'adaptation et assurer une transition juste et équitable.
- Renforcer les connaissances institutionnelles et les capacités parlementaires pour contrôler les technologies émergentes, en veillant à ce que leur gouvernance soit inclusive, sensible au genre et exempte de préjugés, avec une représentation équitable des femmes et des hommes dans la conception, le développement et la supervision de ces systèmes.
- Promouvoir la diplomatie scientifique en prônant une représentation équilibrée des hommes et des femmes diplomates et scientifiques dans les forums scientifiques multilatéraux, et déterminer un parcours clair permettant aux filles et aux jeunes femmes de se lancer et de s'épanouir dans le domaine des sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STIM) – en s'inspirant de modèles ayant fait leurs preuves tels que le programme Femmes en sciences (WINS) et en encourageant leur déploiement dans le monde entier.
- Tirer parti des anniversaires marquants, en 2025, de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, du programme sur les femmes, la paix et la sécurité, des objectifs de développement durable et du quarantième anniversaire du Forum des femmes parlementaires de l'UIP pour accélérer la mise en œuvre et renouveler les engagements en faveur de l'égalité des sexes et d'une consolidation de la paix inclusive.
- Rejoindre la campagne de l'UIP *Atteindre l'égalité des sexes, action par action*, promouvoir la campagne dans nos parlements et mettre en œuvre les 10 mesures les plus transformatrices et les plus urgentes qu'elle nous invite à prendre.

Nous veillerons à ce que le présent document final éclaire les débats de la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement, afin que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles figurent en bonne place dans le programme de tous les parlements.

*N.B. Nous reconnaissons qu'en raison de leur position constitutionnelle ou d'autres facteurs, certains présidents de parlement ne peuvent pas s'associer directement à des déclarations politiques de fond et ne doivent donc pas être considérés comme apportant un soutien spécifique à toutes les sections. Néanmoins, au nom de leurs chambres, ils reconnaissent l'importance des questions soulevées et les intentions de leurs collègues de proposer des solutions spécifiques.*

## Budget de l'UIP pour 2026

Approuvé par le Conseil directeur de l'UIP à sa 216<sup>e</sup> session  
(Geneva, 20 octobre 2025)

	Budget 2025	Budget 2026		
		Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Contributions des Membres	11 937 000	12 294 900		12 294 900
Fonds de roulement (IPSAS)	230 000	230 000		230 000
Fonds de roulement (liquidités)	435 700	344 900		344 900
Contributions du personnel	1 162 100	1 294 200		1 294 200
Intérêts	100 000	100 000		100 000
Rémunération de services administratifs	0	349 800	(349 800)	0
Autres recettes	16 000	16 000		16 000
Contributions volontaires	4 323 300		4 714 500	4 714 500
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>18 204 100</b>	<b>14 629 800</b>	<b>4 364 700</b>	<b>18 994 500</b>
<b>1. Renforcer les capacités des parlements et les rendre plus efficaces</b>	<b>4 016 800</b>	<b>2 304 400</b>	<b>2 226 600</b>	<b>4 531 000</b>
<b>2. Promouvoir des parlements inclusifs et représentatifs</b>	<b>1 178 900</b>	<b>754 100</b>	<b>563 100</b>	<b>1 317 200</b>
<b>3. Soutenir la résilience et la capacité d'innovation des parlements</b>	<b>916 800</b>	<b>360 700</b>	<b>517 500</b>	<b>878 200</b>
<b>4. Favoriser l'action parlementaire collective</b>	<b>8 496 800</b>	<b>7 113 300</b>	<b>1 385 700</b>	<b>8 499 000</b>
<b>5. Renforcer la redevabilité à l'UIP</b>	<b>3 770 400</b>	<b>3 952 700</b>	<b>21 600</b>	<b>3 974 300</b>
Autres charges	144 600	144 600		144 600
Suppressions	(320 200)		(349 800)	(349 800)
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>18 204 100</b>	<b>14 629 800</b>	<b>4 364 700</b>	<b>18 994 500</b>

### Budget d'équipement approuvé pour 2026

Poste	2026
1. Remplacement d'ordinateurs et de serveurs	35 000
2. Ameublement	15 000
4. Conception du site Web	100 000
<b>Dépenses d'équipement totales</b>	<b>150 000</b>

## Barème des contributions pour 2026

Barème des contributions pour 2026 fondé sur le barème des quotes-parts de l'ONU

*Approuvé par le Conseil directeur de l'UIP à sa 216<sup>e</sup> session  
(Geneva, 20 octobre 2025)*

Nom du pays	ONU 2025–2027	Barème approuvé pour 2026	
	%	%	CHF
Afrique du Sud	0,251%	0,450%	55 300
Albanie	0,010%	0,120%	14 800
Algérie	0,087%	0,230%	28 300
Allemagne	5,692%	6,380%	784 700
Andorre	0,004%	0,110%	13 500
Angola	0,010%	0,120%	14 800
Arabie saoudite	1,217%	1,610%	198 000
Argentine	0,490%	0,750%	92 200
Arménie	0,007%	0,110%	13 500
Australie	2,040%	2,540%	312 400
Autriche	0,626%	0,920%	113 200
Azerbaïdjan	0,034%	0,150%	18 400
Bahamas	0,015%	0,120%	14 800
Bahreïn	0,050%	0,180%	22 100
Bangladesh	0,010%	0,120%	14 800
Bélarus	0,043%	0,170%	20 900
Belgique	0,773%	1,090%	134 100
Belize	0,001%	0,100%	12 300
Bénin	0,005%	0,110%	13 500
Bhoutan	0,001%	0,100%	12 300
Bolivie (État plurinational de)	0,018%	0,130%	16 000
Bosnie-Herzégovine	0,014%	0,120%	14 800
Botswana	0,013%	0,120%	14 800
Bésil	1,411%	1,830%	225 100
Bulgarie	0,071%	0,210%	25 800
Burkina Faso	0,005%	0,110%	13 500
Burundi	0,001%	0,100%	12 300
Cabo Verde	0,001%	0,100%	12 300
Cambodge	0,008%	0,110%	13 500
Cameroun	0,014%	0,120%	14 800
Canada	2,543%	3,100%	381 300
Chili	0,374%	0,610%	75 000
Chine	20,004%	11,750%	1 445 200
Chypre	0,035%	0,160%	19 700
Colombie	0,197%	0,380%	46 700
Comores	0,001%	0,100%	12 300
Costa Rica	0,063%	0,200%	24 600
Côte d'Ivoire	0,024%	0,140%	17 200
Croatie	0,088%	0,230%	28 300
Cuba	0,122%	0,280%	34 400
Danemark	0,531%	0,800%	98 400
Djibouti	0,002%	0,100%	12 300
Égypte	0,182%	0,360%	44 300
El Salvador	0,013%	0,120%	14 800
Émirats arabes unis	0,574%	0,850%	104 500

Nom du pays	ONU 2025–2027	Barème approuvé pour 2026	
	%	%	CHF
Équateur	0,065%	0,200%	24 600
Espagne	1,895%	2,380%	292 700
Estonie	0,045%	0,170%	20 900
Eswatini	0,002%	0,100%	12 300
Éthiopie	0,010%	0,120%	14 800
Fédération de Russie	2,094%	2,600%	319 800
Fidji	0,003%	0,100%	12 300
Finlande	0,386%	0,620%	76 300
France	3,858%	4,510%	554 700
Gabon	0,011%	0,120%	14 800
Gambie	0,001%	0,100%	12 300
Géorgie	0,009%	0,110%	13 500
Ghana	0,025%	0,140%	17 200
Grèce	0,280%	0,490%	60 300
Guatemala	0,046%	0,170%	20 900
Guinée	0,004%	0,110%	13 500
Guinée-Bissau	0,001%	0,100%	12 300
Guinée équatoriale	0,008%	0,110%	13 500
Guyana	0,011%	0,120%	14 800
Hongrie	0,223%	0,410%	50 400
Îles Marshall	0,001%	0,100%	12 300
Inde	1,106%	1,480%	182 000
Indonésie	0,579%	0,860%	105 800
Iran (République islamique d')	0,386%	0,620%	76 300
Iraq	0,131%	0,290%	35 700
Irlande	0,472%	0,730%	89 800
Islande	0,035%	0,160%	19 700
Israël	0,609%	0,890%	109 500
Italie	2,813%	3,390%	417 000
Jamaïque	0,007%	0,110%	13 500
Japon	6,930%	7,580%	932 300
Jordanie	0,021%	0,130%	16 000
Kazakhstan	0,131%	0,290%	35 700
Kenya	0,037%	0,160%	19 700
Kirghizistan	0,003%	0,100%	12 300
Koweït	0,222%	0,410%	50 400
Lesotho	0,001%	0,100%	12 300
Lettonie	0,050%	0,180%	22 100
Liban	0,022%	0,140%	17 200
Libéria	0,001%	0,100%	12 300
Libye	0,040%	0,160%	19 700
Liechtenstein	0,009%	0,110%	13 500
Lituanie	0,081%	0,220%	27 100
Luxembourg	0,073%	0,210%	25 800
Macédoine du Nord	0,008%	0,110%	13 500
Madagascar	0,004%	0,110%	13 500
Malaisie	0,326%	0,550%	67 600
Malawi	0,003%	0,100%	12 300
Maldives	0,004%	0,110%	13 500
Mali	0,005%	0,110%	13 500
Malte	0,020%	0,130%	16 000
Maroc	0,059%	0,190%	23 400
Maurice	0,010%	0,120%	14 800
Mauritanie	0,003%	0,100%	12 300
Mexique	1,137%	1,520%	187 000
Micronésie (États fédérés de)	0,001%	0,100%	12 300
Monaco	0,011%	0,120%	14 800

Nom du pays	ONU 2025–2027	Barème approuvé pour 2026	
	%	%	CHF
Mongolie	0,004%	0,110%	13 500
Monténégro	0,004%	0,110%	13 500
Mozambique	0,002%	0,100%	12 300
Namibie	0,007%	0,110%	13 500
Népal	0,010%	0,120%	14 800
Nicaragua	0,004%	0,110%	13 500
Nigéria	0,150%	0,320%	39 400
Norvège	0,653%	0,950%	116 800
Nouvelle-Zélande	0,302%	0,520%	64 000
Oman	0,115%	0,270%	33 200
Ouganda	0,010%	0,120%	14 800
Ouzbékistan	0,024%	0,140%	17 200
Pakistan	0,123%	0,280%	34 400
Palaos	0,001%	0,100%	12 300
Palestine		0,100%	12 300
Panama	0,086%	0,230%	28 300
Paraguay	0,023%	0,140%	17 200
Pays-Bas	1,298%	1,710%	210 300
Pérou	0,145%	0,310%	38 100
Philippines	0,198%	0,380%	46 700
Pologne	0,831%	1,160%	142 700
Portugal	0,328%	0,550%	67 600
Qatar	0,245%	0,440%	54 100
République arabe syrienne	0,006%	0,110%	13 500
République de Corée	2,349%	2,890%	355 500
République démocratique du Congo	0,010%	0,120%	14 800
République démocratique populaire lao	0,006%	0,110%	13 500
République dominicaine	0,069%	0,210%	25 800
République de Moldova	0,006%	0,110%	13 500
République populaire démocratique de Corée	0,005%	0,110%	13 500
République-Unie de Tanzanie	0,010%	0,120%	14 800
Roumanie	0,358%	0,590%	72 600
Royaume-Uni	3,991%	4,650%	571 900
Rwanda	0,003%	0,100%	12 300
Saint-Marin	0,002%	0,100%	12 300
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001%	0,100%	12 300
Sainte-Lucie	0,002%	0,100%	12 300
Samoa	0,001%	0,100%	12 300
Sao Tomé-et-Principe	0,001%	0,100%	12 300
Sénégal	0,007%	0,110%	13 500
Serbie	0,040%	0,160%	19 700
Seychelles	0,002%	0,100%	12 300
Sierra Leone	0,001%	0,100%	12 300
Singapour	0,479%	0,740%	91 000
Slovaquie	0,149%	0,320%	39 400
Slovénie	0,077%	0,220%	27 100
Somalie	0,002%	0,100%	12 300
Soudan du Sud	0,005%	0,110%	13 500
Sri Lanka	0,038%	0,160%	19 700
Suède	0,822%	1,150%	141 400
Suisse	1,029%	1,390%	171 000
Suriname	0,002%	0,100%	12 300
Tadjikistan	0,003%	0,100%	12 300
Tchad	0,005%	0,110%	13 500
Tchéquie	0,344%	0,570%	70 100
Thaïlande	0,341%	0,560%	68 900

Nom du pays	ONU 2025–2027	Barème approuvé pour 2026	
	%	%	CHF
Timor-Leste	0,001%	0,100%	12 300
Togo	0,002%	0,100%	12 300
Tonga	0,001%	0,100%	12 300
Trinité-et-Tobago	0,033%	0,150%	18 400
Tunisie	0,018%	0,130%	16 000
Türkiye	0,685%	0,990%	121 800
Turkménistan	0,036%	0,160%	19 700
Tuvalu	0,001%	0,100%	12 300
Ukraine	0,074%	0,210%	25 800
Uruguay	0,079%	0,220%	27 100
Vanuatu	0,001%	0,100%	12 300
Venezuela (République bolivarienne du)	0,069%	0,210%	25 800
Viet Nam	0,159%	0,330%	40 600
Yémen	0,003%	0,100%	12 300
Zambie	0,006%	0,110%	13 500
Zimbabwe	0,007%	0,110%	13 500

Membre associé	ONU 2025-2027	Barème approuvé pour 2026	
	%	%	CHF
Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des États indépendants (AIP CEI)		0,020%	2 500
Assemblée législative de l'Afrique de l'Est		0,020%	2 500
Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)		0,040%	4 900
Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)		0,020%	2 500
Assemblée parlementaire de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire		0,020%	2 500
Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)		0,020%	2 500
Parlement andin		0,020%	2 500
Parlement arabe		0,030%	3 700
Parlement centraméricain (PARLACEN)		0,020%	2 500
Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)		0,020%	2 500
Parlement européen		0,060%	7 400
Parlement latino-américain et caribéen (PARLATINO)		0,020%	2 500
Parlement du MERCOSUR (PARLASUR)		0,030%	3 700
Parlement panafricain		0,020%	2 500
<b>Total</b>		<b>100%</b>	<b>12 294 900</b>

# Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP

## Statuts

*Amendements adoptés par la 151<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP  
(Genève, 23 octobre 2025)*

### Article 4

2. Lorsqu'un Parlement membre de l'UIP a cessé de fonctionner en tant que tel, le Comité exécutif examine la situation et donne son avis au Conseil directeur. Le Conseil directeur statue sur la suspension de l'affiliation de ce Parlement. **Si le Conseil directeur décide de ne pas suspendre l'affiliation du Parlement, il peut, à titre exceptionnel, décider d'autoriser une entité parlementaire à participer aux travaux de l'UIP en tant qu'interlocuteur légitime issu du pays concerné, avec le statut d'observateur sans droit de vote. Dans ce cas, tout arriéré de contributions dû par ce Parlement est annulé et les contributions financières futures sont suspendues jusqu'à ce qu'un parlement soit rétabli dans le pays, conformément à l'article 3.1.**

\* \* \* \* \*

## Règles et pratiques du Comité des droits de l'homme des parlementaires

*Amendements adoptés par le Conseil directeur de l'UIP à sa 216<sup>e</sup> session  
(Genève, 23 octobre 2025)*

### Article 1er

1. Le Comité des droits de l'homme des parlementaires (ci-après dénommé "le Comité") est formé de ~~40~~ **12** parlementaires de Parlements membres de l'UIP, élus par le Conseil directeur à titre individuel, en fonction de leur compétence, de leur engagement en faveur des droits de l'homme et de leur disponibilité. Ils doivent avoir une bonne maîtrise d'au moins une des deux langues de travail de l'UIP – l'anglais et le français. La Secrétaire générale ou le Secrétaire général de l'UIP veille à ce que les candidats aux élections au Comité, les groupes géopolitiques et les Parlements membres de l'UIP soient pleinement informés des critères énoncés ci-dessus.

2. Les membres du Comité sont élus pour un mandat unique de cinq ans. En cas de démission, de perte du mandat parlementaire ou de décès d'un membre, ou en cas de suspension des droits ou de l'affiliation du parlement dont l'intéressé est membre, son mandat prend automatiquement fin. Les membres absents pendant deux sessions consécutives sans raison valable se voient retirer leur statut de membre sur décision du Conseil directeur, suite à la recommandation du Comité. Suite à la perte du statut de membre du Comité, une autre personne est élue dans le même groupe géopolitique pour un nouveau mandat complet de cinq ans.

3. La composition du Comité doit refléter le principe d'une répartition géopolitique équitable. **La composition exacte est revue périodiquement par le Comité afin de garantir l'équilibre entre les régions (1).**

Ajouter une note de bas de page : "**1) Au moment de l'approbation de cette règle, la composition géopolitique équitable du Comité était définie comme suit : trois parlementaires du Groupe africain et trois parlementaires du Groupe des Douze Plus, deux parlementaires du Groupe Asie-Pacifique et deux parlementaires du GRULAC, ainsi qu'un parlementaire du Groupe arabe et un parlementaire du Groupe Eurasie.**"

4. Respectueux de la parité des sexes, le Comité compte ~~en principe cinq~~ **six** hommes et ~~cinq~~ **six** femmes. ~~En tout état de cause, il ne comptera pas moins de quatre membres du même sexe.~~

# Rapport du Forum des femmes parlementaires

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 216<sup>e</sup> session  
(Genève, 23 octobre 2025)*

1. La 40<sup>e</sup> session du Forum des femmes parlementaires s'est tenue le 19 octobre 2025. Elle a réuni 244 participants, dont 158 parlementaires (136 femmes et 22 hommes) de 74 pays, ainsi que des représentants de diverses organisations internationales.
2. La Présidente du Bureau des femmes parlementaires, Mme C. López Castro, et la Vice-Présidente de l'UIP, Mme G. Morawska-Stanecka, ont souhaité la bienvenue aux participants au Forum et à la 151<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP. Mme López Castro a présidé la 40<sup>e</sup> session du Forum. Les fonctions de présidente et de rapporteure des débats ont été assumées par des vice-présidentes et des membres du Bureau des femmes parlementaires.

## Initiatives de promotion de l'égalité des sexes

3. Mme M. Mophuting (Botswana), membre du Bureau des femmes parlementaires, a rendu compte des travaux de la 53<sup>e</sup> session du Bureau, tenue à Tachkent en avril 2025, et de la première séance de la 54<sup>e</sup> session du Bureau, tenue immédiatement avant la 40<sup>e</sup> session du Forum. Elle a informé les participants des études régionales réalisées par l'UIP sur le sexisme, le harcèlement et la violence à l'encontre des femmes au parlement et les a invités à s'inscrire à un cours de formation en ligne innovant sur la cybersécurité – qui a été testé par les membres du Bureau – visant à lutter contre la violence perpétrée au moyen des technologies à l'encontre des femmes en politique.
4. Mme S. Mikayilova (Azerbaïdjan) a fait le point sur les travaux du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, notamment en ce qui concerne le suivi de la participation des femmes et de l'équilibre entre les sexes au sein des délégations à la 151<sup>e</sup> Assemblée. Le Groupe s'est félicité de la forte participation des femmes à l'Assemblée, mais il a mis en garde contre une diminution du nombre de délégations respectant la parité hommes-femmes dans leur composition. Le Groupe a également fait rapport sur la mise en œuvre de la politique de lutte contre le harcèlement de l'UIP et salué le fait que le dispositif d'intervention établi dans le cadre de cette politique est de plus en plus connu et considéré comme fiable.
5. Les participants ont été informés des activités menées récemment par l'UIP pour promouvoir l'égalité des sexes. Mme N. Mutti (Zambie) a rendu compte des travaux et des résultats du quinzième Sommet des présidentes de parlement, qui s'est tenu à Genève le 28 juillet 2025. Mme Z. Hilal, Secrétaire du Forum, a donné des informations aux participants sur la campagne de l'UIP *Atteindre l'égalité des genres, action par action*. La campagne a été lancée en écho au thème prioritaire défini par l'UIP pour 2025 – l'égalité des sexes –, en cette année marquée par des étapes importantes pour les droits et l'autonomisation des femmes. Elle a également attiré l'attention sur le *Plan d'action visant à atteindre la parité hommes-femmes dans les parlements*, adopté lors de la Conférence mondiale des femmes parlementaires, tenue au Mexique en mars 2025, qui sera présenté pour approbation par le Conseil directeur pendant l'Assemblée. Mme I. Stamatović (Serbie) a invité les participants à assister à la Conférence mondiale des femmes parlementaires 2026, qui se tiendra à Belgrade du 2 au 4 juin 2026.

## Contribution aux travaux de la 151<sup>e</sup> Assemblée dans une perspective de genre

6. À titre de contribution aux travaux de l'Assemblée, les participants ont examiné, sous l'angle de l'égalité hommes-femmes, le projet de résolution de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme intitulé *Reconnaître et soutenir les victimes d'adoptions internationales illégales et prendre les mesures pour empêcher cette pratique*. Le débat a commencé par un exposé livré par deux co-rapporteurs du projet de résolution, M. M. De Maegd (Belgique) et M. S. Patra (Inde). Présidé par Mme D.-T. Avgerinopoulou (Grèce), membre du Bureau des femmes parlementaires, le débat s'est poursuivi en plénière, avec Mme T. Vardanyan (Arménie), Première Vice-Présidente du Bureau des femmes parlementaires, comme rapporteure.
7. Le débat a fait ressortir l'idée que la conjugaison des normes patriarcales, de la discrimination et de l'exclusion socio-économique crée des inégalités structurelles propices aux adoptions illégales. Ces inégalités sont exacerbées dans les situations de conflit et de déplacement. Les facteurs de vulnérabilité qui favorisent ces pratiques sont fortement influencés par le genre. En effet, les mères biologiques sont particulièrement exposées à la désinformation lorsqu'elles sont jeunes, célibataires, pauvres, qu'elles appartiennent à une minorité ou à un groupe autochtone, sont issues de l'immigration

ou sont en butte à d'autres formes d'exclusion. Les participants ont appelé à reconnaître officiellement l'adoption internationale illégale comme une forme de traite des êtres humains et à l'inclure dans les mesures de lutte contre ce phénomène dans le cadre d'une approche fondée sur les droits et centrée sur les victimes. Ils ont souligné la nécessité de mettre les cadres juridiques nationaux en conformité avec les normes internationales, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, de renforcer les mécanismes de surveillance et d'établir des systèmes solides d'accompagnement des victimes offrant un soutien psychologique et une aide juridique. Ils ont rappelé qu'il était important que les responsables de l'application des lois, les travailleurs sociaux et les juges soient sensibilisés à ces pratiques et que leurs capacités soient renforcées afin de détecter et de prévenir le phénomène. Ils ont insisté sur le fait que la non-discrimination et l'égalité des sexes doivent être au cœur d'une réponse globale qui s'attaque aux inégalités structurelles et de genre à l'origine des adoptions illégales, assure l'accès à la justice des femmes et des filles touchées – qu'elles soient mères biologiques, mères adoptives ou enfants adoptés – et renforce les mesures de prévention.

8. Le débat a débouché sur la formulation de trois amendements au projet de résolution de la Commission permanente. Par la suite, toutes les propositions d'amendement formulées par le Forum ont été intégrées dans le projet de résolution, ce qui a permis d'inscrire le texte dans une perspective de genre accrue.

### **Réunion-débat *Transformer le leadership : Surmonter les nouveaux défis liés à l'égalité des sexes***

9. Les discussions ont porté sur la manière dont les femmes leaders pilotent et transforment le leadership face aux obstacles liés au genre – nouveaux et persistants – qui entravent leur participation à la vie politique. Elles ont fait part de leur expérience personnelle sur la manière de surmonter des obstacles, de soutenir d'autres femmes et de faire progresser l'égalité des sexes par un leadership transformateur et la solidarité.

10. La réunion-débat a débuté par des exposés de Mme S. Kuugongelwa-Amadhila (Namibie), Mme C. Roth (Allemagne) et Mme A. Ellis (Directrice principale des partenariats stratégiques et des réseaux, *Julie Ann Wrigley Global Futures Laboratory* du *Global Institute of Sustainability and Innovation* de l'Université d'État de l'Arizona).

11. Les participants ont convenu que les normes patriarcales ancrées continuaient de peser sur le leadership des femmes et leur accès au pouvoir. Ils ont décrit leurs parcours en matière de leadership, jalonné de luttes au cours desquelles les réactions négatives et la violence ont parfois conduit à l'autocensure et entraîné des dommages psychologiques. Ils ont appelé à transformer les cultures de leadership en une responsabilité partagée soutenue par les hommes en tant qu'alliés. Les expériences de leadership en période de crise ainsi que dans les mouvements de libération ont révélé comment les dynamiques de genre façonnent l'exposition, la résilience et les réponses inclusives dans les négociations de paix, l'action humanitaire et les transitions politiques. Les participants ont appelé à faire des réformes institutionnelles qui considèrent l'égalité des responsabilités familiales, les formules de travail flexibles et le mentorat comme des stratégies essentielles pour soutenir et préserver le leadership des femmes. Les mécanismes efficaces visant à prévenir et combattre la violence sexiste sous toutes ses formes, y compris la violence facilitée par les technologies, constituent également des mesures nécessaires en faveur du leadership des femmes. Une attention particulière a été accordée à l'inclusion des femmes issues des communautés marginalisées et minoritaires, des survivantes de violences, des femmes handicapées, des migrantes et des jeunes femmes, afin de garantir que les processus décisionnels reflètent pleinement la diversité des situations. Le leadership féministe a été qualifié de pratique collective et réparatrice de partage du pouvoir, de responsabilité mutuelle et de résilience.

12. M. M. Chungong, Secrétaire général de l'UIP et Président du Conseil mondial des Champions internationaux de l'égalité des sexes (IGC), et Mme C. Kraft-Buchman, Présidente et fondatrice de *Women at the Table*, ont présenté la seconde édition du *Guide pour une Assemblée prenant en compte l'égalité des sexes*.

### **Élections au Bureau des femmes parlementaires**

13. Le Forum a élu Mme S. Claydon (Australie) pour pourvoir le siège vacant du Groupe Asie-Pacifique, pour un mandat allant jusqu'en mars 2027.

## Bureau des femmes parlementaires

14. Le Bureau s'est réuni les 19 et 22 octobre 2025. Il a consacré sa séance du 19 octobre aux préparatifs de la 40<sup>e</sup> session du Forum et celle du 22 octobre à des discussions visant à dresser un bilan des résultats de la 151<sup>e</sup> Assemblée dans une perspective de genre et à préparer la prochaine session et les futures activités du Forum. Le Bureau s'est félicité des récentes avancées vers la paix à Gaza et a exprimé sa solidarité envers les femmes à Gaza et dans d'autres zones touchées par un conflit. Les membres ont indiqué qu'il importait au plus haut point que les femmes assurent un leadership accru et soient davantage associées aux processus de paix. Elles ont demandé que tout événement sur la paix organisé à l'avenir par l'UIP mettent fortement l'accent sur les femmes et leur rôle clé en tant que bâtisseuses de la paix.

## Rapport du Forum des jeunes parlementaires

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 216<sup>e</sup> session  
(Genève, 23 octobre 2025)*

Le Forum des jeunes parlementaires s'est réuni le 20 octobre 2025, en présence de plus de 100 participants, dont 61 parlementaires (21 femmes et 40 hommes) de 48 pays et de représentants d'organisations partenaires. La présidence du Forum a été assurée par Mme Julieta Sierra (Uruguay), qui a remplacé la présidente du Bureau des jeunes parlementaires en sa qualité de plus jeune membre du Bureau présent.

Dans ses propos liminaires, Mme Sierra a rendu hommage à la direction de l'UIP pour son soutien de longue date au mouvement des jeunes parlementaires. Elle a souligné qu'à l'heure où les mouvements de la génération Z remettent en question les systèmes politiques aux quatre coins du monde, la mission du Forum consistant à faire entendre la voix des jeunes n'a jamais été aussi essentielle. Elle a exhorté les participants à utiliser tous les moyens disponibles pendant l'Assemblée de l'UIP pour faire valoir le point de vue des jeunes dans les débats et ses conclusions.

La Vice-Présidente de l'UIP a pris la parole devant le Forum et a rendu hommage au leadership des jeunes parlementaires en faveur de l'égalité des sexes. Elle a salué le succès de la 11<sup>e</sup> Conférence mondiale des jeunes parlementaires, tenue au Pérou en septembre 2025, au cours de laquelle la parité a été atteinte pour la première fois. Elle a souligné que l'autonomisation des jeunes et l'égalité des sexes se renforcent mutuellement et a exhorté les participants à poursuivre conjointement ces deux objectifs. Le Secrétaire général de l'UIP a également pris la parole devant le Forum, soulignant les perspectives et solutions nouvelles que les jeunes parlementaires apportent aux défis mondiaux, notamment face aux crises humanitaires.

Les jeunes parlementaires ont présenté au Forum les récents progrès réalisés dans leurs pays pour promouvoir la participation des jeunes. Parmi les exemples cités figuraient les efforts déployés pour renforcer les capacités des jeunes parlementaires déjà en fonction, notamment grâce à des formations, comme au Tchad. Les participants ont également salué la nomination de jeunes parlementaires à des postes de direction politique dans leurs pays, ainsi que les initiatives visant à abaisser l'âge d'éligibilité, comme au Pérou. De nouvelles initiatives destinées à créer des groupes de jeunes parlementaires, comme aux Philippines, ont également été mises en avant.

Les jeunes parlementaires ont évoqué les mouvements de la génération Z à travers le monde et ont mis en garde contre la lenteur des progrès en matière d'inclusion. Ils ont indiqué que le fait de ne pas écouter ces voix et de ne pas inclure davantage de jeunes et de jeunes femmes dans la vie politique ne fera qu'aggraver la crise de confiance. Prenant acte des nouvelles données de l'UIP montrant que la part des jeunes parlementaires n'a pas progressé depuis 2023, ils ont appelé à une action renforcée pour relancer la dynamique en faveur de la représentation des jeunes.

Le Forum a approuvé la nomination présentée par le Groupe africain de Mme J. Quashie (Ghana) en tant que membre du Bureau des jeunes parlementaires pour la période 2025-2027.

En guise de contribution aux travaux de la 151<sup>e</sup> Assemblée, les jeunes parlementaires ont examiné le thème du débat général, *Veiller au respect des normes humanitaires et soutenir l'action humanitaire en période de crise*, en l'abordant selon le point de vue des jeunes. Ils ont souligné que l'action humanitaire est une question de justice, de dignité et d'équité entre les générations. Ils ont appelé à un soutien international accru aux jeunes touchés par les crises, notamment en matière d'éducation, d'emploi et de débouchés économiques. Ils ont cité des exemples d'initiatives menées dans leurs pays à cet égard, et plusieurs ont mis en avant le soutien apporté aux jeunes à Gaza. Beaucoup ont également appelé à adapter les systèmes humanitaires aux nouvelles menaces, telles que la désinformation, l'utilisation de l'intelligence artificielle à mauvais escient et les crises provoquées par les changements climatiques.

Le rapport de synthèse présentant le point de vue des jeunes sur le projet de résolution examiné par l'Assemblée, intitulé *Reconnaître et soutenir les victimes d'adoptions internationales illégales et prendre les mesures pour empêcher cette pratique*, a été présenté par M. K. Ait Mik (Maroc), ancien membre du Bureau des jeunes parlementaires. Les jeunes parlementaires ont souligné l'importance de reconnaître et de soutenir les victimes d'adoptions illégales, qu'il s'agisse des personnes adoptées elles-mêmes ou de leurs familles. Ils ont appelé à un renforcement du soutien psychologique et à la mise en place de programmes de réintégration et de campagnes de sensibilisation – notamment via les plateformes numériques – ainsi qu'à l'adoption de mesures visant à assurer la confidentialité des informations relatives aux enfants. Ils ont également appelé à redoubler d'efforts pour empêcher cette pratique, en renforçant la législation, en améliorant la surveillance des mécanismes de vérification et en intensifiant la coopération internationale. Ils ont souligné le rôle particulier des jeunes parlementaires en tant que moteurs du plaidoyer et de l'innovation sur cette question.

En vue de la 152<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, le Forum a désigné M. H. Ebrahim (Bahreïn) rapporteur pour les jeunes pour le projet de résolution intitulé *Le rôle des parlements dans la mise en place de mécanismes solides de gestion post-conflit et dans la restauration d'une paix juste et durable*. Les jeunes parlementaires ont appelé à institutionnaliser davantage la participation des jeunes aux processus de consolidation de la paix et de réconciliation, et à appliquer la résolution 2250 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les jeunes, la paix et la sécurité. Le Forum a également désigné M. W. Soto (Pérou) comme rapporteur pour les jeunes pour le projet de résolution intitulé *Bâtir une économie mondiale équitable et durable : le rôle des parlements dans la lutte contre le protectionnisme, la réduction des droits de douane et la prévention de la fraude fiscale des entreprises*. À ce sujet, les participants ont souligné l'importance de renforcer les capacités des jeunes parlementaires afin qu'ils puissent mieux surveiller le commerce international et lutter contre la fraude fiscale, notamment en partenariat avec la société civile et d'autres parties prenantes.

Le Forum a organisé une séance de questions-réponses sur la nouvelle campagne de l'UIP intitulée *Atteindre l'égalité des sexes, action par action*, afin d'examiner les points de convergence avec la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* Les jeunes parlementaires ont souligné que l'égalité des sexes et l'autonomisation des jeunes se renforcent mutuellement et ont appelé à des efforts conjoints pour favoriser une plus grande inclusion des jeunes et d'autres groupes en situation de marginalisation ou de vulnérabilité.

Un peu plus tôt, le Bureau des jeunes parlementaires s'est réuni et a fait le point sur la participation des jeunes à la 151<sup>e</sup> Assemblée. Afin de soutenir l'application du récent amendement au Règlement du Forum abaissant de 45 à 40 ans l'âge maximum pour être considéré comme jeune parlementaire, ils ont exhorté les parlements et les groupes géopolitiques à veiller à inclure au moins un parlementaire de moins de 40 ans dans chaque délégation aux Assemblées de l'UIP. Cela permettrait de se rapprocher de l'objectif fixé par le Forum, qui vise à porter à 25 % la part de jeunes parlementaires au sein des délégations aux Assemblées de l'UIP. Ils ont également convenu d'une répartition des tâches entre les membres du Bureau afin de participer aux divers bureaux et organes, et se sont entendus sur les modalités d'application de la récente modification des Statuts et Règlements de l'UIP qui autorise le Forum à proposer des amendements aux résolutions des commissions permanentes. S'agissant des activités à venir, les membres du Bureau ont débattu du thème de la 12<sup>e</sup> Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP et ont convenu de l'axer sur les droits de l'homme. Ils ont également discuté du thème de la prochaine séance d'information sur la série sur l'autonomisation et sont convenus d'organiser une formation sur la sécurité en ligne à l'intention des jeunes femmes parlementaires.

# Rapport du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 216<sup>e</sup> session (Genève, 23 octobre 2025)*

Le Comité a tenu deux séances, les 20 et 22 octobre 2025.

Le Secrétariat a présenté un nouvel assistant virtuel basé sur l'intelligence artificielle, conçu pour aider le Comité dans ses exposés, ses analyses de données et ses rapports, accompagné d'un code d'éthique régissant son utilisation. Les membres ont entendu un rapport du Secrétariat sur les évolutions régionales dans la bande de Gaza depuis la 150<sup>e</sup> Assemblée. Ce rapport comprenait un aperçu statistique des victimes et de la crise humanitaire dans la bande de Gaza, ainsi que des efforts déployés par la communauté internationale en faveur d'un cessez-le-feu.

Le Comité a entendu un exposé de M. D. Fernández Puyana, Ambassadeur et observateur permanent de l'Université des Nations Unies pour la paix auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, sur l'éducation à la paix et à la coexistence. Il a encouragé les parlements à adopter des décrets visant à promouvoir l'éducation à la paix, à créer des commissions multipartites sur la coexistence et à intégrer l'éducation à la paix dans les programmes scolaires nationaux. M. Puyana a souligné que l'investissement dans l'éducation pour la paix contribue à la sécurité et au dialogue, rappelant la Déclaration et le Programme d'action de 1999 en faveur d'une culture de la paix et la Déclaration de 2016 sur le droit à la paix, et a appelé à la cohérence entre l'ONU et les parlements.

Au cours des discussions, les membres sont convenus que l'éducation était essentielle pour favoriser la tolérance et rétablir la confiance, mais ont fait remarquer que les programmes scolaires devaient refléter les réalités du terrain et être liés à des progrès politiques tangibles. Plusieurs membres ont attiré l'attention sur les difficultés de promouvoir l'éducation à la paix dans un contexte d'occupation et sur la perte de confiance des jeunes générations, soulignant que l'éducation à la paix doit aller de pair avec des efforts visant à restaurer la confiance dans le droit international et les institutions internationales. Ces points ont été examinés dans le contexte plus large de Gaza et du territoire palestinien occupé, où il est essentiel de veiller à ce que les initiatives éducatives soient alignées sur les évolutions humanitaires et politiques.

Les membres ont exprimé leur vive préoccupation face aux informations faisant état de la poursuite des hostilités dans la bande de Gaza malgré l'annonce d'un cessez-le-feu. Ils ont demandé instamment que soit consolidé un cessez-le-feu durable, vérifiable et inconditionnel afin d'éviter de nouvelles destructions et une famine, et ont réaffirmé qu'il importait de respecter le droit international et de garantir l'acheminement sûr, permanent et sans entrave de l'aide humanitaire. Les membres ont souligné que l'aide humanitaire ne devait jamais faire l'objet de négociations. Le Comité a réaffirmé que seule une solution à deux États équitable et crédible, mettant fin à l'occupation, garantissant la souveraineté palestinienne, la sécurité des deux peuples et la protection des civils et des travailleurs humanitaires, pouvait jeter les bases d'une paix juste et durable.

Le Comité a poursuivi l'examen des questions d'ordre organisationnel, notamment la discussion en cours sur sa composition et ses modalités de travail. Dans la résolution intitulée *Le rôle des parlements dans la promotion d'une solution à deux États en Palestine*, adoptée le 9 avril 2025 lors de la 150<sup>e</sup> Assemblée à Tachkent, le paragraphe 17 du dispositif présente une proposition élaborée par la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale concernant la restructuration du Comité des questions relatives au Moyen-Orient.

Les membres ont rappelé que le Secrétariat avait diffusé une première proposition en février 2025, qui avait été examinée lors des réunions informelles et formelles du Comité durant la 150<sup>e</sup> Assemblée. Des préoccupations avaient alors été exprimées quant à la portée, la continuité et la représentativité du Comité. En réponse, le Secrétariat a diffusé en septembre 2025 un projet de note d'information présentant une version modifiée de la restructuration proposée. La proposition modifiée prévoit douze membres élus, répartis de manière égale entre les groupes géopolitiques et garantissant la parité hommes-femmes ; les deux membres de droit actuels (Israël et Palestine) ; des invitations permanentes au Bureau des femmes parlementaires et au Bureau des jeunes parlementaires ; et l'élection d'un président et d'un vice-président pour un mandat renouvelable d'un an. Elle prévoit également de sélectionner, à chaque Assemblée, une priorité thématique et une priorité régionale ; d'organiser des

auditions et des missions, le cas échéant ; et de créer un groupe de facilitateurs pour Israël et la Palestine, inspiré en partie de la pratique de l'UIP concernant Chypre, afin de maintenir le dialogue et de faire rapport au Comité.

Au cours de la deuxième séance, les membres ont poursuivi leur examen de la proposition de restructuration. Ils ont souligné la nécessité de préserver la place centrale accordée à la question israélo-palestinienne dans le mandat du Comité, craignant que la création d'un groupe plus restreint de facilitateurs ne risque d'affaiblir cette priorité. Plusieurs membres ont souligné que le Comité devait rester le principal forum de dialogue sur le conflit et que tous les membres devaient participer aux délibérations sur cette question fondamentale. Les membres ont également réaffirmé l'importance de maintenir l'équilibre géopolitique, la parité entre les sexes et la diversité de la représentation, ainsi que de veiller à ce que le mandat du Comité continue de refléter son objectif fondateur tout en s'adaptant aux nouvelles dynamiques régionales. Il a été suggéré d'élargir la composition du Comité afin d'obtenir un meilleur équilibre entre les groupes géopolitiques et affirmé que toute restructuration devrait accroître la participation.

Au cours de l'échange, les membres ont fait part de leur inquiétude quant à l'absence continue du représentant de droit israélien aux réunions précédentes. Les membres sont convenus que le Président du Comité devait demander officiellement des éclaircissements aux deux membres de droit, représentant Israël et la Palestine, concernant leur attachement aux travaux du Comité et le mandat de chaque représentant désigné. Les membres sont également convenus que les deux membres de droit devaient être invités à réaffirmer leur engagement et leur volonté de participer de manière constructive.

Les membres ont insisté sur le fait que la question israélo-palestinienne devait rester au cœur des priorités du Comité, conformément à sa mission initiale et à la résolution adoptée par les Nations Unies et approuvée par l'UIP. Ils ont appelé à une réaffirmation claire du soutien à la solution à deux États, exhortant le Comité à publier une déclaration en faveur d'un cessez-le-feu immédiat, de l'accès humanitaire et de la reprise du dialogue politique. Ils ont également souligné que le Comité devait agir plus rapidement et de manière plus visible entre les Assemblées, notamment au moyen de la diplomatie parlementaire et de la communication avec le Comité exécutif.

Le Secrétariat a informé les membres de la préparation d'un rapport sur les activités menées par l'UIP au Moyen-Orient au cours de son histoire et du projet de plan de travail pour 2025-2026, qui prévoit l'organisation d'une retraite du Comité au début de 2026. Cette retraite serait l'occasion pour les membres de réfléchir aux méthodes de travail et aux activités futures du Comité. Les membres sont convenus que la retraite devrait avoir lieu avant la prochaine réunion officielle du Comité, prévue lors de la 152<sup>e</sup> Assemblée en avril 2026, offrant ainsi une occasion opportune de réfléchir aux méthodes de travail, à l'orientation et à la pertinence du Comité.

Les membres ont en outre été informés par les représentants du Centre mondial du roi Hamad pour la coexistence et la tolérance des préparatifs en vue de la Journée internationale de la coexistence pacifique qui se tiendra au Bahreïn. Les membres ont salué cette initiative et sont convenus que la retraite et la Journée internationale de la coexistence pacifique constitueraient des occasions opportunes et complémentaires de renforcer le dialogue, la coopération et la visibilité s'agissant des travaux du Comité.

---

## Rapport du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 216<sup>e</sup> session  
(Genève, 23 octobre 2025)*

Le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (DIH) s'est réuni le 21 octobre 2025.

### Mesures prises concernant certaines questions humanitaires

Le Comité a examiné les évolutions observées depuis sa précédente session, tenue en avril 2025, et a rendu compte des mesures prises par ses membres.

Le Comité a été informé des actions menées par le Parlement thaïlandais pour mettre fin à l'apatridie et protéger les réfugiés. À la suite d'une mesure législative récente, le Gouvernement a décidé de simplifier et de rationaliser la procédure de demande de nationalité ou de résidence permanente pour

environ 480 000 apatrides. En outre, à l'initiative du Parlement thaïlandais, le Gouvernement a adopté une résolution qui accordera à quelque 81 000 réfugiés de longue date originaires du Myanmar le droit de travailler en Thaïlande. Des mesures ont également été prises au sein du Parlement pour attirer l'attention sur la nécessité de combattre la répression transnationale à l'encontre des réfugiés et des demandeurs d'asile en Thaïlande.

Le Comité a également été informé des actions menées pour venir en aide à d'anciens parlementaires afghans actuellement en danger.

Le Comité a salué les initiatives exposées par les représentants de la Thaïlande et de Malte.

### **Examen de situations spécifiques suscitant des préoccupations sur le plan humanitaire**

Le Comité a été informé des évolutions récentes concernant des situations préoccupantes sur le plan humanitaire et a accordé une attention particulière à la situation en République démocratique du Congo (RDC). Il a entendu un exposé du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et a tenu une audition avec la délégation de la RDC, conduite par le Président du Sénat, M. J.-M. Sama Lukonde Kyenge.

Le Président a informé le Comité de la situation humanitaire critique que connaît actuellement la RDC. On compte actuellement près de 7,3 millions de personnes déplacées, dont une grande majorité – environ 80 % – dans l'est du pays. Les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu continuent d'enregistrer les mouvements les plus importants de personnes déplacées en raison des combats persistants. Les flux incessants de déplacements, de retours temporaires et de nouveaux déplacements pèsent lourdement sur les communautés d'accueil et sur les infrastructures urbaines périphériques. La violence dirigée contre les femmes et les enfants demeure élevée dans l'est de la RDC, et le nombre d'incidents touchant les acteurs humanitaires est également alarmant, 126 cas ayant été enregistrés entre août et septembre 2025. Cette situation est aggravée par des urgences de santé publique, notamment des épidémies d'Ebola, de choléra et de rougeole. La question de l'accès humanitaire a également été soulevée comme une source de préoccupation, en particulier dans les zones occupées ou contrôlées par des groupes armés. La mise en œuvre et la continuité des opérations humanitaires continuent d'être entravées, ce qui prive de larges pans de la population de toute assistance. Le Président a appelé les parlementaires du monde entier à alerter sur la crise humanitaire en RDC et à intensifier les efforts visant à apporter un appui financier aux activités en cours et à soutenir l'aide humanitaire, en particulier dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la santé, de la nutrition, de l'hébergement, des biens essentiels et de l'éducation.

Le Comité a exprimé de vives préoccupations face à la situation humanitaire catastrophique en RDC, en particulier concernant l'impact considérable des récentes réductions de financement de l'aide humanitaire au niveau mondial sur la réponse apportée dans le pays. En 2025, seulement 389 millions d'USD sur les 2,5 milliards nécessaires pour l'aide humanitaire en RDC ont été reçus. Le Comité a souligné le rôle essentiel des acteurs humanitaires en RDC, en particulier pour la fourniture d'aide et de soutien aux populations vivant dans des zones difficilement accessibles. Le Comité a également insisté sur l'importance de mettre à disposition des victimes des mécanismes leur permettant de solliciter une assistance, notamment juridique, médicale et psychologique. Par ailleurs, les membres du Comité ont rappelé que le respect du DIH en RDC était essentiel pour réduire les attaques contre les hôpitaux et les écoles, qui continuent de se produire dans le cadre du conflit en cours.

Le Comité appelle les Parlements membres de l'UIP à attirer l'attention, au sein de leurs institutions et groupes géopolitiques, sur la situation humanitaire en RDC, et à encourager leurs gouvernements à accroître le soutien financier et matériel aux interventions humanitaires menées dans ce pays.

### **Engagements parlementaires pour mettre fin à l'apatridie**

Le Comité a passé en revue les efforts déployés pour mettre fin à l'apatridie, en mettant l'accent sur l'apatridie des enfants. Il a entendu le témoignage d'experts du HCR sur les effets de l'apatridie sur les enfants, notamment l'absence d'identité juridique, de protection et de sentiment d'appartenance, ainsi que les obstacles à l'éducation et aux soins de santé. Le Comité a examiné les mesures visant à prévenir l'apatridie des enfants, notamment l'importance d'adopter des cadres législatifs qui favorisent l'enregistrement universel des naissances. Le Comité a en outre estimé qu'une mise en œuvre plus efficace de la [Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie](#) était nécessaire pour mettre fin à l'apatridie des enfants. À l'issue du débat, les membres du Comité ont décidé que la séance publique que tiendrait le Comité lors de la 152<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP serait consacrée au thème de l'apatridie.

## **Droit international humanitaire et défis des conflits armés contemporains**

Le Comité a poursuivi son examen des conclusions du rapport du CICR intitulé [\*International Humanitarian Law and the Challenges of Contemporary Armed Conflicts\*](#) (*Le droit international humanitaire et les défis des conflits armés contemporains*). Au cours de la séance, les membres du Comité ont discuté avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) de la question relative à la protection des installations médicales, en mettant l'accent sur la protection des hôpitaux dans les conflits armés. Les membres ont exprimé leur préoccupation face au fait que, dans les conflits armés actuels, les hôpitaux sont de plus en plus souvent attaqués ou utilisés à des fins militaires, ce qui fragilise la protection spécifique accordée aux établissements médicaux par le DIH. Le Comité a reconnu que l'action parlementaire est essentielle pour rendre cette protection efficace grâce à la transposition nationale des normes pertinentes du DIH dans la législation et les politiques nationales.

Le Comité a également souligné la pertinence de l'[\*Initiative mondiale visant à revitaliser l'engagement politique en faveur du droit international humanitaire\*](#), lancée par le CICR conjointement avec six autres pays en septembre 2024. Les membres sont convenus de sensibiliser leur parlement et leur groupe géopolitique à l'Initiative mondiale et d'utiliser les canaux parlementaires pour encourager leur gouvernement à rejoindre l'Initiative, s'il ne l'a pas encore fait, et à s'impliquer dans ses volets de travail, en particulier ceux des "Bonnes pratiques en matière de prévention" et des "Commissions nationales de DIH".

Le Comité a également décidé des thèmes qui seront abordés dans sa future série de webinaires sur le DIH, à savoir : le respect du DIH lors de la mise en œuvre de mesures de lutte contre le terrorisme, le DIH et l'environnement naturel, et les mesures de prévention visant à garantir le respect du DIH dans les conflits à grande échelle, notamment en matière de détention et de recherche des personnes disparues et décédées.

### **Traités humanitaires sur le désarmement**

Le Comité a poursuivi ses travaux de sensibilisation aux principaux traités humanitaires en matière de désarmement. Au cours de la séance, le Comité a axé ses débats sur la [\*Convention sur les armes à sous-munitions\*](#). Un exposé d'information sur cet instrument a été organisée par l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes à sous-munitions. Le Comité a examiné différentes mesures par lesquelles les parlements peuvent appuyer l'universalisation et la mise en œuvre de la Convention au niveau national. Il s'agit notamment de promouvoir l'adhésion et la ratification, de renforcer la législation nationale sur l'interdiction de l'utilisation, de la production, du transfert et du stockage des armes à sous-munitions, d'allouer des ressources pour le déminage des zones contaminées, l'aide aux victimes et la sensibilisation aux risques, de faire connaître au public les conséquences humanitaires des armes à sous-munitions et de participer à des discussions interparlementaires en vue de promouvoir l'universalisation, d'échanger des pratiques législatives et des expériences de mise en œuvre et de préserver l'attention politique.

### **Membres du Comité**

Le Comité a réélu M. A. Farrugia (Malte) à sa présidence pour un nouveau mandat d'un an.

Le Comité a pris note de l'absence d'un de ses membres du Groupe Eurasie pendant trois sessions consécutives et a décidé, conformément à son règlement, de déclarer son siège vacant.

---

## **Rapport du Comité sur la santé**

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 216<sup>e</sup> session  
(Genève, 23 octobre 2025)*

Le Comité sur la santé s'est réuni pour la première fois le 19 octobre, en présence de dix membres. Il a également organisé, le même jour, un dialogue avec des partenaires techniques sur la santé sexuelle et procréative et les droits connexes. Il a élu Mme O. Ataniyazova (Ouzbékistan) présidente pour un mandat d'un an.

Le Comité a été informé des travaux de l'UIP dans le domaine de la santé et de l'action du Groupe consultatif de l'UIP sur la santé (2006-2025), qui s'est attaché pendant près de vingt ans à promouvoir l'équité en matière de santé et à lever les obstacles à l'accès aux services de santé. Dans le droit fil de

ces efforts, le Comité a examiné l'action parlementaire en faveur de la couverture sanitaire universelle (CSU), dans le cadre du suivi de la résolution de l'UIP de 2019 intitulée *Réaliser l'objectif de couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé*. Le Comité a passé en revue diverses modalités d'action, en soulignant l'importance d'enrichir les données mondiales par des exemples de bonnes pratiques et d'action parlementaire au niveau national, tout en tenant compte des différents contextes nationaux. Il a souligné l'importance de la coopération – en particulier en période de crise – ainsi que de l'équité et de la résilience en tant que priorités transversales, tout en reconnaissant la nécessité de concentrer ses efforts sur un nombre restreint de priorités à fort potentiel d'impact. Le Comité a demandé au Secrétariat de l'UIP d'élaborer une feuille de route en vue de la mise en œuvre d'activités préparatoires à la prochaine Réunion de haut niveau des Nations Unies sur la couverture sanitaire universelle de 2027.

Le Comité a également examiné les résultats de son dialogue avec des partenaires techniques sur la santé sexuelle et procréative et les droits connexes, l'un des domaines les plus controversés de la santé publique, marqué par la fragmentation de l'architecture et du financement mondiaux de la santé, des politiques régressives, la dévalorisation de la science et la marginalisation croissante des questions relatives à la santé sexuelle et procréative et aux droits connexes dans un contexte de crises multiples. Les échanges ont mis en évidence de nombreuses priorités en matière de santé sexuelle et procréative et de droits connexes, soulignant la complexité de leurs interconnexions et la nécessité de les articuler avec des questions structurelles liées à l'équité, à la résilience et aux contextes sociaux et économiques. Le Comité a insisté sur la nécessité d'être à l'écoute des citoyens, de coopérer avec eux, de mettre l'accent sur les jeunes et de promouvoir l'éducation et la sensibilisation. Il a présenté des exemples de lois qui permettent de protéger les droits, de combattre les pratiques préjudiciables et d'améliorer l'accès aux services de santé sexuelle et procréative et aux droits connexes, notamment grâce à une harmonisation au niveau régional.

Enfin, le Comité a examiné son plan de travail pour l'année à venir, notamment en ce qui concerne la santé des adolescents et le resserrement des liens avec les parlements par le biais de visites sur le terrain.

## Rapport du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 216<sup>e</sup> session  
(Genève, 23 octobre 2025)*

Le 21 août 2025, le Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent a organisé un webinaire pour marquer la Journée internationale du souvenir en hommage aux victimes du terrorisme. Cet événement était axé sur l'éducation en tant qu'outil de prévention, de réconciliation et d'autonomisation. Il a réuni des représentants d'une vingtaine de parlements nationaux, ainsi que des experts d'organisations internationales, de la société civile et des victimes du terrorisme, qui ont partagé leurs expériences et leurs points de vue. Les débats ont souligné que l'éducation doit aller au-delà des approches axées sur la sécurité afin de promouvoir l'inclusion, l'égalité et la pensée critique, renforçant ainsi la cohésion sociale et la résilience. Les participants ont souligné l'importance d'intégrer les voix et les témoignages des victimes dans les systèmes éducatifs afin de rétablir la dignité et de contrer les discours extrémistes. Le débat a également mis en évidence le rôle crucial des parlements en ce qui concerne la protection du droit à l'éducation, l'allocation de ressources adéquates et les mesures visant à garantir que les écoles restent des lieux sûrs, même dans des contextes touchés par le terrorisme. La session a conclu qu'il était essentiel d'investir dans l'éducation et d'amplifier la voix des victimes pour prévenir la radicalisation, favoriser la guérison et protéger l'avenir commun de l'humanité.

Au cours de la 151<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, le Groupe a tenu sa dix-neuvième réunion le 19 octobre 2025. La réunion était présidée par Mme M. Guerra Castillo (Mexique), Présidente du Groupe. Dans son allocution d'ouverture, elle a souligné le rôle essentiel du Groupe en tant que plateforme de dialogue parlementaire et d'échange de politiques dans la lutte mondiale contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Elle a noté que le terrorisme continue d'évoluer, exploitant les crises humanitaires, sociales et environnementales, et a appelé à un leadership parlementaire fort, ancré dans la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit.

Le Secrétaire général de l'UIP, M. M. Chungong, a ensuite formulé des remarques liminaires dans lesquelles il a réaffirmé la volonté de l'UIP d'aider les parlements à élaborer des réponses efficaces et fondées sur les droits pour lutter contre le terrorisme. Il a salué l'engagement constant du Groupe à soulever l'un des défis les plus complexes au monde et a loué le leadership de la Présidente, qui a su maintenir le Groupe actif et axé sur les résultats. Il a souligné que le terrorisme était de plus en plus lié aux crises sociales, économiques et environnementales, citant le Sahel comme une région où la dégradation de l'environnement, l'insécurité et le manque d'opportunités ont créé les conditions propices aux déplacements de population et à la radicalisation. M. Chungong a insisté sur le rôle indispensable des parlements dans l'élaboration de réponses au moyen de la législation, du contrôle et de l'allocation des ressources, et a souligné que la véritable sécurité devait reposer sur l'inclusion et les opportunités.

Le Groupe a ensuite organisé une audition d'experts sur les changements climatiques, la raréfaction des ressources et l'extrémisme violent, en mettant l'accent sur les risques pour la sécurité, les déplacements de population et les communautés découlant de la dégradation de l'environnement. M. S. Stroobants (Institut pour l'économie et la paix (IEP)) a présenté les conclusions du Rapport sur les menaces écologiques de l'IEP, qui montrent que les pressions écologiques, en particulier en Afrique subsaharienne et dans la région MENA, sont de plus en plus liées aux conflits et à l'instabilité. Il a expliqué que les changements climatiques agissent comme un "amplificateur de menaces", intensifiant les vulnérabilités engendrées par la pénurie alimentaire et d'eau, la faiblesse de la gouvernance et la pression démographique. Le Sahel a été identifié comme un point chaud mondial où convergent la dégradation de l'environnement, l'insécurité et la gouvernance déficiente, créant ainsi des conditions propices au recrutement d'extrémistes. M. Stroobants a souligné l'importance de renforcer la résilience grâce au Cadre de la paix positive de l'IEP.

Mme C. Wong (Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)) a confirmé ces conclusions, décrivant les changements climatiques comme un multiplicateur de risques qui aggrave l'instabilité et offre aux groupes extrémistes la possibilité d'exploiter les crises liées aux ressources et les lacunes en matière de gouvernance. Elle a présenté des exemples de la Somalie, du Mali et du Sahel, où des groupes armés ont transformé les pressions environnementales en moyens de pression économiques et politiques. S'appuyant sur l'étude *Journey to Extremism* (Le chemin vers l'extrémisme) du PNUD, elle a souligné que le manque d'opportunités économiques, et non l'idéologie, est le principal moteur de recrutement dans les groupes violents. Mme Wong a réclamé un meilleur accès au financement de l'action climatique dans les contextes fragiles et des programmes de réintégration incluant des moyens de subsistance résilients aux changements climatiques, soulignant le travail du PNUD avec la Commission du bassin du lac Tchad pour aider les populations déplacées à rentrer chez elles.

La réunion s'est ensuite penchée sur la mise en œuvre de l'*Appel du Sahel*. La Présidente a présenté l'approche globale de l'initiative, qui intègre cinq domaines prioritaires : la sécurité, l'éducation, l'environnement, la communauté et le développement. Elle a souligné la nécessité de nommer de nouveaux facilitateurs pour la commission ad hoc, et les membres suivants ont été proposés : M. J.O. Makali (Kenya) pour la sécurité, Mme R. Abouras (Libye) pour le développement, M. A. Alharbi (Arabie saoudite) pour l'éducation, Mme A. Rasheed (Maldives) pour la communauté, et Mme L. Saint-Paul (France) pour l'environnement.

La Présidente a également proposé que les membres du Groupe entreprennent des visites parlementaires dans les pays du Sahel dans le cadre de l'initiative de l'*Appel du Sahel*. Ces visites permettraient d'établir un dialogue direct avec les parlements nationaux afin de mieux comprendre les défis locaux, de partager les expériences et de renforcer la coopération en matière de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent. Les missions auraient pour objectif de promouvoir la confiance, la visibilité et l'action conjointe, compte tenu notamment de la capacité limitée de nombreux parlements sahéliens à participer aux activités de l'UIP. Elles comprendraient également des échanges avec les dirigeants locaux, la présentation du Cadre de paix positive et l'étude de la manière dont des programmes ayant fait leurs preuves, tels que l'initiative d'éducation et de réadaptation de la Dr Fatima Akilu au Nigéria, pourraient être reproduits dans d'autres pays. Cette proposition reflète la volonté du Groupe de mener une collaboration pratique et sur le terrain afin de renforcer la paix, le développement et la résilience dans la région.

Le 20 octobre 2025, le Groupe a organisé une réunion-débat sur l'interaction complexe entre migration, terrorisme et criminalité transnationale organisée. Le débat a souligné que ce défi mondial concerne principalement l'exploitation des personnes déplacées, en particulier des enfants non accompagnés, par des réseaux criminels.

La Présidente a constaté que les discours politiques et médiatiques associent souvent migration, insécurité et terrorisme, occultant ainsi les causes structurelles implicites telles que la pauvreté et les changements climatiques. Les experts ont fourni des informations essentielles : M. A. Luzzi (ONUDC) a décrit l'émergence d'"écosystèmes terroristes et criminels" et la frontière de plus en plus floue entre le financement du terrorisme et la criminalité organisée, en particulier au Sahel, et a appelé à la création de "réseaux de légalité" fondés sur les droits de l'homme. Mme S. Kuzucu (HCR) a souligné que les mesures de lutte contre la traite des êtres humains ne doivent pas fragiliser le droit d'asile, citant la directive européenne sur la protection temporaire comme un exemple positif. Elle a insisté sur le fait qu'une gouvernance efficace des migrations repose sur trois piliers : la protection, la prévention et le partenariat. M. S. Stroobants (IEP) a présenté des données réfutant le lien supposé entre migration et terrorisme, et a noté que la radicalisation se produit souvent rapidement parmi les populations marginalisées. Il a plaidé en faveur du renforcement de la résilience institutionnelle par la promotion de la Paix positive.

Le débat s'est ensuite orienté vers les perspectives régionales et les solutions pratiques. Les représentants de la région du Sahel ont décrit comment le trafic illicite d'or, de carburant et d'autres ressources continue de financer le terrorisme, appelant à la création d'un comité permanent au sein de l'UIP et à une coordination plus étroite avec les mécanismes régionaux tels que l'Alliance des États du Sahel (AES). D'autres délégués ont souligné le lourd tribut humain et économique du terrorisme en Asie et en Europe, ainsi que la nécessité urgente d'harmoniser les cadres juridiques, de lutter contre la corruption et de protéger les groupes vulnérables contre l'exploitation par les réseaux criminels. Pour conclure la session, la Présidente a souligné que ces menaces transnationales nécessitent une action internationale immédiate et coordonnée, et que les parlements doivent montrer la voie en adoptant une législation forte pour protéger les migrants, lutter contre le blanchiment d'argent et démanteler les réseaux de traite des êtres humains.

La Présidente du Groupe a également souligné la nécessité de renforcer les interventions humanitaires fondées sur la solidarité, la dignité et le partage des responsabilités. Elle a mis en avant le rôle essentiel des parlements dans la protection des migrants et des personnes déplacées par le terrorisme et l'extrémisme violent, ainsi que dans la promotion de cadres législatifs qui défendent les droits de l'homme et les principes humanitaires. Elle a appelé la communauté internationale à placer l'action humanitaire au cœur des stratégies mondiales de sécurité, reconnaissant qu'une paix durable ne peut être atteinte sans compassion, sans inclusion et sans protection pour les personnes les plus touchées par les conflits et l'instabilité. La Présidente a également proposé que cette priorité se reflète dans les résultats du débat général de la 151<sup>e</sup> Assemblée, afin de garantir que la protection humanitaire reste au cœur du programme mondial de l'UIP.

## Rapport du Groupe de travail sur la science et la technologie

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 216<sup>e</sup> session  
(Genève, 23 octobre 2025)*

Le Groupe de travail sur la science et la technologie a tenu deux séances – une en ligne, le 16 juin 2025, et une à Genève, le 21 octobre 2025. Au moins dix membres ont participé à chaque séance, en présentiel ou à distance.

Lors de la séance du 16 juin 2025, les nouveaux membres du Groupe de travail ont examiné la *Charte de l'UIP sur l'éthique de la science et de la technologie*. Les membres ont discuté de stratégies visant à promouvoir et à diffuser la Charte au sein de leur parlement national respectif, avec une attention particulière portée à son application dans des domaines émergents tels que l'intelligence artificielle (IA). Ils ont échangé des vues sur la manière d'intégrer les principes éthiques de la Charte dans les législations et ont souligné l'importance de renforcer la coopération entre les parlements et la communauté scientifique. Le Secrétariat de l'UIP a également donné des informations aux membres sur la session des Écoles de la science au service de la paix, destinée au personnel parlementaire, consacrée au thème *Comprendre l'intelligence artificielle (IA) et ses répercussions sur les travaux parlementaires : IA, conscience humaine et éthique*, qui s'est déroulée du 5 au 9 mai 2025 au Centre international de rayonnement synchrotron pour les sciences expérimentales et appliquées au Moyen-Orient (SESAME), à Allan (Jordanie).

Lors de sa séance du 21 octobre, le Groupe de travail a tenu une discussion générale sur les actions menées par les parlements en matière de science et de technologie, au cours de laquelle les membres ont échangé des données d'expérience et des bonnes pratiques en vigueur dans leur parlement respectif. Des membres d'Algérie, des Émirats arabes unis, du Kenya, des Maldives, de la Suède, de la Thaïlande, de l'Uruguay et du Zimbabwe ont présenté des initiatives nationales et des cadres institutionnels pour intégrer la science dans les travaux parlementaires, par exemple l'établissement de services de recherche destinés aux parlementaires, des stratégies d'innovation pilotées par l'IA, des partenariats avec des universités, la transformation numérique des systèmes parlementaires et la législation sur la cybersécurité et la protection des données. Ils ont souligné l'importance des politiques fondées sur des données probantes, des connaissances scientifiques et de l'accès équitable aux technologies numériques. Ils ont reconnu que les parlements devaient veiller à ce que les avancées technologiques se fondent sur l'éthique, l'inclusion et les droits de l'homme.

Les membres ont souligné que la question de l'eau était un domaine clé des actions menées par les parlements et une priorité de longue date du Groupe de travail. Ils sont convenus de fonder leurs actions sur cette question grâce à une attention et une coopération renouvelées en la matière. Ils ont décidé de faire de la question de l'eau un domaine prioritaire, qu'il conviendrait de développer en coopération avec l'ONU et en tant que thème de suivi de la première édition des Écoles de la science au service de la paix de l'UIP sur la question de l'eau.

Mme Sonia Koeppel, Secrétaire de la Convention de l'ONU sur l'eau, a livré un exposé sur les défis mondiaux liés à l'eau et le rôle important de la science, des données et de l'IA dans la promotion d'une gestion durable et pacifique de l'eau. Elle a souligné que les technologies ne suffisent pas à elles seules et qu'elles doivent être accompagnées de mesures législatives rigoureuses, de budgets adéquats et d'un contrôle parlementaire rigoureux pour garantir un accès équitable à l'eau potable et à l'assainissement. Elle a souligné que plus de 60 % des ressources mondiales en eau douce sont partagées entre les frontières, ce qui nécessite une coopération transfrontière efficace et des cadres juridiques pour prévenir les conflits et gérer les ressources de manière équitable. Elle a invité les membres à participer à l'atelier mondial sur les technologies des secteurs de l'IA et de l'eau en mai 2026 à Genève, et à la Conférence des Nations Unies sur l'eau, qui se tiendra en décembre 2026 aux Émirats arabes unis.

Le Groupe de travail a tenu une discussion approfondie sur l'évolution rapide de l'IA et ses effets sur la gouvernance, la démocratie et les droits de l'homme. Les membres ont noté que l'IA influençait de plus en plus tous les domaines de la vie publique – de l'éducation aux soins de santé en passant par la sécurité nationale et l'intégrité des élections – et sont convenus que les parlements devaient se doter d'outils pour exploiter les possibilités offertes tout en luttant contre les risques. Les membres ont fait part de leurs expériences nationales respectives en mettant en avant les initiatives visant à exploiter l'IA à des fins d'innovation tout en réglementant son utilisation sur le plan éthique. La discussion a souligné l'importance de la transparence, de la redevabilité, du contrôle humain et de l'inclusion dans le développement et le déploiement de l'IA. Bien que l'IA puisse grandement améliorer l'efficacité, plusieurs membres ont averti qu'elle risquait également de creuser les inégalités et de favoriser la diffusion d'informations mensongères si elle n'était pas réglementée. Les membres se sont accordés sur le fait que les parlements doivent jouer un rôle proactif dans l'établissement de normes éthiques et juridiques en matière d'IA, afin qu'elle favorise le bien-être humain.

Le Groupe de travail a rappelé que la *Charte de l'UIP sur l'éthique de la science et de la technologie* constitue un cadre visant à aider les parlementaires à définir les dimensions éthiques des avancées scientifiques et technologiques. Ils ont souligné que la portée et la complexité de l'IA appelaient un cadre plus détaillé et spécifique. Ils sont convenus d'élaborer une annexe à la Charte portant sur l'éthique de l'IA, qui traduirait les principes éthiques en orientations concrètes destinées aux législateurs sur la politique et la législation relatives à l'IA, en conformité avec les principes de dignité humaine, d'égalité, de transparence, de redevabilité et de coopération internationale prônés par la Charte. Les membres ont décidé de nommer M. N. In-na (Thaïlande) rapporteur pour l'annexe et ont rappelé l'obligation incombant aux parlements de veiller à ce que les technologies d'IA soient utilisées pour bénéficier aux sociétés tout en préservant les droits des citoyens et leurs valeurs.

Deux experts invités ont contribué à la discussion sur l'IA. M. Patrick Glauner, professeur de technologies d'IA à l'Institut de technologie de Deggendorf (Allemagne), a insisté sur le fait que l'IA transforme rapidement tous les secteurs de la société et que les parlements doivent veiller à ce que la législation suive le rythme des évolutions technologiques. Il a mis en garde contre le fait que l'absence de contrôle efficace pourrait conduire à des violations de règles éthiques, à des discriminations et à la méfiance du public. Il a exhorté les parlements à exercer un contrôle proactif et à coopérer au niveau

international pour réglementer l'IA. M. Glauner a exposé les principales préoccupations en matière d'éthique, notamment les biais algorithmiques, l'usage des données à mauvais escient et l'opacité des systèmes d'IA, et il a appelé les parlements à promouvoir la transparence, la redevabilité et l'intelligibilité dans les systèmes d'IA. Il a recommandé aux parlements nationaux de renforcer leurs capacités par des commissions spécialisées et des collaborations avec la communauté scientifique et des experts. Il s'est en outre félicité de la décision du Groupe de travail d'assortir la Charte d'une annexe sur l'éthique de l'IA, précisant qu'un tel cadre pourrait permettre d'assurer une cohérence mondiale dans la gouvernance responsable de l'IA.

M. Avinash Bikha, chargé de projet au Centre pour l'innovation au parlement de l'UIP, a présenté les travaux conduits par le Centre dans le domaine de l'IA, en se concentrant sur deux axes principaux : l'IA au service de l'élaboration des politiques, en vue d'une législation et d'un contrôle responsables de l'IA, et l'IA au parlement, en vue d'améliorer les travaux parlementaires, la transparence et la participation des citoyens. Les initiatives clés comprennent la série de webinaires intitulés *Transformer les parlements* (depuis 2021), qui mettent un accent croissant sur l'IA, le résumé *Utiliser l'IA générative dans les parlements* (2024), les *Lignes directrices pour l'IA dans les parlements* (2024), et les *Scénarios d'utilisation de l'IA dans les parlements* (2024), qui présentent 65 applications concrètes de l'IA à travers le monde. Il a cité des exemples de la manière dont les parlements appliquent déjà l'IA, notamment par la reconnaissance vocale, la traduction automatique, la recherche et le marquage de documents assistés par l'IA, ainsi que les assistants en ligne qui améliorent l'accès des citoyens à l'information. Un cadre de maturité en matière d'IA visant à aider les parlements à évaluer et à planifier l'adoption de l'IA est en cours d'élaboration. Les efforts de l'UIP visent à garantir que l'IA soit utilisée de manière éthique et transparente pour renforcer la gouvernance démocratique et améliorer les processus législatifs et le dialogue entre les parlements et les citoyens.

Enfin, les membres se sont dits satisfaits des discussions constructives et de la qualité des contributions des experts. Ils ont réaffirmé leur engagement à rester activement impliqués dans les futures réunions et activités du groupe de travail.

## Rapport du Groupe du partenariat entre hommes et femmes

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 216<sup>e</sup> session  
(Genève, 23 octobre 2025)*

Le Groupe du partenariat entre hommes et femmes a tenu sa 52<sup>e</sup> session les 18 et 22 octobre 2025. Étaient présents M. A. Almodóbar Barceló (Espagne), qui a présidé la session, Mme S. Mikayilova (Azerbaïdjan), M. M. Ali Sera (Indonésie) et Mme C. López Castro (Bureau des femmes parlementaires).

Conformément à son mandat, le Groupe a examiné la situation de la participation des femmes dans les parlements nationaux, ainsi que dans les organes et aux Assemblées de l'UIP. Il a notamment examiné la composition des délégations à la 151<sup>e</sup> Assemblée. Au 22 octobre 2025, 36,9% des délégués à l'Assemblée étaient des femmes (voir [ci-dessous](#)), ce qui est légèrement inférieur à la dernière Assemblée et supérieur aux cinq Assemblées précédentes. À la présente Assemblée, 39 délégations sur 132 (29,5 %) respectaient un équilibre entre les sexes, c'est-à-dire qu'elles étaient composées de 40 à 60 % de femmes ou d'hommes. Ce pourcentage est légèrement plus bas que lors de la dernière Assemblée, où 38,6 % des délégations (49 sur 127) présentaient un tel équilibre. Les 39 délégations mixtes susmentionnées qui ont participé à la 151<sup>e</sup> Assemblée sont énumérées [ci-dessous](#).

Sur les 132 délégations présentes, 121 étaient composées d'au moins deux délégué(e)s, dont neuf étaient exclusivement masculines (6,4 %). En outre, deux délégations de deux délégué(e)s ou plus étaient entièrement composées de femmes. Les 11 délégations non mixtes étaient celles des Parlements de l'Autriche, du Bélarus, du Brésil, de la Croatie, de la Géorgie, du Libéria, de la Malaisie, de Maurice, de la Palestine, de Saint-Marin et du Yémen. En outre, lors de cette Assemblée, 11 délégations ne comportaient qu'un seul membre, et quatre délégations font l'objet de sanctions.

Le Groupe s'est félicité de la publication de la deuxième édition du *Guide pour une Assemblée prenant en compte l'égalité des sexes*, élaboré par les Champions internationaux de l'égalité des sexes (IGC), en collaboration avec l'UIP et Women at the table. Il s'agit d'un guide pratique visant à créer un environnement inclusif et favorable à la participation des femmes et à faire en sorte que les Assemblées

tiennent leurs promesses en matière d'égalité des sexes. Il inclut bon nombre des politiques pionnières que l'UIP s'est employée à promouvoir au fil des ans, notamment grâce aux travaux du Groupe de partenariat entre hommes et femmes. Le Groupe a encouragé les Parlements membres à appliquer l'outil dans leur propre pays, en s'inspirant des bonnes pratiques énoncées.

Le Groupe a en outre fait le point sur les mesures prises pour mettre en œuvre la *Politique visant à prévenir et à éliminer le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des Assemblées et autres événements de l'UIP*. Dans le cadre des efforts déployés par l'UIP pour prévenir le harcèlement, la Politique a bénéficié d'une visibilité accrue à cette Assemblée, notamment par des messages sur des épinglettes, et une formation de lutte contre le harcèlement a été dispensée pour la première fois aux participants de l'Assemblée. Le Groupe a par ailleurs recommandé aux Parlements membres de solliciter l'UIP pour dispenser des formations similaires à l'intention de leurs parlementaires et des membres de leur personnel parlementaire.

Comme le prévoit la Politique, le Groupe a évalué sa mise en œuvre deux ans après son adoption (voir [ci-dessous](#)). Il a relevé que 11 incidents avaient été traités depuis l'adoption de la politique. Les incidents signalés portaient sur des cas de harcèlement, notamment sexuel. Le mécanisme de signalement informel prévu dans la Politique a été utilisé dans tous les cas. Les personnes ayant subi les actes de harcèlement, y compris de harcèlement sexuel, ont été placées au centre du processus : leur anonymat et leurs souhaits ont été respectés. Tous les auteurs présumés ont été identifiés, des mesures ont été prises pour protéger les personnes ayant signalé des incidents lors des Assemblées, et des notifications du Secrétaire général et des points focaux anti-harcèlement ont été envoyées aux personnes concernées, lorsque cela était nécessaire, pour éviter une aggravation du préjudice. Tous les incidents ont été enregistrés pour permettre d'identifier les éventuels schémas répétitifs ou les problèmes systémiques et pour élaborer des stratégies préventives ciblées si nécessaire.

Conformément à son mandat visant à promouvoir la participation des femmes dans les parlements nationaux, le Groupe a mené des dialogues avec deux délégations de parlements comptant moins de 10 % de femmes – la Gambie et le Nigéria – afin d'examiner les moyens d'améliorer la situation après une baisse de la représentation des femmes.

Le Groupe a eu un dialogue fructueux avec la délégation de la Gambie, conduite par le Vice-Président du Parlement. À la suite des élections de 2022, les femmes occupent désormais 5 des 58 sièges du Parlement, soit 8,6 % des membres, contre 10,3 % lors des élections de 2017. En 2022, seuls 8 % des candidats étaient des femmes et, sur les 19 femmes en lice, 3 ont été élues, une seule représentant un parti politique, les deux autres s'étant présentées sans étiquette.

La délégation a indiqué que les normes sociales néfastes et les obstacles financiers demeuraient les principaux freins à la participation des femmes à la vie politique. Le soutien en faveur de l'adoption d'une législation sur les quotas de genre demeure limité. Il est donc essentiel de mener des actions de sensibilisation, de mobiliser les hommes favorables aux quotas et d'encourager les partis politiques à adopter librement des quotas pour remédier à la sous-représentation des femmes.

Le Groupe a indiqué que l'UIP se tenait prête à soutenir les efforts du Parlement de Gambie en vue des élections de 2027.

Le Groupe a également rencontré la délégation du Nigéria, où la représentation des femmes à l'issue des élections de 2023 était tombée à tout juste 3,9 % des sièges à la Chambre des représentants et 2,8 % au Sénat. Il s'agissait du quatrième dialogue que le Groupe tenait avec le Nigéria, après ceux qui avaient eu lieu lors des 144<sup>e</sup>, 145<sup>e</sup> et 147<sup>e</sup> Assemblées. La délégation nigériane a réitéré les défis persistants auxquels les femmes sont confrontées pour obtenir le soutien de leur famille et de leur parti politique afin de se présenter aux élections et de rester dans la vie politique. Les stéréotypes de genre, combinés à un soutien financier restreint, constituent les principaux obstacles à l'égalité des chances pour les femmes. La délégation a indiqué qu'un projet de loi visant à modifier la Constitution afin de réserver des sièges aux femmes au Parlement était en cours d'examen dans les deux chambres. Outre ce projet de loi, il était important de veiller à ce que les partis politiques s'ouvrent aux femmes et deviennent plus sensibles à la question du genre. Des efforts de sensibilisation étaient en cours et le rôle de l'UIP serait essentiel pour garantir un large soutien parmi les parlementaires et les autres dirigeants politiques afin d'assurer l'adoption du projet de loi.

Le Groupe s'est félicité des efforts en cours pour modifier la Constitution du Nigéria afin de réserver des sièges aux femmes, ainsi que de la demande de la délégation visant à obtenir le soutien de l'UIP afin de renforcer la volonté politique des partis politiques et des décideurs. Le Groupe s'est engagé à donner suite à cette demande, notamment en étudiant la possibilité d'envoyer une délégation de haut niveau de l'UIP au Nigéria.

## Statistiques du Groupe de partenariat entre hommes et femmes

### Composition des délégations participants aux huit dernières Réunions statutaires de l'UIP (Nusa Dua mars 2022-présent)

Réunion	Nombre total de délégué(e)s	Nombre total/pourcentage de délégué(e)s		Nombre total de délégations	Nombre total/pourcentage des délégations exclusivement masculines (2 membres ou plus)		Nombre total des délégations exclusivement féminines (2 membres ou plus)	Nombre total de délégations non-mixtes (2 membres ou plus)	Délégations formées d'un seul parlementaire
Genève (22/10/2025)	593	219	36,9	132	9	7,4	2	11	11
Tachkent (04/2025)	682	254	37,2	127	10	8,1	4	14	4
Genève (10/24)	615	224	36,4	129	7	5,8	2	9	9
Genève (03/24)	703	252	35,8	142	15	11,4	2	17	10
Luanda (10/23)	600	217	36,2	128	10	8,3	3	13	8
Manama (03/23)	661	228	34,5	136	21	16	3	24	5
Kigali (10/22)	553	196	35,4	120	14	12,6	4	18	9
Nusa Dua (03/22)	393	153	38,9	101	13	14,4	3	16	11

#### Délégations non mixtes composées de plus d'un membre présentes à Genève (au 22 octobre 2025)

N°	Pays	Genève Oct25			Tachkent Avr25			Genève Oct24			Genève Mar24			Luanda Oct23			Manama Mar23			Kigali Oct22			Nusa Dua Mar22		
		Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
1	Autriche	4	0	4	2	2	4	1	3	4	2	3	5	1	2	3	1	4	5	2	3	5	3	2	5
2	Bélarus	0	2	2	3	3	6	0	2	2	absent			1	1	2	1	2	3	0	1	1	0	2	2
3	Brésil	0	6	6	1	7	8	0	4	4	0	7	7	2	3	5	0	6	6	0	1	1	absent		
4	Croatie*	0	2	2	0	2	2	1	2	3	absent			1	1	2	1	1	2	2	1	3	1	0	1
5	Géorgie	0	2	2	1	2	3	absent			1	3	4	1	2	3	0	2	2	1	4	5	absent		
6	Libéria*	0	2	2	absent			0	2	2	absent			absent			1	1	2	suspendu			suspendu		
7	Malaisie	0	2	2	2	2	4	1	4	5	1	4	5	1	2	3	0	2	2	0	4	4	0	1	1
8	Maurice	2	0	2	absent			absent			absent			1	2	3	1	3	4	1	0	1	1	1	2
9	Palestine	0	2	2	2	2	4	2	2	4	1	3	4	1	1	2	1	5	6	0	1	1	absent		
10	Saint-Marin	0	4	4	2	2	4	1	3	4	2	2	4	absent			2	1	3	absent			1	2	3
11	Yémen*	0	4	4	absent			0	6	6	0	4	4	0	4	4	0	4	4	0	6	6	0	5	5

#### Délégations composées d'un seul membre présentes à Genève (au 22 octobre 2025)

N°	Pays	Genève Oct25			Tachkent Avr25			Genève Oct24			Genève Mar24			Luanda Oct23			Manama Mar23			Kigali Oct22			Nusa Dua Mar22		
		Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
1	Bénin	1	0	1	absent			5	5	10	2	5	7	1	3	4	absent			1	3	4	0	2	2
2	Bosnie-Herzégovine	0	1	1	2	1	3	1	2	3	0	1	1	absent			absent			absent			absent		
3	Costa Rica	0	1	1	absent			absent			absent			absent			absent			absent			absent		
4	Tchéquie	1	0	1	1	3	4	2	3	5	1	3	4	2	3	5	1	4	5	1	3	4	1	3	4
5	Estonie	0	1	1	2	0	2	3	2	5	3	2	5	3	1	4	3	1	4	3	1	4	3	1	4
6	Jamaïque*	0	1	1	absent			0	1	1	non affilié														
7	Japon	0	1	1	1	5	6	1	1	2	2	4	6	1	5	6	1	5	6	1	5	6	0	4	4
8	Kazakhstan	1	0	1	2	3	5	absent			2	6	8	absent			1	1	2	1	0	1	2	1	3
9	Luxembourg	0	1	1	1	2	3	absent			0	1	1	absent			absent			absent			absent		
10	Seychelles	0	1	1	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	0	3	3	0	2	2	1	1	2
11	Ouganda	0	1	1	2	3	5	1	5	6	2	6	8	4	6	10	3	6	9	3	8	11	3	4	7

\* Délégations faisant l'objet de sanctions à la 151<sup>e</sup> Assemblée, conformément à l'art. 10.4 et 15.2.c des Statuts de l'UIP, en raison de leur composition comprenant exclusivement des représentants du même sexe pour deux Assemblées consécutives.

## 52<sup>e</sup> session du Groupe de partenariat entre hommes et femmes

Genève (Suisse), 22 octobre 2025

### Délégations avec 40 à 60 % de femmes parlementaires

Le Groupe du partenariat entre hommes et femmes promeut la parité hommes-femmes au sein des délégations des Parlements membres de l'UIP aux Assemblées et a décidé de donner de la visibilité à celles qui sont composées au minimum de 40 % et au maximum de 60 % de chaque sexe.

Les pays ci-dessous sont ordonnés selon le pourcentage de femmes parlementaires dans leurs délégations à la 151<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP.

Il y a un total de 39 délégations équilibrées sur 132 (29,5 %) parmi les Membres de l'UIP qui sont présents à la 151<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP (au 22 octobre 2025) comparé à un total de 47 délégations équilibrées sur 127 (37 %) parmi les Membres de l'UIP qui avaient participé à la 150<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP.

#### Pays avec 40 à 49,9 % de femmes parlementaires (10) :

Guinée équatoriale	40 %	France	44 %
Maldives	43 %	Kenya	44 %
Oman	43 %	Namibie	44 %
Roumanie	43 %	Türkiye	44 %
Afrique du Sud	44 %	Philippines	45 %

#### Pays avec 50 % de femmes parlementaires (20) :

Bahamas	Nouvelle-Zélande
Burundi	Niger
Émirats arabes unis	Norvège
Ghana	Pays-Bas
Grèce	Qatar
Hongrie	République démocratique populaire lao
Liechtenstein	Serbie
Lituanie	Turkménistan
Mauritanie	Uruguay
Monaco	Zimbabwe

#### Pays avec 50,1 à 60 % de femmes parlementaires (9) :

Royaume-Uni	56 %	Azerbaïdjan	60 %
Canada	57 %	Finlande	60 %
Pologne	57 %	Irlande	60 %
Angola	60 %	Ouzbékistan	60 %
Australie	60 %		

\*\*\*\*\*

### Mise en œuvre de la politique de lutte contre le harcèlement de l'UIP

À l'initiative du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, la [Politique visant à prévenir et à éliminer le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des Assemblées et autres événements de l'UIP](#) (la Politique) a été approuvée par le Conseil directeur lors de la 147<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, tenue en Angola en octobre 2023. Elle vise à garantir que toute personne puisse participer aux Assemblées et autres événements de l'UIP dans un environnement inclusif, respectueux et sûr, exempt de toute forme de harcèlement, y compris sexuel.

La Politique prévoit que le Groupe du partenariat entre hommes et femmes de l'UIP doit présenter tous les deux ans aux Membres de l'Organisation un rapport sur sa mise en œuvre, exposant les résultats obtenus et les orientations à venir.

Le présent rapport répond à cette obligation en se concentrant sur la mise en œuvre de la Politique pour la période 2024-2025.

## Introduction

La [Politique visant à prévenir et à éliminer le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des Assemblées et autres événements de l'UIP](#) s'applique à toute personne participant aux Assemblées ou à d'autres événements de l'UIP, y compris les parlementaires et les collaborateurs des Parlements membres de l'UIP, les Membres associés et les Observateurs, le personnel du Secrétariat de l'UIP (ce qui inclut le personnel lui-même, les collaborateurs externes et les stagiaires), les membres des missions diplomatiques, les experts, les conseillers, les consultants, les personnes invitées, les employés du Parlement hôte et ceux des entreprises extérieures chargées des événements et toutes les personnes y assistant ou y intervenant à quelque titre que ce soit.

La Politique énonce les principes éthiques et professionnels exigeants qui doivent guider le comportement de tous les participants, dans un environnement fondé sur la tolérance zéro à l'égard du harcèlement. Elle met particulièrement l'accent sur la prévention du harcèlement, sur la résolution rapide et efficace des incidents, ainsi que sur le soutien et l'assistance à fournir aux personnes concernées qui signalent des faits de harcèlement. La Politique définit les responsabilités spécifiques du groupe de lutte contre le harcèlement, ainsi que les procédures d'enquête et de résolution des cas, et les mécanismes visant à établir les responsabilités.

Afin de faciliter la mise en œuvre effective de la Politique, le Groupe du partenariat entre hommes et femmes a élaboré un plan de mise en œuvre, qui a servi de cadre aux actions menées ces deux dernières années pour en assurer l'application.

On trouvera ci-après un aperçu des initiatives menées et des résultats obtenus.

En 2024 et 2025, les efforts de mise en œuvre ont avant tout porté sur les Assemblées de l'UIP et les principales réunions de l'Organisation, notamment les Auditions parlementaires de l'UIP aux Nations Unies à New York, la Conférence mondiale des femmes parlementaires, la deuxième Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel, le Sommet des présidentes de parlement, la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement et les Conférences mondiales des jeunes parlementaires.

## Formation et sensibilisation

La Politique précise que la prévention du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, exige une vision commune des valeurs et des attentes de chaque personne, afin que tous les participants aux Assemblées et événements de l'UIP aient conscience des conséquences possibles de leurs positions, de leurs comportements et de leurs interactions. Pour atteindre cet objectif, l'accent est mis sur la sensibilisation et la formation.

En 2024-2025, de nombreuses mesures ont été prises pour faire connaître la Politique à l'ensemble des participants et favoriser l'application du principe de tolérance zéro à l'égard du harcèlement, y compris sexuel.

### *Communication et sensibilisation*

Les informations relatives à la Politique sont disponibles sur le site web de l'UIP. Un code QR renvoyant à la Politique a également été créé afin d'en faciliter l'accès et la diffusion.

Lors de leur inscription aux Assemblées et aux autres grandes réunions de l'UIP, tous les délégués et participants doivent désormais s'engager à respecter la Politique. Le Guide et l'application mobile de l'Assemblée contiennent désormais des informations sur la Politique ainsi que sur le dispositif de prévention du harcèlement.

Des banderoles et affiches ont été placées en évidence à chaque Assemblée et événement, rappelant aux participants que "toute forme d'intimidation, de menace ou de harcèlement sexuel à l'encontre d'autres participants, de membres du Secrétariat de l'UIP ou d'autres personnels ne saurait être tolérée". Cette communication invite les participants à signaler tout acte de harcèlement aux points focaux désignés, en écrivant à [speakout@jpu.org](mailto:speakout@jpu.org).

Lors des Assemblées et des réunions mondiales, il est demandé aux présidents de séance de rappeler la Politique au début de chaque réunion.

De manière plus générale, la Politique est désormais systématiquement intégrée à tous les accords conclus entre l'UIP et les parlements qui accueillent des événements ou des activités de renforcement des capacités de l'Organisation.

### *Formations et séances de renforcement des compétences*

Une formation obligatoire en ligne, à rythme individuel, sur la prévention du harcèlement au travail a été dispensée à l'ensemble du personnel de l'UIP en anglais et en français. Cette formation explique comment reconnaître, prévenir et traiter les cas de discrimination et de harcèlement, y compris sexuel, sur le lieu de travail. Une formation en ligne spécifique destinée aux cadres de l'UIP a également été proposée. Elle met l'accent sur leur responsabilité de prendre des mesures adéquates, rapides et efficaces pour prévenir et répondre aux incidents de harcèlement. Au cours de la période couverte par le présent rapport, 48 membres du personnel et responsables de l'UIP ont suivi la formation en ligne.

Le personnel de l'UIP impliqué dans la mise en œuvre de la Politique lors des Assemblées et événements, ainsi que les personnes chargées de fournir un appui dans le cadre de la Politique — notamment les points focaux et les membres du groupe de lutte contre le harcèlement — ont bénéficié de séances de formation en présentiel consacrées à la lutte contre le harcèlement. Ces séances de formation visaient notamment à développer les compétences de communication avec les victimes et témoins de harcèlement et à apprendre à réagir de manière appropriée à différentes situations.

En outre, l'ensemble du personnel de l'UIP a bénéficié d'un cours en présentiel de deux heures, organisé en petits groupes, consacré à la lutte contre le harcèlement.

Lors de la 151<sup>e</sup> Assemblée, une séance de renforcement des compétences consacrée à la mise en œuvre de la Politique sera organisée et ouverte à tous les participants. Cette séance a pour objectif de promouvoir une vision commune de ce qui constitue ou peut être perçu comme du harcèlement, et de sensibiliser aux mécanismes de signalement mis en place lors des Assemblées de l'UIP.

### **Bilan des incidents signalés depuis l'adoption de la Politique**

Onze incidents ont été traités depuis l'adoption de la Politique. Jusqu'à présent, tous ont été traités dans le cadre de la procédure informelle prévue par la Politique.

Les incidents signalés concernaient des faits de harcèlement, y compris sexuel. Le mécanisme informel d'établissement de rapports prévu par la Politique a été appliqué dans tous les cas. La confidentialité des personnes ayant subi un harcèlement, y compris sexuel, ainsi que leurs souhaits, ont été respectés, les plaçant au cœur du processus. Tous les auteurs présumés ont été identifiés, des mesures ont été prises pour protéger les personnes ayant signalé des incidents au cours des Assemblées – lorsque ces faits étaient signalés pendant l'événement – et des notifications émanant du Secrétaire général et des points focaux chargés de la lutte contre le harcèlement ont été adressées aux personnes concernées, selon que de besoin, afin d'éviter tout nouveau préjudice. Tous les incidents ont été consignés afin de repérer d'éventuels schémas récurrents ou problèmes systémiques et d'élaborer, le cas échéant, des stratégies de prévention ciblées.

---

## **Plan d'action visant à atteindre la parité hommes-femmes dans les parlements**

*adopté lors de la Conférence mondiale des femmes parlementaires de l'UIP  
(Mexico, 14-15 mars 2025)*

*et que le Conseil directeur de l'UIP a fait sien à sa 216<sup>e</sup> session  
(Genève, 23 octobre 2025)*

### **Préambule**

L'Union interparlementaire (UIP) s'attache depuis longtemps à promouvoir la parité hommes-femmes au parlement, s'appuyant sur de nombreuses années de collecte de données et d'élaboration de cadres et de résolutions pour soutenir la participation des femmes à la vie parlementaire dans le monde. L'UIP est la source faisant autorité en matière de données, tant actuelles qu'historiques, sur la proportion de femmes dans les parlements et les postes qu'elles occupent. Elle a publié de nombreuses études sur l'égalité des sexes dans les parlements, notamment ses travaux novateurs sur les parlements sensibles au genre et sur le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes au parlement.

L'année 2025 marque un tournant. Depuis 40 ans, notamment par le biais de son Forum des femmes parlementaires, l'UIP œuvre pour remédier au déséquilibre hommes-femmes dans la représentation politique au sein des parlements nationaux. Lors de la Conférence mondiale des femmes parlementaires, qui s'est tenue à Mexico (Mexique) du 14 au 15 mars 2025, plus de 470 participants, dont 376 femmes et hommes parlementaires de 56 pays, se sont mis d'accord sur un plan d'action visant à atteindre la parité hommes-femmes dans les parlements. Cette vision reflète une perspective parlementaire sur la Recommandation générale n°40 (2024) du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) sur la représentation égale et inclusive des femmes dans les systèmes de prise de décision.

Ce plan d'action part du principe que la parité hommes-femmes est plus qu'une question de chiffres. Atteindre une représentation à égalité d'hommes et de femmes est un point de départ, mais il ne suffit pas d'élire plus de femmes. Les femmes et les hommes doivent également être en mesure d'exercer les mêmes niveaux de pouvoir. Dans les fonctions de direction et les commissions, ils doivent exercer une influence égale sur l'élaboration des politiques dans tous les domaines et sur l'établissement des ordres du jour parlementaires. En outre, les conditions de travail parlementaire doivent être inclusives et équitables afin de garantir que les femmes et les hommes puissent participer pleinement et sur un pied d'égalité à tous les aspects du travail parlementaire. Une culture de la parité est une culture exempte de sexisme, de harcèlement et de violence.

### Objectifs du plan d'action

La participation des femmes à la vie politique est un droit humain et est essentielle pour promouvoir la justice et l'égalité des sexes. Sans la participation pleine et égale des femmes, il n'est pas possible d'instaurer la démocratie, de garantir la paix ou de promouvoir le développement durable. Pendant trop longtemps, les femmes ont été empêchées d'être des partenaires à part entière dans la prise de décisions, notamment au parlement. L'heure est venue d'adopter un nouveau modèle de gouvernance fondé sur le partage du pouvoir sur un pied d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce plan d'action reconnaît trois dimensions de la parité hommes-femmes dans les parlements : la parité en nombre, la parité en termes d'influence et de pouvoir, et une culture de la parité. Ces dimensions sont liées mais distinctes. L'objectif d'une participation pleine, égale et significative des femmes à la vie politique ne peut être atteint sans mesures concrètes dans ces trois domaines.

La **parité en nombre** signifie une représentation équilibrée des femmes et des hommes au parlement, dans tous les groupes d'âge et conformément aux autres catégories de diversité. En janvier 2025, seules douze chambres – six chambres basses ou uniques et six chambres hautes – ont élu 50 % ou plus de femmes parlementaires. La représentation des jeunes femmes est particulièrement faible : au niveau mondial, 1,4 % seulement des parlementaires sont des femmes de moins de 30 ans et 7,9 % seulement des femmes de moins de 40 ans.

La **parité en termes d'influence et de pouvoir consiste à veiller à ce que les femmes et les hommes aient les mêmes niveaux de leadership et d'influence au sein du parlement, avec les mêmes possibilités d'établir les ordres du jour parlementaires et d'orienter les politiques dans tous les domaines.** Pourtant, actuellement, seuls 23,7 % des présidents de parlement sont des femmes. Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, les femmes occupaient 265 des 951 postes de président dans les cinq types de commissions parlementaires (affaires étrangères, défense, finances, droits de l'homme et égalité des sexes) figurant dans la base de données Parline de l'UIP. Cela représente 27,9 % des présidents de commissions, contre 27,2 % en 2024. Toutefois, si l'on exclut les commissions sur l'égalité des sexes, la proportion de femmes tombe à 19,6 %. De puissants groupes de femmes parlementaires permettent de faire entendre la voix des femmes dans tous les partis.

Une **culture de la parité** signifie des conditions de travail sûres et inclusives, des parlements sensibles au genre et une tolérance zéro pour le sexisme, le harcèlement et la violence, tant hors ligne qu'en ligne. Les structures, les activités et les méthodes de travail des parlements dans le monde tendent à supposer que les parlementaires sont des hommes ayant peu ou pas d'obligations familiales, et comme les hommes n'ont généralement pas l'habitude de concilier vie professionnelle et vie de famille, cela crée un conflit avec les femmes. Tant au parlement qu'en dehors, les femmes peuvent également être confrontées à l'hostilité due aux normes de genre qui perpétuent l'idée que les femmes n'ont pas leur place en politique. Plus de 80 % des femmes parlementaires disent avoir reçu des menaces ou avoir été harcelées en ligne, alors qu'entre 20 % et 30 % d'entre elles font état d'agressions physiques, de dommages matériels et/ou de violences sexuelles liés à leur travail de parlementaire.

Parvenir à la parité est un projet qui doit être entrepris conjointement par les femmes et les hommes, en tant que partenaires actifs et égaux afin de promouvoir la parité hommes-femmes dans les trois dimensions susmentionnées.

## **Domaine d'action 1 : Atteindre la parité en nombre**

### **1.1 Élire un nombre égal de femmes et d'hommes au parlement**

Seuls 27,2 % des parlementaires dans le monde sont des femmes. Malgré ces chiffres peu élevés, de nombreux parlements ont connu une évolution spectaculaire du nombre de femmes élues ces 30 dernières années, ce qui montre qu'il est possible d'avancer vers un modèle de représentation à égalité d'hommes et de femmes. Dans les pays ayant mis en place des quotas de genre, la proportion de femmes élues ou nommées était de 31,2 % en 2024, contre 16,8 % dans les pays sans quotas.

Afin de faire progresser la parité hommes-femmes, les parlements doivent envisager les mesures suivantes :

- Veiller à ce que la parité hommes-femmes soit inscrite dans les constitutions en tant que norme de gouvernance.
- Adopter ou réviser la législation existante sur les quotas de genre afin de spécifier une représentation à égalité d'hommes et de femmes.
- Prendre en compte les caractéristiques du système électoral lors de l'établissement de quotas de genre afin de garantir l'élection d'un nombre égal de femmes et d'hommes.
- Renforcer l'impact des quotas en introduisant des sanctions fortes et significatives, notamment le rejet des listes de candidats qui ne respectent pas les exigences en matière de quotas.
- Pour inciter à faire progresser la représentation des femmes, lier les subventions publiques aux partis politiques à l'élection de femmes.
- Équilibrer les ressources de campagne entre les femmes et les hommes en plafonnant les dépenses de campagne et en offrant un temps d'antenne gratuit à la télévision, à la radio et en ligne.
- Faire en sorte que les frais médicaux soient remboursés en tant que dépenses de campagne.

### **1.2 Assurer la diversité des femmes et des hommes élus au parlement**

La discrimination fondée sur le sexe existe parallèlement à d'autres formes de marginalisation, basées entre autres sur l'appartenance ethnique, l'âge, le handicap, le statut socio-économique. Ces inégalités croisées créent de nouvelles exclusions de groupes de femmes, ce qui se traduit par des niveaux de représentation particulièrement bas parmi les femmes issues de minorités et de groupes d'âge plus jeunes, et en situation de handicap. Nombre de ces groupes n'ont qu'un accès limité au parlement, bien que leur participation soit nécessaire pour un processus décisionnel plus inclusif et plus efficace.

Afin de promouvoir la diversité dans le respect de la parité hommes-femmes, les parlements doivent envisager les mesures suivantes :

- Collecter et suivre les données sur la représentation des différents groupes de femmes au parlement qui sera définie en fonction de contextes nationaux spécifiques.
- Adopter ou réviser la législation existante pour intégrer des exigences de diversité dans les quotas de genre, ou des exigences de parité hommes-femmes dans les mesures destinées à d'autres groupes, par exemple des exigences de parité hommes-femmes dans les quotas de jeunes.
- Veiller à ce que des femmes de tous horizons puissent accéder au soutien de la campagne et en bénéficier, s'agissant notamment des dépenses liées aux soins.
- Introduire des aides à la campagne qui tiennent compte des diverses formes de discrimination, par exemple les frais supplémentaires engagés par les candidates handicapées.
- Créer des parlements sensibles à la diversité pour garantir un environnement inclusif adapté aux différentes formes d'inégalité et d'exclusion, par exemple grâce à des services de traduction dans les langues autochtones et à des espaces accessibles aux femmes handicapées.

## **Domaine d'action 2 : Atteindre la parité en matière de leadership et d'influence au parlement**

L'impact d'un nombre accru de femmes au parlement sera limité si ces femmes sont exclues des postes de direction ou restreintes aux principales commissions couvrant uniquement quelques domaines d'action. La parité hommes-femmes en termes de pouvoir exige que les femmes et les hommes aient les mêmes possibilités d'établir les ordres du jour et d'orienter les politiques sur tous les sujets.

Afin de promouvoir la parité en termes de pouvoir, les parlements doivent envisager les mesures suivantes :

- Établir des règles d'alternance pour les plus hautes fonctions, les femmes et les hommes exerçant ces rôles à tour de rôle.
- Proposer un dédoublement des fonctions de direction pour les structures parlementaires, si possible en nommant une femme et un homme comme codirigeants.
- Exiger la parité dans les postes de direction pour toutes les fonctions parlementaires, notamment le bureau directeur et les commissions parlementaires.
- Soutenir la création et le fonctionnement de groupes de femmes multipartites dotés d'un personnel et d'une expertise dédiés, afin de renforcer l'influence et la voix des femmes au parlement.
- Encourager la répartition proportionnelle et équitable des femmes parlementaires dans toutes les commissions et dans les délégations aux conférences interparlementaires et internationales.

### **Domaine d'action 3 : Avoir une culture de l'égalité au parlement**

#### **3.1 Développer une culture et une infrastructure parlementaires sensibles au genre**

Un parlement sensible au genre répond aux besoins et aux intérêts des femmes et des hommes dans ses structures, ses activités et ses méthodes de travail, en favorisant un environnement où les femmes peuvent et veulent travailler. Il s'agit notamment de mettre en place des mesures pour concilier vie professionnelle et familiale, et de fournir des ressources équitables aux femmes et aux hommes pour qu'ils soient traités sur un pied d'égalité au sein de l'institution.

Afin de créer un environnement de travail paritaire, les parlements doivent envisager les mesures suivantes :

- Procéder à une auto-évaluation sensible au genre de l'environnement de travail, de la culture et des infrastructures du parlement afin d'identifier les lacunes et de planifier les réformes dans ces domaines.
- Adapter les heures de séance et le calendrier des sessions et réunions parlementaires aux obligations familiales et aux cycles scolaires.
- Attribuer des espaces au parlement pour les salles de séjour et les garderies d'enfants.
- Instaurer un droit au congé parental pour les femmes et les hommes au parlement.
- Introduire des procédures de vote par procuration pour permettre aux membres de voter s'ils ne sont pas en mesure d'assister en personne aux séances en raison d'un accouchement ou de l'allaitement.
- Favoriser l'égalité en termes d'affectation des ressources aux femmes et aux hommes au parlement, en termes d'espace de travail, de dépenses et d'autres facilités.

#### **3.2 Adopter une tolérance zéro pour le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes au parlement**

Le sexisme, le harcèlement et la violence sont courants chez les femmes parlementaires, ce qui crée de nouveaux obstacles liés au genre à leur participation pleine et égale. Une politique de tolérance zéro à l'égard d'une telle conduite à l'intérieur et à l'extérieur du parlement est essentielle pour garantir la capacité des femmes à participer pleinement et en toute sécurité à l'ensemble des activités parlementaires.

Afin de garantir un lieu de travail sûr et respectueux, les parlements doivent envisager les mesures suivantes :

- Dispenser à l'ensemble des parlementaires et du personnel parlementaire une formation en matière de sensibilisation au genre.
- Garantir l'utilisation d'un langage non sexiste et inclusif dans tous les documents officiels, notamment le règlement intérieur du parlement.
- Introduire un code de conduite qui exige de l'ensemble des parlementaires qu'ils soient respectueux et qui sanctionne le langage et les comportements sexistes.
- Élaborer et mettre en œuvre des politiques de lutte contre la discrimination et le harcèlement axées sur les victimes, conformément à la législation nationale et applicables à l'ensemble des parlementaires et membres du personnel.

- Adopter des lois interdisant la violence à l'encontre des femmes en politique, y compris les menaces, le harcèlement et les discours de haine en ligne.

### **Afin de faire progresser les trois domaines d'action, il convient d'encourager les partenariats**

La responsabilité en matière d'égalité des sexes est partagée par l'ensemble des parlementaires, hommes et femmes. L'évolution des normes sociales et la sensibilisation des hommes à la question de l'égalité des sexes ont permis de renforcer les partenariats entre les femmes et les hommes pour promouvoir l'égalité des sexes. L'UIP est bien placée pour lancer un projet visant à recueillir des informations et à suivre les bonnes pratiques en matière d'actions menées par les parlementaires hommes et à promouvoir davantage ces actions. Pour parvenir à la parité hommes-femmes, il faut également travailler en étroite collaboration avec les organisations de la société civile, les organisations internationales, le monde universitaire, les médias et d'autres parties prenantes.

Afin de favoriser les partenariats en faveur de la parité hommes-femmes, les parlements doivent envisager les mesures suivantes :

- Dispenser aux hommes parlementaires une formation sensible au genre.
- Nommer une femme et un homme à la coprésidence des commissions de l'égalité hommes-femmes.
- Encourager l'inclusion des hommes dans les événements parlementaires sur les questions liées au genre.
- Promouvoir les voyages d'étude internationaux et d'autres formes d'échange entre parlementaires afin de partager des stratégies et des expériences sur la création de parlements paritaires.
- Créer un groupe de référence pour les femmes et les hommes au parlement afin de sensibiliser, d'élaborer des stratégies et d'évaluer les mesures visant à promouvoir la parité hommes-femmes.
- Offrir à la société civile et aux autres parties prenantes des espaces pour éclairer le travail du parlement sur la parité hommes-femmes, par exemple en organisant des séances publiques ouvertes, en invitant des experts à témoigner et en leur donnant la possibilité de donner leur avis sur les projets de loi.
- Collaborer avec les médias et y faire le plaidoyer en faveur de la parité.

---

## **Promotions au sein du Secrétariat de l'UIP**

*dont le Comité exécutif de l'UIP a pris acte à sa 297<sup>e</sup> session  
(Genève, 22 octobre 2025)*

- **Mme Sandrine BAUD**, Assistante principale chargée des ressources humaines, Division des Services administratifs
- **Mme Kate BROOKS**, Chargée de la communication, Division de la communication
- **M. Roshid Ahmad FARZAAM**, Assistant chargé de la gestion des documents et des achats, Division des Services administratifs
- **Mme Aushee Malika GUPTA**, Chargée des affaires juridiques et des ressources humaines, Division des Services administratifs
- **M. Mauricio HUERTAS GLAUSER**, Chargé des affaires politiques, Division des Parlements membres et des Relations extérieures
- **M. Jonathan LANG**, Chargé de programme, Programmes de coopération technique et de participation des jeunes
- **Mme Marie-Graziella NGUINI**, Assistante principale, Programme du partenariat entre hommes et femmes

## Calendrier des prochaines réunions interparlementaires et autres activités

approuvé par le Conseil directeur de l'UIP à sa 216<sup>e</sup> session  
(Genève, 23 octobre 2025)

Réunion parlementaire à l'occasion du deuxième Sommet mondial pour le développement social (4 - 6 novembre)	DOHA (Qatar) 4 novembre 2025
Réunion parlementaire à l'occasion de la COP30 (10 - 21 novembre)	BELÉM (Brésil) 14 novembre 2025
Atelier pour les membres des commissions parlementaires des droits de l'homme des pays francophones qui ont fait récemment ou feront bientôt l'objet d'un examen par le Conseil des droits de l'homme	DAKAR (Sénégal) 26-28 novembre 2025
Conférence parlementaire sur <i>Le rôle du parlement dans l'élaboration d'une IA responsable</i> . Organisée conjointement par l'UIP, la APC, le PNUD et le Parlement de Malaisie	KUALA LUMPUR (Malaisie) 28-30 novembre 2025
Séminaire de haut niveau pour les parlementaires des pays n'ayant pas encore adhéré au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE)	VIENNE (Autriche) 2025 (dates à confirmer)
Séminaire régional pour les parlementaires et le personnel parlementaire des pays du Golfe et d'Afrique, co-organisé avec l'OMC	Émirats arabes unis 2025 (lieu et dates à confirmer)
Conférence régionale sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes dans la région Asie-Pacifique	2025 Lieu et dates à confirmer
Travailler ensemble pour faire progresser la participation politique et la prise de décision des femmes : Série de réunions en présentiel et en ligne entre les parlementaires et les partenaires du Forum Génération Égalité ou initiative WYDE pour le leadership des femmes	2025 Trimestriel Lieu à confirmer
Séminaire d'information sur la structure et le fonctionnement de l'Union interparlementaire (pour participants hispanophones)	En ligne 17-19 novembre 2025
Série de webinaires intitulée <i>Transformer les parlements</i> sur la transformation numérique des parlements et l'utilisation de l'IA dans les parlements	En ligne 2025 (dates des webinaires de la série à confirmer)
Webinaire UIP-CESAP-CEE	En ligne décembre 2025 (dates à confirmer)
Webinaire mondial sur la promotion de l'action parlementaire en matière d'adaptation aux changements climatiques	En ligne 2025 (dates à confirmer)
Webinaire mondial sur le rôle du parlement dans la réduction des émissions mondiales de méthane	En ligne 2025 (dates à confirmer)
Série de webinaires sur la promotion des dispositions législatives types pour soutenir les victimes du terrorisme	En ligne 2025 (dates de la série à confirmer)

Série de webinaires pour les parlementaires sur les Nations Unies organisée par le Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès des Nations Unies en coopération avec les départements et missions concernés de l'ONU (selon les besoins)	En ligne 2025 (dates de la série à confirmer)
Série de webinaires visant à promouvoir la sécurité humaine et la sécurité commune	En ligne 2025 (dates de la série à confirmer)
Série de webinaires sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	En ligne 2025 (dates des webinaires de la série à confirmer)
Série de webinaires sur le renforcement de la coopération entre les parlements et les institutions supérieures de contrôle	En ligne 2025 (dates des webinaires de la série à confirmer)
Série de webinaires sur l'action parlementaire en matière de droits de l'homme	En ligne 2025 (dates des webinaires de la série à confirmer)
Série de webinaires sur l'autonomisation à l'échelle mondiale pour les jeunes parlementaires : séances d'information et formations	En ligne 2025 (trimestriel)
Réunion du Comité exécutif de l'UIP	DOHA (Qatar) 13-14 janvier 2026
Audition parlementaire aux Nations Unies	NEW YORK (États-Unis d'Amérique) 9-10 février 2026
Événement parlementaire lors du Sommet sur l'impact de l'IA	NEW DELHI (Inde) 19-20 février 2026
152 <sup>e</sup> Assemblée et réunions connexes	ISTANBUL (Türkiye) 15-19 avril 2026
Séminaire régional pour les parlements des Balkans occidentaux sur l'action climatique	Monténégro février 2026 (dates à confirmer)
Réunion parlementaire et événements parallèles dans le cadre de la Commission de la condition de la femme	NEW YORK (États-Unis d'Amérique) mars 2026 (dates à confirmer)
Conférence parlementaire sur l'OMC	YAOUNDÉ (Cameroun) ou GENÈVE (Suisse) (dates en début d'année 2026 à confirmer)
Dialogue parlementaire à l'occasion de l'Assemblée mondiale de la Santé	GENÈVE (Suisse) mai 2026
Événement parlementaire à l'occasion du onzième Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des ODD (Forum STI de l'ONU)	NEW YORK (États-Unis d'Amérique) mai 2026 (dates à confirmer)
École de la science au service de la paix sur le thème <i>Économie verte, énergie et objectifs de développement durable</i> (troisième édition)	ALLAN (Jordanie) mai 2026 (dates à confirmer)

Conférence mondiale des femmes parlementaires 2026	Serbie 2-4 juin 2026 (à titre provisoire)
Forum parlementaire à l'occasion du forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable	NEW YORK (États-Unis d'Amérique) juillet 2026 (dates à confirmer)
Atelier de Wroxton réunissant des spécialistes du Parlement et des parlementaires	WROXTON (Royaume-Uni) 25-26 juillet 2026
Réunion parlementaire sur la science au service de la paix autour du thème <i>Réglementation de l'intelligence artificielle – l'éthique et la Charte de l'UIP</i> (deuxième édition)	QUY NHON (Viet Nam) septembre 2026 (dates à confirmer)
Événement parlementaire lors de la Semaine de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies	NEW YORK (États-Unis d'Amérique) septembre 2026 (dates à confirmer)
153 <sup>e</sup> Assemblée et réunions connexes	République-Unie de Tanzanie octobre/novembre 2026 (lieu et dates à confirmer)
Réunion parlementaire en marge de la Conférence de l'ONU sur l'eau	Émirats arabes unis décembre 2026 (lieu et dates à confirmer)
Réunion parlementaire sur la science au service de la paix sur le thème <i>Énergie et changements climatiques</i> (troisième édition)	QUY NHON (Viet Nam) 2026 (dates à confirmer)
Douzième Conférence mondiale des jeunes parlementaires	SAMARCANDE (Ouzbékistan) 2026 (dates à confirmer)
Séminaire d'information sur la structure et le fonctionnement de l'Union interparlementaire (pour participants francophones)	GENÈVE (Suisse) 2026 (dates à confirmer)
Conférence parlementaire mondiale sur les droits de l'homme	GENÈVE (Suisse) 2026 (dates à confirmer)
Séminaire régional sur les ODD pour les parlements du Groupe Eurasie	Tadjikistan 2026 (lieu et dates à confirmer)
Séminaire régional pour le Groupe des Douze Plus : <i>Atelier sur l'intelligence artificielle (IA), le terrorisme et la criminalité transnationale organisée : risques, réponses et réglementation</i>	2026 Lieu et dates à confirmer
Quatrième Sommet mondial des commissions du futur	2026 Lieu et dates à confirmer
Réunion parlementaire à l'occasion de la COP31	2026 Lieu et dates à confirmer
Conférence mondiale sur l'e-Parlement	2026 Lieu et dates à confirmer
Troisième Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent	2026 Lieu et dates à confirmer
Volet parlementaire du 21 <sup>e</sup> Forum sur la gouvernance de l'Internet	2026 Lieu et dates à confirmer

Séminaire régional pour les parlements africains sur les changements climatiques et la réduction des émissions de méthane	2026 Lieu et dates à confirmer
Conférence régionale des parlements européens sur la sécurité sanitaire mondiale	2026 Lieu et dates à confirmer
Séminaire régional sur la promotion des instruments de sécurité nucléaire (CPPMN, amendement de 2005 et CIRATN)	2026 Lieu et dates à confirmer
Séminaire régional pour promouvoir la mise en œuvre du cadre juridique de la lutte contre le terrorisme pour le Groupe africain	2026 Lieu et dates à confirmer
Séminaire régional sur les ODD et les changements climatiques pour les parlements de la région Asie-Pacifique	2026 Lieu et dates à confirmer
Travailler ensemble pour faire progresser la participation politique et la prise de décision des femmes : Série de réunions en présentiel et en ligne entre les parlementaires et les partenaires du Forum Génération Égalité ou initiative WYDE pour le leadership des femmes	2026 trimestriel Lieu à confirmer
Webinaire pour marquer la Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme	En ligne 21 août 2026
Série de webinaires sur le renforcement de la coopération entre les parlements et les institutions supérieures de contrôle	En ligne 2026 (dates des webinaires de la série à annoncer)
Série de webinaires sur l'IA et la politique numérique	En ligne 2026 (dates des webinaires de la série à annoncer)
Série de webinaires sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	En ligne 2026 (dates des webinaires de la série à annoncer)
Série de webinaires sur la transformation numérique des parlements et l'utilisation de l'IA dans les parlements	En ligne 2026 (dates des webinaires de la série à annoncer)
Série de webinaires visant à promouvoir l'utilisation de la sécurité humaine et de la sécurité commune	En ligne 2026 (dates des webinaires de la série à annoncer)
Série de webinaires sur le désarmement, le contrôle des armes et la non-prolifération	En ligne 2026 (dates des webinaires de la série à annoncer)
Série de webinaires sur l'action parlementaire en matière de droits de l'homme	En ligne 2026 (dates des webinaires de la série à annoncer)
Série de webinaires sur les instituts de formation parlementaire	En ligne 2026 (dates des webinaires de la série à annoncer)
Série de webinaires sur la promotion des dispositions législatives types pour soutenir les victimes du terrorisme	En ligne 2026 (dates des webinaires de la série à annoncer)

## Ordre du jour de la 152<sup>e</sup> Assemblée

*(Istanbul, Türkiye, 15-19 avril 2026)*

1. Élection du Président de la 152<sup>e</sup> Assemblée
2. Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
3. Débat général
4. Volet spécial sur la redevabilité en matière de mise en œuvre des résolutions et autres décisions de l'UIP
5. *Le rôle des parlements dans la mise en place de mécanismes solides de gestion post-conflit et dans la restauration d'une paix juste et durable*  
(Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale)
6. *Bâtir une économie mondiale équitable et durable : le rôle des parlements dans la lutte contre le protectionnisme, la réduction des droits de douane et la prévention de l'évitement fiscal des entreprises*  
(Commission permanente du développement durable)
7. Rapports des commissions permanentes
8. Approbation des thèmes d'étude pour la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et pour la Commission permanente du développement durable à la 154<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP et désignation des co-rapporteurs